



LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE.

Tome IV.



LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE,

Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent.

Par Monsieur D'AUVIGNY,

TOME QUATRIÉME.



A AMSTERDAM,

Et se vend

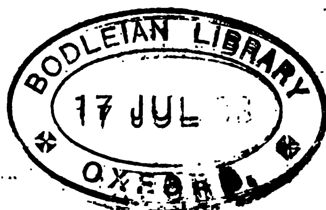
A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

M. DCC. LXIX.



LES HOMMES ILLUSTRES

Contenus dans le Tome quatriéme.



LES



LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

ARMAND DU PLESSIS, CARDINAL DUC DE RICHELIEU,

Evêque de Luçon, premier Ministre sous Louis XIII.

L'AFFOIBLISSEMENT de la Maison d'Autriche si long tems supérieure à la France, & prête à l'accabler ; l'abaissement des Grands du Royaume, qui sembloient aspirer à se former des Souverainetés dans le sein de cet Etat, & à démembrer une seconde fois la Monarchie ; la destruction

du parti Huguenot, qui tentoit de la changer en République, furent les objets principaux du Ministere, dont je vais retracer l'Histoire.

Armand Jean du Plessis de Richelieu, cinquiéme & dernier enfant de François du Plessis quatriéme du nom, Capitaine des Gardes du Roi, & de Françoise de la Porte, naquit à Paris le 5 Septembre 1585. & perdit son pere en 1590. Le jeune Armand fut mis au College de Navarre, puis à celui de Lisieux, où il fit son cours de Philosophie. Alphonse du Plessis, l'un de ses freres, ayant quitté dans ce temps-là l'Evêché de Luçon pour se faire Chartreux, on l'obtint pour Armand, quoiqu'encore fort jeune. Alors il étudia en Sorbonne, & reçut le bonnet de Docteur, ensuite se retira dans une maison de campagne, où pendant deux années il donna tous les jours huit heures à l'étude.

Il est fait Evêque de Luçon.

Cependant Richelieu écrivit au Pape, pour avoir dispense d'âge, & le Roi recommanda cette affaire à son Ambassadeur; mais la Cour Romaine n'allant pas assez vîte au gré de l'impatient Abbé, il se rendit lui-même à Rome, & afin d'obtenir plus aisément

la dispense sollicitée, il se donna quelques années de plus; en effet, les difficultés se trouverent alors applanies, & l'Abbé de Richelieu fut sacré Evêque le 1er Avril 1607, par le Cardinal de Givri Quelques jours après, Paul V. qui occupoit alors la Chaire de Saint Pierre, fit venir Richelieu, & s'étant expliqué avec lui au sujet de sa dispense d'âge, il lui rendit justice, & prédit en quelque sorte la haute fortune qui l'attendoit.

Richelieu revint en France & arriva à Paris, où il prêcha deux Carêmes avec l'applaudissement de toute la Cour. Ce succès lui gagna l'estime de la Reine mere, & lui ouvrit la route des grands emplois où il brilla dans la suite. Marie de Médicis, pour affermir sa Régence, avoit marié Louis XIII. avec Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, & la Princesse Elisabeth sa fille aînée avec le Roi Catholique. Sous prétexte que ces mariages étoient contre le bien de l'Etat, les Grands du Royaume cabalerent long-temps, & l'on ne put les appaiser qu'à force de gratifications. Enfin le Roi sortit de minorité, & l'on convoqua les

Etats du Royaume en 1614*. L'Evêque de Luçon fut un des Députés du Clergé ; on connoissoit déjà son génie hardi & entreprenant ; chargé de présenter le cahier au Roi, à la clôture des Etats, il fit une longue harangue, dans laquelle il pria Sa Majesté de laisser seulement à sa mere l'administration des affaires de l'Etat, se plaignant dans le même discours de ce qu'il n'y avoit aucun Ecclésiastique dans le Conseil.

1615. Richelieu y desiroit une place, & dans ce dessein il faisoit assiduement sa Cour à tous ceux qui étoient en faveur : il s'attacha d'abord à Concino Concini, Maréchal d'Ancre, dont il gagna en peu de temps l'amitié. Ce Favori, qui depuis longtemps possédoit seul avec sa femme les bonnes graces de la Régente, fit donner à l'Evêque de Luçon la Charge de Grand Aumônier de la jeune Reine Anne, & presqu'en même temps la permission de la remettre à Monsieur Zamet, Evêque de Langres. Le Prélat employa une partie de l'argent qu'il en retira, à payer quel-

* Le 30 Novembre

ques dettes de sa maison; & du reste il se mit en état de soutenir avec honneur la dignité de Conseiller d'Etat, que la Reine mere lui accorda peu de temps après.

Cependant les François voyoient avec peine un étranger, tel que Concini, à la tête du Gouvernement : un grand nombre de Seigneurs des plus distingués résolurent de le perdre, & sa ruine étoit infaillible, si la Reine mere, comme on l'a vû dans la vie de ce Maréchal, enhardie par les conseils de l'Evêque de Luçon, n'eût fait arrêter le Prince de Condé, qui s'étoit déclaré Chef de ce puissant parti. 1616.

Dans ce temps-là Richelieu obtint la Charge de Secrétaire d'Etat, qu'avoit Mangot, à qui la Régente donna les Sceaux; par un second Brevet, le Roi lui donna la préséance sur tous les autres Secrétaires. Il fut envoyé ensuite au Duc de Nevers, qui étoit un des plus zélés partisans du Prince de Condé, pour lui demander raison des préparatifs de guerre qu'il faisoit dans le Rethelois.

Il est fait Secrétaire d'Etat.

Après l'emprisonnement du Prince de Condé, la plûpart de ceux qui étoient entrés dans la conjuration,

craignant le même sort, s'étoit retirée de la Cour; mais envain le Maréchal d'Ancre croyoit avoir dissipé cet orage; tous ceux qui approchoient du Roi, le décrioient dans l'esprit de ce Prince. Luynes surtout le pressa si vivement, qu'enfin il consentit à le faire arrêter. Le Marquis de Vitri,
1617. qui s'étoit chargé de cette exécution, vit tuer le malheureux Concini sur le Pont du Louvre le 14 Avril; & dès ce moment la Cour & les affaires changeant de face, non-seulement toutes les créatures de ce Ministre, furent privées des emplois qu'il leur avoit procurés, mais la Reine mere elle-même eût part à la disgrace de son Favori; on lui ôta ses Gardes. Ceux du Roi que l'on mit auprès de sa personne, l'observoient de si près, qu'elle ne pouvoit parler à qui que ce fût; enfin on la conduisit à Blois, où cette Princesse resta près de deux ans.

Cependant l'Evêque de Luçon se présenta au Roi pour se justifier des soupçons qu'on avoit pû lui donner sur sa conduite; & sur le témoignage de Luynes, qui parla dèslors en sa faveur, ce Prince lui permit de

continuer à servir au Conseil, mais comme Conseiller seulement, & non en qualité de Secrétaire. Après cela, jugeant à propos de se retirer de la Cour, il obtint du Roi la permission de se rendre auprès de la Reine mere, dont il commença de gouverner les affaires, sous le titre de Sur-Intendant de sa Maison. Mais Luynes craignant l'esprit remuant du Prélat, lui fit ordonner de se retirer à son Prieuré de Coussai en Anjou, puis d'aller résider dans son Diocèse. Enfin le Favori le croyant encore trop près de Blois, le fit exiler à Avignon. Ce fut là que Richelieu composa deux Livres, dont l'un a pour titre : *Instruction du Chrétien*, & l'autre : *Défense des principaux points de notre créance, contre la Lettre des quatre Ministres de Charenton, adressée au Roi.* La vie retirée n'étoit point du goût de notre Prélat, qui étoit plus propre à conduire une affaire épineuse, qu'à disputer sur la Religion : enfin il résolut de faire une tentative auprès du nouveau Ministre ; & elle lui réussit.

1617.

1618.

La Reine mere, aussi ennuyée de sa prison, que l'Evêque de Luçon l'étoit de son exil, trouva le moyen de

1619.

Il se rend auprès de la Reine mere.

s'échapper du Château de Blois, au
1619. commencement de l'année 1619. Elle sortit par une fenêtre du Château, au moyen d'une échelle de corde qu'on lui avoit préparée, & se retira à Loches, d'où le Duc d'Espernon & plusieurs autres Seigneurs qui étoient du complot, la conduisirent en Angoulême. A peine y fut-elle arrivée, que tous ceux qui étoient mécontens du Gouvernement de Luynnes, vinrent lui offrir leurs services. Son parti qui devenoit chaque jour plus nombreux, jetta la Cour dans un grand embarras. Ce fut dans ce tems là, que l'Evêque de Luçon fit dire au Favori, qu'il n'avoit point de plus grande passion que celle de le servir, & qu'il le prioit de l'employer. Celui-ci, qui connoissoit les talens & l'ambition du Prélat, crut que personne n'étoit plus propre à détacher la Reine mere de ses Partisans, & à mettre de la division parmi eux. Il lui ecrivit donc de se rendre incessamment auprès de cette Princesse; & pour qu'il n'eût aucun soupçon, le Roi ajouta ces mots de sa propre main au bas de la Lettre de son Favori : *Je vous prie de croire, que tout le contenu ci-dessus est ma propre volonté, & que*

vous ne pouvez me faire de plus grand plaisir que de l'exécuter de point en point. 1619.

Dès que Richelieu eût reçu cette Lettre, avec un passe-port que Luynes y avoit joint, il prit la poste, & se déguisa pour être moins exposé aux mauvais desseins de ses ennemis, dont il avoit grand nombre. On le reconnut cependant, & le Gouverneur du Dauphiné, Province que le Prélat étoit obligé de traverser, ignorant la réconciliation de Richelieu avec de Luynes, crut rendre un grand service à la Cour en le faisant arrêter. Il envoya donc un Officier au-devant de lui, avec des Gardes qui se saisirent de sa personne, & le maltraiterent beaucoup. L'Evêque montra à l'Officier le passe-port qu'il avoit reçu de Luynes: celui-ci n'y eut pourtant aucun égard; & voulant se mettre en état de justifier la façon indigne dont il avoit traité le Prélat, sur le minuit on entendit un grand bruit de cliquetis d'épées, & même de coups de fusils. Le lendemain l'Officier accusa l'Evêque de Luçon d'avoir voulu le faire égorger, lui & ses Gardes; mais dans le moment ayant reçu un ordre du Gou-

verneur de la Province, qui venoit
1619. d'apprendre les diſpoſitions favorables du Duc de Luynes pour l'Evêque de Luçon, l'Officier lui fit de grandes excuſes, que le fier Prélat reçut avec beaucoup de hauteur. Richelieu arriva bientôt à Angoulême, où il ſçut cacher ſi adroitement la correſpondance qu'il entretenoit avec la Cour, & ménager ſi bien l'eſprit de la Reine mere, à qui il fit croire qu'il avoit couru de grands riſques pour ſe rendre auprès d'elle, que cette Princeſſe le regarda comme le plus fidéle de ſes ſerviteurs, & priva bientôt de ſa confiance ceux qui par de longs & importans ſervices méritoient d'y avoir le plus de part.

Luynes, qui fut fait en ce temps-là Duc & Pair & enſuite Connétable, n'oublioit rien pour engager la Reine à revenir à la Cour. On ſe relâcha, juſqu'à lui accorder, par un traité fait à Angoulême, quelques Places de ſûreté qu'elle avoit demandées. Cette Princeſſe, qui depuis quelque temps ne ſe gouvernoit plus que par les avis de l'Evêque de Luçon, ne nomma pour Gouverneurs de ces Places, que ceux qui étoient agréables à ce Prélat. Il

en couta la vie à Henri de Richelieu son frere aîné, qui fut tué en duel par le Marquis de Thémines, irrité de ce que cette Princesse lui avoit refusé le Gouvernement de la Citadelle d'Angers, pour le donner au frere de son Favori. 1619

Le Roi & le Duc de Luynes s'étoient rendus à Tours, croyant qu'après le Traité d'Angoulême rien ne devoit arrêter le retour de la Reine mere; mais elle faisoit naître tous les jours de nouveaux obstacles. Enfin après avoir obtenu presque tout ce qu'elle demandoit, elle alla joindre son fils dans cette Ville. Ils y demeurerent plusieurs jours, vivant en apparence dans la plus parfaite union; mais dès qu'on parla de retourner à Paris, Richelieu, qui ne pouvoit se résoudre à y reparoître avec le simple titre d'Evêque de Luçon, lui persuada de n'en rien faire; & par son conseil, elle se retira à Angers, promettant de suivre bientôt le Roi. Le Duc de Luynes, étonné de cette retraite, crut devoir balancer l'autorité de la Reine mere, par celle du Prince de Condé. Il alla donc lui-même au Château de Vincennes* 1620.

* le 19 Octobre.

1620. lui annoncer qu'il étoit libre, & il lui fit rendre son Gouvernement, ses pensions & l'entrée au Conseil privé.

Plusieurs Seigneurs, mécontens de la Cour, allerent grossir le parti de la Reine, ce qui fit prendre au Roi la résolution de conduire son armée contre les Rebelles, avant qu'ils fussent en état d'agir. Au bruit de sa marche, les Seigneurs du parti de la Reine ne la crurent pas en sûreté dans Angers, & chacun d'eux voulut l'attirer dans son Gouvernement. Enfin on proposa de rassembler toutes les troupes à Angers, ce qui auroit formé une armée beaucoup plus nombreuse que celle du Roi. Tous ceux qui entroient véritablement dans les intérêts de la Reine, approuverent ce conseil, dont l'exécution l'auroit mise en état de donner la loi au Duc de Luynes; mais par-là l'Evêque de Luçon auroit perdu l'autorité qu'il avoit sur les troupes, alors dépourvues de Chefs, & qui auroient eu à leur tête deux Généraux d'un mérite distingué *; d'ailleurs il vouloit, en affoiblissant le parti de la Reine, se concilier l'affection du Ministre. Il fut donc d'un senti-

* Les Duc de Mayenne & d'Espernon.

ment contraire. A la vérité, il persuada à cette Princesse de demeurer à Angers; mais il lui fit croire qu'on ne pouvoit dégarnir les Provinces sans risquer de les perdre, & son avis l'emporta. 162

Cependant le Roi avoit déjà soumis la Normandie, & étoit entré en Anjou. La rapidité de ses conquêtes obligea la Reine sa mere d'entrer en négociation, pour donner à son parti le temps de se mettre en état de défense; mais le mauvais succès d'une légere escarmouche étonna si fort cette Princesse, qu'elle voulut enfin faire la paix à quelque prix que ce fût. Elle députa pour cela le Cardinal de Sourdis & l'Evêque de Luçon au Pont de Cé: & l'on y termina cette affaire le 9 d'Août. Le Roi accorda une amnistie à tous ceux qui poseroient les armes dans huit jours, donna la liberté aux prisonniers de guerre, & par un Article secret promit de faire donner le Chapeau de Cardinal à l'Evêque de Luçon. Ainsi ce Prélat fut le seul qui tira quelqu'avantage des troubles, dont le Royaume avoit été agité pendant plusieurs années.

On n'avoit pourtant pas dessein de

1620. lui tenir parole. Le Duc de Luynes, les autres Ministres, & le Roi lui même, s'opposoient à son avancement, & pour le tromper, en donna des Lettres de recommandation à un Ecclésiastique qu'il envoya à Rome. Mais on dit au Nonce, que quoiqu'on eût ordonné à l'Ambassadeur de France de solliciter deux Chapeaux, on se contenteroit de celui qu'on avoit promis à Louis de la Valette, Archevêque de Toulouse, & que la Cour de Rome ne devoit avoir aucune attention aux instances que feroit le Ministre de Sa Majesté. La Reine mere étoit la seule, qui prît sincérement cette affaire à cœur; aussi en importunoit-elle tout le monde.

Mariage de sa niece avec le Marquis de Combalet.

L'Evêque de Luçon avoit fait venir à la Cour la fille de René de Vignerod Baron de Pont-Courley, & de Françoise du Plessis l'aînée de ses sœurs, pour la marier au Marquis de Combalet, neveu du Duc de Luynes, à qui elle étoit promise depuis longtemps; mais le Duc, qui, connoissant le génie supérieur & l'ambition de Richelieu, craignoit qu'il ne le supplantât, auroit bien voulu rompre ce mariage. Il dit même à la Reine mere,

que si elle le jugeoit à propos, il ne passeroit pas outre; mais cette Princesse pressa si vivement de conclure, qu'il ne lui fut plus possible de reculer, & le Cardinal de la Roche-Foucault fit la cérémonie de ce mariage, le 26 Novembre, en présence du Roi, des Reines, & des personnes les plus qualifiées de la Cour. La Reine mere donna 200 mille livres de dot, & pour plus de 12 mille écus de bijoux à la nouvelle mariée. 1620.

A peine ce mariage fut-il célébré, que le Duc de Luynes changea de conduite, & sollicita autant la promotion de l'Evêque au Cardinalat, qu'auparavant il y avoit apporté d'obstacles : l'Ambassadeur à qui il envoyoit ordres sur ordres, la pressoit extraordinairement; mais le Pape, que le Nonce avoit averti des premiers sentimens du Duc, & qui avoit même reçu une Lettre écrite de la main du Roi, par laquelle ce Prince lui marquoit qu'il vouloit seulement garder les apparences dans cette affaire, dont le Marquis de Cœuvres n'avoit pas le secret, n'avoit aucun égard à ses instances. Enfin cet Ambassadeur eut une explication avec le Pa- 1621.

pe; & ayant appris que c'étoit par
1621. ordre du Roi qu'on faisoit si peu d'attention à ses poursuites, il demanda son rappel, & contre la coutume, ne fit point de réjouissances après la promotion du 11e. Janvier, quoique l'Archevêque de Toulouse fût du nombre des dix Prélats, que le Pape avoit nommés pour remplir les Places vacantes dans le Sacré Collége.

La mort du Pape Paul V. causa quelque changement dans les affaires de Richelieu; & celle du Connétable les auroient entierement dérangées, si la Reine mere n'eût pris soin de les recommander sans cesse au Nonce & à tous les Ministres du Roi. Ce Favori, dont le plus grand mérite étoit d'avoir sçu profiter habilement de la foiblesse du Roi qui le fit en peu de tems premier Ministre, Duc & Connétable, ne jouit pas long-tems de cette dignité. Les murmures des Courtisans qui ne voyoient qu'à regret l'épée de Connétable entre les mains d'un homme, que son ignorance dans le métier de la guerre rendoit indigne de la porter, & qui l'accusoient de ne penser qu'à s'enrichir, & à avancer ses créatures, sans se soucier du bien de l'Etat,

joint au mauvais succès de la Campagne, le jetterent dans une affreuse mélancolie, qui dégénéra en une fievre pourprée, dont il mourut le 14 Décembre.

Après la mort du Connétable de Luynes, le Prince de Condé, le Cardinal de Retz & le Maréchal de Schomberg, s'emparerent du Gouvernement; mais la mort du Cardinal de Retz dérangea cette espèce de Triumvirat, & le Chancelier de Silleri, le Marquis de Puisieux son fils, & le Marquis de la Viéville, acheverent de le détruire, en faisant disgracier le Maréchal de Schomberg. Ils partagerent entr'eux les débris de sa fortune. 1622.

La Reine mere, qui étoit rentrée au Conseil dès le commencement de l'année, fit de vains efforts pendant ces changemens, pour y faire avoir une place à l'Evêque de Luçon. Le Roi ne voulut pas permettre qu'il y vînt avec elle, & il reprit sa premiere conduite à l'égard du Chapeau qu'il lui avoit promis; mais cette Princesse en ayant été informée, s'en plaignit si fortement, que le Roi fit solliciter tout de bon en faveur de ce Prélat, qui fut enfin promu au Cardinalat *, dès que

Il est fait Cardinal.

* Le 5 Septembre.

le Pape sçut que le Roi le souhaitoit véritablement. Richelieu qui étoit à Lyon, lorsqu'il reçut cette nouvelle, en partit aussi-tôt pour aller remercier le Roi & la Reine mere ; & quelques jours après, la Cour étant venue dans cette Ville, il y reçut des mains du Roi ce Chapeau qu'il avoit si long-temps desiré.

1623. La splendeur de cette nouvelle dignité ne l'empêcha pas de faire l'Office de Sur-Intendant de la maison de sa Bienfaitrice, à laquelle il faisoit sa Cour plus assiduement que jamais. L'ambition du nouveau Cardinal n'étoit point encore satisfaite ; il desiroit depuis long-tems d'entrer dans le Ministere. Ne pouvant y parvenir sans le secours de la Reine mere, il obéissoit aveuglément à toutes ses volontés. Cette Princesse, qui le croyoit le plus fidéle de ses serviteurs, pressa si fort le Roi, dans les nouveaux changemens qui arriverent à la Cour, qu'enfin elle obtint que son Favori occuperoit son ancienne place dans le Conseil. Quoique le Marquis de la Viéville dût sa fortune au Chancelier de Silleri & au Marquis de Puisieux son fils, il travailla bientôt à les perdre, & il y réussit.

Tous ces différens Ministres, qui se succédoient si rapidement, connoissoient trop bien la supériorité du génie du Cardinal de Richelieu, pour ne pas s'opposer fortement à son entrée dans le Conseil; mais enfin les importunités de la Reine surmonterent tous les obstacles. Le Roi ayant coutume d'aller tous les matins dans la Chambre de sa mere, pour conférer 1624.
avec elle sur les affaires les plus importantes, ce fut là, que le 29 d'Avril, il déclara que le Cardinal de Richelieu auroit désormais l'entrée dans le Conseil, mais à condition que hors du Conseil il ne se mêleroit d'aucune affaire. Le Cardinal peu content de cette modification, tâcha cependant de s'en faire honneur : il disoit à tous ceux qui venoient le féliciter, que le Roi l'avoit contraint d'accepter cette place, dont il se soucioit peu, à cause de l'envie & de la haine qu'attire ordinairement le maniment des affaires; que pour éviter cela, il avoit prié Sa Majesté de le dispenser de travailler chez lui, & qu'elle avoit bien voulu lui faire cette grace.

Peu de temps auparavant, le Roi d'Angleterre ayant rompu le traité du

mariage du Prince de Galles ſon fils
1624. avec l'Infante d'Eſpagne, avoit envoyé deux Ambaſſadeurs extraordinaires à la Cour de France, pour traiter du mariage du même Prince avec Madame Henriette-Marie ſœur du Roi, & pour engager ce Prince à entrer dans une ligue contre l'Eſpagne. Le Cardinal, qui ne vouloit, diſoit-il, ſe mêler d'autre choſe, que de donner ſon avis ſur ce qui ſeroit propoſé dans le Conſeil, ſe chargea pourtant avec plaiſir du ſoin d'examiner les propoſitions; & bientôt après le Garde des Sceaux, & le Marquis de la Viéville & de la Ville aux Clercs, qu'on lui avoit donnés pour Adjoints, abandonnerent entierement cette affaire à ſa conduite.

Le Nonce tâchoit de perſuader au Roi & à la Reine mere, qu'ils ne pouvoient en conſcience conclure ce mariage, avant d'avoir obtenu diſpenſe du Pape; & Urbain VIII. qui occupoit alors le Saint Siége, refuſoit de l'accorder, à moins que les Anglois ne fiſſent à la Religion les mêmes avantages qu'ils avoient offerts lorſqu'ils traitoient à Madrid : mais le Nonce ayant appris que pluſieurs Caſuiſtes François

ſoutenoient que cette diſpenſe n'étoit pas néceſſaire; & le Cardinal lui ayant donné à entendre, que ſi le Pape s'obſtinoit à la refuſer, on pourroit bien s'en paſſer, Sa Sainteté, à qui il en donna avis, ſe hâta de l'envoyer, de crainte qu'on ne terminât ſans l'attendre. Dès que la diſpenſe fut arrivée, on fit partir le Marquis de la Ville-aux-Clercs, pour prendre du Roi d'Angleterre & de ſon fils les ſermens qu'ils avoient promis de faire. Ces Princes remirent entre ſes mains un écrit ſigné de tous deux, par lequel ils s'obligeoient de ne point gêner la Princeſſe dans l'exercice de ſa Religion; & ils jurerent de plus, de faire élargir tous les priſonniers Catholiques, dès que ce mariage ſeroit conſommé. Enfin les Articles furent ſignés le 20 Novembre par le Cardinal de Richelieu & par les Ambaſſadeurs. 1624.

Il ſupplante la Viéville, & devient principal Miniſtre.

Le Marquis de la Viéville ne jouit pas long temps des dignités, où il s'étoit élevé, en donnant au Roi de mauvaiſes impreſſions de ſes Miniſtres. Après avoir ſupplanté le Maréchal de Schomberg & Meſſieurs de Silleri pere & fils, il fut ſupplanté lui-même, pendant le cours de la négociation

dont je viens de parler, par le Cardinal de Richelieu, dont il s'étoit attiré la haine, en voulant le perdre dans
1624.
l'esprit de la Reine mere, pour posséder seul la faveur de cette Princesse & de son fils. Ce Ministre fut accusé d'avoir décidé de son chef des affaires de très-grande importance, d'avoir envoyé des ordres aux Ambassadeurs du Roi, & répondu à ceux des autres Princes, sans en parler au Roi ni aux autres Ministres; enfin d'avoir chargé le Roi de plusieurs injustices, pour satisfaire ses propres passions : crimes qui ne sont que trop ordinaires à ceux qui possedent la faveur des Souverains. Il étoit impossible qu'il ne se fût pas fait un grand nombre d'ennemis; mais le Cardinal fut le plus dangereux de tous. Ce Prélat partagea d'abord avec lui le Gouvernement de l'Etat, puis il s'en empara entierement, & fit disgracier la Viéville, qui fut envoyé sous bonne garde au Château d'Amboise.

Avant de parler de l'affaire de la Valteline, dont le Cardinal fut chargé au commencement de cette année, il est nécessaire d'en rapporter les commencemens.

Dès le regne de Henri IV. les Es- pagnols avoient fait construire dans cette vallée le Fort de *Fuentes*, sous prétexte de protéger la Religion Ca- tholique, opprimée par les Grisons Protestans, qui en étoient Souverains, mais en effet pour mettre ces peuples hors d'état de leur disputer le passage d'Italie en Allemagne, & la communication réciproque des Etats de la Maison d'Autriche. Le Conseil de France, fort ému de cette usurpation, résolut d'y mettre ordre; mais comme on n'employa que la voie des traités, toutes nos démarches furent inutiles. Enfin l'on conclut une ligue, le 7 Février 1623, avec le Duc de Savoye & la République de Venise; & les Puissances liguées s'obligerent de mettre sur pied une armée de 36000 hommes de pied & de 6000 chevaux, & de l'entretenir jusqu'à l'entier recouvrement de la Valteline. Les Espagnols que cette ligue effraya, remirent aussi-tôt entre les mains du Pape tous les Forts dont ils étoient maîtres, croyant par-là rendre la ligue inutile; mais on ne s'y laissa pas tromper. Le Cardinal, qui trouva l'affaire en cet état, lorsqu'il entra au Conseil, fut

1624.

Affaire de la Va[illegible]

d'avis que le Roi se fît faire raison par
1624. les armes, puisqu'il ne pouvoit y réussir par les négociations; & il ne cacha pas son sentiment au Nonce, à qui il dit, que si cette affaire n'étoit accommodée dans quelque mois, on alloit voir toute l'Europe en armes. Il pensoit effectivement à faire la guerre aux Espagnols; mais il ne jugea pas à propos de faire pour lors éclater ce dessein, & content des succès qu'on avoit eus dans la Valteline, où l'on avoit envoyé une armée de six mille hommes, il ne voulut point se rendre aux instances des Vénitiens & du Duc de Savoye, qui le sollicitoient de rompre ouvertement avec l'Espagne.

Le Marquis de Mirabel, Ambassadeur de cette Couronne, s'apperçut aisément des dispositions du Ministre, & s'en plaignit à lui-même. Il lui reprocha qu'il traitoit avec les Ambassadeurs de toutes les Puissances voisines, & ennemis de la Maison d'Autriche, pour la faire attaquer en divers endroits à la fois, pendant qu'il protestoit à tous ceux qui étoient chargés des affaires de cette Maison, que le Roi vouloit entretenir la paix avec elle; & il s'échauffa si fort, qu'il l'appella

Hérétique;

Hérétique ; mais la réponse du Cardinal lui fit bien connoitre qu'il s'étoit trop emporté : le Nonce lui en fit des excuses avant de sortir de chez lui. 1624.

Cependant le Nonce faisoit de continuelles remontrances au Roi, pour le porter à la paix, & il avoit à ce sujet de fréquentes conversations avec le Cardinal ; enfin il en obtint un amnistie au mois de Février 1625.

Dès le commencement de l'année, le Cardinal avoit pris pour son Confesseur le P. Joseph de Tremblai, Gentilhomme Capucin, entierement dévoué à la fortune, & plus propre à donner dans tous les sentimens du Ministre, qu'à l'attirer dans les siens ; d'ailleurs il avoit beaucoup de talent pour la négociation, & joignoit à un secret impénétrable la dissimulation la plus profonde. Enfin il sembloit être fait exprès pour le Cardinal, qui le prit à son service, biens moins pour en faire le dépositaire des secrets de sa conscience, que pour l'employer aux affaires d'Etat. Ce capucin lui fut fort utile dans celle de la Valteline, au sujet de laquelle il lui fit dresser quelques Articles, que l'on envoya à Rome.

Pour terminer plus facilement ces
1625. démêlés, le Pape nomma le Cardinal François Barberin, son neveu, Légat *à latere*; mais sa Légation fut inutile, parce que le Pape vouloit qu'on ôtât aux Grisons la Souveraineté de la Valteline, sous le prétexte spécieux de mettre à couvert la Religion Catholique; mais dans le fond, il n'affectoit ces scrupules, que parce qu'il s'étoit imaginé qu'on lui donneroit cette Vallée.

Peu de jours après le départ du Légat, on tint à Fontainebleau une Assemblée des Notables du Royaume, pour autoriser la conduite du Ministre. Du moins c'étoit ainsi qu'en parloit Spada. Ce Nonce avoit piqué plus d'une fois le Cardinal dans les conférences qu'il avoit eues avec lui. Un jour l'ayant menacé de l'indignation du Pape, Richelieu lui demanda en se moquant, quel mal le Pape pouvoit lui faire : Spada répondit qu'il pouvoit lui oter le Chapeau qu'il lui avoit donné : le Cardinal, qui ne croyoit pas que cela fût possible, répliqua qu'il n'y en avoit aucun exemple; mais le Nonce répartit que les Histoires en fournissoient un grand

nombre, & en cita mêmes quelques-uns.

1625.

Depuis cette converſation, le Cardinal changea en haine la familiarité avec laquelle il avoit vêcu juſqu'alors avec Spada; & dans la ſuite il rendit ſes négociations ſi difficiles, que le Pape fut obligé de le rappeller.

Au mois de Septembre 1625, l'armée du Roi avoit remporté une victoire ſignalée ſur les Rochelois, qui s'étoient ſoulevés, & depuis ce tems-là on tenoit la Rochelle bloquée; mais le Cardinal ayant appris au commencement de l'année ſuivante que le nouveau Roi d'Angleterre * ſe préparoit à ſecourir les Huguenots, il ſe hâta de faire la paix avec eux. Cela acheva de le perdre dans l'eſprit d'un grand nombre de Catholiques zélés, qui l'accuſoient depuis long temps de favoriſer les Hérétiques; ceux que le merite du Cardinal & l'éclat du poſte qu'il rempliſſoit, rendoient ſes ennemis, ſaiſirent cette occaſion pour répandre contre lui pluſieurs Libelles en différentes Langues, afin de le décrier dans toute l'Europe. Il en parut un entre autre, intitulé, *Le Roi du Roi*. Dans

1626.

* Charles I.

cet écrit, on s'attachoit principalement à prouver qu'il avoit autant
1626. d'empire sur l'esprit du Roi, que ce Prince en avoit sur ses autres sujets, & l'on étaloit en termes pompeux cette maxime: *qu'il est bien mal aisé à un homme qui peut tout ce qu'il veut, de ne pas vouloir quelquefois des choses contraires à l'équité.* Mais bientôt aprés, ses plus grands ennemis furent obligés de louer sa conduite; & la prise de la Rochelle qu'il soumit à l'obéïssance du Roi (comme nous le verrons dans la suite) leur prouva bien clairement qu'il n'étoit rien moins que protecteur des Huguenots.

Le Cardinal, en leur accordant la paix, avoit eu dessein d'appaiser pour un temps les troubles qui agitoient le Royaume, afin d'obliger les Espagnols à terminer l'affaire de la Valteline à des conditions plus avantageuses à la France. En effet, peu de jours aprés, le Comte du Fargis, Ambassadeur en Espagne, & le Comte d'Olivarès, premier Ministre de cette Couronne, signerent des Articles, par lesquels à la vérité l'on rendit aux Grisons la Souveraineté de la Valteline; mais on les priva du Gouvernement

civil & de l'exercice de leur Religion. 1626.
Ainsi le Cardinal, après avoir dit si souvent, que le seul intérêt de ces peuples avoient obligé le Roi de prendre les armes, traita sans leur en parler, & leur ota la plus grande partie de leurs droits.

Depuis long-temps, Richelieu appuyé de l'autorité de la Reine mére, étoit absolument maître des délibérations du Conseil; aucun de ceux qui le composoient, n'osoient entrer en concurrence avec ce Prélat, dont le génie les étonnoit; il étoit le Maître de tous les secrets de la Cour, il ne s'y passoit rien dont on ne lui rendît un compte fidele. Le Maréchal d'Ornano avoit donné en différentes occasions, des marques d'éloignement pour le Cardinal; il étoit Gouverneur de Monsieur, & il desiroit que ce Prince jouît de plus d'autorité qu'il n'en avoit alors. Le Ministre auroit souhaité que d'Ornano se fût joint à lui, mais loin de répondre à ces dispositions, il sembla les mépriser, & peu après il pria le Roi d'accorder au Duc d'Orléans l'entrée au Conseil, ou le commandement des armées. Cette demande déplut extrêmement à Louis XIII à

qui plusieurs personnes avoient adroi-
1626. tement insinué, que le Maréchal donnoit à son frere des conseils trop ambitieux. Le trouvant déjà prévenu, on n'eut point de peine à lui persuader que Monsieur ne demandoit le commandement d'une armée, que pour s'en servir contre celui qui la lui auroit confiée. Depuis ce jour-là on ne cessa de faire au Roi de faux rapports contre Ornano. Enfin il le fit arrêter & conduire à la Bastille avec ses freres, & quelqu'autres personnes suspectes. Le lendemain on transféra le Maréchal au Château de Vincennes, & environ trois mois après on publia qu'il y étoit mort d'une fiévre maligne.

Dès que le Duc d'Orléans sçut que son Gouverneur étoit arrêté, il courût s'en plaindre au Roi, & le fit avec beaucoup d'emportement ; ce qui acheva de persuader Sa Majesté qu'Ornano étoit entierement maître de l'esprit de son frere, & qu'il lui faisoit prendre des desseins préjudiciables à l'Etat. Cependant Gaston écrivit à la Maréchale d'Ornano, & l'informa des soins qu'il se donnoit pour obtenir la liberté de son mari. Le Car-

dinal, qui en fut averti sur le champ, mit des Gardes à toutes les avenues de Fontainebleau, pour arrêter le Porteur de cette Lettre; mais celui que Monsieur en avoit chargé se fit jour l'épée à la main & blessa même quelques-uns de ceux qui vouloient s'opposer à son passage. 1626.

Ce fut en ce temps-là que le Roi ôta les Sceaux au Chancelier d'Aligre, qui avoit déplu au Cardinal, & les donna à Marillac, frere du Maréchal de ce nom; tous deux possédoient alors l'amitié du Ministre; on verra dans la suite de quelle façon ils y répondirent, & les tristes effets de leur situation. Dans le même temps Richelieu découvrit une dangereuse conspiration contre sa personne. Le Duc d'Orléans, le Comte de Soissons, les Ducs de Longueville, de Vendôme & d'Espernon, le Grand Prieur de France, la Duchesse de Chevreuse, & une grande quantité d'autres Seigneurs des plus distingués, avoient résolu de le faire arrêter à Fleuri, où il étoit alors. La perte du Cardinal étoit infaillible, si le Marquis de Chalais, l'un des Conjurés, craignant d'être prévenu par le Commandeur de Valençai;

Conspiration contre Richelieu.

à qui il avoit confié le secret de cette conjuration, sans pouvoir l'y faire entrer, n'avoit été lui-même* la découvrir à Richelieu & ensuite au Roi. Dès que ce Prince sçut le danger qui menaçoit son Ministre, il lui envoya trente de ses Gendarmes, & autant de Chevaux-Légers, ausquels il ordonna d'obéir en tout au Cardinal.

1626. Le lendemain à trois heures du matin, les Officiers de Monsieur arriverent à Fleury, feignant de lui vouloir apprêter à dîner; mais ils furent bien surpris de trouver le Cardinal si bien accompagné; & les Conjurés le furent bien davantage un moment après, lorsqu'ils le virent à Fontainebleau divulguer lui-même cette conjuration. Cependant il cacha le nom de celui qui la lui avoit découverte, & lui ordonna de continuer à paroître dans les intérêts des Conjurés; mais Chalais y rentra tout de bon. Le Cardinal s'étant apperçu qu'il le trompoit, le fit arrêter; & peu de tems après le Roi

* Chalais n'alla point se découvrir lui-même; mais ayant appris qu'un ami infidele venoit de le trahir, il courut implorer la clémence du Cardinal, & lui avoua de bonne foi toutes les circonstances de la conjuration. *Mémoires du Marquis de Monglat.*

fit établir une Chambre de Justice pour lui faire son Procès. D'abord Chalais ne voulut rien avouer ; mais le Cardinal lui ayant promis sa grace & des récompenses, s'il découvroit ce qu'il sçavoit des desseins des conjurés, leurs intrigues, & leurs ressources, Chalais déclara tout, quoiqu'il ne dût point esperer de grace, & qu'il vit bien qu'on ne la lui promettoit que pour arracher son secret. En effet, Chalais convaincu d'avoir voulu attenter aux jours du Cardinal, fût condamné à avoir la tête tranchée ; ce supplice étoit l'ouvrage des Loix ; cependant les ennemis du Ministre répandirent à ce sujet plusieurs discours désavantageux à sa réputation, & le parti qui lui étoit contraire, se grossit chaque jour de nouveaux sujets. Richelieu comprit bien alors qu'exposé de tous côtés aux coups d'une foule d'ennemis puissans, il succomberoit à la fin sous leurs efforts réitérés, s'il ne quittoit le Ministere, ou s'il ne répétoit souvent le triste exemple de Chalais. 1626.

Ce Prélat parut choisir d'abord le parti le plus doux ; il sçavoit que le sang le plus justement répandu ré-

jaillit preſque toujours ſur celui qui le
1626. fait couler, & qu'un Miniſtre & ſurtout un grand homme, eſt aiſément ſoupçonné de donner ſeulement à ſa haine ce qui n'eſt ſouvent que l'effet d'une défenſe légitime. Il écrivit donc au Roi, que ſe trouvant environné d'une foule d'ingrats & de perfides, ou de gens qui envioient ſa fortune, ſa réſolution étoit de la leur ſacrifier, pour ne ſe pas voir forcé d'immoler de nouvelles victime à ſa ſureté. Richelieu ajoutoit, que n'ayant jamais eu d'autre volonté que la ſienne, ni d'autre intérêt que celui de l'Etat, il ne balanceroit pas un moment à demeurer à la Cour, quoiqu'il y fût ſans ceſſe en danger de perdre honteuſement la vie, ſi S. M. vouloit abſolument qu'il continuât de le ſervir comme auparavant; mais que dans la conjoncture préſente, il croyoit ſa retraite néceſſaire au repos de l'Etat, qu'elle ôteroit du moins aux mécontens le prétexte, dont ils s'étoient ſervis pour le troubler.

Louis XIII, craignant que le Cardinal ne l'abandonnât dans un tems où il ſembloit lui être ſi néceſſaire, lui écrivit de ſa propre main, que ſans l'appui de ſon Miniſtere, tous les in-

térêts de sa Couronne couroient risque d'être ruinés ; & pour l'engager à ne point songer à la retraite, il lui promit de le protéger contre tous les Princes & Seigneurs du Royaume, & de lui découvrir le nom de ceux qui parleroient mal de lui, sans exiger qu'il se justifiât sur les choses qu'on lui imputeroit, étant trop convaincu de sa fidélité par ses services. 1626.

Le but du Cardinal n'étoit pas de s'attirer cette réponse obligeante. La conduite passée du Roi l'assuroit assez de l'effet de ces promesses; mais voyant qu'il n'avoit pas compris son dessein, il le lui fit expliquer par le Nonce, qui dit à ce Prince que s'il ne pourvoyoit à la sureté de son Ministre, il couroit risque d'être assassiné. Aussi-tôt le bon Monarque, pour garantir le Cardinal des entreprises qu'on pourroit former contre sa personne, lui envoya cinquante Arquebusiers à cheval, & promit de lui donner bientôt une Garde réglée ; peu de jours après, il lui tint parole & ordonna encore, pour plus grande sureté, que personne ne pût entrer chez le Cardinal, même pour affaires publiques, sans s'être adressé auparavant à un autre Ministre qui

Il obtient des Gardes

donneroit un ordre par écrit, s'il ju-
1626. geoit qu'il fût nécessaire que ce Prélat en prît connoissance.

Richelieu ayant obtenu ce qu'il desiroit, ne songea plus qu'à se venger de ses ennemis. La plûpart furent obligés de sortir du Royaume, pour éviter un plus mauvais sort. La Reine elle-même ressentit les effets de son animosité. Louis XIII. la fit venir au Conseil, & fit lire en sa présence un Article de la déposition de Chalais, où il étoit dit, qu'on avoit parlé de faire mettre le Roi dans un Couvent, de le faire déclarer impuissant, & de marier la Reine avec le Duc d'Orléans.

Il fait arrêter les Vendômes.

Le Ministre vouloit aussi punir le Grand-Prieur & son frere; mais il falloit tirer celui-ci de son Gouvernement de Bretagne, où il étoit fort aimé. Pour en venir à bout, le Cardinal eut recours à la ruse. Il promit au Grand-Prieur de lui faire donner la charge de Grand-Amiral, qui étoit alors entre les mains du Duc de Montmorenci, ou bien d'engager le Roi à la supprimer, & à lui en donner l'exercice par commission. Il lui persuada si bien qu'il entroit véritablement dans ses intérêts, que le Grand Prieur écri-

vit à son frere, pour le prier de venir au plûtôt remercier le Cardinal des bons offices qu'il leur rendoit. Le Duc de Vendôme ne quitta qu'avec peine une Province où cependant il ne pouvoit être en sureté, qu'autant qu'il voudroit être rébelle. Comptant sur le grand nombre d'amis qu'il avoit à la Cour, & conduit par l'espérance, il s'y rendit. A peine y fut-il arrivé, qu'il se vit arrêter avec son frere, & conduire au Château d'Amboise, d'où on les transféra ensuite au bois de Vincennes, après les avoir dépouillés de toutes leurs Charges. Le Roi fit tenir ensuite les Etats de Bretagne, où il assista en personne, puis à la sollicitation du Cardinal, il en donna le Gouvernement au Maréchal de Thémines. Les amis de Richelieu firent beaucoup valoir cette action, à laquelle on ne s'attendoit pas, d'autant que le frere de ce Ministre avoit été tué par le fils de ce Maréchal; mais il voulut faire voir en cette occasion, qu'on l'accusoit faussement de ne se conduire jamais que par des vues particulieres d'intérêt. 1626.

Le grand projet de Richelieu étoit d'abaisser la puissance excessive des

Seigneurs du Royaume, & de donner
1616. un nouvel éclat à l'autorité Royale ; toutes ses démarches tendoient à ce but, & ce Ministre profitoit de l'extrême confiance que le Roi avoit en lui. Pour y arriver plûtôt il crut devoir songer à la suppression des Charges de Connétable & d'Amiral de France, qui laissoient entre les mains de deux Sujets toutes les forces de l'Etat.

Lesdiguieres étoit Connétable, & le Duc de Montmorenci étoit Amiral. L'extrême vieillesse du premier rassuroit le Ministre ; mais le second étoit jeune, & en état de faire valoir ses droits. Richelieu traita avec lui ; il fit de grands avantages à Montmorenci ; & celui-ci espérant de succéder à Lesdiguieres, se dépouilla de sa Charge d'Amiral. Mais peu de tems après, le Connétable étant venu à mourir, le Roi jugea à propos de supprimer l'une & l'autre Charge ; ce qui excita les plaintes de Montmorenci ; il s'en prit à Richelieu, parce que ce dernier s'étoit fait donner la Charge d'Amiral, sous le titre de *Chef & Sur-Intendant Général de Navigation & du Commerce de France.*

Le Cardinal & le Duc de Montmorenci se réconcilierent quelque temps après, & semblerent même durant long tems intimement unis. Il lui restoit encore à regagner la confiance du Duc d'Orléans; mais ce Prince étoit d'autant plus éloigné de la lui rendre, qu'il étoit persuadé que Richelieu n'oublieroit jamais ce qu'il avoit entrepris pour le perdre; il étoit néanmoins d'une grande importance pour le Ministre de n'avoir pas pour ennemis le Frere unique & l'héritier présomptif de son Roi.

1626.

Si Louis XIII fût venu à succomber sous les maladies continuelles qui l'accabloient, Richelieu avoit tout à craindre de son Successeur; peut-être auroit-il fait sur lui le premier essai de sa puissance. C'est ce qui l'engagea à entrer dans les vues de la Reine-mere, qui depuis long temps avoit dessein de marier Monsieur à Mademoiselle de Montpensier, Princesse jeune, belle, & extrêmement riche. Le Roi à qui l'on avoit persuadé qu'un parti si avantageux rendroit son frere trop puissant témoignoit une extrême répugnance pour cette union; mais le Cardinal lui ayant représenté que Mon-

sieur se trouvant satisfait, ce qui restoit de mécontens dans le Royaume, se dissiperoit de soi-même, le Roi consentit au mariage de son frere, & le premier Ministre n'oubliant rien de ce qui pouvoit lui rendre les bonnes graces du Duc d'Orléans, lui procura de si grands avantages, que ce Prince lui promit publiquement d'oublier le passé & de le regarder comme son ami.

1626.

Richelieu se flattant d'avoir enfin appaisé les troubles intérieurs, crut pouvoir s'appliquer tout entier aux affaires du dehors. Ce Ministre n'enfantoit jamais que de grands projets; mais pour les exécuter, il avoit besoin de plus d'argent qu'il n'en restoit dans l'épargne, & que n'en pouvoit produire les revenus ordinaires du Roi.

Cependant il évitoit avec soin de se charger de la haine que les nouvelles impositions attirent ordinairement au Ministre : il fit donc convoquer une Assemblée de Notables, à laquelle il exposa les besoins de l'Etat, avec les moyens & la nécessité d'y pourvoir. L'Assemblée les approuva; & cette conduite de Richelieu auroit entiérement effacé les fâcheuses impres-

sions que l'on s'étoit efforcé de donner de lui dans le Public, si ses ennemis ne s'étoient attachés à donner toujours une interprétation maligne à celles de ses démarches qui pouvoient être les plus favorables à sa gloire & à celle de l'Etat. 1626.

Richelieu avoit trouvé les affaires dans un désordre extrême, ce n'étoit à la Cour qu'intrigues & que complots, chacun y vouloit vivre indépendant. Dans les Provinces on ne songeoit qu'à se plaindre, à menacer le Ministere, & à se révolter. Les Huguenots, dont le nombre étoit considérablement augmenté depuis le fameux Edit de Nantes tentoient de vivre en Républicains, & assuroient d'un prompt secours tous ceux des mécontens qui voudroient se soulever.

Les Rochellois sur-tout fiers de la force de leur Ville, à portée d'être soutenus des Anglois, ne gardoient aucun ménagement avec la Cour; cependant ils murmuroient sans cesse, leurs plaintes retentissoient chez tous les Princes de leur Religion, ce qui multiplioit le nombre des ennemis de la France. Luines avoit pensé à dompter entierement les Huguenots

du Royaume, on s'étoit récrié contre
1626. ses entreprises; mais les gens éclairés, sans entrer dans ce qui concernoit la différence des Religions, comprenoient néanmoins, qu'en l'état où étoient les choses, il falloit ou révoquer les priviléges excessifs des Protestans de France, ou s'attendre à voir chaque jour éclore de nouveaux troubles.

Mais avant de donner atteinte à l'Edit de Nantes, il falloit mettre les Rochellois hors d'état de rien entreprendre; on tenta de les contenir par un nouveau Traité, conclu en 1626; mais soit qu'ils se crussent maltraités, ou qu'ils eussent quelque nouveau dessein de soulevement, ils cesserent tout à coup de démolir leurs fortifications, comme ils en étoient convenus, & les rebâtirent au contraire avec beaucoup de soin & d'empressement; en même tems ils envoyerent demander du secours au Roi d'Angleterre, & s'adresserent au Duc de Buckingham, Favori de ce Prince, & ennemi déclaré de Richelieu avec lequel cet Anglois avoit vêcu quelques tems à la Cour de France. Car le Lecteur doit sçavoir que l'on regardoit en quelque sorte la rupture qui se préparoit;

comme une querelle particuliere entre le Cardinal & les Protestans de France. 1626.

Les bruits qui se répandoient à ce sujet, étoient fondés sur ce que Richelieu, par la même politique qui avoit engagé Henri IV à donner au Duc de Sully le Gouvernement de Poitou & de plusieurs places occupées par les Huguenots, avoit obtenu celui de l'Isle d'Oléron & de Brouage; c'étoit pour être particulierement instruit des mouvemens des Protestans, & plus à portée de les réprimer; Richelieu commença par faire redoubler la garnison des Places, & les Soldats se plaignant du défaut de paie, le Ministre les satisfit de son propre argent, & ordonna les préparatifs nécessaires pour le Siége de la Rochelle. Cependant Sa Majesté lui accorda droit de séance au Parlement, à côté des Pairs avec voix délibérative. Alors le Cardinal, plus lié que jamais aux intérêts du Roi & de l'Etat, songea à faire connoître qu'il étoit digne des bontés de son Maître, & de la place qu'il occupoit; on ne doutoit point que ce Prélat ne fût en état de faire un usage glorieux do l'autorité qui lui étoit confiée, & ses premieres dé-

marches justifierent l'opinion publique.

1629. Cependant les Anglois appellés par les Rochellois firent une descente dans l'Isle de Ré. Thoiras qui y commandoit, les repoussa; & dès-lors on fit une guerre ouverte aux Habitans de la Rochelle. Les troupes étant assemblées, le Roi eut dessein de les commander en personne, & ce Prince nomma pour son Lieutenant Général le Duc d'Orléans son frere, qui venoit de perdre sa femme, morte en accouchant d'une fille; mais quoique Sa Majesté, toujours avide de gloire, cédât peu volontiers à son frere les occasions qui se présentoient d'en acquérir, il fut néanmoins obligé de le laisser partir seul, étant alors tombé malade. Monsieur étant arrivé à l'armée, il s'avança vers la Rochelle, & investit cette Place, que le Connétable de Luines avoit commencé à bloquer. Peu de tems après le Roi se trouvant rétabli, il se rendit à l'armée avec le Cardinal de Richelieu; & dès ce moment on attaqua vigoureusement la Rochelle.

Chacun des Généraux se chargea de garder une certaine étendue des

lignes de circonvallation ; & le Cardinal fit bâtir dans son Quartier un Fort, auquel il donna son nom. Aussi-tôt le Duc d'Orléans quitta l'armée, fort chagrin du peu de pouvoir qu'il y avoit, à cause de la présence du Roi, & il se rendit à Paris au mois de Novembre. Louis & son Ministre demeurerent devant la Rochelle, pour presser les travaux. Sur ces entrefaites, l'Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie, ayant déplu au Cardinal, par les plaintes violentes qu'il lui fit, de ce qu'en terminant l'affaire de la Valteline, on n'avoit eu aucun égard aux intérêts de son Maître, Richelieu l'accusa d'avoir trempé dans le complot de Chalais & de diverses autres choses. Scaglia surpris de ce reproche, sembla en avouer la vérité, par la maniere embarrassée, dont il se défendit; cet Ambassadeur connoissoit le Cardinal pour un Ministre, qui ne pardonnoit rien, sur-tout dans les occasions, où l'Etat & sa vie même se trouvoient interessés. Il craignit donc qu'on ne lui donnât aussi des Juges pour lui faire son Procès; & depuis ce moment il ne parut qu'en tremblant devant le Cardinal; mais ce

1626

Prélat, content de l'avoir fait craindre, lui fit dire, que s'il demandoit
1626. lui-même son rappel, on ne l'inquiéteroit aucunement : Scaglia fut obligé d'accepter ce parti, & le Cardinal lui fit beaucoup de civilités dans la suite.

Il étoit impossible de soumettre la Rochelle, tant qu'elle auroit la liberté de recevoir par mer le secours des Anglois. On chercha donc les moyens de fermer le Port; mais plusieurs
1628. Ingénieurs des plus habiles, essayerent en vain d'en boucher l'entrée, la tempête ou les marées détruisoient toujours leur Ouvrage. Enfin le Cardinal entreprit de faire construire hors de la portée du canon des Assiégés, une digue de pierres au milieu de laquelle on laissa une ouverture suffisante pour donner passage à la marée, & on donna assez de hauteur à cet ouvrage, pour que les Soldats qu'on y mettroit en garde, fussent toujours à sec. On enfonça dans la mer des grandes poutres de 12 en 12 pieds; sur celles-là on en mit d'autres en travers, & l'on remplit cette charpente de grosses pierres, qui n'avoient d'autre lien que la vase de la mer.

Pendant qu'on travailloit à ce grand ouvrage, la Flotte que le Roi d'Espagne envoyoit pour agir conjointement avec celle de France contre les Anglois, arriva à la Rochelle en fort mauvais ordre, à cause d'une tempête dont elle avoit beaucoup souffert; mais elle ne servit qu'à intimider les Anglois, qui pendant quelque-tems n'oserent paroître; & bientôt après, elles s'en retourna sans avoir rien entrepris. 1628.

Cependant le Roi résolut de retourner à Paris: la veille de son départ il fit expédier une commission au Cardinal, par laquelle il lui donna la qualité de *Lieutenant Général de ses armées de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois, & d'Aunis*, & un plein pouvoir sur toutes les troupes, tant Françoises qu'étrangeres, & il ordonna aux autres Généraux & à tous les Officiers de l'armée de lui obéir comme à sa propre personne. Bien des gens trouverent mauvais qu'un Evêque fût Général d'armée; mais quoiqu'il n'eût aucune expérience dans la guerre, sa conduite prouva bien que le Roi ne pouvoit faire alors un meilleur choix. Richelieu, par son exactitude à payer

les troupes tous les huit jours, évita
1628, les désertions qui sont si fréquentes dans de longs Siéges; & par le soin qu'il prit de ne faire payer que les Soldats qui étoient effectivement dans le camp, il diminua considérablement la dépense de l'armée. Enfin il y établit un si bon ordre, que le Soldat bien habillé, & trouvant abondamment de quoi vivre dans le camp, ne demandoit qu'à travailler. Aussi les lignes de contrevallation furent achevées en peu de temps; & la digue s'avança à vue d'œil, malgré la grandeur du travail & le mauvais tems.

Peu de jours après le départ du Roi, le Cardinal fit sommer les Rochellois de se rendre; mais ils refusérent d'écouter les propositions qu'il leur vouloit faire, & ce Prélat ne songea plus qu'à exécuter le dessein qu'il avoit formé de prendre la Ville par surprise. Il avoit résolu de faire pétarder la fausse porte des salines, la porte neuve & celle de Saint Nicolas, d'escalader les bastions du Gabut & de l'Evangile, & d'essayer de surprendre le Fort de Thoiras, pendant qu'on attireroit la garnison en d'autres endroits par de fausses attaques. Il choisit

fit pour l'exécution de ce projet la nuit du 11e. Mars ; mais elle fut si obscure, que ceux qui étoient chargés de porter les pétards, ne purent se reconnoître les uns les autres ; ensorte que le Cardinal, qui s'étoit avancé à six cens pas de la Ville à la tête de huit mille hommes, fut obligé de revenir sans avoir rien fait, dès que le jour parut. Quelques jours aprés, il fit sur le Port de Tadon une entreprise qui ne lui réussit pas mieux. 1628.

Cependant les munitions de bouche commençoient à manquer dans la Rochelle ; déjà les Magasins publics étoient ouverts, & quoiqu'une grande partie des provisions qu'ils contenoient, commençât à se corrompre, on les distribuoit aux particuliers avec une économie extraordinaire, qui faisoit que plusieurs Soldats de la garnison alloient tous les jours se rendre aux assiégeans, & leur apprenoient le mauvais état de la Place. La digue étoit alors en état de défense ; elle avoit par-tout 12 toises de large par le bas, & 4 par le haut. Les plus hautes marées, les tempêtes même ne lui avoient causé aucun dommage ; & pour la rendre encore plus solide,

on avoit coulé à fond 62 Vaisseaux mâ-
1628. tés. On avoit laissé au milieu une ou-
verture de 150 pas géométriques, pour donner passage à la marée ; mais cette ouverture étoit si embarrassée par ces Vaisseaux chargés de pierres qu'on y avoit coulés à fond, qu'il étoit presqu'impossible d'y rien faire entrer. Ainsi, quoique l'armée navale des François ne fût composée que de 40 Vaisseaux, il n'y avoit pas d'apparence que la Flotte Angloise, qui devoit incessamment apporter un grand convoi aux Assiégés, pût forcer le passage, sans compter le canon dont cette digue & les bords de la mer étoient garnis. Richelieu croyant qu'il étoit à propos que le Roi vînt par sa présence exciter les Soldats à combattre plus courageusement, ce Prince se rendit au camp le 24 d'Avril, & approuva un projet qu'avoit conçu le pere Joseph ; car ce Moine faisoit aussi l'homme de guerre : c'étoit de faire entrer des troupes dans la Rochelle, par le conduit qui porte les immondices de la Ville dans la mer ; mais quand on voulut sonder ce chemin, on le trouva impratiquable, & malgré les cris du Capucin, on ne pensa plus à l'exé-

cution de ce beau dessein.

La Flotte d'Angleterre, composée de cinquante Vaisseaux de guerre & de quarantes autres chargés de vivres, parut à la vue de la Rochelle au commencement de Mai, & tenta vainement d'entrer dans le Canal à l'embouchure duquel il n'y avoit pas assez d'eau pour leurs Vaisseaux de guerre. Enfin huit jours après leur arrivée, ils s'avancerent jusqu'à la portée du Canon de la Flotte Françoise, & firent une décharge de toute leur artillerie; après quoi toute la Flotte reprit le chemin d'Angleterre, à l'exception d'une chaloupe chargée de bleds, qui s'étant mêlée avec celles des François, entra de nuit dans la Rochelle. 1628.

Après le départ des Anglois, les chaleurs excessives de l'Eté causerent de grandes maladies dans l'armée, & la diminuerent considérablement. Le Cardinal craignant d'en être attaqué, fut obligé de changer de logement; pendant près de deux mois les travaux furent abandonné, & l'on se contenta de garder exactement les passages, par où l'on auroit pû faire entrer des vivres dans la Rochelle. Ce

pendant le Cardinal écrivit une lettre
1628. aux Rochellois, pour les exhorter à se soumettre & peu de jours après ayant apris la mort du Duc de Buckingham, qu'un Ecossois avoit assassiné, croyant rendre un grand service à sa patrie, il leur fit dire qu'il étoit temps de songer à se rendre, & que s'ils attendoient à l'extrêmité, on ne leur feroit point de quartier; mais les Assiégés, à qui le Roi d'Angleterre, avoit fait écrire, que la mort de Buckingham ne retarderoit pas le secours qu'il leur avoit promis, ne firent aucune réponse. Il n'y avoit que l'espérance d'un prompt secours, qui pût les engager à tenir bon; car ils étoient réduits à la plus grande disette. Pour pouvoir se défendre plus longtemps, ils eurent recours à un expédient bien triste; ce fut de mettre dehors de la Ville toutes les bouches inutiles. Cette malheureuse troupe de vieillards, de femmes & d'enfans alla se rendre aux Assiégeans; mais on les repoussa à coups de mousquet, & ils furent obligés de demeurer dans une prairie, entre la Ville & le Camp, où ils furent réduits à regretter les coquillages & les racines qu'on trouvoit

encore à la Rochelle, quoiqu'en fort petite quantité. Bientôt même on leur envia l'herbe dont ils se nourrissoient: on fit faucher toutes les prairies aux environs de la Ville, & pour obliger les Rochellois à reprendre ces malheureux, le Roi & le Cardinal firent impitoyablement tirer dessus. En effet ceux qui étoient dans la Rochelle, pour prolonger la vie de leurs misérables compatriotes, s'exposerent à périr avec eux. 1628.

Peu de jours après, la nécessité les obligea d'entrer en pourparlers, & ils offrirent de se soumettre, & de demander pardon au Roi la corde au col, pourvu qu'on leur laissât leurs privileges à l'égard de la Religion & des Magistrats; mais le Cardinal prétendit qu'ils en étoient déchus, & qu'ils devoient se rendre à discretion. Il consentit néanmoins à leur accorder quelques priviléges touchant les Magistrats, à condition qu'ils recevroient le Roi dans la Ville, & paieroient quatre montres qui étoient dues à l'armée. Il renvoya les Députés de la Rochelle pour faire part de ces propositions aux autres habitans. Mais pour toute réponse, on entendit jouer l'ar-

tillerie des Assiégés plus fort qu'aupa-
1628. ravant; ils essayerent même de brûler les galiotes qui étoient entre la Ville & la digue; mais le succès de cette entreprise n'ayant pas répondu à leur attente, & la Cour ne voulant plus écouter leurs propositions, ils attendirent patiemment le secours qui devoit leur venir d'Angleterre.

Il se montra enfin le 28 Septembre à la vue de l'Isle de Ré, à peu près tel que celui qu'ils avoient vu paroître au mois de Mai; il fut aussi inutile aux Rochellois. Les Anglois se contenterent de venir reconnoître la Flotte Françoise & de faire quelques décharges de leur artillerie; & après avoir demeuré quelques jours à l'ancre, à cause du vent qui leur étoit contraire, ils résolurent d'entrer en pourparlers, malgré les oppositions des François qui étoient sur leur Flotte.

Dès que Richelieu sçut que les Généraux Anglois étoient disposés à terminer cette affaire par un accommodement, il renvoya sans rançon quatre prisonniers Anglois, qu'il chargea de faire ses complimens au Lord Montaigu, & de lui dire que s'il vouloit conférer avec lui, il y avoit lieu d'es-

pérer que la paix seroit bientôt faite
entre les deux Couronnes. Cette géné- 1628.
rosité du Cardinal offroit à Montaigu une belle occasion de commencer les conférences ; aussi ne la laissa t'il pas échaper. Cependant pour ne point alarmer les Rochellois, il fit résoudre dans le Conseil, que sous prétexte d'aller remercier ce Prélat, il iroit reconnoître la digue, & meneroit un Ingénieur avec lui, pour pouvoir en faire un rapport plus assuré. En effet, on envoya sur le champ demander aux François l'échange des prisonniers & un sauf-conduit pour Milord Montaigu ; & dès le lendemain les François accorderent tout.

Ce Seigneur alla deux fois de suite au Camp avec son Ingénieur, & la seconde, après avoir dîné avec le Cardinal, on lui fit voir la digue, & tout ce qu'on avoit mis autour pour la soutenir, & pour embarrasser le Canal. A leur retour, le Lord & l'Ingénieur en firent un rapport conforme aux desseins de ce Prélat, & dirent qu'il leur avoit fait des propositions fort raisonnables concernant la paix.

Cependant le Cardinal fit dire aux Assiégés & aux François qui étoient

sur la Flotte Angloise, « qu'il y auroit
1628. » de la honte & du désavantage pour
» eux à laisser conclure leur accord
» par un Prince Etranger qui ne con-
» sidéreroit pas tant leurs intérêts que
» les siens propres : qu'ils feroient
» leurs conditions beaucoup meilleu-
» res, s'ils imploroient la clémence
» de Sa Majesté, parce que le Roi se
» laisseroit plus volontiers fléchir par
» leurs soumissions, que par les ins-
» tances du Roi d'Angleterre ».

Les Rochellois, qui étoient sur la Flotte Angloise, envoyerent sur le champ deux Députés au Cardinal, & bientôt il en vit arriver six de la part des assiégés. Ils demanderent réciproquement à se voir, & ce Prélat le permit, à condition qu'ils ne se parleroient point. Après cette entrevue, Richelieu fit demeurer les Députés de la Rochelle, auxquels il représenta vivement les malheurs que leur opiniâtreté leur avoit attirés. Il leur promit néanmoins de parler au Roi en leur faveur, & leur donna quelques Articles, qu'ils allerent communiquer à leurs compatriotes. Ils eurent cependant la liberté de parler aux Députés des François de la Flotte, qui les prie-

rent de les comprendre dans leur trai- té ; mais ces derniers craignant que l'extrêmité où la Ville étoit réduite, ne la contraignît de conclure à quelque prix que ce fût, se remirent à la générosité du Cardinal, qu'ils prierent d'interceder pour eux & pour tous les autres François, que cette guerre avoit obligés de sortir du Royaume. Bien-tôt aprés, le Roi, par une déclaration expresse, leur pardonna le passé, leur permit de revenir en ses [illegible]vres avec les prises qu'ils avoient faites, les remit dans la possession de tous leurs biens, & leur accorda la liberté de Religion. 1628.

Le 16 d'Octobre, les Députés de la Flotte vinrent remercier le Cardinal, & le même jour ceux de la Ville vinrent lui dire qu'elle acceptoit les Articles qu'il leur avoit mis entre les mains. Il y étoit dit que le Roi pardonnoit aux Rochellois, & leur accordoit le libre exercice de la Religion Prétendue Réformée : qu'ils seroient rétablis dans tous leurs biens, & déchargés de tous les jugemens qu'on avoit rendus contr'eux à l'occasion de leur rébellion : que les Chefs & les Gentils hommes sortiroient de la Ville

l'épée au côté, & les Soldats le bâton blanc à la main; & que les Capitaines & les Soldats Anglois seroient conduits en Angleterre, sans qu'il leur fût fait aucun déplaisir: qu'après la ratification du Traité, les portes de la Ville, seroient remises à ceux que le Roi nommeroit: que Sa Majesté feroit observer tant d'ordre à l'entrée & au logement des Gens de Guerre dans la Ville, qu'aucun habitant n'auroit sujet de s'en plaindre, &c.

1628.

Réduction de la Rochelle.

Ces Articles furent signés le 28 par les Magistrats de la Rochelle; ensuite le Roi ayant fait délivrer une Déclaration, par laquelle il les approuvoit, les Députés allerent demander pardon au Roi au nom de la Ville, & le lendemain * les Gardes Suisses & Françoises en prirent possession. Le Cardinal y entra le même jour, & touché de l'Etat affreux de ces malheureux habitans, il leur fit distribuer une grande quantité de vivres. Le lendemain se passa à enterrer près de quinze mille personnes mortes de faim, qui étoient demeurées sans sépulture; & le premier de Novembre l'Archevêque de Bourdeaux ayant

* Le 30 Octobre.

consacré de nouveau l'Eglise de Sainte Marguerite, le Cardinal y dit la Messe, & y donna à communier au Garde des Sceaux & au Maréchal de Schomberg; après quoi il alla joindre le Roi qui fit ce jour-là son entrée dans la Ville. 1628

La prise de la Rochelle couvrit de gloire le Cardinal de Richelieu. Par cette importante conquête il mit fin aux divisions des Sujets du Roi par rapport à la Religion, & rendit son Maître plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avoit jamais été; il ôta pour toujours aux Puissances étrangeres le moyen de troubler, quand ils le vouloient, le repos du Royaume; & les Protestans avouant en secret qu'ils avoient souvent abusé de leurs priviléges, s'estimerent trop heureux de jouir encore du libre exercice de leur Religion. Cependant les Rochellois se plaignoient amerement des Anglois; en effet ils consommerent la plus grande partie des provisions qui étoient dans la Ville, pendant trois mois qu'ils demeurerent devant l'Isle de Ré, sans pouvoir s'en rendre Maîtres; & au lieu d'apporter les convois qu'ils avoient *promis*, lorsque le pas-

1628. ſage de la mer étoit encore libre, ils attendirent qu'on l'eût rendu impraticable, & ne voulurent point haſarder quelques Vaiſſeaux, qui peut-être auroient rompu la digue & facilité l'entrée des bâtimens légers dans la Rochelle. Enfin il ſemble qu'ils ne fuſſent venus que pour être témoins de la reddition de cette Place. A peine fut-elle réduite que cette fameuſe digue commença à ſe détruire, bientôt après une tempête en renverſa la plus grande partie, & un Vaiſſeau François, pouſſé par un coup de vent contre ce qui en reſtoit, en abattit une eſpace conſidérable, ſans en être endommagé, ce qui fit connoître aux Anglois combien il leur auroit été facile de ſurmonter cet obſtacle.

Guerre de Piémont.

Cependant le Cardinal alla à Brouage, que les Anglois avoient paru menacer; mais ils firent voile en Angleterre ſans rien entreprendre. Ce Prélat de retour à Paris, ne penſa plus qu'à ſecourir promptement le Duc de Nevers, qui dès le commencement de l'année, ayant pris poſſeſſion des Duchés de Mantoue & de Montferrat, en qualité de plus proche héritier du Duc Vincent, mort au mois de Décembre

1627, étoit opprimé par l'Empereur, les Espagnols & le Duc de Savoie, 1628
qui sous prétexte de conserver les droits que le Duc de Guastalle prétendoit avoir sur ces Etats, cherchoient à s'en rendre maîtres.

Avant que le Duc de Nevers quittât la France on lui avoit promis de le secourir autant qu'il seroit possible; mais le Siége de la Rochelle, & les autres guerres que le Roi eut à soutenir en divers endroits de son Royaume contre les Huguenots, lui causerent tant d'embarras & de dépense, qu'il lui fut impossible d'envoyer une armée en Italie. Cependant le Duc de Mantoue avoit déjà perdu une grande partie de ses Etats, & les Espagnols avoient mis le Siége devant Casal, Place forte à la vérité, mais si mal pourvue qu'elle n'auroit pas tenu huit jours si la négligence des Assiégeans n'avoit donné lieu à plusieurs affaires, & aux Soldats François de se jetter dans la Place, & d'y faire entrer toutes sortes de munitions. La Rochelle étant soumise, le Cardinal résolut d'envoyer un prompt secours au Duc de Mantoue, & malgré les oppositions de la Reine mere qui n'aimoit pas ce Prince, on fit par-

tir des troupes pour l'Italie*, & on
1629. nomma le Duc d'Orléans, Lieutenant Général de cette armée.

Le Duc de Mantoue avoit laissé à Paris Marie de Gonsague sa fille, Princesse jeune & belle, dont le Duc d'Orléans étoit amoureux. C'étoit la source de la haine que la Reine mere avoit conçue pour le Duc de Mantoue. Cette Princesse vouloit marier Monsieur à Anne de Médicis, seconde fille du Grand Duc; mais Monsieur ne vouloit point en entendre parler, parce qu'elle n'étoit pas belle, & que d'ailleurs elle étoit trop jeune, & il mettoit tout en usage pour épouser la Princesse de Mantoue. Un jour il pria le Cardinal de lui en obtenir la permission; mais ce Prélat lui répondit que le Roi avoit défendu de lui en parler, & qu'il n'osoit pas s'opposer à sa volonté, quelqu'envie qu'il eût de servir Monsieur. Cependant le Duc de Mantoue ayant rappellé sa fille, de peur de déplaire à la Reine mere, & le Duc d'Orléans demandant avec instance que ce voyage fût retardé, le Cardinal lui fit donner cette légere satisfaction; ce qui commença à le

* *Au mois de Novembre.*

brouiller avec sa bienfaitrice, comme nous le verrons dans la suite.

Louis, jaloux de la gloire de son frere, se repentit bientôt de l'avoir nommé Général de l'armée d'Italie, & résolut d'aller la commander lui-même, pour ôter cet emploi à Monsieur, qui devoit néanmoins le suivre en qualité de Lieutenant Général. Il partit le 16 Janvier & se rendit à Grenoble, où le Cardinal l'étant allé joindre, ils conduisirent l'armée au pied des Alpes. Ils employerent quelques jours à négocier avec le Duc de Savoie, pour obtenir le passage des vivres; mais connoissant que ce Prince ne cherchoit qu'à retarder la marche de l'armée, pour faire tomber Casal entre les mains des Espagnols; & d'ailleurs le Cardinal ayant appris que les troupes de ces derniers s'avançoient le plus promptement qu'il leur étoit possible, & que le Duc de Savoie continuoit à faire fortifier les passages, on résolut de forcer les barricades qu'il avoit fait faire sur le chemin de Suze.

1629

Le 6 de Mars, le Roi & le Cardinal les firent attaquer de front, pendant que deux gros détachemens pas-

ſerent à droite & à gauche par le haut
1629. des montagues, prirent les Piemontois
en flanc, les mirent en déroute, & les
pourſuivirent ſi vivement, qu'ils ſe-
roient entrés dans Suze, pêle-mêle
avec les Fuyards, ſi le Roi craignant
que la Ville ne fût ſaccagée, ne leur eût
ordonné de s'arrêter. Peu s'en fallût
que le Duc de Savoie ne fut enve-
loppé dans ſa fuite, par les enfans
perdus de l'armée. Le lendemain Su-
ze ſe rendit, & deux jours après, on
accorda la paix au Duc de Savoie, à
condition qu'il donneroit paſſage aux
armées du Roi, pour aller à Caſal, &
fourniroit des vivres en payant. Ce
Prince promit outre cela par le traité
de faire en ſorte que les Eſpagnols ſor-
tiroient des Etats du Duc de Man-
toue, & s'obligeroient de ne le plus
troubler, ſoit que l'Empereur lui ac-
cordât l'inveſtiture, ou non. Il pro-
mit auſſi d'entrer dans une ligue avec
la France, le Pape, la République
de Veniſe & le Duc de Mantoue, pour
la conſervation des Etats de ce dernier,
& remit au Roi la Citadelle de Suze
& le Château de Saint François pour
garans du traité.

Le Roi avoit réſolu de reſter à

Suze pour en voir l'exécution, mais il s'y ennuya bientôt, & alla bloquer Privas en Vivarêts. Le Cardinal demeura encore quelques jours dans les Etats du Duc de Savoie, avec la plus grande partie de l'armée, dont il fut nommé Général. Bientôt après, les Espagnols évacuerent le Montferrat, & le Cardinal conduisit * devant Privas les troupes dont il avoit le commandement. Cette malheureuse Ville ayant attendu trop long-temps à se rendre, fut entierement saccagée, & peut-être que tous ses habitans auroient péri par la fureur des Soldats, si le Cardinal, quoique retenu au lit par une fiévre tierce, ne fût monté à cheval, pour arrêter les désordres qu'y commettoient les troupes victorieuses. Il sauva la vie & l'honneur à plusieurs personnes, mais il ne put empêcher la Ville d'être brûlée. Après la prise de cette Place, on en prit encore beaucoup d'autres aux Huguenots; ce qui obligea le Duc de Rohan de céder aux instances du Cardinal, qui le sollicitoit depuis long temps de rentrer dans l'obéissance. On lui accorda pour lui, pour son frere, & pour tous ceux qui

1629.

* Au commencement de Mai.

avoient porté les armes ſous eux
1629. le pardon du paſſé, la jouiſſance de leurs biens, & en même tems la liberté de conſcience pour tous les Huguenots; à condition que les fortifications de Nîmes, de Caſtres, d'Uzès & de Montauban qui n'étoit point encore en la puiſſance du Roi ſeroient raſées après ce traité, qui fut ſigné à Allais le 27 Juin. Le Cardinal conſeilla au Roi de retourner à Paris, & pour lui il demeura en Languedoc, afin de le faire exécuter. Ce ſoin appartenoit au Prince de Condé, qui avoit commandé les troupes depuis le commencement de la guerre; mais les Huguenots, & ſur-tout ceux de Montauban, auxquels ce Prince avoit donné pluſieurs fois de cruelles marques de ſa haine, prierent le Cardinal de venir lui-même faire exécuter la Déclaration du Roi, & le Prince de Condé renonça volontairement à cet emploi.

Cependant le Cardinal envoya cette Déclaration au Parlement de Toulouſe, pour l'y faire enrégiſtrer purement & ſimplement, (car on craignoit que le Parlement n'y apportât quelque modification, à cauſe d'une multitude d'Arrêts qu'il avoit rendus

contre les Huguenots) ce qui fut exécuté le 18 d'Août. Le 21 du même mois, ce Prélat entra dans Montauban, avec deux mille hommes de pied & quelque Cavalerie, qui en sortirent avec lui deux jours après. Le peuple le reçut avec de grands applaudissemens, & s'empressa à lui rendre des honneurs extraordinaires. Les Ministres même vinrent le complimenter au nom du Consistoire. Il y reçut aussi les complimens du Parlement & de l'Université de Toulouse, & partit ensuite pour Fontainebleau, où la Cour étoit alors. 1629

Mécontemens de Monsieur.

Pendant que le Cardinal étoit en Piémont, il étoit arrivé à la Cour de France plusieurs choses, qu'il est nécessaires de rapporter ici, parce qu'elles sont la source de toutes les brouilleries qui éclaterent dans la suite, entre ce Prélat & la Reine mere. J'ai dit que Monsieur devoit suivre le Roi à l'armée d'Italie en qualité de Lieutenant Général; & en effet il s'étoit mis en chemin, quoiqu'il fût mécontent de ce qu'on ne lui permettoit pas de commander en Chef; mais ayant appris à Lyon, que le Duc de Mantoue, craignant les menaces de la

Reine mere, avoit envoyé un Gentilhomme en France, pour en faire sortir sa fille, il quitta sur le champ la route de Dauphiné, & se rendit à Montereau, à dessein d'enlever sa Maîtresse, lorsqu'elle y passeroit, & de sortir avec elle du Royaume. La Reine mere ayant appris ce dessein, fit arrêter la Princesse de Mantoue & la Duchesse de Longueville sa tante, les fit conduire au Château de Vincennes, & dépêcha en diligence un Courier au Roi, pour lui en donner avis. Le Duc d'Orléans, que cette nouvelle mit dans une colere excessive, jura de s'en vanger, & se retira dans les terres de son appanage; il demanda inutilement quelque satisfaction, pendant plusieurs mois. Enfin irrité de ce qu'on sembloit le mépriser, il se retira chez le Duc de Lorraine; ce fut-là qu'il publia un Manifeste, où n'osant parler contre le Roi ni contre la Reine mere, il se déchaînoit contre le Cardinal, qu'il appelloit *Maire du Palais de ce tems.*

1629.

On s'étonna dans le monde que Monsieur accusât le premier Ministre d'une opposition qui étoit seulement l'ouvrage de la Reine mere : elle seule

Politique de Richelieu.

en vouloit à la Princesse de Mantoue,
& il y avoit d'autant moins lieu de 1629.
croire que Richelieu agît de concert
avec la Reine mere en cette occasion,
qu'elle se plaignoit ouvertement de
ce qu'il servoit mal ses desseins par
rapport au mariage de Monsieur.
Cette Princesse, long-temps Régente
du Royaume, & absolue dans ses
volontés, s'irritoit de ce que le Cardinal lui faisoit trop souvent connoître qu'il y avoit alors un Roi, & que
l'autorité suprême ne pouvoit être partagée; qu'il étoit premier Ministre,
& dans la nécessité de sacrifier tout le
reste à son devoir.

Marie de Médicis, surprise par de
mauvais conseils, ne se souvenoit
point assez de ce que le Cardinal devoit à son état présent; ainsi dans le
même temps que Monsieur l'accusoit
de le desservir auprès du Roi & de la
Reine mere, cette Princesse lui reprochoit d'être secretement dans les
intérêts de Monsieur; bien-tôt elle
éclata contre le Ministre, & menaça
hautement de le perdre. Richelieu fut
extrêmement sensible à ce procédé; il
alla trouver la Reine & lui dit que
puisqu'il s'étoit malheureusement atti-

ré sa haine, son dessein étoit d'abandonner pour jamais la Cour & le Gouvernement de l'Etat, & qu'il la conjuroit de prier le Roi de lui donner son congé. Cette déclaration du Cardinal combla de joie Marie de Médicis.

1629.

Le Prélat comprit aux marques qu'elle en donna, combien l'esprit de cette Princesse étoit prévenu contre lui, & ce qu'il devoit en attendre. Il vit bien qu'elle étoit dans la disposition de tout entreprendre contre lui, & qu'il ne pourroit se maintenir désormais que par des moyens contraires au repos & aux intérêts de la Reine. Richelieu ne crut pas devoir les employer, & il alla demander au Roi la permission de se retirer, en lui conseillant d'abandonner le maniment des affaires à ceux que la Reine jugeroit plus capables de les administrer. Le Roi répondit au Cardinal qu'il ne se conduisoit par les conseils de personne pour le choix de ses Ministres, & que la Reine mere à cet égard n'avoit aucun pouvoir sur son esprit; qu'il lui défendoit de se retirer, & lui ordonnoit au contraire de continuer à le bien servir. Après cette réponse le Car-

dinal plus assuré que jamais de sa fortune, chercha à détromper le Duc 1629.
d'Orléans toujours prévenu contre lui; & le Ministre obtint que l'on ne lui parleroit plus d'une Princesse de la Maison de Médicis, à qui la Reine mere vouloit le marier, & pour laquelle le Duc sentoit de la répugnance.

On ne peut exprimer quelle fut alors la colere de la Reine mere contre le Cardinal. Cette Princesse lui fit de nouvelles menaces, & lorsque ce Prélat voulut se justifier, elle lui défendit de se présenter jamais devant ses yeux. Richelieu voulut répliquer, mais la Reine, qui ne se possédoit plus, s'emporta de telle sorte, que le Roi accourut au bruit. En vain le Monarque fit tous ses efforts pour l'appaiser; elle refusa opiniatrément d'écouter les raisons que vouloit alléguer Richelieu, & reprocha même à son fils la confiance excessive qu'il avoit en un sujet assez hardi, pour s'opposer à sa Maîtresse & à sa bienfaitrice. Elle finit par menacer Richelieu de lui ôter la Surintendance de sa Maison. Le Cardinal répondit qu'il aimoit mieux tout abandonner & perdre sa fortune, que d'agir contre son de-

voir, ou de passer pour un ingrat.
1630. La Reine s'appaisa enfin, & le Roi obtint qu'elle rendroit à Richelieu l'honneur de ses bonnes graces.

Cependant le Roi, pour le consoler des traverses qu'il venoit d'essuyer, & lui donner de nouvelles marques de sa bienveillance, prit la résolution de lui accorder le titre de premier Ministre. Les provisions qu'il lui fit expédier à ce sujet, prouvent bien en quel dégré d'estime Richelieu étoit alors auprès de Sa Majesté : « Considerant vos éminentes qualités *, di» soit Louis XIII au Cardinal, que » vous avez secondé nos desirs & » exécuté nos desseins, que Dieu qui » réservoit à notre regne l'extir» pation de l'hérésie & de la rébellion, » a voulu que ce soit par votre soin » par votre valeur & par votre ma» gnanimité, enfin que par votre pru» dence, les affaires d'Italie ont eu » l'heureux succès dont Dieu a béni » nos armes, nous n'avons pas dû » choisir aucune personne, pour être » admise à la participation de nos plus » importantes affaires que préalable» ment nous vous y eussions donné

Il est revêtu du titre de premier Ministre.

* Journal de Richelieu.

le

» le rang & la place que votre condi-
» tion & vos vertus méritent. » 1629.

Le Cardinal eût lieu d'être satisfait de l'éloge pompeux qu'il recevoit de son Souverain; mais les traverses que lui suscitoit la Reine-mere, l'empêchoient de goûter son bonheur. Le Public, souvent censeur aussi ignorant que sévère de toutes les démarches des Ministres, prenoit parti pour la Reine mere, fondé sur cette maxime, plus fausse encore, lorsqu'il est question des affaires d'Etat, qu'on ne peut, sans être ingrat, mécontenter son bienfaiteur. On l'accusoit de mépriser les conseils des Ministres inférieurs, de s'irriter de la moindre contradiction, & de ne suivre que ses idées. Ceux qui tenoient ces discours, n'ajoutoient point que Richelieu, par l'étendue de son génie, étoit assez au-dessus des autres hommes, pour préférer avec justice ses lumieres à celles d'autrui.

Pendant que le Cardinal songeoit à se justifier par ses succès des accusations de ses ennemis, le Duc de Mantoue, que le Roi avoit pris sous sa protection, étoit plus pressé que jamais par les Espagnols, qui n'étoient sortis du Montferrat, que parce qu'ils

n'étoient pas en état de résister à l'ar-
1629. mée Françoise. Ils y étoient rentrés
incontinent après le départ du Cardi-
nal, & s'étoient emparés de toutes les
Places de ce petit Etat, à la réserve
de Casal & de Pontestura, que Thoi-
ras s'étoit proposé de défendre. D'un
autre côté, l'Empereur avoit envoyé
une armée considérable en Italie, sous
prétexte de conserver les droits de
divers prétendans ; & ces troupes,
après avoir pris les meilleures Places
du Duché de Mantoue, avoient mis
le siége devant la Capitale, dont la
garnison étoit si peu aguerrie, qu'ils
firent leurs approches, sans perdre
aucun Soldat. Le Duc de Savoye lui-
même, quoiqu'il fût entré dans une
ligue pour la conservation des Etats
du Duc de Mantoue, étoit fort mal
intentionné pour ce Prince, & n'at-
tendoit pour se déclarer en faveur des
Impériaux & des Espagnols, qu'une
occasion de pouvoir le faire en sûreté.

Sur ces nouvelles, le Conseil de
France résolut de secourir le Duc de
Mantoue le plutôt qu'il seroit possi-
ble, & l'on fit assembler en Dauphiné
toutes les troupes qui étoient en quar-
tier dans les Provinces voisines. Enfin

l'armée étant déjà forte de vingt mille hommes de pied & de deux mille chevaux, le Roi qui avoit désigné le Cardinal pour la commander, fit expédier des Lettres-Patentes* par lesquelles il lui donnoit le titre de *Lieutenant Général représentant la personne du Roi*, & lui permettoit de recevoir les Ambassadeurs des Princes, & les Députés des Villes & des Communautés, & de leur en envoyer, s'il le jugeoit à propos; enfin le pouvoir qu'il reçut fût si extraordinaire, que ne pouvant l'exprimer par un mot usité, on inventa, ou du moins on francisa celui de Généralissime. 1629.

Le Duc d'Orléans qui s'étoit attendu à commander l'armée d'Italie s'emporta beaucoup contre le Cardinal, & même contre le Roi son frere. Il se tint éloigné de la Cour, & refusa de s'y rendre, jusqu'à ce que le Cardinal eût passé les Monts. Le Ministre fit de nouveaux efforts pour appaiser encore une fois le Duc d'Orléans. Il craignoit que ce Prince irrité ne profitât de son absence pour le

* Mémoires de Bassompierre. Auberi, Vie de Richelieu.

perdre. Dans cette appréhension, il
1629. lui envoya le Maréchal de Marillac,
comptant que ce Seigneur, qui avoit
beaucoup d'esprit, lui ayant obligation
de sa fortune, seroit plus propre qu'un autre à faire avantageusement
pour lui le personnage de médiateur. Mais la reconnoissance n'étoit
pas une des vertus de Marillac. Il fit
entendre au Duc d'Orléans qu'il devoit se défier des avances du Cardinal : que cet homme ambitieux ne se
conduisoit de bonne foi avec personne, & qu'il sacrifioit tout au desir de
conserver sa grandeur, ne pouvant
plus l'augmenter. Ce discours de Marillac lui coûta cher dans la suite. Le
Cardinal justement indigné de sa trahison, conçut pour lui la haine la
plus violente, & ne le regarda plus
que comme un homme qui vouloit
élever sa fortune sur les ruines de la
sienne.

Richelieu part pour la guerre d'Italie.

Le Cardinal partit de Paris le 29
Décembre, avec le Cardinal de la
Valette, le Duc de Montmorenci &
les Maréchaux de Bassompiere & de
Schomberg : cent Cavaliers, qui
étoient des personnes les plus distinguées de la Cour, l'accompagnerent

jusqu'à une demie lieue de Paris, où ses Gardes l'attendoient avec huit 1629.
Compagnies du Régiment des Gardes Françoises, dont chacune étoit de trois cens hommes. Il arriva à Lyon avec ce petit Camp volant, & envoya dire au Duc de Savoye, qu'il ordonnât que les troupes qu'il avoit promises, fussent prêtes à se joindre à celles du Roi, & qu'il marquât les lieux où l'armée pourroit trouver des vivres.

Trois jours après, le Prince de Piémont envoya prier le Cardinal de se 1630.
rendre au Pont de Bauvoisin, pour conférer ensemble sur la marche de l'armée. Ce Prélat ne voulut donner aucune réponse, avant d'avoir pris l'avis des Seigneurs qui étoient à Lyon; il fit assembler les Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg, de la Force, le Duc de Montmorenci, & le Marquis d'Alincourt. Il fut décidé dans ce petit conseil, qu'il n'étoit point de la dignité du Roi, que son Ministre allât traiter dans un lieu qui étoit en partie au Duc de Savoye, & choisi par le Prince de Piémont. Ainsi le Cardinal fit dire à ce Prince, que s'il vouloit venir à Lyon, il y se-

roit reçu selon sa qualité, qu'autrement il le verroit à Chamberi ; mais
1630. que les affaires de Sa Majesté ne lui permettoient pas de consumer le tems en conférences inutiles. Après avoir écrit au Roi les raisons qui l'avoient obligé d'en agir ainsi, le Cardinal partit de Lyon, & prit le chemin de Suze.

Le Duc de Savoye étoit extrêmement irrité du mépris qu'on avoit marqué pour le Prince son fils. Cependant n'étant point en état de s'en venger, il l'envoya près de Suze ; & ce Prince fit au Cardinal plusieurs propositions, qui ne tendoient qu'à retarder la marche de l'armée ; mais Richelieu qui sçavoit que les Places qui restoient encore au Duc de Mantoue dans le Montferrat, couroient risque de tomber entre les mains des Espagnols, faute de munitions & de garnisons suffisantes, les rejetta toutes, & pressa tellement le Duc de Savoye, qu'enfin il marqua les traites de l'armée ; mais à peine fut-elle arrivée à Caselette, que les vivres lui manquerent entierement ; ce qui l'empêcha d'aller plus avant.

Dans ce tems-là, le Cardinal ayant

eu avis que Casal & Pontesture avoient reçu chacune un convoi considérable de vivres, qui étoit ce dont ces Places avoient le plus besoin, il résolut de faire expliquer nettement le Duc de Savoye, & de lui déclarer la guerre, s'il n'exécutoit sur le champ le traité de Suze. Il lui fit donc dire que l'armée du Roi ne pouvoit pas demeurer plus long tems où elle étoit; qu'ainsi il le prioit de disposer toutes choses, afin qu'elle pût passer commodément & sans délai; qu'autrement on seroit obligé de pourvoir comme l'on pourroit à sa subsistance; qu'au reste ayant promis de lui donner passage par le Piémont, pour aller dans le Montferrat, il devoit faire démolir les fortifications qu'il avoit fait faire à Veillane qui étoit sur ce passage. Le Duc de Savoye offrit de retirer une partie de la garnison de cette Place; mais il ne voulut point consentir à la démolition, qu'on lui demandoit, & fit même saisir les principaux passages de la Riviere de Doire, comme pour s'opposer à la marche de l'armée. Le Cardinal en ayant eu avis, rappella l'avant-garde qui étoit à six lieues de-là, sous le commandement 1630.

du Maréchal de Crequi, fit reconnoître les gués de la Doire, & donna ordre que toute l'armée s'y rendit la nuit du 18 au 19 Mars, pour les passer à la pointe du jour.

1630.

Richelieu passa cette Riviere, sur un superbe cheval, ayant l'épée au côté, une plume à son chapeau, & une cuirasse de couleur d'eau, sur un habit couleur de feuille morte brodé d'or. Il étoit précédé de deux Pages, dont l'un portoit son casque & l'autre ses gantelets; deux autres pages marchoient à ses côtés, & chacun d'eux tenoit par la bride un coureur de grand prix; enfin le Capitaine de ses Gardes marchoit derriere à la tête de sa troupe. Le Cardinal dans cet équipage guerrier, entre dans l'eau l'épée au côté & deux pistolets à l'arçon de sa selle & passe la Riviere; cependant les Soldats fatigués & mouillés de la pluye qui tomboit en abondance, s'emportoient contre le Cardinal, & condamnoient son entreprise; cette multitude armée se mutinoit davantage, à mesure que la pluye augmentoit.

Les Soldats qui étoient le plus près du Ministre, juroient, & lui don-

noient toutes sortes de malédictions. Il supporta d'abord ces injures avec patience; mais voyant qu'elles augmentoient à mesure qu'il avançoit, il appella un Officier pour lui dire d'y mettre ordre. Celui-ci lui répondit que c'étoit la coutume du Soldat mécontent, de se plaindre avec insolence des Chefs qui les conduisoient * ; *sitôt qu'ils seront à leur aise*, dit-il, *ils s'enivreront en buvant à votre santé.* 1630.

Le Cardinal, à qui la liberté des Soldats avoit déplut, voulut d'abord qu'on les réprimandât à l'Ordre; mais les ayant entendus le même soir, logés à leur aise, se louer de sa prévoyance & de sa bonté, il leur pardonna les injures de la journée, surtout lorsqu'il eût refléchi, qu'il pouvoit punir les Soldats, mais non les corriger de la manie de blâmer leurs Généraux.

Le dessein du Cardinal étoit de faire investir Rivoli, Maison de Plaisance du Duc de Savoye, avant que ce Prince, qui y étoit alors, pût en sortir. Si l'on s'étoit rendu maître de sa personne, il auroit été obligé de consentir à ce qu'on auroit voulu; mais

* Vie du Cardinal de Richelieu.

soit qu'il eût été averti de ce dessein, 1630. ou que la contre marche de l'avant-garde, dont le Cardinal n'avoit pas voulu dire les raisons au Prince de Piémont, le lui eussent fait soupçonner, il s'étoit retiré de nuit à Turin. Le Cardinal bien fâché d'avoir manqué son coup, envoya dire au Duc de Savoye, que l'armée n'étoit venue à Rivoli, que parce qu'elle ne pouvoit plus subsister au lieu où elle étoit, & que cela ne devoit pas rompre leur intelligence; mais le Duc étoit si irrité, qu'il ne voulut point voir l'Envoyé du Cardinal.

Cependant ce Prélat détacha le Maréchal de Crequi, avec 6000 hommes de pied & 1000 chevaux pour investir Pignerol * dont il avoit résolu de faire le Siége; mais pour tromper le Duc de Savoye, il fit publier que l'on alloit à Turin, & suivit en effet l'Artillerie, que l'on avoit fait marcher de ce côté-là. Le Duc, qui avoit eu quelque soupçon du véritable dessein du Cardinal, avoit donné ordre à quelques troupes de se jetter dans Pignerol; mais craignant que Richelieu n'en voulût effectivement à la Ca-

* Le 20 Mars.

pitale de ses Etats, il fit rappeller ce détachement, & sur le champ l'armée quitta la route de Turin & marcha droit à Pignerol; elle y arriva le 21 Mars, & la Place fut investie de tous côtés : on travailla avec tant d'ardeur, que le lendemain une batterie de trois Piéces de canon commença à jouer; ce qui étonna tellement les Assiégés, qu'ils rendirent la Ville le même jour. Le Cardinal y entra & fit sur le champ attaquer le Château. C'étoit un Fort bâti sur un Roc si dur, que malgré un travail continuel de trois jours, le mineur ne put y faire un trou capable de mettre la moitié d'un homme à couvert. Les gens du Pays disoient cette Place imprenable, & les Généraux croyant qu'elle arrêteroit l'armée fort long-tems, firent travailler aux lignes de contrevallation; mais le Comte Urbain l'Escalangue, qui en étoit Gouverneur, n'avoit aucune connoissance de l'art militaire; & voyant le Mineur attaché à un bastion, il s'imagina que la mine déjà prête à jouer, alloit faire sauter, lui, son Château & sa garnison : ainsi il fit battre la chamade, lorsqu'on s'y attendoit le moins. Le Cardinal, qui avoit appris 1630.

que le Duc de Savoye s'avançoit pour
1630. secourir la Place, y envoya sur le champ le Maréchal de Crequi, avec ordre d'accorder au Gouverneur tout ce qu'il demanderoit, pourvû qu'il sortît dans quatre heures; mais comme c'étoit la veille de Pâques, le dévot Gouverneur voulût célébrer la Fête dans sa Place avant d'en sortir, & promit seulement que ce seroit de grand matin; en effet, dès que le jour parut, il vint avec la plus grande partie de sa garnison, retirer les ôtages qu'il avoit donnés pour garands de sa parole. On dit que pour faire hâter ce Gouverneur, le Cardinal avoit fait avancer les horloges de la Ville de plus d'une heure.

Richelieu dépêcha un Courier, pour apprendre au Roi la nouvelle de cette conquête, avec les raisons qui l'avoient engagé de rompre avec le Duc; & la Cour ne manqua pas d'approuver sa conduite. Cependant il fit avancer le Maréchal de Schomberg vers le Montferrat, & fit travailler aux Fortifications de Pignerol, qu'il ne voulut point quitter avant qu'elle fût en état de défense; mais Schomberg ayant trouvé à son passage les Impériaux,

les Espagnols, & le Duc de Savoye réunis, ce qui formoit une armée que celle de France n'étoit pas en état de forcer, fut obligé de retourner sur ses pas, & le Cardinal content d'avoir conquis une Place importante, quitta l'armée, témoignant peu d'empressement pour envoyer au Duc de Mantoue le secours que ce Prince opprimé attendoit de lui; il en avoit cependant plus besoin que jamais. La vigoureuse résistance que firent quelques Officiers François, qui s'étoient jettés dans Mantoue, lorsque les convois Vénitiens y étoient entrés, avoit obligé les Impériaux de lever le Siége de cette Place. Mais ils y étoient revenus bien-tôt; & quoique le Maréchal d'Estrées s'y fût rendu pour la défendre, il ne pouvoit pas être d'une grande utilité au Duc, qui n'avoit ni troupes ni argent. Les Espagnols de leur côté avoient pris Pontesture, & de toutes les Places du Montferrat, il n'y avoit que Casal, qui tînt encore pour le Duc de Mantoue, par la bravoure de Thoiras; mais ce Capitaine manquoit de tout, & ne se soutenoit que par son habileté, & par l'amitié que le peuple & la garnison avoient 1630.

pour lui ; de sorte que le Duc couroit
1630. risque d'être bientôt dépouillé de ses
Etats. Le Pape & les Vénetiens avoient
mis d'abord avec plaisir Pignerol entre les mains des François. Cette conquête leur donnoit un passage libre à travers le Piémont, pour entrer en Italie toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos, pour s'opposer aux entreprises de la Maison d'Autriche ; mais alors craignant que le Duc de Savoye, désespéré de la perte d'une Place, qui laissoit tout son Pays à la discrétion des François, ne fît tous ses efforts pour arrêter leur marche, ils conseillerent au Roi de s'accommoder avec le Savoyard, de peur que le secours venant trop tard, le Duc de Mantoue ne succombât enfin sous les efforts de la Maison d'Autriche. Cependant le Conseil de France, c'est-à-dire le Cardinal, ne voulut point entendre parler de la restitution de Pignerol.

Orage contre le Cardinal.

Cette conquête, toute importante qu'elle étoit, loin de donner des amis au Ministre, avoit augmenté le nombre de ses ennemis. Les Ducs de Guise & d'Elboeuf, la Princesse de Conti, toutes les Princesses de la Maison de Lorraine, & Marie de Médicis elle-

même, se déclarerent hautement contre lui. Le Duc de Guise surtout se déchaînoit contre un Prélat, qui à cause 1631
de sa Charge de Sur-Intendant des mers, vouloit lui enlever les droits & la qualité d'Amiral du Levant, que le Duc possedoit comme ses Prédécesseurs, à titre de Gouverneur de Provence. Les amis de la Maison de Lorraine firent retentir la Cour de plaintes contre le Cardinal. Le nombre des mécontens augmenta, & ils firent tant de bruit, que le Roi en conçut une inquiétude mortelle. Ce Prince ne montra plus à ses Courtisans qu'un visage triste. Il abandonna tous les exercices qui paroissoient auparavant lui plaire; il cessa d'aller à la chasse, & se tint enfermé avec quelques Seigneurs qui lui étoient agréables, n'osant prendre aucune résolution, ni contre le Cardinal qui lui étoit nécessaire, ni contre le Duc de Guise, dont il reconnoissoit le bon droit. Pour surcroît de chagrin, Monsieur parut plus mécontent que jamais du Roi son frere & du Cardinal; tout étoit perdu, si Gaston se fût mis à la tête du parti formé contre le Ministre; & voilà ce que le Roi redoutoit. Monsieur, soutenu des plus

1630. grandes Maiſons du Royaume, ſe ſeroit vû en état, non-ſeulement d'éloigner le Cardinal de Richelieu, mais encore de lui enlever pour jamais toute eſpérance de retour, ſur-tout dans un temps où le peuple excité par les mécontens, déſiroit une domination plus douce, & ſembloit ſouhaiter avec ardeur qu'il arrivât du changement dans le Miniſtère.

Dans ce même temps, le Châtelet de Paris ceſſe tout à coup de rendre la juſtice, à cauſe d'un nouveau droit qu'on lui veut faire payer. Le Parlement mécontent par la même raiſon, s'aſſemble, & fait offrir au Duc d'Orléans de ſe joindre à lui, s'il veut demander l'abolition des impôts exceſſifs, dont la Nation ſe trouvoit accablée. Le Duc d'Orléans écoute avec plaiſir la propoſition qu'on lui fait. Le Roi qui en eſt averti, ſent redoubler ſa crainte, il s'inquiete & s'agite, il ſe plaint de ſon ſort, il gémit ſur les maux d'un peuple qu'il aime, & qu'il n'étoit pas en état de ſoulager dans un tems où tout eſt prêt à ſe ſoulever au-dedans, & qu'il a au-dehors une guerre importante à ſoutenir; accablé du préſent, & redoutant l'ave-

nir, il ne voit que Richelieu à opposer à tant de maux : celui-ci de son côté fait tête à l'orage. 1630.

Le nombre & la qualité de ses ennemis, loin de l'intimider, lui donne plus de courage ; il représente au Roi qu'il sçaura dans peu le rendre plus absolu que jamais, & que ses armes victorieuses alloient procurer la paix à ses Peuples. Développant ensuite à ce Prince étonné, toutes les ressources qui lui restent pour le faire triompher des obstacles, il ranime sa confiance ; tout à coup la tranquilité renaît dans l'ame du Monarque, il se rend aux plaisirs ; & voyant qu'en effet tout céde au génie de son Ministre, il songe à faire des conquêtes, & part pour Lyon avec les Reines, dans le dessein de porter une seconde fois la guerre dans la Savoye.

Aussi-tôt que le Roi fut arrivé à Lyon il tint un Conseil, où il fut résolu de la conquête de la Savoye, pour balancer les avantages que les Impériaux & les Espagnols remportoient dans les Etats du Duc de Mantoue, sans qu'on pût s'y opposer, à cause de la difficulté des passages. On assembla une nouvelle armée, dont le rendez-vous fut

marqué entre Grenoble & le Fort de
1630. Barraux.

Louis se rendit donc à Grenoble le 12 du mois ; & il y trouva le Cardinal qui y étoit arrivé le jour précédent. Après avoir rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé en Piémont, ce Prélat alla saluer les Reines à Lyon, il en fut fort bien reçu, & particulierement de la Reine mere, à qui il fit de grandes soumissions, & qui de son côté feignit d'avoir perdu le souvenir de leurs anciennes brouilleries. Ensuite Richelieu alla rejoindre le Roi, qui soumit toute la Savoye en fort peu de temps.

Cependant Jule Mazarini, qui fut depuis Cardinal & premier Ministre de France, vint en qualité de Nonce pour négocier la paix ; mais les conditions, auxquelles Richelieu offrit de rendre Pignerol, parurent si dures, que la Maison d'Autriche ne voulut pas même entrer en conférence. Ainsi on songea tout de bon à secourir le Duc de Mantoue. Le Cardinal fit tenir 30000 écus à Thoiras, qui manquoit absolument d'argent ; & comme l'armée, que ce Prélat avoit commandée en Piémont, étoit extrêmement af-

foiblie par les défertions & les maladies, on résolut de la mettre en état de forcer les ennemis à lui livrer passage. Pour cet effet, on y joignit un nouveau corps de troupes d'environ 11000 hommes, sous la conduite du Duc de Montmorenci & du Marquis d'Effiat. Ces Généraux battirent les Savoyards, commandés par le Prince Thomas, & se rendirent maîtres de Saluces; mais pendant qu'ils étoient occupés devant cette Place, ils apprirent la reddition de Mantoue, & de la Citadelle de Porto, que le Duc de Mantoue avoit été obligé de livrer aux Impériaux le 18 Juillet. 1630.

Ce Prince, qui avoit donné plusieurs marques de bravoure & d'habileté, lorsqu'il servoit en France, perdit la tête dès qu'il lui fallut gouverner ses propres affaires, & quoiqu'il eût vendu ou engagé tous les biens qu'il avoit en France, & une grande quantité des meubles précieux, qu'il avoit trouvés dans le Palais des Ducs de Mantoue, il ne fit faire aucunes fortifications à sa Capitale, qui étoit en très-mauvais état, & n'y entretint pas même une garnison médiocre. D'un autre côté, les Vénitiens, qui étoient

si intéressés à la conservation de ses
1630. Etats, ne le secoururent que foiblement, & les François qui avoient pris ses intérêts avec tant de chaleur, semblerent l'avoir abandonné ; dès qu'ils se trouverent dédommagés des dépenses qu'ils avoient faites.

La joye que cette conquête causa au Duc de Savoye, ne fut pas de longue durée ; il mourut le 26 de Juillet ; & laissa le Prince de Piémont son successeur dans un grand embarras. Cette mort sembloit ouvrir aux François la route de Casal. Les Savoyards, étonnés de la perte de leur Souverain, ne songeoient gueres à disputer le passage ; & d'ailleurs le nouveau Duc de Savoye étant beau-frere de Louis XIII, il y avoit apparence qu'il aimeroit mieux devoir ses Etats à la générosité du Roi, que de faire plus long-temps la guerre à son désavantage ; mais les Généraux furent presque tous d'avis de demeurer en Piémont, & attaquerent de nouveau les Savoyards : ce qui obligea Victor-Amedée de se mettre à la tête de ses troupes, quoiqu'il eût envie d'entrer en négociation.

Cependant Thoiras étoit de jour en jour plus pressé dans Casal, & fut

enfin obligé d'abandonner la Ville. Sur cette nouvelle, la Cour envoya ordre aux Généraux François, de hasarder tout pour secourir la Citadelle; mais les deux partis conclurent une treve par l'entremise de Mazarini, & elle fut bien-tôt suivie d'un traité de paix fait à Ratisbonne *, dans lequel l'Empereur promettoit d'accorder au Duc de Mantoue l'investiture de ses Etats, pourvu qu'il la demandât avec soumission. Bien-tôt après les Espagnols évacuerent entierement le Montferrat, & les troupes Françoises repasserent les Monts, à la réserve de dix mille hommes de pied & de quelque Cavalerie, qui resterent en Italie sous le commandement de Thoiras, qui fut fait Maréchal de France, pour son mérite. 1630.

Maladie du Roi.

Le Roi ayant conquis toute la Savoye, ne jugea pas à propos d'y demeurer plus long-temps, & se rendit à Lyon le 7 d'Août. Mais à peine fut-il arrivé dans cette Ville, qu'il y fut attaqué d'une maladie dangereuse. Les Médecins, qui ne connoissoient pas la cause de son mal, jugerent qu'il n'en réchaperoit point, & sur cette

* Le 13 Octobre.

opinion on fit une puissante cabale
1630. contre le Cardinal, que l'on résolut de perdre dès que le Roi seroit mort. Les deux Reines, le Garde des Sceaux & le Maréchal de Marillac son frere, la Princesse de Conti, les Duchesses d'Ornano & d'Elbœuf, la Comtesse de Fargis, Vautier premier Médecin de la Reine mere, & bien d'autres, tinrent conseil à ce sujet. Les sentimens y furent extrêmement partagés. Les uns étoient d'avis de l'exiler du Royaume; les autres vouloient qu'on l'enfermât dans une prison perpétuelle; d'autres enfin opinerent à le faire mourir. La Reine mere, qui n'étoit point sanguinaire, rejetta ce dernier avis, & dit qu'il suffiroit de le faire arrêter, & de lui faire rendre compte de son administration. Le Garde des Sceaux Marillac fut, à ce qu'on prétend, celui de tous les ennemis du Cardinal, qui demanda sa perte avec le plus d'ardeur, & il conclut à se défaire absolument de ce Ministre aussitôt après la mort du Roi, craignant, s'il lui laissoit la vie, de se voir un jour exposé au ressentiment de cet homme implacable. Pour cette fois le Cardinal se crût perdu. Monsieur de-

venoit par la mort du Roi héritier de la Couronne, & il étoit hors de doute que ce Prince animé par la Reine sa mere, & écoutant d'ailleurs son propre ressentiment, se vengeroit avec éclat d'un Ministre qu'il accusoit d'ingratitude & de perfidie. Ne voulant abandonner le terrein, qu'après l'avoir courageusement disputé, le Cardinal prit d'abord toutes les précautions nécessaires pour se mettre en sûreté, aussi-tôt qu'il se verroit sans ressources; il envoya ses bijoux & ses pierreries à Avignon; ses meubles les plus précieux furent mis en lieu de sureté. La Vrilliere, Secrétaire d'Etat ordonna des relais depuis Lyon jusqu'à Marseille, où le Cardinal avoit dessein de se retirer d'abord. Ce Ministre* ayant ainsi mis ordre à ses affaires, revint auprès de son Maître mourant. Il voyoyoit au chevet de son lit les deux Reines fondant en larmes, quoique ni l'une ni l'autre de ces deux Princesses ne fussent gueres sensibles au triste état où se trouvoit le Roi; elles n'étoient occupées que de desirs d'ambition & de vengeance; & à mesure que le Roi se trouvoit plus mal, 1630.

* Histoire de Louis XIII.

elles menaçoient davantage le Miniſtre d'une perte prochaine.

1630.

Embarras du Cardinal.

Le Cardinal ſentoit mieux qu'un autre la grandeur du péril qui le menaçoit; mais rien ne fut capable d'abbattre ſon courage & de le réduire aux ſoumiſſions; perſuadé que s'il montroit de la crainte, ſes ennemis témoigneroient plus d'audace, il parut auſſi tranquille & auſſi aſſuré que jamais. En même temps il redouble le nombre de ſes eſpions; par leur moyen il eſt inſtruit de ce qui ſe trame chez ſes ennemis. Il apprend que la Reine mere ſe rejouit en quelque ſorte de la mort du Roi, dans l'eſpérance de gouverner le Royaume avec Gaſton; que la Reine Anne d'Autriche a fait propoſer à ce Prince de l'épouſer auſſi-tôt après la mort de Louis XIII, & que loin de prévoir cet accident avec douleur, elle le deſire avec impatience. Après ces découvertes, le Cardinal fut certain qu'il perdroit aiſément les deux Reines & Monſieur dans l'eſprit du Roi, en lui apprenant leurs intrigues & le peu d'attachement qu'ils avoient pour ſa perſonne. Louis XIII. ſe trouvoit un peu mieux; il étoit en état d'écouter le Cardinal;

celui-ci

celui ci s'empressoit à lui rendre un compte fidele de tout ce qui s'étoit tramé pendant la violence de son mal. Tout à coup un flux de sang le prend, & en lui ôtant ce qui lui restoit de forces, enleve au Cardinal tout ce qu'il avoit conçu de nouvelles espérances, Alors ce Prélat croit devoir fuir. Par son ordre, Saint Simon, premier Ecuyer du Roi & son Favori, supplia Sa Majesté de parler au Duc de Montmorency en sa faveur. Ce Seigneur un des plus puissans du Royaume par sa naissance & par ses richesses, étoit encore plus considérable par ses rares qualités. Le Roi le fait venir, lui parle de Richelieu, & le prie de l'aider à se mettre en sûreté. Montmorenci oublie dans ce moment tous les sujets de plaintes que lui a donnés le Cardinal; & il promet de tout entreprendre pour le mettre à couvert du ressentiment de ses ennemis. En effet il s'apprêtoit à le conduire à Marseille, lorsque le Roi se trouva beaucoup mieux. Cependant le Cardinal, réservant toute sa fierté pour le Public, ne se trouvoit pas si tôt dans son appartement, qu'il s'abandonnoit à la plus vive douleur. Le Duc de Montmo-

1630.

renci le trouva couché sur son lit pleu-
1630. rant amerement ; à peine put-il être consolé par les protestations de ce Seigneur généreux, & par les bonnes nouvelles qu'il reçut de la santé du Roi.

Aussi tôt que Sa Majesté se trouva en état de quitter le lit, elle desira de revenir à Paris; elle se mit sur la Loire, & l'on vit avec étonnement le Cardinal de Richelieu * dans la même Barque avec la Reine mere. Ce Ministre depuis peu de jours avoit tout tenté pour se réconcilier avec elle, & pour gagner les Marillac qui la gouvernoient **. Le retour de la santé du Roi ayant dérangé leurs projets, ils crurent devoir suspendre encore leur ressentiment, & ne rien risquer contre lui, jusqu'à ce que la guerre d'Italie étant absolument terminée, le Roi débarrassé de l'inquiétude qu'elle lui causoit, eût moins besoin de son Ministre; persuadé qu'alors il abandonneroit sans peine celui qu'il n'avoit conservé que par nécessité.

Nouvelle tempête contre le Cardinal. La Reine mere se réconcilia donc en apparence avec le Ministre, & tous

* Mémoires pour l'Hist. du Card. de Richelieu.
** Aub. Vie de Richelieu.

ceux de son parti imitant l'exemple de cette Princesse, on auroit cru que la Cour alloit vivre désormais dans une paix profonde, lorsqu'on y vit renaître tout à coup le trouble & le désordre. Le Roi n'avoit porté ses armés en Italie, que pour soutenir le Duc de Mantoue, contre les efforts de la Maison d'Autriche. Thoiras, enfermé dans Cazal, avoit défendu cette Place avec vigueur, & il se maintenoit encore dans le Château contre toutes les forces ennemies. Enfin les Maréchaux de Schomberg, de la Force & de Marillac, vinrent le délivrer. Cet avantage fut suivi d'une trêve conclue entre l'Empire, l'Espagne & la France. Les ennemis évacuerent les Places qu'ils avoient prises au Duc de Mantoue; & les François rentrerent dans leur Pays, ne laissant que peu des leurs dans le Pié mont. 1630.

La Reine mere saisit cette occasion de la paix pour demander à son fils qu'il lui permit au moins d'oter au Cardinal la charge de Sur-Intendant de sa Maison, cette Princesse ne pouvoit mieux justifier l'inquiétude du Cardinal, qui ne pouvoit croire qu'elle se réconciliât jamais avec lui de bonne

ſoi. Le Roi condamna lui-même
1630. cette conduite de ſa mere; & voyant qu'elle inſiſtoit plus que jamais ſur l'éloignemeut de Richelieu, il feignit de douter que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne vouluſſent ratifier le Traité, que leurs Generaux venoient de conclure en Italie, & lui dit qu'en ce cas, il auroit plus beſoin que jamais de ſon Miniſtre: Sa Majeſté exigea même de la Reine qu'elle fit meilleure mine que jamais au Cardinal & à ſa niéce Madame de Combalet, Dame d'atour de la Reine mere qu'elle vouloit éloigner en même temps que Richelieu.

Marie de Médicis, qui avoit ſes vues ſembla s'adoucir, & le Roi charmé de ſa complaiſance, mande ſur le champ à Madame de Combalet & à Richelieu, qui n'oſoient depuis pluſieurs jours ſe préſenter devant elle, de venir l'un après l'autre lui rendre leurs devoirs dans ſon Cabinet. Madame de Combalet vient ſur le champ, elle ſe jette aux pieds de Sa Maîtreſſe, & la ſupplie de vouloir bien lui rendre ſes bonnes graces. Animée par la vue de cette Dame qu'elle ne pouvoit ſouffrir, & perſuadée qu'après un auſſi

grand éclat, le Roi ne pourroit lui refuser de chasser Richelieu & sa niéce, elle ne se laissa toucher, ni par les prieres de cette Dame, prosternée à ses genoux ni par celles du Roi même; elle éclata en reproches, & lui dit tout ce qu'elle put imaginer de plus dur. Le Roi désespéré de s'être compromis de cette sorte, étoit prêt à répandre des larmes: « Au moins, » Madame, dit il à la Reine sa mere, » tachez de raccommoder tout, en » parlant doucement à Monsieur le » Cardinal qui s'avance ». 1620.

Le Ministre avoit rencontré sa niéce dans la Gallerie fondant en larmes; sa douleur lui annonça la réception qu'il devoit attendre lui-même; il entre pâle & tremblant dans le Cabinet de la Reine; il jette les yeux sur le Roi, qui se tenoit debout d'un air inquiet & déconcerté; cette vue lui fit perdre courage, & il n'osa ouvrir la bouche. La Reine mere remarque avec plaisir son embarras; elle le traite d'ingrat, de perfide, de perturbateur du repos public de l'Europe, lui reproche la guerre de Savoie, le peuple accablé d'impôts, & le sang de tant de milliers d'hommes que son ambition

a fait perir. Le Roi voulut l'interrompre; mais ne gardant plus aucune mesure : *Voyez vous ce méchant homme*, dit-elle à son fils, *il ne pense à rien moins qu'à mettre votre Couronne dans sa famille*; *voilà pourquoi il ménage le mariage de sa niéce avec le Comte de Soissons. Que dites-vous Madame*, s'écria le Roi, *que dites-vous? la colere vous emporte trop loin; M. le Cardinal est un honnête homme; il me sert fidélement, & je suis fort content du soin & de la peine qu'il prend pour le bien de mon Royaume. Vous m'affligerez si sensiblement, que je ne me remettrai jamais du chagrin que vous me causez.* Ces paroles, que le Roi prononça de l'air du monde le plus touché ne diminuerent rien de l'emportement de la Reine mere; enfin le Roi outré du peu d'égards qu'elle avoit pour ses prieres, se tourne brusquement vers le Cardinal, & lui dit de se retirer. Le Ministre se crut perdu; cette vivacité du Roi lui fit croire que rebutée de tant de scenes désagréables, Sa Majesté vouloit enfin le sacrifier à la haine de sa mere & à son repos. Il sort donc, le désespoir dans le cœur, presqu'assuré d'avoir perdu toute sa fortune, & craignant qu'on

1630.

ne lui ravisse encore la liberté.

Le Roi se retira lui-même un moment après. Saint Simon, son Favori, l'accompagne, il étoit ami du Cardinal. *Hé bien*, lui dit le Roi, *que penses-tu de ce que tu viens de voir & d'entendre? Je vous avoue*, lui répondit Saint Simon, *que je croyois être dans un autre monde; mais enfin vous êtes le Maître. Oui, oui, je le suis*: reprit le Roi, *& je le ferai bien connoître*. A peine le Monarque est-il dans sa chambre, qu'il paroît hors de lui-même; il s'enferme avec son Favori, déboutonne son habit, & se jette sur son lit: *l'obstination insurmontable de la Reine ma mere*, dit-il à Saint Simon, *me fera mourir: elle veut que je chasse un Ministre qui me sert fidelement, & que je confie l'administration de mes affaires à des ignorans. Son entêtement contre le Cardinal est si grand, qu'il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison; qu'on m'apporte à boire, je sens une ardeur qui me dévore, tu me diras après ton avis sur le parti que je dois prendre en cette occasion*. Il ne pouvoit rien arriver de plus avantageux au Cardinal, que de voir ses intérêts remis à Saint Simon; ce Favori lui étoit en-

1630.

tierement dévoué : *Je ne doute point, Sire*, dit-il au Roi, *que vous ne deviez protéger M. le Cardinal contre une cabale de gens acharnés à le perdre dans votre esprit, parce qu'ils voudroient remplir sa place, il est visible que ceux qui inspirent à la Reine mere de la haine contre M. le Cardinal, ne cherchent qu'à troubler le repos de l'Etat ; mais il vous sera facile d'arrêter les complots qui se trament contre les intérêts de Votre Majesté.* Le Roi rêva alors à ce qu'il devoit faire, & pendant que Saint Simon va rassurer le Cardinal, il envoya visiter Monsieur ; celui-ci, qui ne voyoit point le Roi depuis longtems, ne put se dispenser de se rendre auprès de lui. Alors le Monarque lui présente Richelieu, & le prie de l'aimer & de le protéger. *Je le veux bien*, répondit le Duc, *pourvu que M. le Cardinal en use avec moi comme il le doit.* Le Ministre voulut faire entendre à Gaston, que loin de se croire coupable envers lui, il se croyoit au contraire fort maltraité. Monsieur ne daigna pas l'écouter. *M. le Duc d'Orléans se plaint de moi*, dit tristement le Cardinal ; *Dieu sçait s'il en a sujet ; cédons au tems, il faut que les battus*

1630.

paient l'amende. Tout ce qui venoit de se passer, étoit encore ignoré des Courtisans. Le Roi & la Reine mere avoient tenu la chose extrêmement secrette. Les personnes même, qui avoient le plus contribué à indisposer la Reine mere contre le Cardinal, ne sçavoient rien de son emportement contre lui; mais un nouvel incident découvrit tout le mystere; & ce qui devoit achever la perte du Ministre, fut ce qui le sauva, & le fit enfin triompher de tous ses ennemis. 1630.

On reçut d'Italie les nouvelles les plus favorables; comme le Roi avoit remis à ce tems l'éloignement du Cardinal, la Reine mere le pressa de nouveau, & lui fit à ce sujet des représentations si fortes, que Sa Majesté (plusieurs ont été de ce sentiment) consentit enfin à faire arrêter Richelieu. On ajoute que ce Ministre plus défiant que jamais & inquiet de ce que le Roi étoit si long tems enfermé avec la Reine mere, se présenta à la porte de l'appartement; le trouvant fermé, le Prélat passa par la Gallerie, & gratta long-temps, mais en vain, à la porte du cabinet. Ennuyé d'attendre, & ses soupçons augmentant, il s'impatienta,

& résolut de tout risquer pour interrompre un entretien qu'il soupçonnoit lui être contraire. Le Prélat passe par la Chapelle, & poussant la porte que la Reine avoit oublié de faire fermer, il se présente tout à coup aux yeux du Roi & aux siens. *Ah! le voilà!* s'écria Louis éperdu: & la présence de ce Ministre changeant tout-à-coup ses dispositions, il garda un profond silence. Richelieu remarquant la surprise du Roi & de la Reine mere; *Je crois que vous parliez de moi. Non*, répliqua dédaigneusement la Reine: *avouez la chose*, reprit le Ministre, *vous étiez sur mon chapitre*. La Reine outrée de ces questions, *oui nous parlions de vous*, lui dit-elle; & sur le champ elle l'accabla de reproches & de menaces. Elle s'emporta si loin, qu'elle oublia, dit-on, de donner au Capitaine des Gardes l'ordre qu'elle avoit reçu du Roi de faire arrêter Richelieu. Celui-ci, debout & d'un air froid, sembloit braver l'orage. Louis au contraire étourdi des cris de sa mere, & l'esprit agité de ce qu'il avoit promis & de ce qu'il craignoit de faire, sort précipitamment du Luxembourg, & se retire

1630.

¹ Vie du Duc d'Epernon.

seul à Versailles. Richelieu, à qui le Roi n'avoit rien dit de ce changement de séjour, crut qu'il ne s'étoit éloigné que pour lui ôter les moyens de le voir & de le solliciter. Dans cet état il retourne vers la Reine, & se jette à ses genoux, & lui représente avec une fermeté qui l'irrite encore, que son respect pour elle, & ses services passés ne méritent pas une persécution si constante; ses amis désapprouvant sa hauteur le peignent à la Reine humilié & affligé : *Bon, bon*, dit-elle, *il change de visage & de contenance comme il lui plaît. Lorsqu'on le trouve le plus gai & le plus content du monde, il paroît en un instant triste & demi mort, si la situation des affaires le demande.* 1630.

Ce dernier effort ne lui ayant pas réussi, le Cardinal déclara hautement qu'il partoit ce jour-là même, & en effet son bagage alla jusqu'à trente cinq lieues de Paris. Il s'apprêtoit à le suivre, lorsque le Cardinal de la Valette, instruit de sa résolution, court chez lui, & lui reproche de se laisser abbattre trop légerement : *Vous n'y pensez pas*, lui dit-il, *le plus mauvais parti que vous puissiez prendre, c'est la retraite; une fortune poussée aussi loin que*

la vôtre, ne se maintient qu'en la pous-
1630. *sant toujours plus avant ; si vous reculez une fois, vous ne trouverez que des précipices .... Le Roi est seul à Versailles ; allez hardiment le trouver ; vos services ne sont point oubliés ; profitez d'une ouverture si favorable, que vos ennemis, aveuglés de leur bon succès, vous donnent de renverser leurs projets. Le commencement d'une disgrace n'en est pas la fin. Je m'offre de vous accompagner à Versailles ; je vous ai juré une amitié éternelle, je veux courir le même danger que vous : vous connoîtrez la sincérité de mes protestations dans l'adversité, aussi bien que dans la bonne fortune.* Tant de générosité méritoit bien la reconnoissance que Richelieu témoigna le reste de sa vie pour le Cardinal de la Valette, qu'il ne confondit jamais dans les démêlés qui lui survinrent dans la suite avec les Ducs d'Espernon & de la Valette.

Cependant le Palais du Luxembourg étoit rempli de Courtisans, qui venoient féliciter la Reine de son triomphe, & briguer l'honneur de sa protection, le Garde des Sceaux Marillac, se croyant déjà assuré de la place de premier Ministre, écrivit au

Maréchal son frere en Italie, bien éloigné de prévoir que ce frere qu'il croyoit aux combles des honneurs & de la gloire, étoit menacé comme lui du destin le plus affreux. Les Ministres étrangers écrivent aussi à leur Maître, & on ne parle dans toute l'Europe que de la disgrace de Richelieu. Celui-ci sollicité par la Valette, part avec lui pour Versailles, & arrive dans le temps que le Roi alloit peut-être l'envoyer chercher. Le Ministre, ignorant des intentions si favorables, n'osa se présenter d'abord devant Sa Majesté. Ce fut le Cardinal de la Valette qui alla le saluer. Aussi-tôt que le Roi l'apperçut, il le tira à part : *Monsieur le Cardinal*, lui dit-il, *je crois que vous êtes bien surpris de tout ce qui se passe. Plus que votre Majesté ne peut se l'imaginer*, répliqua la Valette ; *M. de Richelieu a un bon Maître*, reprit le Roi *allez lui dire qu'il vienne incessamment ici.* Aussi-tôt Richelieu averti se présente, & embrassant les genoux du Roi, il le remercie des bontés que Sa Majesté daigne lui témoigner. *J'ai en vous*, lui dit le Roi, *le plus fidele & le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me crois d'au-*

1630.

tant plus obligé à vous protéger, que je
1630. *suis témoin du respect & de la reconnoissance que vous avez pour la Reine mere; je vous aurois abandonné, si vous n'aviez pas marqué ces justes sentimens de votre bon cœur. Soyez sûr désormais de ma protection; je saurai dissiper la cabale de vos ennemis.* Richelieu tombe une seconde fois aux genoux d'un si bon Maître; son visage parut couvert de larmes, & feignant de ne vouloir plus occuper une place si sujette à l'envie, il supplie le Roi de lui accorder la permission de se retirer. *Permettez-moi*, lui dit-il, *d'aller m'ensevelir dans une profonde solitude, pour déplorer le malheur de passer pour ingrat dans l'esprit de la Reine, qui m'a comblé de graces & de bienfaits.* Le Roi lui répondit, que la Reine mere ne lui voudroit aucun mal, si elle n'étoit excitée par les mauvais conseils de ceux qui l'environnoient: *mais restez*, ajouta ce Prince, *je vous protégerai contre tout le monde.*

Le Cardinal se releva, & parut enfin se résoudre, mais avec peine, à conserver un poste auquel il auroit peut être renoncé avec plus de peine qu'à la vie. Les amis du Cardinal lui

représenterent alors que le Roi l'ayant beaucoup loué sur la soumission & la reconnoissance qu'il avoit témoigné à la Reine mere, il devoit lui écrire une Lettre respectueuse, ne doutant point, disoient-ils, que cette Princesse voyant tous ses projets renversés, ne se fit une vertu de la nécessité, & ne lui rendît du moins en apparence l'honneur de ses bonnes graces. Richelieu y consentit, & dans la Lettre il eut soin de montrer toute la reconnoissance & tout le respect, que sa situation & sa politique exigeoit de lui. 1630.

« Madame (écrivit-il à la Reine » mere) * je sçai bien que mes enne- » mis, ou plûtôt ceux de l'Etat, non » contens de m'avoir décrié auprès de » Votre Majesté, veulent encore lui » rendre ma demeure à la Cour, sus- » pecte, comme si je n'approchois le » Roi que pour l'éloigner de Vous, » & pour diviser ce que Dieu & la na- » ture ont uni : mais j'espere de la di- » vine bonté, que le monde connoî- » tra bientôt leur malice, que mes dé- » marches seront pleinement justifiées » & que l'innocence triomphera de » la calomnie. Ce n'est pas, Madame,

* Aubeil, Mémoires de Richelieu.

,, que je ne m'estime malheureux &
1630. ,, coupable, puisque je cesse de plaire
,, à Votre Majesté. La vie me sera
,, odieuse, tant que je serai privé de
,, l'honneur de vos bonnes graces, &
,, de cette estime, qui m'est plus
,, précieuse & plus chere que les gran-
,, deurs de la terre; comme je les
,, tiens toutes de votre main libérale,
,, je les porte & les remets volontiers
,, aux pieds de Votre Majesté. Excu-
,, sez, Madame, votre ouvrage, &
,, votre créature. Tout ce qui viendra
,, de vous, je le recevrai sans murmu-
,, re, & je n'y repondrai que par des
,, bénédictions; mais de grace, Ma-
,, dame, que cette pitié qui vous est
,, naturelle, épargne la pourpre de
,, l'Eglise dont vous m'avez revêtu;
,, elle perdra son éclat & son lustre, si
,, Votre Majesté y imprime une tâche
,, si noire. Quelle apparence y a-t-il,
,, que celui de vos serviteurs que vous
,, avez comblé de vos bienfaits les plus
,, signalés, soit le plus ingrat de tous
,, les hommes, & que ma conscience,
,, mes intérêts & ma premiere incli-
,, nation m'attachant à votre service,
,, je veuille m'en séparer pour acqué-
,, rir le nom infâme de traitre à la

„ meilleure & à la plus grande Reine
„ de l'Univers. Ces considérations, 1630.
„ Madame devroient m'absoudre de
„ crime & même de soupçons, devant
„ le Tribunal de Votre Majesté, qui
„ m'a presque condamné sans m'en-
„ tendre ; je n'en appelle pas ; entie-
„ ment résigné à toutes vos volontés,
„ je souscris à l'Arrêt que vous pro-
„ noncerez. A Dieu ne plaise que je
„ conteste contre ma Souveraine, que
„ je lui demande raison de ce qu'elle
„ fait, & que je me fortifie de la pro-
„ tection du Roi, ou de l'appui de ses
„ Officiers ; & même de la mémoire
„ de mes services passés contre le cours
„ de votre indignation. La pensée en
„ seroit criminelle & contraire à l'hu-
„ meur d'un homme, qui ne veut
„ point d'autre gloire que celle d'être
„ fidéle, & ne cherche pas d'autre
„ sûreté que son innocence. Je ne pré-
„ tends point traîner une mauvaise
„ fortune dans les Provinces, éloigné
„ de la Cour ; encore moins la porter
„ à Rome, où je verrois des débris
„ plus lamentables, que ceux de l'ou-
„ vrage de votre bonté vraiment
„ Royale. Je m'ennuirai par-tout où
„ Votre Majesté ne sera point ; & si

„ je n'obtiens pas la permission de
1630. „ vous voir, il ne me reste plus qu'à „ demander à Dieu la grace de mourir : je voudrois seulement que ce „ fût après avoir prouvé mon innocence ; & si ce n'est pas trop d'audace, après avoir recouvré l'honneur „ de vos bonnes graces ; quand ce „ bonheur m'arrivera, je sortirai sans „ regret de la Cour, que dis-je ! de „ ce monde même : je meurs mille „ fois le jour, depuis que Votre Majesté semble croire que je ne suis plus „ son très-humble, très-fidele & très-obéissant serviteur ».

J'ai cru devoir rapporter cette Lettre en son entier, comme un temoignage des efforts du Cardinal pour toucher la Reine mere, en qui on remarqua une opiniatreté extrême. A peine voulut-elle lire cette Lettre, toute soumise qu'elle étoit. Son dessein étant de la renvoyer avec mépris au Cardinal.

Triomphe du Cardinal. C'est ainsi que finit cette fameuse affaire, si avantageusement pour le Cardinal, que les graces du Roi surpasserent de beaucoup ses propres espérances. Le retour de sa bonne fortune fut si prompt & si rapide, que

tout le monde regarda cet évenement comme un prodige. On plaisanta 1630.
beaucoup sur la sécurité de la Reine & de ceux de son parti, pendant que les amis du Ministre menacé remuoient le ciel & la terre pour le rendre victorieux de leurs efforts. On trouva que les mouvemens que les deux partis contraires s'étoient donnés pour se détruire mutuellement, ressembloient assez au choc de deux armées ennemies; & pour cela on donna à la journée du triomphe du Cardinal le nom de *la journée des dupes*.

Aussi-tôt que la nouvelle de la favorable réception, * que le Roi avoit faite au Cardinal, fut répandue, Marie de Médicis se vit abandonnée à son tour, & les Courtisans se rendirent en foule auprès du Ministre. Le Roi leur faisoit bon ou mauvais visage, selon qu'il les croyoit bien ou mal avec Richelieu; voyant arriver le Maréchal de Bassompiere, qui s'étoit tenu comme neutre durant le démêlé du Ministre avec la Reine mere: *Ah le voila*, s'écria ce Prince, *qui vient après la bataille*. A ces paroles tout le monde tourna le dos au Maréchal; ce Sei-

* Bassompierre.

1630. gneur parut d'abord déconcerté d'un accueil si étrange, & il trouva que la façon dont le Roi témoignoit son amitié pour son Ministre, étoit bien extraordinaire. Le Comte de Soissons le voyant ému, alla à lui, & l'invita à dîner. Saint Simon, ardent ami du Cardinal, s'étant apperçu de cette politesse, dit à M. le Comte à l'oreille : *laissez-là cet homme, & qu'il s'en retourne comme il est venu.* Bassompiere entendit Saint Simon, *& fut très-choqué* de ce discours, mais malheureusement pour lui les rieurs n'étoient pas de son côté, il fut obligé de dissimuler. Le Duc * d'Espernon se présenta aussi à Versailles dans la même occasion ; mais ce fut avec cette noblesse & cet air de dignité, qui l'ont si avantageusement distingué des plus grands Seigneurs du Royaume, & qu'il conserva également dans la bonne & dans la mauvaise fortune. Arrivé à Versailles, il rendit seulement ses respects au Roi, & refusa de voir ce jour-là le Ministre, quoique sa chambre fut près de celle de Sa Majesté. Il alla quelques jours après saluer le Cardinal, & répondit à ceux qui lui re-

* Vie d'Espernon.

prochoient d'avoir satisfait trop tard à ce devoir : *Je sçai la différence qu'il faut mettre entre le Maître & le Serviteur. Les devoirs ne doivent pas être légerement confondus, & je suis assez vieux pour servir d'exemple aux autres.* 1630.

Cependant le Cardinal plus assuré que jamais de sa fortune, réfléchissant sur tous les périls qu'il avoit couru, se plaint de l'injustice des uns, & de l'ingratitude des autres; son esprit s'irrita plus que jamais (publio ent alors ses ennemis) & il ne respiroit que la vengeance; il ne voit rien qui puisse arrêter les effets de son ressentiment; la Reine mere & le Duc d'Orléans, disoit-on encore, étoient les deux premieres victimes qu'il vouloit immoler à son ambition & à sa haine : Princes, Grands Seigneurs, Magistrats, Officiers de guerre, personne ne sera à l'abri de ses coups; & ayant éprouvé combien il est dangereux d'être méchant à demi, sa fureur doit se répandre comme un torrent, & emporter jusqu'aux vestiges de tout ce qui osera s'opposer à ses ambitieux projets.

Mais avant de pénétrer plus loin dans une Histoire si remplie d'évene- Portrait de Louis XIII.

mens extraordinaires, je crois qu'il
1630. est nécessaire, pour éclaircir & étendre les idées du Lecteur, de peindre les principaux acteurs de tant de scenes qui étonnerent l'Europe, c'est à dire, Louis XIII, Marie de Médicis & le Cardinal de Richelieu. Louis XIII élevé sur le Trône dès sa plus tendre enfance, se vit dérober dans tous les tems par ses flatteurs, la connoissance de ce qu'il devoit faire par lui même, & de ce qu'il pouvoit laisser faire aux autres. Ce Prince fut entierement absorbé, si l'on peut parler ainsi, par ceux qui posséderent sa confiance & sa faveur; car chez ce Monarque, l'une étoit séparée de l'autre, n'aimant pas le Cardinal de Richelieu, il lui laissa le maniement de ses affaires, & prit au contraire un soin particulier d'en éloigner le jeune Cinq-Mars, qui possédoit toute son affection; cette même affection quelque forte qu'elle parût dans sa durée, n'avoit rien de solide en effet: même on peut dire qu'elle étoit à charge à ceux qui la possédoient. Barradas & Saint Simon, qui se virent tour à tour honorés de la faveur de Louis, se plaignirent plus d'une fois de la jalousie de ce Prince,

qui leur attiroit mille sortes de désagrémens. Cinq-Mars plus aimé que ces premiers, eut aussi à essuyer plus d'humeurs, de caprices : souvent ses amis le trouverent affligés jusqu'aux larmes des choses facheuses que le Roi venoit de lui dire, & ce jeune Seigneur, tout ambitieux qu'il étoit, regretta plus d'une fois sa premiere fortune, & détesta l'affection d'un Monarque, qui ne l'aimoit que pour lui faire passer des jours tristes & fâcheux. Qu'auroit fait ce Favori, s'il avoit pû prévoir que ce même Prince qui l'honoroit alors de sa tendresse, l'abandonneroit un jour à toute la sévérité des Loix, & l'oublieroit jusqu'à ne plus se ressouvenir de toutes les bontés qu'il avoit eues pour lui? Mais tel est le sort des Favoris, qui fiers de la bienveillance de leurs Maîtres, croyent que rien n'est capable de les faire tomber. Au milieu des défauts de Louis XIII. on voyoit briller des vertus; on peut même avouer à l'avantage de ce Monarque, qu'il tenoit celles-ci de la nature, & qu'il pouvoit reprocher les autres aux discours de ses flatteurs. Il fut débonnaire & clément, & si l'on vit tant d'échaf-

1630.

sauts ensanglantés sous son regne, les
1630. peuples s'en prirent moins à lui, qu'à l'opiniatreté de ses Sujets rébelles, qui se signaloient chaque jour par de nouvelles conjurations. Malgré un air triste & rêveur qui regnoit d'ordinaire sur le visage de Louis, on le voyoit quelquefois galant & amoureux, mais toujours sage & retenu; jamais ses amours ne couterent rien à la réputation des Dames qui en furent l'objet; il n'exigeoit d'elles que de l'enjouement & de la gaieté, comme s'il eût voulu seulement se délasser de la fatigue d'être Roi. Son cœur le portoit à la tendresse, & sa vertu à la continence. Les Dames qui le réjouissoient, se plaignoient souvent & avec raison, qu'il vouloit avec elles être encore sérieux & réservé. Le Monarque portoit ce caractere à l'armée. Le bruit des siéges & des combats ne dérangeoit rien de sa piété & n'en corrigeoit pas même l'excès. Au reste, il avoit beaucoup de courage, & si l'on peut dire qu'il y ait eu un homme au monde plus intrépide que Henri IV. ce fut Louis XIII. son fils. Bassompierre lui rend ce témoignage, après avoir long-temps combattu sous

sous les ordres de ces deux Princes. Il auroit suffi de ce que je viens d'accorder de bonnes qualités à Louis, pour en faire un grand Roi, si le génie supérieur de son Ministre, n'avoit jetté un si grand éclat, que l'on fit moins d'attention aux lumieres de son Maître. 1630.

Caractere de Marie de Médicis.

Marie de Médicis, accoutumée, sous le régne de Henri IV. son mari, à s'abandonner à ses caprices, & aux desseins les plus bisarres, se fortifia encore davantage durant le cours de sa Régence dans cette fâcheuse disposition d'esprit. Luynes, devenu le Maître, la maltraita sans effet. L'adversité ne diminua rien de la fierté de cette Princesse. Elle crut qu'il y alloit de son honneur d'être opiniâtre; & par cette raison elle refusa les plus grands avantages, lorsqu'on lui fit accroire que sa réputation de fermeté y étoit intéressée. Cette Princesse affecta même de paroître héroïne, & elle eut besoin de s'être accoutumée de bonne heure à cette façon de penser. Les malheurs, qui lui arriverent dans la suite, étant extrêmes, il fallut un courage exercé pour les supporter. Elle s'attacha d'abord à Richelieu, parce

qu'il lui parut d'un esprit ferme & altier
1630. comme elle. Cette Princesse le détesta dans la suite, parce qu'elle le jugea intéressé, fourbe & ingrat. Depuis ce moment, elle ne voulut plus se mêler de ce Prélat; & quoiqu'il lui eût été avantageux de bien vivre avec lui, elle aima mieux abandonner son fils, la Cour, son rang, ses biens immenses & errer en avanturiere dans les Pays Etrangers, que de se soumettre de quelque façon que ce fût, à la prodigieuse fortune d'un homme qu'elle avoit vû son Domestique. Ainsi Richelieu, qui triompha avec tant de facilité de la France & de son Roi, se trouva vaincu par une femme. Il sembloit que cette courageuse Princesse eût emporté avec elle tout ce qu'il y avoit en France de fermeté & de grandeur d'ame. On ne vit plus, après son départ que des ames lâches, entierement dévouées aux volontés du Ministre, qui les avoit asservies.

Caractere de Richelieu.

Le Cardinal de Richelieu fut souple, adroit, insinuant, & capable de donner de lui l'opinion la plus avantageuse, personne ne couvrit mieux ses défauts, & ne fût plus heureux à les excuser, si par malheur ils venoient

à être découver s. Il parut tendre, affectionné, & peut être l'étoit-il en effet; mais que ne peut l'espérance d'une haute fortune sur un cœur ambitieux? Il avoit souffert la persécution & l'exil pour une Reine infortunée: pouvoit-il mieux signaler son bon cœur? Mais au moindre rayon de grandeur que Luynes lui offre, il se joint à ce Seigneur, si l'on en croit ses ennemis, & s'éloigne de sa bienfaitrice. Ce changement subit ne surprit que peu de personnes; & le Lecteur ne s'en étonnera point, après avoir lû quel a été le caractere de cette Princesse, la fierté qu'elle témoigna dans son malheur, & ce qu'elle tenta contre Richelieu. Le Ministre, après son départ, n'ayant plus rien qui lui fasse obstacle, songe à étendre son autorité au-delà des bornes de la France: il se rend peu à peu l'arbitre de l'Europe. Les plus grands Princes deviennent ses pensionnaires. Le Roi d'Angleterre, beau-frere de son Maître, & le Prince d'Orange ne dirigent leurs mouvemens que par ses conseils; la Maison d'Autriche est abaissée; le Roi d'Espagne se voit enlever par ses intrigues un Royaume uni à ses Etats:

1630.

dans le temps que ce Prince se croit
1630. le plus tranquille & le plus absolu, le Portugal se soustrait à son obéissance.

Ce fut par de tels coups, & par ces évenemens, que l'Europe admira comme des prodiges, que le Cardinal de Richelieu signala son grand génie, son heureuse étoile sçut fixer la Fortune & lui procura de la gloire par les moyens même qui sembloient devoir lui en dérober. Ce qu'il eut de défauts dans son caractere servit encore à le faire craindre & respecter, & même à le faire admirer. Il fut quelquefois sombre, dissimulé, mystérieux sans nécessité; & le monde prévenu s'imagina (c'étoit son dessein) & que tout ce qu'il cachoit, étoit grand & admirable. Sa sévérité servit à le faire gouverner avec plus d'empire; & comme on attendoit de lui des supplices, plûtôt que des récompenses, ce qu'il accorda parut plus precieux. Sur la fin de sa vie, il devint magnifique & prodigue; mais il exigea que celui qu'il obligeoit, se dévouât entierement à son service. La moindre négligence étoit séverement punie; jamais ce Ministre n'ou-

blia une offense reçue, & jamais on ne l'offensa impunement. Il étoit plus puissant, plus craint que son Maître : les Mousquetaires, les Pages, les plus bas Domestiques de ce Monarque, vaincus par les présens ou par les menaces de Richelieu, auroient trahi leur Souverain pour servir son Ministre. Il en étoit de même des grands Seigneurs & des Officiers de guerre. On ne parvenoit aux honneurs de la Cour, & aux dignités militaires, qu'en s'attachant à lui. Le Roi s'écrioit quelquefois tristement : *Pourquoi ceux que j'accable de bienfaits, sont-ils tous chez M. le Cardinal ?* Celui-ci s'inquiétoit peu des plaintes de son Maître à ce sujet, & il menaçoit de son indignation tous ceux qui sembloient lui préférer le Roi. 1630.

Tels étoient à peu près les caractères de Louis XIII. de Marie de Médicis & du Cardinal de Richelieu : il ne s'agit plus que de décrire leurs actions. J'ai déjà dit que le premier Ministre, victorieux de ses adversaires, ne songea plus qu'à les perdre entierement. Les Principaux étoient les deux Marillacs, l'un Garde des sceaux, l'autre Maréchal de France & Général de

Il se venge des Marillac.

l'armée du Roi en Italie. Le premier
1630. qui attendoit avec impatience la nouvelle de son élévation au poste de premier Ministre ; se vit redemander les Sceaux, & on le conduisit prisonnier dans un lieu fort éloigné de la Capitale, sans que son ancienne dignité, ni son grand âge, lui épargnassent aucun des mauvais traitemens, que reçoivent d'ordinaire les prisonniers d'Etat. Le second venoit de recevoir une Lettre obligeante du Roi, par laquelle ce Prince lui donnoit le commandement de son armée, enjoignant aux Maréchaux de Schomberg & de la Force, qui jusques là avoient été ses Collegues, de se soumettre aux ordres de Marillac. Il se croyoit par-là audessus de la fortune, & croyoit que son frere, ayant ruiné le Cardinal de Richelieu, étoit enfin devenu premier Ministre. Marillac commençoit à parler haut à Schomberg & à la Force, & sur-tout au premier, parce qu'il le savoit entierement dévoué au Cardinal de Richelieu ; & qu'il lui avoit donné plusieurs sujets de mécontentement. Schomberg cédoit au tems, & attendoit des nouvelles de France, pour sçavoir au vrai l'état des affaires

& d'ou provenoit la fierté de Marillac.
La premiere dépêche qu'il reçut, fût 1630.
l'ordre d'arrêter ce Maréchal. Cette expédition étoit d'autant plus difficile, que le Maréchal de Marillac étoit Maître d'un corps d'armée qu'il avoit amené avec lui de Champagne. Cependant Schomberg, ennemi particulier de Marillac, desirant de satisfaire sa haine, & de contenter Richelieu, se conduisit avec tant d'adresse & de circonspection, que l'infortuné Maréchal se vit arrêter prisonnier au milieu de ses troupes, Schomberg & la Force, en lui signifiant l'ordre de s'assurer de lui, craignoient que la moitié de l'armée ne se soulevât en faveur d'un Général également aimé des Officiers & des Soldats. Mais Marillac lui-même les tira de cette inquiétude, il reçut avec respect l'ordre du Roi, tout injuste qu'il le trouvoit, & recommanda à ses amis de se soumettre à son exemple, & de ne rien entreprendre en sa faveur de contraire à l'obéissance due au Roi. * « Il faut, dit-il, » que la Reine-mere ait du dessous. » Richelieu l'emporte contre elle & » ses Serviteurs. . . . . Il n'y a plus de

* Memoires de Puiségur.

1630. » remede, il faut souffrir; on peut m'ar-
» rêter fort facilement, & je n'ai pas
» besoin de Gardes; je suis prêt de me
» rendre dans telle Ville ou telle pri-
» son que Sa Majesté jugera à propos ».
Tant que le Maréchal se vit exposé aux regards de ses Collegues & des Principaux Officiers de l'armée, il conserva sur son visage autant de sérénité, qu'il avoit de trouble dans l'ame; mais se voyant seul, ou du moins n'ayant auprès de lui que quelques Officiers subalternes qui lui servoient de Gardes, il laissa voir toute l'agitation dont son ame devoit être atteinte, après un coup aussi imprévu & aussi violent. Quelquefois il paroissoit vouloir se vaincre, pour ne pas donner à ses ennemis la gloire de l'avoir fait trembler; mais dans d'autres instans il parloit seul, très-haut, & avec une violence extraordinaire, reprochant à ses ennemis leur malice noire, & au Roi sa facilité à croire des calomnies aussi peu vraisemblables, que celles qu'ils avoient débitées contre lui. Il en vint jusqu'à maudire sa propre fortune, & le haut rang où elle l'avoit élevé *, moins pour lui procurer de

* Journal de Bassompierre.

la gloire, que pour rendre sa chûte plus déplorable. Enfin le Maréchal cessa ses plaintes, pour écrire une Lettre au Roi; elle étoit, dit-on, très-touchante, & convenoit à l'état déplorable où il se trouvoit réduit; mais on prétend que cette Lettre ne fut point rendue à Sa Majesté. 1630.

Colere de Marie contre le Cardinal.

La Reine mere apprit l'emprisonnement des deux Marillac, avec des transports inconcevables; elle déclara nettement au Roi, qu'elle ne se trouveroit point au Conseil tant que Richelieu, qu'elle accusoit du malheur de ses créatures, y auroit entrée: *Vous ferez ce qu'il vous plaira*, lui répondit froidement ce Prince; *mais j'ai promis de soutenir M. le Cardinal, & je tiendrai parole.* ** Le Roi se retira ensuite, & laissa la Reine mere avec Bullion, Conseiller d'Etat, qui continua de l'exhorter à rendre ses bonnes graces à Richelieu. Elle s'emporta contre Bullion lui-même, & lui défendit de lui parler davantage de réconciliation & d'accommodement. En vain, lui représenta-t'il, que le Roi étoit plus attaché que jamais à son premier Ministre, & qu'il seroit bien difficile

** Auberi, vie du Cardinal de Richelieu.

de lui nuire désormais ; ce discours ,
1630. choquant cette fiere Princesse , elle protesta que rien ne pourroit sauver Richelieu de son ressentiment. Bullion ayant rendu compte au Cardinal du mauvais succès de sa négociation, & de la colere de la Reine, il en parut extrêmement touché, & résolut de tout employer, sinon pour regagner ses bonnes graces, du moins pour diminuer son ressentiment. A sa priere, le Cardinal Bagni s'entremit auprès de la Reine mere, & vint enfin à bout d'obtenir d'elle, qu'elle verroit le Cardinal , à condition que les deux Marillac seroient remis en liberté, que tous les autres serviteurs de cette Princesse seroient rétablis ou conservés dans leurs Charges & leurs emplois, & que les parens du Cardinal ne feroient aucunes démarches pour rentrer à son service. Ces propositions ne furent acceptées ni du Roi , ni de son Ministre : il n'en fallut pas davantage pour exciter les clameurs des Partisans de la Reine.

Le Cardinal Bagni donna alors d'autres ouvertures ; le Jésuite Suffren se joignit à ce premier, & tous deux

ensemble firent consentir la Reine
mere à voir Richelieu ; mais lorsque 1630.
ce Ministre se présenta devant elle, cette Princesse le reçut avec tant de froideur, que désespéré d'une telle réce ption, le Ministre s'écria que désor mais la vie lui étoit insupportable, & que tous les jours en proie à de nouvelles traverses, il souhaitoit de mourir pour s'en délivrer. Bagni & Suffren tâcherent de le consoler, en lui promettant qu'ils alloient faire de nouveaux efforts en sa faveur auprès de Marie de Médicis. Richelieu eut peine à croire que ces deux négociateurs pussent faire changer les dispositions de cette Princesse, si entiere dans ses résolutions, qu'ayant juré de chasser le Cardinal de sa Mai son, elle ne voulut point qu'on y tint conseil, de peur, disoit-elle, qu'il n'y fût trop longtems en attendant l'arrivée du Roi. *

Le Jésuite Suffren pro fita habilement de la conjoncture que lui offroit la Fête de Saint Etienne : il parla avec beaucoup d'éloquence sur la nécessité de pardonner à ses ennemis, à l'imitation de ce premier Martyr, qui avoit prié pour ses bourreaux. Le

* Histoire du Ministère du Cardinal de Richelieu.

Pere Suffren s'étendit fort sur le mé-
1630. rite de cette résignation aux ordres de la Providence. Marie de Médicis en parut touchée ; peut-être feignit-elle de l'être par quelques raisons de politique, s'imaginant mieux nuire à son ennemi, si elle se montroit moins son ennemie. Quoi qu'il en soit, le Pere Suffren s'appercevant de son changement à l'égard du Ministre, lui fit de nouvelles propositions de sa part. La Reine mere les écouta avec plus de docilité que les premieres & sembla s'appaiser entierement. Le Roi permet alors à Richelieu de voir sa mere, & il est introduit dans le cabinet de cette Princesse par le Pere Suffren. Aussi-tôt que Marie de Médicis apperçut le Ministre, elle fondit en larmes, moins de repentir sans doute des persécutions qu'elle lui avoit fait essuyer que de chagrin de l'avoir inutilement persécuté. Le Cardinal attribuant les larmes de sa bienfaitrice à un autre sentiment, pleura à son tour, & refusa de s'asseoir sur un siége que la Reine mere lui avoit fait présenter. « A » Dieu ne plaise, Madame, dit-il, » que je m'asseye en présence de Votre » Majesté, lorsque je suis déchu de » l'honneur de ses bonnes graces. Une

» si grande distinction ne m'appartient » plus. Quoique la Reine fût toujours prévenue contre le premier Ministre, elle fut sensible à ce discours ; & plus encore au reproche qu'il lui fit, de vouloir détruire son propre ouvrage, sans en avoir de sujets légitimes. » Tous mes crimes, à votre égard, » dit le Prélat, existent seulement » dans l'imagination de mes ennemis. Marie de Médicis chercha à s'excuser, en disant qu'elle avoit seulement voulu ôter le Cardinal de sa Maison, sans prétendre l'éloigner du Roi, ni de ses affaires. Suffren ajouta, qu'il ne falloit point s'arrêter à tout ce qui avoit pû se dire de part & d'autre dans le premier feu de la colere ; qu'il étoit seulement question d'oublier le passé, & de se procurer un avenir tranquille.

1630

Le Cardinal dit qu'il ne demandoit pas mieux, & qu'il mourroit content, s'il pouvoit venir à bout de prouver son innocence, & de faire connoître à sa bienfaitrice, que son cœur étoit pénétré d'autant de reconnoissance, qu'elle l'avoit accusé d'avoir d'ingratitude. » Me voilà prêt, ajouta-t'il, » à me justifier de tout ce que mes en-

» nemis m'imputent, ſi je me trouve
1630. » coupable envers Votre Majeſté, je
» ne demande point de grace ; mais ſi
» je prouve mon innocence, j'attens
» ſeulement de votre équité, que vous
» voudrez bien la reconnoître ....
» Vous avez voulu que je ſorte de
» votre Maiſon : je ne m'oppoſe point
» à votre ſatisfaction .... Il ſuffit que
» je puiſſe vous conjurer encore de me
» déclarer nettement, ſi vous me ju-
» gez innocent ou coupable. » La
Reine mere voulut finir une conver-
ſation qui faiſoit ſouffrir ſa fierté. Elle
répondit en général : » qu'elle avoit eu
» de grands ſujets de plaintes contre
» le premier Miniſtre ; mais que les
» choſes changeroient beaucoup avec
» le temps. Laiſſons-là le paſſé, ajou-
» ta-elle ; j'en uſerai déſormais avec
» vous, comme vous en uſerez avec
» moi : De pareilles comparaiſons,
» repartit Richelieu, ne ſe font pas,
» Madame, entre les Maîtres & les
» Serviteurs ; je ſervirai toujours Votre
» Majeſté avec le même zele & le
» même attachement, quoique la con-
» noiſſance que j'ai de ſon humeur
» après quatorze ans de ſervice, ne
» me permette jamais d'eſpérer de

» rentrer en ses bonnes graces. Marie de Médicis ne lui répondit rien de po- 1630
sitif là-dessus, & néanmoins il se retira fort content d'elle, peut-être cette Princesse lassée d'intrigues, & fatiguée de ses premiers mouvemens, en seroit-elle demeurée-là, si Richelieu n'avoit cru devoir demander qu'elle reprît Madame de Combalet à son service, pour témoigner au Public que leur réconciliation étoit sincere. Le Président le Jai en parla à la Reine mere de la part du Ministre, & osa lui faire entendre que si elle s'opiniâtroit davantage, on songeroit à la reléguer dans une de ses Maisons. La Reine mere se plaignoit au Roi; & ce Prince protesta les larmes aux yeux qu'il ne se sépareroit jamais de sa mere. Richelieu désavoua hautement le Président le Jai, & se plaignit de ce que ses ennemis auprès de Marie de Médicis, ne cessoient de donner des interprétations sinistres à tout ce qui venoit de sa part. En même tems on assura la Reine mere que Richelieu, modérant par respect pour elle, le zele qu'il ressentoit pour sa famille, ne penseroit jamais à remettre ses parens auprès de Sa Majesté, & qu'il seroit désormais

1630. tout céder à l'ambition de regagner l'honneur de ses bonnes graces. Le Roi se contenta des raisons alléguées par son Ministre *; mais la Reine mere, toujours prévenue contre ce Prélat, jura de se venger, & ne songea plus qu'à susciter de nouveaux embarras. Dans son ressentiment elle fit agir tous les ressorts imaginables, pour réveiller dans le cœur de Gaston cette même haine, qui se manifestoit si vivement dans le sien.

Gaston se déclare contre Richelieu.

Le Duc d'Orleans depuis son retour, avoit paru parfaitement réconcilié avec le Ministre. Ses Confidens, qui étoient contens de la Cour, dont ils avoient reçu des graces considérables, lui avoient fait abandonner le parti de la Reine, & promettre sa protection au Cardinal; mais leur avidité, augmentant à proportion de leurs richesses, ils s'imaginerent que s'ils persuadoient à Monsieur de rentrer dans le parti de sa mere, on leur accorderoit, pour l'en retirer, tout ce qu'ils demanderoient. Comme ils gouvernoient entierement l'esprit du Duc d'Orléans, ils l'engagerent facilement

* Mémoire anonyme sur les affaires du Duc d'Orléans.

à faire ce qu'ils voulurent. D'ailleurs la Princeſſe de Conti, & quelques autres Dames du parti de la Reine mere, ſe joignirent à eux, pour déterminer le jeune Prince à ſe déclarer en faveur de Marie de Medicis. Le Préſident le Coigneux, indigné de s'être vu joué par Richelieu, au ſujet de ſa promotion au Cardinalat, profita de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de Monſieur, pour l'animer contre le premier Miniſtre. *Sortez de la Cour*, lui dit il, *un fils de France eſt toujours aſſez puiſſant, quand il eſt en état de faire pitié.* Mirabel, Ambaſſadeur d'Eſpagne, inſtruit des diſpoſitions de Monſieur, lui offre le ſecours de ſon Maître, & une ſomme conſidérable, s'il veut lever des troupes contre le Cardinal. Gaſton ſe croyant ſuffiſamment appuyé, ſe déclare hautement ennemi du Cardinal; il va le trouver dans ſon appartement, où le Prince entre ſuivi d'une foule de Gentilshommes, diſpoſés à exécuter les ordres de leur Maître contre le Cardinal, quelques violens qu'ils fuſſent. Richelieu, effrayé de leur air déterminé, oſe à peine lever les yeux ſur Gaſton: « Je » viens, lui dit ce Prince, retirer la 1630.

1630. » parole que je vous ai donnée depuis » quelque tems d'être votre ami, & » vous déclarer en même tems que je » sçaurai bien punir un homme de vo- » tre sorte, qui a l'audace & la malice » de mettre toute la famille Royale en » combustion. Vous êtes redevable » de votre fortune & de votre éléva- » tion à la Reine mere. Au lieu de » lui témoigner la gratitude qu'elle » devoit attendre d'un bon & fidele » serviteur, vous devenez son plus » grand persécuteur .... Bien loin » d'en user à mon égard comme vous » êtes obligé, vous avez plus d'in- » solence qu'auparavant ; elle seroit » déjà réprimée, si la qualité de Prê- » tre ne m'avoit retenu. Sçachez que » votre caractere ne vous garantira pas » désormais du châtiment, que les » injures & les offenses faites aux » personnes de notre rang exigent » .... Je vais à Orléans & à Blois : si » l'on prétend me faire de la peine, je » sçaurai bien m'y défendre. Quoi- » qu'il arrive, Monsieur, répondit le » Cardinal en tremblant, je serai tou- » jours votre très-humble serviteur. Richelieu, qui s'attendoit à tout mo- ment à se voir poignarder par les Gens

de la suite de Monsieur, ne fût bien rassuré contre cette crainte, qu'après la sortie de Gaston & de ses Gens. Ce Prince étant convenu avec la Reine mere qu'elle demeureroit à Paris, pendant qu'il iroit cabaler dans les Provinces, partit ensuite pour Orléans. 1630.

Le Roi mandé à Paris par Richelieu, le voyant alarmé, lui dit en l'embrassant; « ne craignez rien, je » veux vous servir de second contre » tout le monde, sans excepter mon » frere. Je regarderai comme fait à » moi-même, ce qu'on entreprendra » contre vous. Louis alla ensuite voir la Reine sa mere, à laquelle il témoigna qu'il savoit très-mauvais gré de ce qu'elle avoit consenti à cette retraite; & croyant que sa mésintelligence avec le Cardinal étoit cause de toutes les autres tracasseries de la Cour, il résolut de la faire finir de quelque façon que ce fût. Pour cet effet, il l'attira à Compiegne, par le Conseil du Cardinal, parce qu'il étoit extrêmement difficile de la réduire par force à faire ce qu'on voudroit, tant qu'elle seroit à Paris, où elle étoit fort aimée. Cette Princesse ne voulant pas perdre

[redacted] le Roi de vue, le suivit à Compiégne, 1630. & on y tacha encore de lui faire entendre raison; mais elle refusa plusieurs offres qu'on lui réitéra souvent. Enfin le Roi voyant son obstination, assembla le Conseil secret pour délibérer sur les moyens qu'on pourroit employer afin de la mettre à la raison. Le Cardinal par une feinte modestie, refusa d'abord de dire son avis, parce qu'il étoit personnellement intéressé dans cette affaire; mais le Roi le lui ayant commandé expressément, il fit une longue & artificieuse harangue, dans laquelle il s'efforça de prouver qu'il étoit impossible d'appaiser les troubles qui agitoient le Royaume, à moins que le Roi ne chassât son premier Ministre ou ne fit arrêter sa mere.

Discours du Cardin. pour faire éloigner Marie.

» Tous les desseins de la Reine » mere, dit Richelieu, sont fondés, » Sire, sur l'espérance qu'elle a con» çue de me perdre dans votre esprit, » c'est-là son unique but.... Mon» sieur espere que la Reine mere exé» cutera enfin son projet : il demeu» rera toujours étroitement uni avec » elle; & tant que cette cabale sub» sistera, Votre Majesté ne doit at» tendre, ni repos au-dedans, ni

» prospérité au dehors.... Si Dieu,
» Sire, pour nos péchés, permet que 1630.
» vous tombiez malade une seconde
» fois, ne pourra-t'on pas se rendre
» maître du Gouvernement de l'Etat,
» & même de votre personne, sans
» que vos bons serviteurs puissent s'y
» opposer ni se mettre en sûreté?
» Dans une pareille occasion, chacun
» se tourne vers le Soleil Levant....
» Puisque vous m'ordonnez, Sire, de
» vous déclarer ce que je pense de la
» maniere dont il s'y faut prendre
» pour remédier à ces inconvéniens,
» je dirai franchement, que des re-
» medes violens & caustiques guéri-
» ront le mal, au lieu qu'il s'aigrira,
» si on le traite avec trop de douceur
» & de ménagement.... Oserai-je
» vous expliquer ma pensée la voie
» la plus sûre de vous procurer le
» repos que vous cherchez, c'est de
» prier la Reine votre mere, de se
» retirer pour quelques temps de la
» Cour, parce que sa présence irrite
» le mal que vous voulez guerir. Tant
» que Monsieur sera dans son appana-
» ge, & que la Reine mere demeu-
» rera mécontente à Paris, la plus
» grande dextérité, ni la prudence la

sieurs personnes & entr'autres le Ma-
1631. réchal de Bassompierre, qui lui avoit refusé de lui assurer les Suisses, lors de la conjuration de Lyon, & Vautier prémier Médecin de la Reine mere. En vain elle demanda ce dernier : on lui déclara qu'elle n'obtiendroit rien, à moins qu'elle n'allât demeurer à Moulins ; mais qu à cette condition, on lui accorderoit tout ce qu'elle demanderoit. Marie aima mieux ne rien demander que de s'éloigner de Paris.

Monsieur, qui comme je l'ai déjà dit, s'étoit retiré à Orléans, où il faisoit de grands préparatifs pour prendre les armes, ayant appris que sa mere étoit arrêtée à Compiegne, & que le Roi s'avançoit pour le surprendre, avant qu'il fût en état de défense, s'enfuit promptement en Bourgogne, & de-là en Franche-Comté. Le Roi qui le suivoit de près, étant arrivé à Dijon, y déclara criminels de leze-Majesté, tous ceux qui avoient suivi le Duc d'Orléans; & après avoir fait vérifier cette Déclaration au Parlement de Dijon, il l'envoya à celui de Paris pour l'y faire vérifier aussi ; mais le Parlement de Paris refusa de le faire, attendu qu'étant seul, la Cour des

des Pairs, cette Déclaration n'avoit pas dû être adressée à un autre Parlement. Qu'elle déclaroit nommément un Président *, criminel, & que dans toutes les régles, la Compagnie ne pouvoit pas le condamner sans l'entendre. Enfin, parce que cette Déclaration pouvoit réjaillir contre la personne du Duc d'Orléans, dont les intérêts avoient toujours été chers au Parlement. 1630.

Le Cardinal irrité de cette résistance, fit promptement revenir le Roi à Paris, pour donner quelque mortification au Parlement. En effet, à peine Sa Majesté fut-elle arrivée au Louvre, que le Parlement se vit obligé de s'y rendre en corps & à pied ** : & après que le Garde des Sceaux lui eut fait une forte réprimande au nom du Roi, ce Prince se fit représenter le Registre, déchira lui-même la feuille sur laquelle étoit écrit un Arrêt de partage, que le Parlement avoit rendu au sujet de cette affaire, & en fit insérer un du Conseil, par lequel il étoit fait défenses au Parlement de délibérer sur les Déclarations du Roi, concernant les

* Le Coigneux.
** Le 12 Mai.

affaires d'Etat, sous peine d'interdiction des Conseillers. Ensuite on retira la Déclaration qu'on lui avoit envoyée, on lui défendit de prendre connoissance de ce qui y étoit contenu, & l'on exila deux Présidens aux Enquêtes & un Conseiller.

1631.

Après cela, le Roi fit supprimer une Requête, que le Duc d'Orléans avoit présentée au Parlement. Il s'y plaignoit des persécutions du Cardinal, qui avoit, disoit-il, fait une entreprise sur sa personne & sur celle de la Reine mere. Cette Princesse en envoya une aussi, dans laquelle après avoir bien déclamé contre le Cardinal, elle demandoit acte de ce qu'elle se rendoit partie formelle contre lui & ses adhérans; mais le Parlement n'osa pas ouvrir le paquet, & l'envoya tout cacheté au Ministre.

Marie se retire à Bruxelles.

Peu de temps après, la Reine mere ayant appris qu'on vouloit la tirer par force de Compiegne, accepta les offres du jeune Marquis de Vardes, qui lui avoit promis de lui procurer les moyens de s'évader, & qui devoit la recevoir dans la Capelle, Place frontiere de Picardie.

Le Cardinal songea à parer ce coup,

qui en rendant Marie de Médicis Maîtresse d'une Place forte, pouvoit renouveller la guerre civile. Pour cet effet, il envoya à la Capelle le vieux Marquis de Vardes, Gouverneur de cette Ville, qui arriva assez à temps pour empêcher que la Reine n'y fût reçue. Le jeune de Vardes, que son pere avoit mis hors de la Place, vint apprendre à la Reine mere, déjà sortie de Compiegne, que l'entrée de la Capelle lui seroit refusée par son pere, si elle s'y présentoit ; & cette Princesse ne sçachant alors où se retirer pour être en sûreté, se rendit à Bruxelles, où elle fut reçue avec de grands honneurs par l'Infante & par les Espagnols, mais leurs caresses ne la consolerent pas de ses chagrins, qui augmenterent au contraire de jour en jour.

En sortant de France, elle écrivit au Parlement & au Prevôt des Marchands de Paris ; après leur avoir fait des plaintes ameres contre le Cardinal, elle les prioit de la servir auprès du Roi. Elle écrivit aussi à ce Prince, que le Ministre abusoit étrangement de son autorité, & ne craignoit rien tant que de le voir réuni avec sa mere

1631. & son frere; mais Sa Majesté persuadée de la fidélité du Cardinal, publia une nouvelle Déclaration *, où après avoir peint avec les couleurs les plus noires les Conseillers de la Reine mere & du Duc d'Orléans, il faisoit un éloge magnifique du Cardinal de Richelieu.

Ensuite il confirmoit toutes les Déclarations qu'il avoit données contr'eux; déclaroit criminels de leze-Majesté, & perturbateurs du repos public, ceux qui les avoient suivis, ou qui avoient participés à leurs desseins; ordonnoit qu'on procédât contr'eux, que les Fiefs suserains qu'ils possédoient, fussent saisis & réunis au Domaine; qu'ils fussent privés de leurs Charges, Dignités & Offices, & tous leurs biens confisqués. Il comprenoit même dans ce dernier article, la Reine mere & le Duc d'Orléans, avec lesquels il défendoit à tous ses Sujets d'avoir aucune intelligence, pour quelque prétexte que ce fût, sous les peines ci-dessus énoncées.

Richelieu Gouvern. de Bretagne & Duc.

Pendant que Louis XIII. se précautionnoit ainsi contre les entreprises

* Le 12 Août.

des Favoris de la Reine mere & du Duc d'Orléans, ce Monarque combloit son Ministre de nouveaux bienfaits. Il érigea sa terre de Richelieu en Duché Pairie, & lui donna le Gouvernement de Bretagne, qui vaquoit depuis quelque temps par la mort du Maréchal de Thémines. Depuis ce temps-là, on appella Richelieu, le Cardinal-Duc, comme on appelloit le Comte d'Olivarès premier Ministre d'Espagne, le Comte Duc. Les Chambres du Parlement se disputerent l'honneur de recevoir ce Prélat en qualité de Duc & Pair. Enfin il fut décidé qu'il seroit reçu par la Grand'-Chambre & celles de l'Edit & de la Tournelle assemblées. Le 14 Septembre, Richelieu accompagné du Prince de Condé, des Ducs de Montmorenci, de Chevreuse, de Montbazon, de Retz, de Vantadour & de Créqui, de trois Maréchaux de France & de plusieurs autres personnes de la premiere qualité, alla prêter le serment ordinaire au Parlement. 1631.

Peu de jours après, le Prince de Condé alla tenir les Etats de Bretagne, & quoiqu'il parût alors moins content du Cardinal, il fit cependant

un grand éloge des belles qualités de
1631. ce Prélat. Il est nécessaire de rapporter ici les propres termes dont il se servit, pour faire voir jusqu'à quel point le Prince de Condé étoit reconnoissant des services qu'il avoit reçus de Richelieu.

Vittorio Siri. » Parmi le nombre infini des obligations que vous avez au Roi, dit-il ... » Vous lui en avez une récente plus » grande, de vous avoir donné M. le » Cardinal de Richelieu pour Gouverneur, auquel la doctrine & les bonnes mœurs acquirent en sa jeunesse » un Evêché ; ses mérites, le Chapeau de Cardinal ; ses services & sa » capacité, l'emploi dans les affaires ; » sa valeur, la Généralité de plusieurs » armées ; sa fidélité & son amour » envers la personne du Roi, l'affection cordiale de Sa Majesté ; & » pour marques d'icelle, les Charges » & Gouvernemens qu'il tient de sa » main. Desquelles choses, bien que » grandes & considérables, nous pouvons dire qu'elles ne sont encore que » la moindre partie des récompenses » qu'il mérite justement, pour avoir, » &c.

Il est vrai que le Cardinal de Ri-

chelieu avoit rendu dèslors les plus grands services à l'Etat, & que ce Ministre jaloux de l'autorité Royale, la rendoit chaque jour plus formidable; mais cette conduite favorable à son Maître, lui donnoit pour ennemis tous ceux dont l'autorité ne subsistoit qu'aux dépens de la souveraine puissance, qu'ils tentoient chaque jour d'affoiblir. 1631.

Le Duc de Guise étoit de ce nombre, depuis long-temps ce Seigneur étoit en dispute au sujet de la Charge d'Amiral du Levant qu'il possédoit, & que Richelieu disoit lui appartenir, comme Grand-Maître de la navigation & du commerce de France. Le Duc de Guise offroit de l'échanger contre quelqu'autre charge; mais Richelieu qui le soupçonnoit de peu d'attachement au service du Roi, étoit bien aise de trouver cette occasion de le laisser sans emploi.

Cependant cette affaire n'eût d'abord d'autres suites; mais le Cardinal ayant appris que le Duc de Guise envoyoit secrettement de l'argent à la Reine mere, & qu'il entretenoit des correspondances avec les ennemis de l'Etat, il lui fit donner ordre de

venir rendre compte de sa conduite.
1631. On accusoit le Duc d'entretenir des intelligences secrettes avec les Espagnols; que le Duc de Feria avoit reçu ordre d'envoyer à Barcelonne deux mille Italiens & cinq cens Espagnols, pour les envoyer par mer en Provence. Mais le Duc de Guise, craignant que le Roi, prévenu contre lui, ne refusât d'écouter aucune justification, ne jugea pas à propos de se remettre à la discrétion de Sa Majesté qui trouvoit coupables, disoit-il, tous ceux qui déplaisoient au Cardinal, & il se retira à Florence. Après son départ, Richelieu fut revêtu de la Charge d'Amiral du Levant, & le Maréchal de Vitri obtint en même temps le Gouvernement de Provence, qu'on ôta encore au Duc de Guise, accusé d'entretenir toujours des correspondances criminelles avec les Espagnols, qui devoient à sa sollicitation faire une descente dans les Isles d'Olieres. Envain ce Prince essaya de se justifier: on lui manda que s'il étoit innocent, il ne devoit pas hésiter à se remettre entre les mains du Roi; mais il n'osa pas s'y fier.

Jusqu'alors on avoit négligé de faire

exécuter les Déclarations données contre ceux qui étoient dans le parti de la Reine mere & de Monsieur. Le Parlement, zélé défenseur des Loix & des formalités, avoit jugé à propos de traîner en longueur une affaire, de laquelle dependoit en quelque sorte le destin de l'héritier présomptif de la Couronne : le Roi fit donc établir une Chambre de Justice, pour procéder contre les Partisans de Marie de Médicis & du Duc d'Orléans. Le Parlement refusa d'abord de vérifier la Déclaration, concernant l'établissement de cette nouvelle Chambre, à moins que ceux qui la composeroient ne fussent tous pris de son corps ; & ensuite il se contenta de demander, que le Substitut & le Greffier fussent de sa Compagnie. Mais le Roi refusant de répondre à leurs desirs, fit établir cette Chambre à l'Arsenal, par des Lettres-Patentes du vingt-trois Septembre. Elle fut composée de deux Conseillers d'Etat, de six Maîtres des Requêtes, & d'autant de Conseillers du Grand Conseil. Depuis, le Roi en établit encore une autre pour servir la Cour, sous le nom de Chambre du Domaine, sans y met-

1631

tre aucun des membres du Parlement.

1631. Pour prévenir les abus, que ces procédures extraordinaires pourroient causer, les Chambres du Parlement assemblées résolurent de faire à ce sujet des remontrances au Roi; & en attendant *, elles défendirent aux Commissaires de travailler à leurs Commissions, & ordonnerent au Chevalier du Guet de faire exécuter les Jugemens de la Compagnie. Elles s'assemblerent encore le 10 & le 12 Décembre, & rendirent un Arrêt conforme à cette résolution; mais le Roi le fit casser par un Arrêt du Conseil, & ordonna que tous ceux qui avoient assisté à la Délibération, eussent à se rendre à la Cour dans la quinzaine.

Le parti de la Reine mere & de Monsieur étoit extrêmement foible, parce qu'ils manquoient d'amis & d'argent. Les rigueurs qu'on avoit exercées contre ceux qui les avoient suivis, retinrent bien des gens, qui se seroient déclarés pour eux, & la Reine ne pouvoit trouver de l'argent sur ses pierreries, parce qu'on crai-

* A la fin de Décembre.

gnoit que le Roi ne les redemandât comme appartenant à la Couronne. 1631.

En sortant de France, le Duc d'Orléans s'étoit retiré à Nanci, où il avoit épousé la Princesse Marguerite, seconde sœur du Duc de Lorraine; ce qui s'étoit fait si secrettement, que les Domestiques même de Monsieur n'en avoient rien sçû; & après ce mariage, le Duc avoit levé quelques troupes pour fortifier le parti de son beau-frere. Ces levées servirent de prétexte au Cardinal, qui voulant réduire Monsieur à dépendre entierement de lui, ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât du secours: il fit donc déclarer la guerre au Duc de Lorraine, pour lequel il avoit une haine secrette depuis long-temps. Le Roi envoya une armée en Lorraine, sous la conduite des Maréchaux de la Force & de Schomberg, auxquels on donna ordre de prendre diverses Places, qui dépendoient des Evêchés de Metz, Toul & Verdun.

Le D[uc] d'Orléans [se] retire à N[an]ci.

Cette armée s'empara en peu de temps des Places sur lesquelles le Roi 1632.
avoit des prétentions, & ce Prince se rendit à Metz avec le Cardinal. Le Duc de Lorraine n'étant point en état

de résister, vint leur demander la paix,
1632. & fut très-bien reçû en apparence. Après quelques négociations, il conclut un traité, qui fut signé à Vic le 6 de Janvier suivant. Le Duc promettoit de se détacher de toutes intelligences, ligues ou associations, qu'il pût avoir avec quelque Prince ou État que ce fût, au préjudice de Sa Majesté, & des Pays qui étoient sous son obéissance; comme aussi de chasser de ses États tous les ennemis du Roi (c'est à-dire, la Reine mere & le Duc d'Orléans, comme l'expliquoit un article secret) & tous ceux de ses Sujets qui étoient sortis de son Royaume contre son gré, & de leur refuser à l'avenir toutes sortes de passage & de retraite. Ce traité obligea le Duc d'Orléans de se séparer de sa nouvelle épouse, & d'aller joindre la Reine mere dans les Pays-Bas, où l'Archiduchesse Isabelle lui avoit offert un azile.

Il y avoit quelques années que plusieurs Princes Protestans d'Allemagne & du Nord avoient formé une ligue, pour s'opposer à la trop grande puissance de la Maison d'Autriche; & le Cardinal, qui depuis son entrée dans

le Ministère avoit formé le dessein d'abbaisser cette Maison, avoit exactement entretenu commerce avec eux. 1632.
En 1630, Louis envoya le Baron de Charnacé, à Gustave Adolphe, Roi de Suéde, pour lui proposer de faire une ligue entre les deux Couronnes : & le Cardinal lui ayant écrit à ce sujet, en reçut une réponse * très-obligeante. Ce Prince entra en Allemagne, & arrêta tout court par ses victoires les grands progrès de la Maison d'Autriche, ce que toutes les négociations & les intrigues du Cardinal n'avoient pû faire : il est vrai qu'il en coûta à la France cinq cens mille écus par an, qu'elle s'obligea de payer aux Suédois, à condition qu'ils attaqueroient l'Empereur : mais sans cette diversion, il auroit été presqu'impossible de résister aux forces réunies de la Maison d'Autriche.

Affaire Gustave.

Après le traité de Vic, le Roi fit marcher son armée sur les Frontieres d'Allemagne, feignant de vouloir en cela favoriser Gustave Adolphe ; mais il étoit trop jaloux de la gloire que ce Guerrier s'étoit acquise, pour lui procurer de nouveaux avantages ; & d'ail-

* Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

leurs on craignoit que par ses victoires
1632. continuelles il ne détruisît entierement la ligue Catholique. On crut que le Roi s'approchoit de l'armée Suédoise, pour avoir une entrevue avec le Roi de Suede. Ce Prince qui avoit coutume d'entrer lui-même dans les négociations, souhaitoit d'avoir une conférence avec Louis XIII. qui de son côté avoit témoigné beaucoup d'envie de voir un Prince si fameux par ses victoires, & qui tenoit alors tous les yeux de l'Europe attachés sur sa personne. Mais Louis XIII. étoit trop bien conseillé, pour s'exposer à une entrevue, dont toute la gloire seroit demeurée à Gustave. La comparaison que le monde auroit fait des deux Monarques, ne pouvoit être avantageuse à Louis. Gustave tout brillant de gloire, auroit sans doute éclipsé ce Prince; quoique doué d'une grande bravoure & aimant la guerre, Louis XIII. ne s'étoit point trouvé dans des occurrences, capables de lui donner comme à Gustave le nom fastueux de Conquérant.

Cependant les Electeurs Ecclésiastiques & le Duc de Baviere réclamoient la protection de la France

contre les progrès du Roi de Suede. Gustave, vainqueur de la Poméranie entiere, & qui avoit envahi tout ce qui étoit à sa bienséance dans les Etats voisins, s'approchoit rapidement de la source du Rhin & des Alpes, comme si après avoir soumis l'Allemagne, il avoit eu dessein de subjuguer l'Italie, à l'exemple de ses Ancêtres, & de renverser le siége du premier ennemi de la Religion Protestante que ce Prince protégeoit, & qu'il professoit lui-même. 1632.

Le Roi sensible aux clameurs des Electeurs menacés, feint de vouloir s'aboucher avec Gustave ; ce Prince le desiroit avec ardeur ; accoutumé à négocier par lui-même, il auroit été bien aise de se montrer à toute l'Europe, traitant d'égal avec un Roi de France, dont les Prédécesseurs avoient de tout temps regardé les Rois de Suéde, comme des Souverains du second Ordre. Gustave, loin de vouloir être sur ce pied, se plaignit avec beaucoup de hauteur, de ce que Charnassé, Ambassadeur de France, en comparant la Majesté de son Maître avec celle du Monarque Suédois, avoit dit, *qu'on trouvoit de la pourpre à divers prix*, &

que celle de Gustave étoit à bon mar-
1632. ché.

Le Roi voulant à la fois ménager sa délicatesse, satisfaire les Princes qui se plaignoient qu'on vouloit les sacrifier aux Protestans de la Ligue Catholique en Allemagne, & en même tems tenir Gustave dans une incertitude, qui sans lui donner un juste sujet de rupture, fût néanmoins capable d'arrêter ses progrès; le Roi, dis-je, feignit d'être incommodé, & fit proposer à ce Prince de voir le Cardinal de Richelieu, comme un homme parfaitement instruit de leurs intérêts communs. Le fier Suédois rejetta avec hauteur une offre, où il croyoit entrevoir une sorte de mépris, & répondit que ne s'estimant pas moins que le Roi de France, il ne vouloit traiter qu'avec lui. Ce discours de Gustave, rapporté à Richelieu, parut offenser ce fier Ministre, qui mettant tout en usage pour parvenir à ses fins, témoigna plus de ressentiment qu'il n'en avoit en effet; bien aise d'avoir un prétexte qui pût justifier le changement de sa politique, devenue nécessaire par les circonstances.

Le Prince de Condé, admirateur sincere de la conduite du Cardinal, continuoit de faire en tous lieux l'éloge de son administration, & de lui gagner de nouveaux Partisans dans les Provinces, lorsqu'on lui vint apprendre que ce Ministre songeoit à marier sa niéce au Comte de Soissons. 1632.

Il ne pouvoit rien arriver de plus contraire aux intérêts du Prince de Condé. Le Comte de Soissons étoit l'ennemi déclaré de sa Maison, & ils avoient eu souvent des querelles personnelles; Soissons, aussi fier & entreprenant que M. le Prince étoit modéré & tranquille, faisoit tous ses efforts pour lui enlever la prééminence, & faire oublier aux François ce que la nature avoit accordé d'avantage à Condé, en le faisant naître dans la branche aînée. Ce Prince craignant que les idées de Soissons ne fussent soutenues de la toute puissance du Ministre, prend l'alarme, & au lieu d'aller tenir les Etats de Bourgogne, se retire à la Ville de Bourges. On craignit à la Cour qu'il n'allât grossir le parti des mécontens; & pour l'empêcher d'avoir quelque com-

munication avec ses Gouvernemens
1632. de Berry & de Bourgogne, on fit avancer des troupes sur la Loire pour en garder les passages; mais ces précautions furent inutiles: le Prince demeura tranquille dans sa retraite.

Procès de Marillac.

Cependant on travailloit assidûment au Procès du Maréchal de Marillac, accusé de Péculat par quelques témoins que ce Seigneur récusoit, comme ayant, disoit-il, été subornés par ses ennemis. Les Gardes, auxquels le Maréchal de Schomberg l'avoit consigné, après l'avoir fait arrêter en Piémont, le conduisirent au Château de Sainte Menehoult, d'où on le transféra à la Citadelle de Verdun, Forteresse que ce Maréchal avoit fait réparer lui-même dans le tems de son séjour en Champagne, où ses services avoient été si utiles au Roi.

Depuis quelque tems on se servoit communément de Commissaires pour juger ceux que la Cour croyoit coupables. En conséquence de cette conduite, on révoqua la Chambre de Justice, à qui le Jugement du Maréchal de Marillac avoit été envoyé; & le croyant peu en sûreté dans un

Pays où il avoit autrefois commandé, on le fit venir à Pontoise, & ensuite à Rueil, Château de plaisance du Cardinal de Richelieu. Marillac tira de ce nouveau séjour, & du changement de ses Juges, les plus tristes présages. La Reine mere, sa protectrice, se trouvant alors sans crédit, son frere étant éloigné de la Cour, que pouvoit-il espérer contre les efforts de ses ennemis? Le Tribunal formé pour juger Marillac, fut de vingt-quatre Juges. Château-Neuf, Garde des Sceaux, qui avoit succédé à Marillac en cette dignité, fut nommé Président des Juges de son frere; il eût pour Collégues du Châtelet, & quelques autres, comme lui, ennemis personnels des Marillac.

1632.

Le Maréchal voulut récuser la Chambre en général, & divers Commissaires en particulier, pour des raisons très fortes, comme d'une inimitié publique & déclarée depuis longtems; mais le Conseil jugea sa protestation nulle; & il ne fut admis à donner des moyens de récusation que contre un seul. Pour engager les Juges à le condamner à mort, le Procureur du Roi, citoit une ancienne Loi,

qui portoit que le crime de Péculat,
1632. commis par quelque personne que ce fût, seroit puni par *la confiscation de corps & de biens.* On fut long-temps occupé à chercher l'original de cette Loi, & enfin Bullion le trouva; mais les Juges ne convenoient pas entre eux de la véritable signification des termes dans lesquels cette Loi étoit énoncée, la plus grande partie prétendoit que par *confiscation de corps*, on entendoit la prison, ou la mort civile; & quelques autres entendoient par ces mêmes termes la mort naturelle.

A force de feuilleter les vieux Registres, & les anciens Livres de Jurisprudence Françoise, ils trouverent que par ces mots, on entendoit ou la mort ou le bannissement perpétuel. Alors les amis de Marillac représenterent que dans les matieres criminelles, lorsqu'une Loi a deux acceptions, il étoit de regle de prendre la moins rigoureuse; que d'ailleurs les Officiers de guerre commettoient presque tous les mêmes désordres, dont le Maréchal étoit accusé, & qu'on ne les regardoit pas comme un véritable Péculat, parce qu'il étoit difficile de

faire autrement : & que si on avoit voulu exécuter à la rigueur la Loi 1632.
que je viens de rapporter, il auroit fallu faire mourir toutes les troupes que le Roi avoit sur pied, tant Officiers que Soldats. Ces raisons sembloient assez fortes pour faire absoudre Marillac; ses amis en espéroient beaucoup; mais les Commissaires crurent qu'une Ordonnance * faite pour réprimer la licence des Officiers & des Soldats, vouloit être exécutée à la rigueur, dans un temps où les Gens de guerre sembloient braver toutes les Loix. Mais en le supposant même coupable des crimes que lui imputoient des témoins qu'il prétendoit subornés, on ne peut excuser ses Juges, que le Cardinal lui-même accusa dans la suite d'ignorance & de passion.

Cependant ils se préparerent à prononcer le jugement de Marillac, & manderent le Maréchal. Un Officier chargé de garder ce Seigneur, rendit justice à sa fermeté, & dit qu'il défioit ses plus cruels ennemis de le

* Ordonnance de Blois qui fait défenses, sous peine de mort, généralement à tous Officiers & Soldats, de prendre de l'argent, pour ne pas loger dans les Villages, ou autres lieux qu'on leur a marqués.

convaincre d'aucune sorte de crimes
1632. envers le Roi, il répétoit souvent qu'il se reposoit sur son innocence. Mais quel fut son étonnement & sa douleur, lorsqu'il lut sa condamnation sur le visage de ses Juges ?

Dèslors l'infortuné Maréchal jugea qu'il n'y avoit plus rien à espérer, & qu'il devoit se préparer à porter sa tête sur un échaffaut. Son visage changea de telle sorte, qu'il n'étoit plus reconnoissable; la mort étoit peinte sur son front & dans ses yeux; non qu'il la craignît, mais son esprit étoit trop occupé de l'injustice qu'on lui faisoit, pour qu'il n'y parût pas dans tous ses mouvemens; ses forces diminuerent tout à coup, & marchant appuyé sur l'Officier qui le gardoit : *Ah*, s'écrioit-il, *où est le Dieu de verité qui connoît mon innocence? Seigneur, où est la Providence, où est la Justice? Venez mon Dieu à mon secours.*

Marillac persistant toujours à récuser ses Juges, sembla recouvrer toute sa fermeté à la vue de ces Magistrats. » Monsieur le Garde des Sceaux, dit-» il à Château-neuf, je connois vo-» tre habileté & votre mérite, autant » que personne du monde; je respec-

» de votre naissance ; & je puis me
» vanter d'avoir eu des liaisons parti- 1632.
» culieres avec quelques-uns de vos
» proches parens, Pardonnez-moi la
» liberté que je prends de vous dire
» que nonobstant la droiture & l'in-
» tégrité dont vous vous piquez, ce
» choix affecté des Juges, ces Procé-
» dures irrégulieres & inouies, &c,
» donneroient à l'homme du monde
» le plus irréprochable, sujet de crain-
» dre, qu'il n'y ait ici de la contrainte
» & de la violence dans les opinions.*
» Et vous Monsieur de Bullion, vous
» n'ignorez pas, qu'outre ce qui est
» allégué dans mes Requêtes de récu-
» sation, j'aurois encore plusieurs
» choses à vous reprocher. Mais à quoi
» me serviroit ce vain effort contre la
» puissante & artificieuse cabale de
» mes ennemis ? Quoi qu'il arrive, je
» ne puis dissimuler que je vois avec
» horreur un certain homme assis dans
» cette Compagnie. ** La postérité le
» croira-t-elle, Messieurs, que l'Au-
» teur de cette Prose, où la Religion
» est tournée en ridicule, où l'on in-

* Observation sur la vie & condamnation du Maréchal de Marillac.

** Relation véritable de ce qui s'est passé au Procès.

» sulte aux cendres d'un Prélat plus
1632. » éminent par sa Sainteté, que par sa
» dignité (le Cardinal de Bérulle) où
» M. de Marillac mon frere est impu-
» demment calomnié; où je suis mis
» au rang des brigands & des pendarts
» . . . . . je parle de vous . . . . ajouta
» le Maréchal. Grand Dieu! si pour le
» dernier comble de l'oppression que
» je souffre, il faut encore qu'un tel
» homme soit mon Juge, usez du pou-
» voir souverain que vous avez sur le
» cœur des hommes. Faites que celui-
» ci soit aussi modéré sur le Tribunal,
» qu'il a été furieux en d'autres occa-
» sions.

Marillac dit encore, qu'il étoit exactement informé de la subornation des témoins par les Emissaires de ses ennemis; des menaces qui avoient été faites pour intimider ceux qui vouloient rendre justice à la vérité: de l'altération & du déguisement de leurs dépositions; de l'enlevement de ses papiers, sans compte & sans inventaire; de la soustraction de ceux qui pouvoient servir à sa défense & surtout des Lettres du Roi.

Le Maréchal ajouta à tous ces faits le récit de plusieurs autres injustices criantes,

criantes, dont il disoit avoir été le triste objet; Je ne songe plus, dit-il, 1632.
» d'un air pénétré, à défendre ma » vie; elle doit être à charge en l'état » où je suis. Je l'ai si souvent exposée » aux yeux de mon Roi, que je ne » dois pas être soupçonné de craindre » la mort. Je pense uniquement à met» tre mon honneur & ma réputation à » couvert. Marillac insista encore sur ce qu'étant Gentilhomme & du ressort de Paris, on le renvoyât à ses Juges naturels; mais il fut débouté de sa demande : on fit entendre au Roi que l'intention du Maréchal n'étoit que de gagner du tems, & que le Maréchal de Marillac n'usoit de ces chicaneries, que dans l'espérance de se voir délivré par le moyen des troubles que la Reine mere & Monsieur se préparoient à exciter dans le Royaume.

Enfin le huit Mai, la Chambre établie pour le Procès de Marillac, s'assembla pour prononcer son Jugement. Dix des Juges opinerent, ou à l'absolution, ou à des peines si légeres, qu'elles supposoient une décharge en faveur de l'accusé; mais treize le condamnerent à mort, en sorte que selon

la forme, il ne fut condamné que d'une voix. Alors, Château-neuf prononça l'Arrêt de mort, & l'envoya annoncer au Roi.

1632. Les parens du Maréchal allerent enſemble ſupplier le Premier Miniſtre d'intercéder en ſa faveur. Ils ſçavoient bien que ce Prélat n'avoit pas lieu d'être content de Marillac, qui l'avoit trahi auprès du Duc d'Orléans; auſſi ſe contenta-t'il de les plaindre & de les renvoyer aû Roi : ils allerent auſſi-tôt ſe jetter aux pieds de ce Prince, qui leur dit qu'il verroit ce qu'il auroit à faire, & leur ordonna de ſe retirer. Le lendemain ils retournerent chez le Miniſtre. Ils lui rendirent compte de la réponſe que Louis leur avoit faite, & il leur conſeilla d'obéir au Roi, ſans vouloir ſe mêler davantage de cette affaire. Tous ceux qui avoient ſollicité juſques-là en faveur du Maréchal, comprenant qu'il étoit inutile de demander ſa grace, ne firent plus aucune démarche. Marillac fut exécuté en Place de Grêve le dix du mois, en proteſtant de ſon innocence.

Le Cardinal de Richelieu n'ignoroit pas que cet infortuné Seigneur

avoit commis plusieurs fautes dans l'exercice des différens emplois dont il s'étoit trouvé chargé, mais il n'avoit pas cru qu'il y eût de quoi condamner Marillac. Aussi marqua-t'il une grande surprise, lorsqu'il apprit sa condamnation; & les Juges étant venus lui rendre compte de la Sentence qu'ils venoient de prononcer, il ne put s'empêcher de leur dire » Qu'il » falloit avouer que Dieu donnoit aux » Juges des lumieres qu'il ne donnoit » pas aux autres hommes, puisqu'ils » avoient pu trouver de quoi con- » damner à mort le Maréchal de Ma- » rillac.

1632.

Lorsque cet infortuné se vit condamné à la mort, il témoigna une résignation parfaite aux décrets de la Providence. En passant devant le Palais Cardinal pour aller à la Grêve; » Voilà, dit-il, une Maison où l'on » m'a promis bien des choses, qu'on » ne me tient pas aujourd'hui. On lui lut pour la premiere fois sa Sentence à l'Hôtel de Ville; lorsqu'il entendit qu'on l'accusoit entr'autres choses de concussion & de péculat, Cela est » faux, s'écria-t'il, je ne fis jamais » rien de pareil; un homme de ma

» qualité accusé de Péculat! Pecu-
1632. » lat, bon Dieu! bon Dieu, Pécu-
» lat!

Le Maréchal demanda ensuite, qu'en faveur de sa naissance & du rang qu'il avoit tenu dans l'Etat, on ne le liât point; mais on lui refusa cette grace. » Quand je me considere » en cet état, dit-il, avec un souris » d'indignation, après qu'on lui eut » lié les mains, je me fais presque pi- » tié à moi même. Je ne sçai, si je ne » fais point aussi un peu pitié aux au- » tres? Monsieur le Chevalier du » Guet, n'êtes vous point touché de » quelque sentiment de compassion? J'ai un extrême regret de vous voir en cet état, répliqua le Chevalier du Guet: *Ayez-en regret pour le Roi & non pour moi*, reprit le Maréchal. Enfin ce Seigneur mourut par les mains du Bourreau, pénétré, disoit-il, de l'injustice qu'on lui faisoit, & appellant le Ciel & la terre à témoins de son innocence.

Guerre contre le Duc de Lorraine.

Le Duc de Lorraine n'avoit conclu le Traité de Vic, que de peur de perdre ses Etats, & jamais il n'avoit eu envie de l'observer exactement. Il avoit même promis à Monsieur de le

rompre à la premiere occcasion. En effet, il fit bientôt après de nouvelles levées, & travailla à mettre ses Places en état de défense, & Monsieur retourna en Lorraine avec quelques troupes qu'il joignit à celles du Duc. 1632.

Pendant ce temps-là, le Roi & le Cardinal étoient en Picardie, & l'on craignoit que le Peuple ne se soulevât en faveur des mécontens. Valancé, Gouverneur de Calais, suspect d'intelligence avec la Reine mere & Monsieur, fut rélégué dans une de ses maisons; & l'on donna son Gouvernement à une créature de Richelieu; ensuite le Roi revint à Saint Germain. Une petite fiévre arrêta quelque tems le Ministre en Picardie, mais elle ne l'empêcha pas de prendre soin des affaires; & bientôt après il suivit le Roi en Lorraine, où les Maréchaux de la Force & d'Effiat amenerent une armée de vingt-cinq mille hommes. Elle prit d'abord Pont-à-Mousson, sans aucune résistance; ce qui étonna si fort le Duc, que sur le champ il voulut entrer en conférence. Il tâcha de s'excuser sur ce qu'il avoit reçu le Duc d'Orléans dans ses Etats, & offrit de donner au

Roi de nouvelles assurances de sa fidélité ; mais le Cardinal voulant le mortifier, lui tailla en piéces deux Régimens, & prit encore quelques-unes de ses Places. Après quoi le Roi s'étant avancé à Liverdun, on y conclut bientôt un Traité * où le Duc fut obligé de recevoir la Loi du plus fort. Il promit de remettre au Roi pour quatre ans, les Villes de Stenai, de Jamets & de Clermont, & même de lui vendre cette derniere Place, sur laquelle la Couronne de France avoit des prétentions. Il s'obligea aussi d'exécuter ponctuellement le Traité de Vic ; & au moyen de cela le Roi devoit lui rendre tout ce qu'il avoit conquis dans ses Etats, depuis que l'armée Françoise y étoit entrée.

1632.

Gaston à la tête d'une armée.

Peut-être le Cardinal n'auroit-il pas conclu sitôt ce traité, si le Roi n'avoit pas été obligé de retourner à Paris, pour s'opposer aux entreprises de Monsieur. Ce Prince entra en France par le Bassigni, & se jetta sur la Bourgogne à la tête d'environ deux mille chevaux. En même tems il publia un Manifeste, où il prenoit le titre de Lieutenant Général du Roi, pour redresser les

* Le 26 Juin.

abus, & réprimer les violences de Richelieu, qu'il traitoit de tyran, d'usurpateur, d'ennemi du Roi & de la Maison Royale; & il déclaroit qu'il n'avoit pris les armes que pour ouvrir les yeux à Sa Majesté, & lui faire toucher au doigt que son Ministre le trompoit. Il passa ensuite à Dijon, dont il brûla un Fauxbourg, parce que cette Ville refusa de fournir des vivres à son armée; de là il alla en Auvergne, où il leva trois mille Fantassins sans y faire aucun ravage. 1632.

Au mois d'Août, le Roi se rendit au Parlement pour y faire vérifier une nouvelle Déclaration contre son frere. Il y déclaroit rebelles & criminels de leze-Majesté ceux qui l'assisteroient ou se joindroient à lui, & ordonnoit de procéder contr'eux selon la rigueur des Ordonnances. A l'égard du Duc d'Orléans lui-même, il lui accordoit le terme de six semaines pour rentrer dans son devoir. Cependant on avoit fait avancer contre lui deux corps d'armée, sous le commandement de la Force & de Schomberg, qui s'étoient avancés de deux côtés, pour tâcher d'enfermer entre eux les troupes de ce Prince, mais comme il

étoit dangereux pour des sujets d'at-
1632. taquer l'héritier présomptif de la Couronne, sans en être autorisé par la présence du Roi, ce Prince résolut d'aller commander l'armée en personne.

Le Duc d'Orléans n'étoit point en état de résister à l'armée Royale ; de toutes les Provinces qu'il avoit traversées, aucune n'avoit voulu se déclarer pour lui, & il n'y avoit que le Duc de Montmorenci qui soutint son parti. Quoique ce Seigneur eût de grands sujets de se plaindre du Cardinal, qui non content de l'avoir trompé plusieurs fois, avoit traversé tous ses desseins, il avoit toujours été attaché aux intérêts de ce Prélat, & lui avoit même rendu de grands services ; mais ennuyé de vivre sous l'autorité d'un Ministre, qui ne regardoit comme ses amis, que ceux qui vouloient être ses esclaves, il céda enfin aux importunités de Marie des Ursins son épouse, qui le sollicitoit sans cesse de faire quelque effort en faveur de la Reine mere, dont elle étoit parente, & il promit à Monsieur de l'aider autant qu'il lui seroit possible.

Dèslors il avoit cherché divers pré-

textes pour lever quelques troupes
sans donner de l'ombrage à la Cour ; 1632.
mais dès que le Duc d'Orléans fut entré en France, il se déclara ouvertement, & engagea les Etats de Languedoc, dont il étoit Gouverneur, à prendre hautement le parti de ce Prince. Il y avoit long-tems que le Duc de Montmorenci étoit fort mécontent du Cardinal, celui-ci ne cherchant qu'à diminuer le crédit du seul Seigneur du Royaume en état de lui donner encore de l'ombrage. Ce n'est pas que Richelieu n'affectât de se souvenir des services que lui avoit rendus Montmorenci dans le tems de ses traverses ; mais il est presque toujours dangereux d'être au-dessus des récompenses. Le Roi étant dans la résolution de tenir supprimée la Charge de Connétable, il ne restoit aucune dignité dans le Royaume, qui ne fut au-dessous du Duc de Montmorenci * Le Cardinal de Richelieu commença, dit-on, à s'éloigner de ce Seigneur, parce qu'il se trouvoit dans l'impossibilité de lui faire du bien ; mais il est vrai de dire que Montmorenci manifesta avec trop d'aigreur le chagrin de ne pouvoir

* Vie de la Duchesse de Montmorenci.

être Connétable : on pardonne rarement à ceux qui enlevent nos espérances ; & Montmorenci, quoique rempli de bonnes qualités, n'en avoit pas moins d'ambition; il se récria donc contre le Cardinal, qui s'opposoit, disoit-il, à son élévation, il ne considéra point la raison d'Etat, qui justifioit le Ministre, & se déclara son ennemi.

1632.

Richelieu lui fit en vain des avances, il les regarda comme suspectes, & continua d'agir suivant sa prévention. Le Ministre se piqua à son tour, le Roi même se tint offensé de cette conduite ; mais ce Monarque aimoit le Duc, & il voulut lui donner lieu de s'expliquer, en témoignant un peu de froideur; elle confirma au contraire les soupçons de Montmorenci ; une affaire facheuse lui étant survenue avec le Duc de Chevreuse, Prince de la Maison de Lorraine, il sortit de la Cour & se retira dans sa belle Maison de Chantilli, ancien azile de ses glorieux Ancêtres, & que quelques-uns d'entr'eux avoient déjà rendu témoin du ressentiment & de la douleur, que leur causoit l'injustice des Rois, & la persécution des Ministres. Le

Duc de Montmorenci, se rappellant leurs travaux, & les comparant aux 1632.
récompenses qu'ils en avoient reçues, crut devoir prendre la résolution de terminer les siens, & de ne plus exposer aux hazards de la guerre & aux caprices de la Cour, une vie que tout concouroit à rendre heureuse. Flatté par la premiere idée de ce beau projet, le Duc cherche la solitude, il se promene seul dans ses Jardins; & s'il se joint à quelques amis affidés, il leur fait remarquer d'un air de complaisance, les agrémens de son séjour. Montmorenci augmente ses Bâtimens, ajoute de nouvelles beautés à celles qu'il y trouve, & n'épargne rien pour l'ornement d'un lieu, où il se propose de passer & de finir sa vie. Malheureusement il étoit de son devoir de faire un voyage en Languedoc. C'étoit-là où la fortune l'attendoit; tout détaché qu'il paroît des faveurs de la Cour, il se plaint cependant du refus que lui fait le Cardinal de certaines choses qu'il lui demande pour l'avantage de sa Province. » Les » Ministres *, dit le Duc en se plai» gnant ne me sont pas favorables. Je

* Histoire du Duc de Montmorenci.

1632. » ne reviendrai point à la Cour. Tout
» ce qui me regarde en particulier,
» je le remets entre les mains de Dieu.
Cette résignation étoit le reste des bons desseins qu'il avoit formés durant sa retraite. Il crut devoir soutenir avec fermeté les privileges de sa Province, persuadé que l'on sert le Roi en satisfaisant les peuples, il se plaignit de ce qu'on n'avoit aucun égard à ses plus justes représentations, que l'on différoit sous divers prétextes de le contenter sur aucun point, à dessein, disoit-il, de lasser sa patience, & de lui enlever le cœur des peuples dont il avoit le Gouvernement.

Mécontentement du Duc de Montmorenci.

Le dépit de se voir ainsi traité, fit tenir au Duc des discours, qui furent exactement rapportés à Richelieu & au Duc d'Orléans. Ils donnerent de la crainte au premier, & de l'espérance à Gaston. Par son ordre, d'Elbene, Evêque d'Albi, voit Montmorenci, & lui parle du Duc d'Orléans; le Prélat tâche de le rendre sensible au malheur de la Mere & du Frere unique de son Roi, qui se trouvoient alors l'un & l'autre éloignés de leurs Maisons & de la France. En se décla-

rant pour ces illustres malheureux, c'est selon d'Elbene, servir le Roi & la Patrie, menacés l'un & l'autre de ne jouir d'aucun repos, tant que l'héritier présomptif de la Couronne sera entre les mains des Etrangers. Montmorenci ne se rendit point à cette premiere tentative qu'on fit pour le gagner, & d'Elbene le quitta, persuadé que ce Seigneur balanceroit longtemps entre les propositions qu'on lui faisoit, & l'amour de son devoir. 1632.

Montmorenci particulierement attaché à Gaston, & ressentant pour lui cette affection naturelle à tous les bons François pour le sang de leurs Rois, souhaitoit avec ardeur de le revoir à la Cour de Louis, occuper le rang dû à sa naissance, & mettre fin par-là aux troubles qui menaçoient le Royaume. D'un autre côté la Duchesse, son épouse, lui parloit chaque jour des malheurs de Marie de Médicis & de la douleur que devoit éprouver une mere tendre en se voyant séparée, peut être pour toujours, d'un fils qu'elle chérissoit, & la cause innocente des traverses d'un autre, pour qui elle ne ressentoit pas moins de tendresse.

1632. Portrait de la Duchesse de Montmorenci.

La Duchesse de Montmorenci, comme je l'ai déja dit, étoit parente de la Reine mere; mais les liens du sang n'étoient pas ce qui la détermi-noient le plus à parler en faveur d'une Princesse infortunée. Cette Dame qui a été regardée avec raison comme le prodige de son siécle, avoit sur-tout une ame tendre & compatissante, on l'avoit vue s'intéresser souvent à de moindres malheurs. L'idée de sçavoir chez les Etrangers la Veuve de Henri le Grand, la mere d'un Roi de France, des Reines d'Espagne & d'Angleterre, la touchoit quelquefois jusqu'aux larmes. A une grande beauté *, elle joignoit la douceur, la modestie, une extrême politesse, avec toutes les qualités qu'on acquiert à la Cour, sans avoir contracté aucun des défauts qui y regnent; exacte dans ses devoirs, prudente dans ses démarches, circonspecte dans ses discours, affable, prevenante, sérieuse sans froideur; sa présence inspiroit à la fois de la confiance & du respect: son éminente piété ne la rendoit ni sombre, ni austere dans le Public; la sérénité regnoit sur son front, & une

* Vie de la Duchesse de Montmorenci.

joie douce brilloit dans ses yeux ; 1632.
signes certains du calme de l'esprit, & de l'innocence des mœurs. Elle parloit peu, mais toujours avec beaucoup de sens, de jugement & de vérité. Tant de rares qualités lui avoient assuré le cœur du Duc de Montmorenci, son mari. Ce Seigneur avoit pour elle une confiance extrême, & l'intérêt qu'elle prenoit à la triste situation de la Reine mere & de Gaston, fut ce qui le détermina le plus à tenter de les en délivrer. En même temps les principaux Habitans du Languedoc lui portent leurs plaintes de l'infraction de leurs privileges : gagnés par les ennemis de Richelieu, ils se récrierent contre la conduite de ce Ministre à leur égard.

Le Duc crut devoir saisir cette occasion pour faire en leur faveur de nouvelles instances à la Cour. Le Cardinal avoit pénétré ses vues depuis long-tems. Un Ministre moins ferme auroit sans doute travaillé à regagner un Seigneur de la réputation de Montmorenci ; mais ce ne pouvoit être qu'aux dépens de l'autorité Royale, dont le Ministre s'étoit montré jusques-là si jaloux, qu'il avoit souvent

exposé sa fortune & sa vie pour la con-
1632. server dans toute sa splendeur. Il étoit moins que jamais dans la disposition d'y donner atteinte, & ce Ministre, quoique menacé de toutes parts, rejetta les propositions des Habitans du Languedoc & de leur Gouverneur. L'Evêque d'Alby revient alors à la charge; & voyant le Duc de Montmorenci ébranlé par le chagrin que lui donnoit la fermeté du Cardinal, il vouloit le déterminer par les exemples de ceux qui avoient entrepris avec gloire ce qu'on le pressoit d'entreprendre lui-même. Le Duc d'Espernon, lui disoit-il, avoit traversé toute la France avec des troupes, pour enlever la Reine mere à main armée, & cependant le Roi avoit fait une Déclaration, par laquelle ce Prince reconnoissoit que le Duc d'Espernon n'avoit rien fait contre son service, ni contre le bien de l'Etat. Ce discours qui fut appuyé de plusieurs raisons fortes, ébranla le Duc, & le mit sur le bord du précipice dans lequel cet infortuné Seigneur devoit bientôt tomber.

Le Cardinal de Richelieu veut

Richelieu, averti de tout ce qui se passoit, & des sollicitations qu'on fait

au Gouverneur du Languedoc contre lui, croit devoir prévenir la révolte qu'il médite, il en rend au Roi un compte exact; & ce Prince dònne ordre, dit-on au Marquis des Fossés, Gouverneur de Montpellier, & à d'Hemery de l'arrêter prisonnier. Les Jésuites de cette Ville devoient faire jouer à quelques jours de-là une piéce dont le sujet étoit le combat de Veillane, où le Duc de Montmorenci s'étoit couvert d'une gloire immortelle. On ne doutoit point que ce Seigneur n'assistât à la représentation d'une Piéce, dont il étoit le principal Héros.

1632

faire arrê le Duc Montmorenci.

Le Marquis des Fossés, avec d'Hemeri, complotterent de l'arrêter durant le spectacle, & de le conduire à la Citadelle, peu éloignée de la Maison des Jésuites. Tous deux ensemble firent part de leur projet à ceux qu'il étoit nécessaire d'employer pour cette exécution; ils en furent effrayés. Le Duc de Montmorenci, quoique seul, & en quelque sorte désarmé, n'étoit pas homme à se laisser prendre sans résistance; & ce courage qui avoit renversé en plusieurs occasions des escadrons & des bataillons entiers,

pouvoit aisément faire tête à une vile
1632. troupe de Satellites.

On ne doutoit pas non plus que la Noblesse & le peuple de Montpellier n'accourussent au secours d'un Seigneur qu'ils adoroient. D'Hemeri, dit-on, craignant les suites de son entreprise, fit avertir secrettement le Duc de Montmorenci *, qui ne laissa pas de se rendre au spectacle avec sa suite ordinaire; peu de momens après, le bruit courut dans Montpellier, qu'on en vouloit à la liberté du Gouverneur de la Province. Aussi-tôt les Officiers du Duc, & tout ce qui se trouva de Gentilshommes, coururent aux Jésuites offrir leurs services à ce Seigneur. Le peuple s'assembla de son côté, & en peu de momens, Montmorenci se trouva en état de s'assurer du Marquis des Fossés & d'Hemeri, & de se rendre Maître de la Citadelle de Montpellier, dont la garnison étoit très-foible. Le Duc refusa d'en venir à aucune violence, ne pouvant croire que le Roi eût effectivement donné ordre de l'arrêter, ni que l'on eût osé entreprendre, sans son aveu, un coup aussi hardi. Il ne fut pas long-

* Vie du Duc de Montmorenci.

tems sans être persuadé que l'on avoit voulu en effet s'assurer de sa personne, 1632.
sans en avoir rien communiqué au Roi. Ses amis lui représenterent alors le péril qu'il couroit, si persistant dans ses scrupules de prendre les armes, il tomboit entre les mains de Richelieu: *Suivez*, lui disoit-on, *suivez l'exemple de feu M. le Connétable, votre pere; il ne se conserva dans son Gouvernement de Languedoc, qu'en se rendant redoutable.* On ajoutoit qu'il ne devoit plus craindre d'être traité de rebelle, puisqu'il ne prendroit les armes que pour se garantir des attentats d'un Ministre ambitieux, qui agissoit à l'insçu de son Roi. Mais il lui suffisoit que Richelieu fût premier Ministre de Louis, pour qu'il craignît de l'attaquer, quelque sujet qu'il en eût. Ce Seigneur ne pouvoit se résoudre à souiller la gloire de ses belles actions pour le titre de rebelle, & il sçavoit que le Roi, lui-même, aveuglé de son Ministre, ne lui donneroit désormais que ce nom odieux. L'Evêque d'Albi lui remontra que combattant pour conserver les Priviléges de sa Province & sa propre liberté, pour réunir la mere avec le

fils, le frere avec le frere, & les dé-
1632. livrer de leur Tyran commun, on ne pouvoit que louer son entreprise, & le regarder comme le Libérateur de la Patrie : » Retirer l'héritier pré- » somptif de la Couronne des mains » des Etrangers, ajouta d'Elbéne, » n'est-ce pas utilement servir le Roi » & l'Etat? Le Roi peut être prévenu » en faveur du Ministre ; mais quand » mieux informé de la droiture de vos » intentions, il verra que vous pen- » sez uniquement à vous opposer aux » entreprises d'un Ministre odieux à » la famille Royale & à toute la Fran- » ce, ce Prince ne pourra s'empêcher » de vous rendre justice. Les gens de » bien applaudiront à votre projet, » & toute la France en secondera » l'exécution avec plaisir.

La Duchesse de Montmorenci appuya fortement l'Evêque d'Albi, & enfin le Duc promit de se déclarer pour Monsieur, à condition que ce Prince ne viendroit de Bruxelles en Languedoc, qu'à la fin du mois d'Août pour avoir le temps de prendre les mesures nécessaires à un bon succès. Dèslors il commença à gagner les Députés des Villes de sa Province;

& la meilleure partie de la Noblesse
& des Evêques se déclarerent en sa 1632.
faveur, les uns par zele pour leur Patrie, & les autres par attachement pour sa personne. L'Archevêque de Narbonne, ami de Richelieu, ayant découvert les menées de Montmorenci, s'y opposa de tout son pouvoir, & se conduisit en cette occasion avec un courage & une résolution qui lui firent honneur, même parmi ses adversaires. Cependant Soudheilles*, Gentilhomme de Languedoc, particulierement attaché à la personne du Duc de Monrmorenci, & envoyé à la Cour de sa part, revient & se désespere de voir son Maître si fort engagé dans un parti qu'il croit mauvais. Il s'emporte contre l'Evêque d'Albi, & transporté du zele qui l'anime, Soudheilles menace de chasser ce Prélat à coups de canne de la maison du Duc de Montmorenci. Ensuite se jettant aux genoux de ce Seigneur, il le conjure de penser sérieusement aux risques de ce qu'il veut entreprendre. Montmorenci paroît touché, & Soudheilles écrit au Cardinal. Celui-ci effrayé du péril qui le menaçoit, pro-

* Mém. anon. sur les affaires du Duc d'Orléans.

met tout, mais il étoit aiſé de s'apper-
1632. cevoir qu'il étoit dans la diſpoſition de ne rien tenir, ſi-tôt que l'orage ſeroit paſſé. Plus indigné que jamais contre cette mauvaiſe foi qu'il découvre, » Cher ami, dit-il à Soudheilles, le » dé eſt jetté, il n'y a plus moyen de » s'en dédire. Puiſque vous oubliez » vos veritables intérêts & ceux de » vos amis & de vos ſerviteurs, lui » répondit ce Gentilhomme, conſi» derez du moins que vous allez per» dre une Province, que vous avez » toujours particulierement aimée. » Elle ſera en proie à deux ou trois ar» mées, qui la déſoleront de tous cô» tés. Ne craignez-vous point qu'on » ne vous reproche un jour tous les » maux que cette affaire cauſera in» failliblement au Languedoc ? Le Duc de Montmorenci répondit que l'affaire étant conclue, il n'étoit plus tems de réfléchir que ſur les moyens de réuſſir.

Monſieur ſe rend en Languedoc avec une armée.

Le Duc ſe conduiſit en effet à cet égard avec beaucoup de circonſpection & de prudence ; mais la précipitation de Monſieur à ſe rendre dans le Languedoc, rompit ſes plus ſages meſures, & il ſe vit dans la néceſſité de

...oresse le Roi de se rendre en Lor-
pour contenir ou soumettre le
Charles, qui semble se préparer
une diversion en faveur du Duc
...ans, pendant que ce Prince
...ttra dans le Languedoc. En-
l quitte la Picardie, & se rend
...es Provinces voisines du Gou-
...nent de Montmorenci, avec
...mée que commandoient sous lui
...aréchaux de Schomberg & de
...ce. Lorsque ces deux Seigneurs
...urent qu'on se disposoit à en-
... action, ils témoignerent hau-
t la répugnance qu'ils avoient
...battre le frere unique de leur
héritier de la Couronne, & le
hal de la Force exig... a un ordre

gard du Duc d'Orléans, avec tout le
1632. respect dû à son rang & à sa naissance;
& sur ce que les deux Maréchaux lui
avoient répliqué, qu'il seroit bien difficile de reconnoître Monsieur dans la fureur d'une mêlée, * Richelieu conseilla au Roi de marcher lui-même contre son frere, afin d'animer par sa présence des gens qui paroissoient incertains & embarrassés. Ensorte que le voyage de Louis fut résolu, & il se prépara pour le départ. La Princesse de Guimenée, rencontrant le Cardinal dans l'appartement du Roi, & craignant pour le Duc de Montmorenci qu'elle avoit beaucoup aimé, » Monsieur, lui dit-elle, vous allez » en Languedoc; souvenez-vous des » grandes marques d'affection que » M. de Montmorenci vous a don» nées, il n'y a pas long-tems. » Vous ne pouvez les oublier sans in» gratitude. Madame, répondit sé» chement le Cardinal, je n'ai pas » rompu le premier. On jugea dèslors que le Duc étoit perdu sans ressource, s'il ne venoit à bout de perdre lui-même Richelieu. En effet, par une Déclaration du Roi

* Bernard, Vie de Louis XIII.

datée

datée de Cosne, Montmorenci fut déclaré criminel de leze-Majesté & 1632.
déchu de tous les privileges que pouvoient lui donner ses Charges & ses dignités. *

Ce Seigneur avoit remis la Ville d'Albi au Duc d'Orléans, & pendant que ce Prince continuoit sa route, le Comte de Moret, fils naturel de Henri IV. gardoit Albi avec cinq cens chevaux. Monsieur veut entrer dans Narbonne, on lui ferme les portes; pour comble de malheur, Puilaurens & le Duc d'Elbeuf, contestent au Duc de Montmorenci le titre de Lieutenant Général de Monsieur, que celui ci ne veut point leur céder. Le Duc d'Orléans se vit dans la nécessité de diviser son armée, & par conséquent de l'affoiblir; une partie se rendit dans le Bas Languedoc, sous les ordres du Duc d'Elbeuf, pour s'opposer au Maréchal de la Force, & l'autre commandée par Monsieur & par le Duc de Montmorenci, marche contre le Maréchal de Schomberg. *Quand nous aurons battu ce Général*, disoit le Gouverneur de Languedoc, *nous ne manquerons pas de Villes.* Là-dessus,

* Mercure François 1632.

1632. on marche droit à Schomberg, & les deux armées se rencontrent dans le voisinage de Castelnaudari. Celle du Roi étoit de sept à huit mille hommes; & celle de Monsieur d'environ treize mille, mais la plûpart Paysans, sans courage & sans discipline; au lieu que Schomberg avoit sous ses ordres les meilleurs Soldats du Royaume, & la plus grande partie de la Maison du Roi. Richelieu l'avoit ordonné ainsi, non-seulement à cause de la bravoure éprouvée de ces derniers, mais encore pour rendre ses ennemis plus coupables, en les mettant aux mains avec les Gardes mêmes de leur Souverain. Tout étant disposé pour le combat, le Duc de Montmorenci crut s'appercevoir que Monsieur tenoit une contenance mal assurée; il veut le ranimer, & lui dit: *Allons, Monsieur, voici le jour où vous serez victorieux de vos ennemis: Mais*, ajouta le Duc en montrant son épée, *il faut la rougir jusqu'à la garde. Ah! M. de Montmorenci*, répliqua Gaston d'un ton chagrin, *vous ne quitterez jamais vos rodomontades: apprenez que je serai toujours en état de faire ma paix & de m'en aller moi troisiéme*. * Montmo-

Bataille de Castelnaudari.

* Vie du Duc de Montmorenci.

elles n'avoient pas été acceptées. morenci dit à ses amis en parti: * *Notre homme saigne du nez ; il faut aujourd'hui l'engager si, qu'il soit obligé, malgré lui, de épée.* Le Duc marche aussi-tôt à mi, & entraîné autant par son n, que par sa valeur, on le voit t aux mains avec les troupes du Il alloit si vîte, que ses Gentilsnes, & encore moins ses troune pouvoient le suivre. Arrêté es chemins creux & par des fons qui se trouverent sur son pas- il est rejoint par environ cent es, & poussé avec eux une petite e des ennemis. Ceux ci se dént avec vigueur, & font leur dé-

sa troupe s'enfuit à toute bride ; en-
1632. sorte que ce Seigneur ne vit plus au-
tour de lui que quatre ou cinq per-
sonnes au plus ; trop avancé pour pou-
voir se retirer sans un péril extrême, il préfere de mourir, s'il le faut, au milieu des ennemis. Montmorenci attaque seul la Cavalerie de Schomberg, & les Gardes Françoises. Il comptoit que toute son armée, & Monsieur lui-même, le voyant engagé de cette sorte, risqueroient tout pour venir à son secours ; mais les confidens de Gaston, qui haïssoient le Gouverneur de Languedoc, s'obstinerent à retenir Monsieur malgré lui, & empêcherent par ce moyen ce qu'il y avoit de meilleure Cavalerie dans l'armée de voler au secours de Montmorenci. Ce Seigneur se voyant abandonné, fait des efforts incroyables pour se dégager ; malgré douze blessures qu'il reçut presque toutes à la fois, il perce deux escadrons de Cavalerie, & se retire de la mêlée. Le Duc étoit sauvé, si un Soldat plus hardi que les autres, s'avançant contre lui, n'avoit porté un coup mortel à son cheval. Le Duc tue le Soldat, & picque en même tems pour rejoindre son armée. Il n'étoit

plus qu'à deux cens pas d'une fondriere, qui la séparoit des ennemis, lorsque son cheval s'abattit sur lui, affoibli par ses blessures, & accablé du poids de ses armes, le Duc fait de vains efforts pour se relever : il appelle, il crie, *à moi Montmorenci*; mais cet infortuné Seigneur fut seulement entendu des troupes de Schomberg. Un Sergent des Gardes en avertit Saint Preüil, qui refuse de le croire, désirant dans le fond de son cœur, que Monsieur vînt au secours de Montmorenci, pour ne pas voir un homme de qualité dont il étoit ami, exposé à la rigueur des Loix & à la vengeance de l'implacable Richelieu. Cependant ne pouvant résister davantage, il marche avec quelques Soldats vers l'endroit où le Duc couché sous son cheval, continuoit de faire des efforts pour se dégager, son sang ruisseloit de tous côtés à travers ses armes. Saint Preüil le voyant en cet état, s'écrie : *Ah! mon Maître*; il avoit coutume de l'appeller de ce nom. Montmorenci se souvenant d'avoir eu querelle au jeu avec cet Officier, & craignant qu'il ne vînt pour l'outrager, lui dit : *Ne m'a-*

1632.

proche pas, j'ai encore assez de vie pour t'arracher la tienne.

1632.

S. Preüil touché jusqu'au fond du cœur lui proteste que bien loin de songer à lui nuire, il ne vient que pour l'obliger. On s'approche de Montmorenci, & on le tire de dessous son cheval, son sang coulant en abondance de ses playes & par sa bouche : *Mes amis*, dit-il alors, *je me suis sacrifié pour des lâches ; je les reconnus tels au Siége de Beaucaire ; j'étois trahi dans l'armée de Monsieur.*

Le Duc est fait prisonnier.

Saint Preüil le soutenant sous les bras, le fait mettre dans un manteau, que quatre Soldats portent chacun par un coin. Il fut présenté en cet état au Général victorieux, qui parut sensible à son infortune, & l'envoya prisonnier à Castelnaudari. Plusieurs Officiers de l'armée de Monsieur offrirent d'enlever Montmorenci aux ennemis ; mais Puilaurens s'opposa à ce dessein, & refusa même de risquer quelques-uns des Soldats qu'il commandoit, pour délivrer le défenseur de son Maître.

Un Officier étant allé porter au Roi la nouvelle de la victoire de

Schomberg, le Monarque, remarquant sur son visage le chagrin que lui causoit le malheur du Duc de Montmorenci, pâlit tout à coup, & s'écria : *Quoi donc! mon frere est-il mort?* Le Cardinal de Richelieu parut surpris de cette exclamation : il se tourne vers les Courtisans ; *Le Roi*, leur dit-il, *a beau faire la guerre à son frere, il l'aime toujours : la nature se déclare & lui fait violence.* On remarqua que tous les Couriers qui arriverent coup sur coup après le premier, s'adresserent au Cardinal avant de parler au Roi ; ce qui mortifioit beaucoup ce Prince naturellement jaloux & fier. 1632.

Richelieu se voyant plus absolu que jamais, par la défaite des troupes de Monsieur, & la prise du Duc de Montmorenci, songea à faire périr ce dernier, pour intimider par un si grand exemple le reste des Grands Seigneurs du Royaume. On assembla donc le Conseil du Roi à ce sujet. Sa Majesté y assista, & Richelieu lui parla ainsi : » Je trouve de fortes raisons *, dit-il au Roi, pour déter» miner Votre Majesté à pardonner

Procès du Duc de Montmorenci.

* *Vittorio Siri, Memorie recondite.*

» au Duc de Montmorenci. La pro-
1632. » messe que Monsieur veut faire de
» renoncer à toutes factions, & de
» rompre ses intelligences avec les
» Etrangers, en cas que vous lui ac-
» cordiez la grace de M. de Montmo-
» renci, paroît d'une importance ex-
» trême au service de Votre Majesté...
» Votre condescendance en cette occa-
» sion lui fournira un prétexte honnête
» de se séparer de tous ceux auxquels
» il s'est lié mal-à-propos... Que si
» vous refusez à Monsieur la grace qu'il
» vous demande avec instance, il se
» plaindra qu'on l'aura empêché de
» rentrer dans son devoir avec hon-
» neur. On ne manquera pas de lui
» représenter qu'il devoit risquer tout,
» plutôt que d'abandonner un Sei-
» gneur qui ne s'est rendu coupable
» que pour l'avoir servi ; & que tout
» le monde le regardera comme un
» Prince indigne, que le moindre
» Gentilhomme suive sa fortune...
» Bien des gens pourront croire qu'on
» n'a pas dû souffrir, que Monsieur
» prît la résolution de se jetter une
» seconde fois entre les bras des Es-
» pagnols, plutôt que de consentir à
» un traité capable de flétrir à jamais

» sa réputation. Et qui sçait si un pareil
» coup de désespoir n'allumera point 1632.
» une guerre immortelle contre vous?
» Les Espagnols remueront ciel &
» terre, pour engager Monsieur à les
» servir dans leur ancien projet de dé-
» membrer un Royaume, dont la puis-
» sance leur cause de grands ombrages.
» Les fidèles serviteurs de Votre Ma-
» jesté se trouveront encore exposés à
» de grands dangers, si elle abandon-
» ne M. de Montmorenci à la rigueur
» de la Justice. Tous les Partisans de
» Monsieur croiront ne se pouvoir
» sauver qu'en nous perdant. Que si
» gagné par cette indulgence, Mon-
» sieur se sépare des Espagnols & des
» autres ennemis de votre prospérité,
» s'il prend une ferme résolution de ne
» former plus de parti ni de cabale
» dans l'Etat; & s'il rentre de bonne
» foi dans son devoir, Vous êtes, Sire,
» en état de tout entreprendre contre la
» Maison d'Autriche; au lieu que s'il
» persévere dans sa mauvaise disposi-
» tion, vous n'oserez jamais vous ser-
» vir de la belle occasion qui se présen-
» te, d'abattre l'orgueil & la puissance
» des ennemis irréconciliables de vo-
» tre Couronne.

Tout le Conseil du Roi fut surpris
1632. d'entendre Richelieu parler avec tant de force en faveur de Monsieur & du Duc de Montmorenci. On ne pouvoit en effet alléguer des raisons plus capables de déterminer son Maître à la clémence ; mais on ne fut pas moins étonné, lorsque le Ministre reprenant la parole, fit connoître avec plus de force encore tout le danger de l'impunité.

» D'un autre côté, ajouta Richelieu, la situation des affaires de votre Royaume demande un grand exemple de sévérité. Sans cela, peut-on arrêter ceux qui comptant mal à propos sur la foiblesse de votre santé, veulent se dévouer absolument à votre héritier présomptif? l'Histoire nous apprend que les Souverains âgés ou valétudinaires ne se sont conservés que par l'exécution rigoureuse des Loix. Si les Seigneurs, les Provinces, les Villes, & le peuple se mettent une fois dans la tête, que, quoiqu'il puisse arriver, on obtiendra l'impunité par le crédit de Monsieur, aucun ne fera difficulté de se donner à lui. Il y aura beaucoup à gagner & peu à perdre.

» Combien de gens hasarderoient
» volontiers de perdre une Charge ou 1632.
» un Emploi, dans l'espérance d'être
» un jour amplement dédommagés par
» l'héritier présomptif de la Couron-
» ne ? Plusieurs circonstances rendent
» la révolte de M. de Montmorenci
» plus criminelle que les précédentes ;
» non content d'avoir appellé Mon-
» sieur dans le Languedoc, il a soule-
» vé cette Province & fait des levées
» d'hommes & d'argent contre votre
» service, & enfin il a donné bataille
» contre un des Généraux de Votre
» Majesté. Il n'y a pas même de fureté
» à garder en prison un Seigneur si
» redoutable, à cause de sa naissance,
» de ses richesses, de ses amis, & de
» ses alliés. Le parti de Monsieur, à
» présent réduit à la soumission, se
» réveillera aussi-tôt que la conserva-
» tion du Duc de Montmorenci sera
» assurée. Les Espagnols n'en feront
» pas moins attentifs à fomenter les
» mécontens. L'aigreur de la Reine ne
» diminuera point : Puilaurens & les
» autres confidens de Monsieur, n'au-
» ront, ni moins d'inquiétude, ni
» moins d'ambition. Si vous voulez,
» Sire, abandonner les Provinces-

» Unies & la Suede à la Maison d'Au-
1632. » triche, sacrifier à la Reine mere
» tous ceux qu'elle hait, dépendre
» absolument de ses volontés, & ren-
» dre les Places au Duc de Lorraine,
» les factions & les cabales pourront
» cesser à ce prix; mais je ne crois
» pas que Votre Majesté ait jamais
» une complaisance si préjudiciable à
» ses intérêts. Il faut donc penser sé-
» rieusement à dissiper tous les partis.
» Celui du Duc de Montmorenci tom-
» bera en Languedoc, & Monsieur
» perdra en même-tems tout son cré-
» dit dans le Royaume... Si Mon-
» sieur n'a pas le pouvoir de sauver le
» Duc de Montmorenci, qui osera dé-
» sormais se déclarer pour lui? Cette
» seule considération doit vous déter-
» miner à faire châtier le prisonnier,
» comme il le mérite.

Richelieu finit son discours par cette funeste conclusion, & le Roi déclare qu'il étoit résolu de suivre, à l'égard du Duc de Montmorenci, l'exemple qu'il avoit reçu de Henri IV. son pere, au sujet du Maréchal de Biron. * Gaston ayant appris cette résolution de son frere, s'écrie que Bullion l'a trom-

* Mém. anonymes sur les affaires du Duc d'Orl

pé, en lui faisant entendre que le Roi n'attendoit que sa soumission, pour pardonner au Maréchal-Duc. Il dépêche la Vaupot, un de ses Gentilshommes à Louis, pour demander de sa part la grace du Duc de Montmorenci. La Vaupot s'acquitta de sa commission avec tout le zéle possible; il se jetta trois fois aux genoux du Monarque, & le pressa les larmes aux yeux de vouloir pardonner à un Seigneur, qui avoit, disoit-il, péché *plutôt par légéreté, que par malice.* 1632.

Ce Prince équitable, mais févere par tempéramment, voyoit & croyoit voir dans Montmorenci un Sujet rébele, un rival. On lui avoit trouvé, dit-on, en le dépouillant pour le penser de ses blessures, une paire de gands d'Espagne, tels que la Reine en avoit, la seule en France de cette sorte, & au bras le portrait de cette Princesse. Ces faits ont été écrits & débités par des Contemporains; & si l'on adopte ces bruits généralement répandus, lors de la prise du Maréchal-Duc, on ne doit point trouver étrange que ceux qui connoissoient plus particulierement l'esprit soupçonneux & vindicatif de Louis, ayent

jugé qu'il étoit inutile de le solliciter
1632. à la clémence, dans une occasion où son ressentiment particulier se trouvoit appuyé de l'intérêt de l'Etat, & de l'autorité des Loix. Il répondit à la Vaupot d'une façon qui laissoit beaucoup plus à craindre qu'à espérer.

Le Duc d'Angoulême, beau-frere du Maréchal de Montmorenci, écrivit en sa faveur une Lettre au Roi, remplie de soumissions; ce Prince la reçut avec beaucoup de douceur & de politesse: » Je sçai bon gré, dit » ce Prince, à Monsieur d'Angou- „ lême, d'être sensible au malheur de „ son beau-frere. Il ne peut pas faire „ moins, & je réfléchirai sur sa Let- „ tre. On retourne alors vers Richelieu, qui s'excuse sur les devoirs de son état; il fait voir que la révolte de M de Montmorenci est un exemple dangereux, que les Loix le condamnent, & que la bonté seule du Roi peut le sauver.

Le Duc d'Espernon, ce Seigneur généreux, ayant été instruit du malheur du Duc de Montmorenci, qu'il avoit toujours regardé comme son fils, accourut de Guienne à Toulouse, pour

demander sa grace. Ce Vieillard vénérable se jetta aux pieds du Roi : & avec cet air noble & grand, qui lui étoit naturel, » Je ne cherche point, 1632.
„ dit-il à ce Prince, à justifier le Duc
„ de Montmorenci, mais à fléchir
„ Votre Majesté. Son crime est grand
„ & manifeste. C'est ce qui le rend
„ plus digne de votre clémence... Je
„ vous demande sa grace avec d'au-
„ tant plus de confiance, qu'ayant re-
„ çu une pareille marque de votre
„ bonté, dans une occasion presque
„ semblable, je puis me vanter que
„ Votre Majesté n'a pas eu lieu de
„ s'en repentir. Je ne suis pas le seul,
„ Sire, ajouta adroitement le Duc
„ d'Espernon, qui vous suis redevable
„ d'un si grand bienfait. Monsieur le
„ Cardinal de Richelieu y a eu autant
„ de part que moi; nous étions l'un
„ & l'autre dans les intérêts de la Rei-
„ ne votre mere, dans un tems où le
„ nom de Votre Majesté nous étoit
„ contraire : si vous nous eussiez alors
„ abandonnés à la rigueur des Loix &
„ de la Justice, vous vous seriez privé
„ des services utiles de Monsieur le
„ Cardinal & de la gratitude que j'ai
„ toujours conservée. La jeunesse de

„ Monsieur de Montmorenci mérite
1632. „ autant d'être excusée, que les bonnes
„ intentions de Monsieur le Cardinal
„ & les miennes durant les troubles
„ dont j'ose vous rappeller la
„ mémoire.

Le Ministre fut très-mécontent d'un discours, où il trouva que le Duc d'Espernon ne l'avoit pas cité à propos; les instances de ce Seigneur & de tous les Courtisans furent inutiles, le Roi étant déterminé à punir cet infortuné Seigneur, ne répondit encore au Duc d'Espernon qu'en termes généraux, & le renvoya dans son Gouvernement de Guyenne. Cependant la Princesse de Condé, dont on croyoit alors le Cardinal amoureux, tremblante pour les jours du Duc de Montmorenci son frere, accourt en Languedoc, dans le dessein de se jetter aux pieds du Roi: on faisoit espérer à cette Princesse qu'elle obtiendroit par ses larmes ce que Sa Majesté avoit refusé aux instances réitérées de toute la Cour. La Princesse de Condé, avec une beauté rare, possédoit tous les avantages de l'esprit; elle étoit adorée à la Cour, sur-tout depuis l'at-

tachement qu'elle avoit témoigné pour son mari, en s'enfermant avec lui à la Bastille & à Vincennes, & le Roi lui-même ne pouvoit s'empêcher d'admirer une personne, dont les charmes avoient séduit Henri le Grand son pere. Louis ne voulut point s'exposer avec une Princesse si redoutable, & si-tôt qu'il eût appris qu'elle étoit arrivée aux environs de Toulouse, il lui envoya défendre d'entrer dans la Ville. 1632.

La Princesse de Condé obéit, & ne pût solliciter la grace de son frere, que par le moyen de ses amis. L'inutilité de leurs tentatives réitérées la mettoit au désespoir, & l'on dit que cette Princesse passoit les jours entiers dans les plaintes & dans les larmes; tantôt désirant n'obtenir la vie de M. de Montmorenci que par ses prieres: quelquefois projettant de se porter aux dernieres violences, & d'assassiner elle-même le Cardinal de Richelieu, les ennemis de ce Ministre lui faisant entendre qu'il ne restoit que ce moyen pour sauver la vie d'un frere tendrement aimé. Au moins, dit-on, que la Princesse de Condé forma cet hardi dessein, & que le Cardi-

nal en ayant pénétré quelque chose, 1632. refusa long-tems de la voir ; mais les amis de la Princesse, qui espéroient tout de cette entrevue, étant heureusement venus à bout de dissiper une partie de ses soupçons, le Ministre se rendit enfin chez elle.

En entrant dans la maison, le Cardinal témoigna beaucoup d'inquiétude, que Bullion son confident tâcha de dissiper ; il sembloit appréhender qu'on n'eût caché des assassins dans quelque endroit du Logis. Il entra encore troublé dans la chambre de la Princesse qui fondoit en larmes, dans un fauteuil où elle étoit assise. Si-tôt qu'elle apperçoit celui dont elle croit que dépend la destinée de son frere, elle se leve avec précipitation, & sa douleur lui faisant oublier son rang & sa qualité, elle se jette aux genoux du Cardinal. Il ne pût tenir contre une démarche si soumise & si touchante ; on peut juger de la situation où il se trouva, si on adopte le bruit de son inclination pour la Princesse. Le Prélat tombe lui-même à genoux, & paroît tout deconcerté. La Princesse de Condé le presse ; tous ceux qui l'environnent, pénétrés de sa douleur, & voyant

le Cardinal ébranlé, redoublent leurs instances; mais remis de sa premiere émotion, il se défend sur ce qu'il ne peut fléchir la justice du Roi, qui veut absolument qu'un grand exemple retienne à l'avenir les Seigneurs de son Royaume. Il consent néanmoins à faire un nouvel effort, à condition que la Princesse, pour témoigner davantage sa soumission aux ordres de S. M. quittera les Fauxbourgs de Toulouse, & s'éloignera de quelques lieues de cette Ville. Un discours de cette nature surprit beaucoup la Princesse, qui crut que le Cardinal vouloit seulement la mettre hors de portée de s'adresser directement au Roi. Mais ne voulant laisser au Ministre aucun sujet d'excuse, elle suivit son conseil & s'éloigna de Toulouse. 1632.

Le Cardinal rentré dans cette Ville, voulut remplir sa promesse, & parla en effet en faveur du Duc de Montmorenci; mais le fier Prélat trouvant mauvais que quelqu'un osât mêler ses sollicitations aux siennes, imposa silence à Saint Preüil, le même qui avoit fait Montmorenci prisonnier, duquel il étoit mécontent, & qui périt depuis sur un échaffaut; ce Prélat applaudit au contrai-

re à du Châtelet, celui qui avoit af-
1632. sisté au Jugement du Maréchal de Marillac, & qui étoit entierement dévoué au Cardinal. Il sollicita en faveur du Duc de Montmorenci son ami, d'une maniere fine & ingénieuse, qui fit honneur à son esprit & à son cœur, & qui fut applaudie de toute la Cour. Toutes les fois que les Grands imploroient la clémence du Roi, en faveur de l'infortuné Montmorenci, du Châtelet mêloit ses supplications à leurs prieres, & ses regards parloient, quand il n'osoit parler lui-même. Un jour que le Roi le vit dans cet embarras : » Je pense, » dit le Monarque, que M. du Châ- » telet voudroit avoir perdu un bras, » pour sauver M. de Montmorenci. » Je voudrois, Sire, répliqua du » Châtelet, en avoir perdu deux » inutiles à votre service, & en sau- » ver un qui vous a gagné des ba- » tailles, & qui vous en gagneroit » encore.

On peut dire que toute la France, avoit le même zele pour le salut du Duc de Montmorenci. On fit des Processions publiques, pour obtenir de Dieu, qu'il lui plût toucher le cœur du Roi. Les plus Grands Seigneurs y

assisterent, suivis d'une multitude incroyable de peuple, & tous ensemble paroissoient sensiblement touchés du malheur de celui, pour qui ils redoubloient leurs vœux. Montmorenci, durant le tems qu'il avoit gouverné le Languedoc, s'étoit signalé par plusieurs actions d'une générosité rare. On se plaisoit à les raconter dans le monde, & ces récits augmentoient encore l'affection du peuple pour ce Seigneur. Un jour ils s'assemblerent en grand nombre, & se rendirent auprès de la Maison qu'habitoit alors le Roi, criant d'un ton plaintif, grace, grace, miséricorde. Le Maréchal de Châtillon, qui étoit alors assez bien dans l'esprit de ce Prince, voulant profiter de cette occasion favorable, ouvrit une fenêtre : » Sire, dit-il, si Vo-» tre Majesté veut bien mettre la tête » à la fenêtre : elle aura compassion de » ce pauvre peuple, qui implore vo-» tre clémence en faveur du Duc de » Montmorenci. Louis écouta avec peine ce discours, & répondit qu'il ne se laissoit point toucher par les clameurs d'une multitude, au mépris de ce qu'il se devoit à lui même, & au repos de son Etat.

1632.

1632 Cependant on continuoit de faire le Procès au Maréchal-Duc : Château-Neuf, Garde des Sceaux, fut nommé Président des Juges qui devoient le condamner. Il avoit été Page du Connétable de Montmorenci ; & ce ne fut pas sans peine que ce Magistrat se résolut à prononcer l'Arrêt de mort du fils de son ancien Maître. Le Duc de Montmorenci, instruit de tout ce qui se passoit *, n'en avoit ni moins de résolution ni moins de fermeté. Si-tôt que ce Seigneur se vit arrêté les armes à la main contre son Roi, il jugea bien que les ennemis puissans qu'il avoit à la Cour, inspireroient à Louis la nécessité de le perdre, & qu'il n'avoit plus rien à espérer. Montmorenci à la fleur de son âge, comblé de biens & d'honneurs, chéri de toute la France, se prépara à la mort avec une constance & une résignation, qu'on auroit eu peine à trouver dans ceux même, qui dénués de tout ce qui peut rendre la vie supportable, regardent la fin comme le seul remede à leurs maux. La Princesse de Condé, lui ayant envoyé un Mémoire, qui contenoit les moyens dont il pouvoit se servir pour

* Vie de Montmorenci.

recuser ces premiers Juges, & traîner son Procès en longueur, *je ne veux point*, dit-il, *chicaner ma vie, mon parti est pris.* En effet, deux Conseillers du Parlement de Toulouse, étant venus l'interroger, il leur répondit, quoiqu'il eût pu s'en dispenser en qualité de Duc & Pair de France; même pour montrer au monde combien il avoit d'indifférence pour la vie, & ne conservoit aucun ressentiment contre les auteurs de sa mort, ce Seigneur fit présent au Cardinal de Richelieu d'un Tableau excellent, & déclara hautement qu'il lui pardonnoit sa mort. Lorsqu'on le présenta devant ses Juges, Château-Neuf leur Président suivit l'usage ordinaire, & lui demanda son nom. *Vous le devez sçavoir*, répliqua le Duc, *vous avez mangé assez long temps le pain de mon pere.* Château-neuf un peu ému lui répondit doucement, qu'il lui avoit seulement fait cette question pour suivre la forme. Le Maréchal Duc, après avoir encore une fois satisfait à l'interrogatoire, se retira, & tous les Juges le condamnerent à la mort les larmes aux yeux. Lorsqu'on lui vint annoncer cet Arrêt fatal, Monmorenci ne chan-

1632.

gea pas seulement de visage. Le Jé-
1632. suite Arnoux, qu'on lui avoit donné pour Confesseur, étonné d'une si grande fermeté, lui représenta qu'il devoit quitter la vie d'une maniere moins déterminée, & faire ses derniers efforts pour la conserver, s'il étoit possible. Le Jésuite lui persuada qu'il étoit obligé par humilité de faire prier M. le Cardinal de demander sa grace au Roi, *Faisons le*, répondit le Duc, *quoique je n'attende plus rien, que de la miséricorde de Dieu.* * L'Officier qui le gardoit, fut envoyé sur le champ au premier Ministre pour l'assurer que le Duc de Montmorenci étoit son serviteur, & que s'il lui plaisoit obtenir sa grace du Roi, il vivroit de sorte qu'il n'auroit pas sujet de s'en repentir. Le Duc ajouta qu'il ne prétendoit pas faire par cette priere, aucune violence au Conseil du Roi, *en cas qu'on jugeât que sa mort fût utile à l'Etat.* Cette démarche fut inutile, comme le Duc de Montmorenci & le Pere Arnoux lui-même l'avoient bien jugé; & le Comte de Charlu fut envoyé peu de momens après, pour redemander à ce Seigneur le Cordon-

* Relation de la mort de Montmorenci.

bleu

bleu & son Bâton de Maréchal de France. Montmorenci se défit sans regret de ces marques d'honneur, & les rendit au Comte de Charlu, en le priant d'assurer le Roi qu'il mouroit son serviteur. Le Roi jouoit aux échets lorsque le Comte revint de sa funeste commission; le Seigneur qui jouoit contre Louis, & tout le reste des Courtisans paroissoient pénétrés de douleur, & ne pouvoient retenir leurs larmes. Charlu se présenta, & remit au Roi le Cordon-bleu & le Bâton, qu'il venoit de recevoir de l'infortuné Montmorenci. La vue des dépouilles de ce Seigneur malheureux redoubla l'affliction de tous les courtisans. *Sire*, dit Charlu, *j'ai ordre de M. de Montmorenci de vous assurer qu'il meurt pénétré de repentir; & qu'il trouve la mort trop douce, par rapport au crime qu'il a commis.* Charlu tombe en même tems aux pieds du Roi qu'il arrose de ses larmes. *Ah, Sire*, dit-il, *faites grace au Duc de Montmorenci! Ses Ancêtres ont si bien servi les Rois vos prédécesseurs. Ah, Sire, faites lui grace*, s'écrierent tous ceux qui se trouverent dans la chambre en se jettant à genoux. Une Scene si touchante ne fit aucun effet

1632.

[illegible]

... *Je* [illegible]

[illegible] ... *de ce G*[illegible]

[illegible] *très-bon &* [illegible]

[illegible] *l'honneur d'é*[illegible]

[illegible] se souvint al[illegible]

[illegible] de Louis XIII.

la clémence de ce grand Roi, au sujet du Maréchal de Biron, que son opiniâtreté dans le crime rendit plus coupable que le crime même. Un moment après, le Duc ayant baisé plusieurs fois un Crucifix qu'il tenoit entre ses mains: *Non, je ne veux plus vivre,* dit-il, *je ne veux plus de débats: que je suis heureux de pouvoir ainsi sortir de ce monde! Helas que Dieu est bon!* lorsqu'il fut sur l'échaffaut, il s'agenouilla de lui-même, & reçut enfin le coup mortel, en implorant la miséricorde de Dieu. Ainsi mourut à l'âge de 37 ans, Henri de Montmorenci, Duc, Pair, Maréchal, & autrefois Grand Amiral de France, de la Maison la plus ancienne & la plus illustre du Royaume, à cause des services importans que ceux de cette Maison ont rendus à nos Rois dans tous les tems, petit-fils & fils de Connétables de France, beau-frere & oncle de trois Princes du Sang, adoré à la Cour, à la Ville & à l'armée & estimé des Etrangers, qui connoissoient sa haute valeur & ses autres qualités admirables. Ainsi mourut, dis-je, au milieu de ses plus belles années le Seigneur du Royaume le mieux fait, le plus riche & le plus gé- 1632.

néreux, & dont tous les jours auroient
1632. été une longue suite de bonheur, de plaisir & de gloire, si son grand cœur avoit été moins sensible aux malheurs des peuples & de la famille Royale, également opprimés.

Louis parut se repentir quelque temps après de sa rigueur pour le Duc de Montmorenci. Le Pere Arnoux lui ayant dit, que par la mort de ce Seigneur, il avoit fait un grand exemple de sa Justice sur la terre, & un grand Saint dans le Ciel : *Je voudrois*, répondit le Roi en soupirant, *lui avoir procuré son salut par des voies plus douces*. Le Cardinal de Richelieu s'applaudit au contraire de l'avoir emporté sur les sollicitations de toute la France, & d'avoir enfin, par un si grand exemple, jetté la terreur parmi les plus intrépides.

La mort du Maréchal-Duc fit avorter le projet que la Reine mere avoit formé, de faire enlever Me. de Combalet niéce du Cardinal, pour que sa tête répondît de celle de Montmorenci. On arrêta à Paris les complices de cette entreprise ; & le Roi en ayant été informé, protesta que si Madame de Combalet avoit été enmenée dans

les Pays-Bas, il auroit été en personne la redemander à l'Infante, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. Cette Dame pour être moins exposée, quitta le petit Luxembourg, où elle avoit logé jusqu'alors, & qui appartenoit à son oncle, depuis l'éloignement de la Reine mere. Cependant le Cardinal se voyant exposé à tant de différentes conjurations, n'osoit accorder sa confiance à personne, & cherchoit toutes les occasions d'augmenter encore sa puissance, pour se garantir par la crainte des efforts de ceux qu'il n'avoit pû gagner par ses bienfaits. Il demanda au Duc d'Espernon, qu'il lui cédât le Gouvernement de Metz, dont le Marquis de la Valette son fils avoit la survivance, à condition de faire donner à ce dernier celle du Gouvernement de Guyenne; mais le Duc d'Espernon, qui n'étoit pas homme à plier sous les volontés du Ministre, dont il étoit ennemi ne voulut point lui donner cette satisfaction, malgré les avantages qu'il pouvoit en retirer. Bientôt après ce Seigneur lui causa plusieurs petits chagrins, qui augmenterent encore l'éloignement que Richelieu avoit conçu pour lui. 1632.

1632. Il ne rejaillit pourtant pas sur le Cardinal de la Valette son fils, qui fut toujours un des Favoris du Ministre.

Lorsque le Roi partit de Languedoc, le Cardinal voulut le mener à son Gouvernement de Brouage, & à la Rochelle, pour le conduire à Paris par Richelieu, où il avoit dessein de lui faire une réception magnifique; mais le Roi ne voulut point y aller. Cependant il permit à toute la Cour de suivre le Prélat, & se rendit presque seul à Versailles.

La Reine, les Ministres, le Nonce, les Ambassadeurs de Venise & de Savoie, tout prit avec le Cardinal le chemin de Bordeaux. Plusieurs personnes faisoient ce voyage malgré elles; la Reine sur-tout auroit bien voulu s'en dispenser; mais Richelieu n'ayant pû engager le Roi à le suivre, ne voulut laisser auprès de lui aucun de ceux qui pouvoient lui parler mal de son Ministre. Cette Princesse ayant voulu voir Cadillac, Maison de Campagne du Duc d'Espernon, ce Seigneur envoya des carosses sur le bord de la Garonne, pour la recevoir à la descente du Batteau. Ils suffirent à peine pour

la suite de la Reine, & le Cardinal, qui passa un moment après, n'en ayant point trouvé, fut obligé de s'acheminer à pied vers Cadillac. Le Duc d'Espernon, qui, après avoir remis la Reine en son appartement, étoit accouru au-devant de ce Prélat, lui fit mille excuses, & le pressa vainement d'entrer dans son carosse : de colere, il fit le reste du chemin à pied, quoiqu'il fût incommodé. 1632.

Deux jours après, la Cour retourna à Bordeaux, & le Cardinal y tomba malade d'une rétention d'urine, qui mit sa vie en danger ; le bruit courut même qu'il n'en réchaperoit pas, & peu s'en fallut qu'on ne fit des feux de joie. Il y eut à Bordeaux, pendant qu'il y étoit malade, un grand nombre de Bals & de Fêtes galantes, & les réjouissances augmentoient selon que sa maladie devenoit plus dangereuse. Cependant la Reine partit pour la Rochelle ; & le Duc d'Espernon, qui pendant tout le temps qu'elle avoit passé à Bordeaux, s'étoit dépouillé de toutes les marques de sa dignité, les reprit aussi tôt après son départ, & se fit suivre par ses Gardes, toutes les fois qu'il rendit visite au

1632. Cardinal ; ce qui mortifia extrêmement l'ambitieux Prélat, qui vouloit qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à Sa Souveraine. Enfin, sa santé se rétablit parfaitement, & il partit de Bordeaux, où il ne se croyoit pas en sureté.

Monsieur se retire en Flandres.

Le Roi étant en chemin pour Versailles, reçut une Lettre du Duc d'Orléans, écrite à Montereau-Faut-Yonne, le 12 Novembre, par laquelle il se plaignoit fortement de ce qu'on avoit fait mourir le Duc de Montmorenci, & prioit Sa Majesté de ne pas trouver mauvais qu'il sortît encore une fois du Royaume. Dès que Monsieur eut appris la mort du Maréchal-Duc, il jugea que son honneur ne lui permettoit pas de rester en France, & se crut d'autant plus légitimement déchargé de tout ce qu'il avoit promis par le Traité de Beziers, qu'il avoit protesté aux Commissaires du Roi, que si, nonobstant les assurances données de la part de Sa Majesté, il arrivoit quelque chose de funeste au Duc de Montmorenci, il ne tiendroit aucune des conditions stipulées, déclarant qu'il ne se soumettoit aveuglément aux volontés du Roi, que dans l'espérance

de sauver la vie à un Seigneur, qui lui étoit attaché par les liens du sang & de l'amitié, & auquel il avoit de grandes obligations. Il se retira donc dans les Pays-Bas, & fut parfaitement bien reçu de l'Infante Isabelle. 1632.

La Reine mere, mécontente de ce Prince, qui bien loin de soutenir ses intérêts, n'avoit pas même fait mention d'elle dans le Traité de Beziers, partit pour Malines, un jour avant l'arrivée de son fils à Bruxelles. Il la suivit vainement, & tacha de se justifier par la nécessité où il s'étoit trouvé de céder au tems. Il ne put la détourner du dessein qu'elle avoit d'aller demeurer à Gand.

Cependant le Roi avoit envoyé en Espagne, pour se plaindre du secours que l'Infante avoit déja accordé à la Reine mere & à Monsieur, & pour justifier celui que la France donnoit au Roi de Suede; mais la mort imprévue de ce Prince apporta un grand changement dans les affaires générales de l'Europe. Il fut tué le 6 Novembre 1632 à la bataille de Lutzen, que son armée gagna après sa mort. Richelieu, dont cet accident derangeoit les desseins, résolut de secourir vigou- Affaires Etrangeres.

reusement les Suédois en Allemagne.
1633. On tint conseil à ce sujet dès le commencement de l'année 1633, & cette Assemblée suivant, selon sa coutume, l'avis du Ministre, conclut qu'il falloit employer tous les moyens possibles pour faire coutinuer la guerre en Allemagne & dans les Pays-Bas, sans que le Roi se déclarât ouvertement; & pour cacher cette résolution, on envoya en même tems des Ambassadeurs extraordinaires à l'Empereur, à tous les Electeurs, Catholiques & Protestans, & aux Etats des Provinces-Unies, pour promettre aux uns de grands & prompts secours, pendant qu'on juroit aux autres qu'on vouloit vivre en paix avec eux. Richelieu vouloit par ses intrigues donner tant d'occupations à la maison d'Autriche, qu'elle ne pût prendre aucune part dans les brouilleries de la Reine mere & de Monsieur. Il fit renouveller à Heilbron la ligue que la France avoit faite avec le feu Roi de Suéde, & promit de faire toucher à Christine sa fille un million de livres par an, pour continuer la guerre en Allemagne. Dans le même tems il travailloit à empêcher la conclusion d'une trêve

qui se négocioit entre les Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Envoyés des Pays-Bas Espagnols. Il fit offrir aux premiers la continuation d'un million de livres par an, avec un secours de six mille hommes de pied & de six cens chevaux qui devoient se joindre à l'armée Hollandoise devant Dunkerque, pour attaquer conjointement cette Place, & prendre ensuite Graveline, que les Etats Généraux offroient de remettre au Roi. Les Hollandois, lassés des longueurs de cette négociation, reçurent à compte les deux tiers de l'argent qu'on leur promettoit, & recommencerent la guerre. Ainsi la France n'étoit proprement, ni en paix, ni en guerre ouverte avec la Maison d'Autriche, & paroissoit disposée à prendre le parti qui lui seroit le plus avantageux. 1632.

Cependant on continuoit de poursuivre à toute rigueur tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc d'Orléans & du Duc de Montmorenci; ils furent condamnés les uns à perdre la tête, & les autres à être écartelés. On ôta les Sceaux à Château-Neuf, quoiqu'il eût paru jusques-là fort avant

dans les bonnes graces du Cardinal ; 1632. & on les donna à Pierre Seguier , Préſident au Parlement. On ne ſçait pas bien quelles furent les cauſes de ſa diſgrace. On dit ſeulement qu'il avoit danſé pluſieurs fois à Bordeaux, pendant que le Cardinal étoit à l'extrêmité, eſpérant de lui ſuccéder bientôt dans le Miniſtere , & de plus qu'il entretenoit un commerce ſecret avec la Ducheſſe de Chevreuſe ennemie déclarée de Richelieu. Quelques-uns ajouterent que Richelieu ſurprit quelques Lettres qu'ils s'écrivoient mutuellement, dans leſquelles ils le railloient en termes outrageans , & il n'en falloit pas tant pour faire regarder le Garde des Sceaux , comme criminel d'Etat. Il fut enfermé au Château d'Angoulême , & ſa Maîtreſſe ſe vit bannie une ſeconde fois. On mit en même tems à la Baſtille pluſieurs amis de Château-neuf, & entr'autres le Chevalier du Jars , que l'on accuſa d'avoir voulu faire paſſer en Angleterre la Reine mere & le Duc d'Orléans. Comme on n'en avoit aucune preuve , le Cardinal pour en découvrir quelques-unes , tant contre du Jars , que contre Château-Neuf,

engagea les Juges à faire le procès au premier & à le condamner à mort, en leur donnant parole que le Roi lui feroit grace, en cas qu'il ne fut pas criminel. Il fut donc condamné & conduit sur l'échaffaut. S'étant mis en posture pour recevoir le coup mortel sans avoir rien avoué, on cria *grace*. Lorsqu'il descendit de l'échaffaut, un des Juges l'exhorta de découvrir les intrigues de Château-Neuf; mais il répondit courageusement, que l'image de la mort n'ayant pu le faire parler, on devoit croire que rien ne seroit capable de lui faire dire quoique ce fût qui pût faire tort à son ami. De tous ceux que le Cardinal fit conduire sur l'échaffaut, du Jars fut presque le seul qui montra de la fermeté. La plûpart des autres lui firent une espece d'amande honorable avant d'être exécutés. 1632.

Peu de tems après *, le Roi tint le Chapitre Général des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, & donna le Cordon aux Cardinaux de Richelieu & de la Valette, qui le reçurent debout, au lieu que les autres Commandeurs, & même les Evêques, ne le recevoient qu'à genoux.

* Le 14 Mai.

1632. Affaire de Lorraine.

On se plaignoit en France que le Duc de Lorraine faisoit tous les jours des infractions du Traité de Liverdun; & on lui avoit envoyé un exprès pour lui en demander satisfaction; mais on ne put en tirer aucune & la nouvelle du Mariage de Monsieur avec la Princesse Margueritte, étant devenue publique dans ce tems là, le Roi & le Cardinal entrerent également en fureur contre la Maison de Lorraine. Pour la punir, on commença par faire confisquer le Duché de Bar, parce que le Duc n'en avoit pas fait hommage à la Couronne; & la Cour partit ensuite pour aller conquérir les Etats de ce Prince. En vain le Cardinal de Lorraine essaya de justifier les infractions que l'on reprochoit à son frere; en vain pour gagner du tems, il offrit au Cardinal de Richelieu d'épouser sa niéce de Combalet; soit que le Ministre se doutât des motifs qui engageoient le Prince à faire cette proposition, soit qu'il eût des raisons pour n'y pas donner les mains, le Roi s'avança en Lorraine avec son armée. Les Princes Lorrains sçachant que ce mariage de Marguerite étoit la principale cause de cette guerre, firent offrir de

remettre sa personne au Roi, avec Saverne, d'Estein & la Motte; mais quoique le Roi acceptât le premier article, n'ayant voulu écouter aucune proposition à moins qu'on ne lui remît Nancy, ils changerent de sentiment & la firent sortir de Lorraine. L'Infante Isabelle lui envoya à Thionville une escorte nombreuse, & les équipages dont elle avoit besoin; & dès qu'elle fut arrivée, elle alla joindre son époux, qui vint au-devant d'elle jusqu'à Namur. 1632.

Autant cette nouvelle fit de plaisir au Duc d'Orléans & à la Reine mere, autant chagrina-t'elle le Cardinal de Richelieu. Il se voyoit enlever avec regret une proie si belle, & son chagrin étoit encore augmenté par la honte de se voir aux yeux même du Roi la dupe du Cardinal de Lorraine, qu'il projettoit de faire son neveu, en lui faisant épouser la Marquise de Combalet sa niéce. * Il fit donc révoquer le passeport du Prince Lorrain. L'armée du Roi s'avança toute entiere, & Nanci se vit enfin assiégé dans les formes. Le premier Ministre en agissoit ainsi, pour faire croire au Roi naturellement soupçonneux, qu'il ne son-

* *Nani Historia Veneta.*

geoit qu'au bien de l'Etat, & qu'il
1632. avoit oublié en cette considération,
tout ce qui pouvoit l'engager à ménager le Cardinal de Lorraine. » A Dieu
» ne plaise *, disoit Richelieu, que le
» siécle présent, ou les suivans me re-
» prochent un jour d'avoir mêlé mes
» intérêts, ou ceux de mes parens,
» dans une entreprise que j'ai unique-
» ment conseillé pour le service du
» Roi & ponr le bien de l'Etat. Le
» Cardinal d'Amboise fit un tort irré-
» parable à sa réputation, quand le
» projet ambitieux de mettre la thiare
» sur sa tête, fut le motif du conseil
» qu'il donna à Louis XII. de porter
» ses armées en Italie. On ne dira ja-
» mais rien de pareil du Cardinal de
» Richelieu. Malgré ces protestations que le Ministre répéta tant de fois, quelques-uns continuerent de dire qu'il avoit deux desseins, en poursuivant le Duc de Lorraine avec tant de vivacité; le premier pouvoit être l'intérêt de l'Etat, & l'autre de réduire le Duc de Lorraine à une telle extrêmité, que ce Souverain fût obligé d'accorder toutes sortes d'avantages au Cardinal François son cadet,

* Vie de Richelieu par Auberi.

à qui Richelieu donneroit alors sa niéce. 1632.

Charles Duc de Lorraine & de Bar *, étoit doué de cette valeur héréditaire aux Princes de son illustre Maison. Il avoit de l'esprit, de l'affabilité & de la douceur; mais étant d'une vivacité extrême, ce Prince se laissoit conduire par la fougue de ses premieres idées, agissoit beaucoup & réfléchissoit peu. S'imaginant que la vertu consistoit à braver le danger, jamais il ne sçut sagement le prévenir, ni appliquer avec prudence les remedes convenables aux maux causés par sa témérité. Charles se piquoit d'ailleurs de dire des bons mots, & de jolies choses, & d'être intrépide dans les plus grands périls. Aussi les Lorrains admiroient-ils les réparties ingénieuses de leur Duc, & élevoient sa valeur jusqu'au Ciel, & quoiqu'ils se vissent souvent punis de ses folies, ces peuples ne laissoient pas de l'aimer.

Lorsque Charles vit sa Capitale environnée des troupes Françoises, il se mit à la tête de ce qu'il put ramasser de Cavalerie & se retira avec elle dans

* Mémoires de Beauveau.

des postes aisés à conserver, dépêchant
1632. Courriers sur Courriers pour hâter la marche d'un armée de trente mille hommes, qui venoit à son secours.

Richelieu, inquiet de l'approche des ennemis, presse le siége; & pour donner l'exemple, ce Prélat fait lui-même le tour de la Place, à la portée du mousquet. Le Marquis de Moui, premier Prince du Sang de Lorraine, chargé de défendre Nanci, avoit reçu ordre de ne faire tirer aucun coup de mousquet ni de canon, pendant qu'il entretiendroit quelque négociation avec les François. Le Roi, qui étoit naturellement brave, & qui aimoit la guerre, fit tracer en sa présence, les lignes de circonvallation, & marqua lui-même les lieux que l'on devoit garder avec plus de soin.

L'ardeur, qu'on remarquoit dans Louis & dans ses troupes, ne délivroit pas le Cardinal de Richelieu de son inquiétude. Nanci, munie d'une bonne garnison pouvoit tenir assez long-tems pour donner le tems aux Espagnols, & aux Allemans réunis, de venir fondre sur l'armée Françoise, & de la chasser de la Lorraine; la honte de cette défaite seroit retombée

toute entiere sur Richelieu, qui avoit conseillé l'entreprise. Un accident redoubla les soucis du Cardinal; encouragé par le silence des troupes de la Ville, le moins hardi s'approchoit de ses murailles, & bravoit la garnison. Le Marquis de Moui perdit patience, & fit tirer quelques volées de canon sur ces avanturiers. La Princesse de Phaltzbourg, femme d'un grand courage, & qui étoit extrêmement animée contre les François, monte sur les remparts de la Ville, parle aux Soldats, & fait tirer de tous côtés avec furie. Le Roi, étant allé pour visiter quelques travaux, courut risque de sa personne, & pensa être tué d'un coup de canon. Ce Prince, quoique courageux, témoigna quelque chagrin de ce que Richelieu l'avoit engagé dans une entreprise, dont l'issue lui paroissoit aussi douteuse, qu'on la lui avoit assuré certaine. Le premier Ministre redoutant ce premier dépit de son Maître, envoie à Nanci, se plaint qu'on a rompu la négociation *, en tirant le canon sur la personne du Roi même; & sans se compromettre, il fait ce qu'il peut pour la renouer. Le Marquis de 1632.

* Mémoires du Marquis de Beauveau.

Moui paroît ébranlé des raisons que
1632. lui alléguel'envoyé de Richelieu, pour
lui persuader que le plus foible ajoute à
son malheur, à mesure qu'il se défend
davantage contre le plus fort. Mais la
Princesse de Phaltzbourg s'opposoit
de tout son pouvoir à toute négociation avec les François. Il falloit, selon
elle, résister à leur orgueil, & mourir
sous les ruines de Nanci, plûtôt que
de rendre cette Place à des Usurpateurs. Cette généreuse Princesse ne
fut point écoutée; la crainte de se voir
forcé l'emporta sur ses exhortations;
& ce fut en cette circonstance, que
l'on remarqua encore un effet du bonheur qui accompagnoit par-tout le
Cardinal de Richelieu. Le Marquis
de Moui composa avec les François,
dans le tems qu'il se trouvoit plus en
état de leur résister, dans l'espérance
que le Duc Charles alloit terminer par
des voies plus douces son différend
avec Louis.

François, Cardinal de Lorraine,
vient à la Neuville, où étoit alors le
Roi, & propose au premier Ministre
de remettre aux François la partie de
Nanci, qu'on nomme la Nouvelle-Ville. Richelieu refuse cette proposi-

tion ; & convient enfin avec le Prince Lorrain que le Duc Charles renoncera à toutes les alliances contraires à celles de la France, & particulierement avec la Maison d'Autriche ; servira le Roi envers & contre tous, & ne fera aucun armement durant les troubles d'Allemagne, sans le consentement de Sa Majesté ; qu'il désarmera aussi-tôt que les Suédois auront donné parole de ne rien entreprendre contre la Lorraine, & livrera la Ville entiere de Nanci dans trois jours, pour être gardée en dépôt par le Roi, jusqu'à ce que la bonne conduite du Duc Charles ait mérité la restitution de cette Place. Le Duc promettoit de plus de faire son possible pour remettre la Princesse Marguerite Duchesse d'Orléans entre les mains du Roi, jusqu'à ce que le Pape eut décidé sur la validité de leur mariage. Cet article étoit un de ceux qui intéressoit plus Louis, & qui inquiétoit le moins Charles, qui ne se voyoit pas à portée de le remplir. 1632.

Ce Traité si désavantageux au Duc de Lorraine lui fut porté par le Cardinal son frere. Il le ratifia ; mais ce Prince défendit sous main au Mar-

quis de Moui, de remettre la Place
1632. sans un nouvel ordre ; cependant le Roi presse le Cardinal de Lorraine * ; celui-ci use de délai, & déclare enfin que le Duc Charles a changé de sentiment, & que le Gouverneur de Nanci a reçu un nouvel ordre de se défendre jusqu'à l'extrêmité. Nouvel embarras pour le premier Ministre, qui voyant la pluie & les vents d'automne arriver, craignoit de se trouver obligé de lever le Siége. Il dépêche donc un de ses confidens au Duc de Lorraine, pour l'assurer que ses intérêts lui sont chers. Le Duc de Lorraine ajouta peu de foi à cette protestation; mais voyant le péril pressant & le secours éloigné, il consentit à s'aboucher avec le Cardinal, dans le dessein de se jetter lui-même dans Nanci, s'il ne terminoit pas avantageusement avec les François. Dans cette vue le Duc offrit de s'avancer jusqu'à S. Nicolas, pour y conférer avec Richelieu; mais ce Ministre ayant pénétré dans ce que le Lorrain preméditoit, voulut aller jusqu'à Charme, Ville plus sure, & moins éloignée du Pays ennemi. L'un & l'autre s'y trouverent le 18 de Sep-

* *Vittorio Siri, Memorie Recondite.*

tembre. Le Duc de Lorraine voulant faire sentir sa superiorité, y arriva huit ou dix heures après. Richelieu étant déjà couché, le Duc ne voulut pas souffrir qu'on éveillât le Cardinal, & la conférence ne se tint que le lendemain.

1632.

Richelieu, après avoir rendu de grands honneurs au Duc, se servit de toute son éloquence, pour lui persuader de se fier à la bonté du Roi, & de remettre Nanci à ce Prince, jusqu'à l'entiere pacification des troubles de l'Allemagne *; mais Charles trouvant trop de dureté dans les conditions qui lui étoient offertes, prit le parti de s'en retourner dans ses montagnes, & dit adieu au Cardinal. Le premier Ministre ne pouvant le laisser échapper, sans perdre en même tems l'espérance de se rendre Maître de Nanci, parla encore une fois à Charles, & l'engagea à venir trouver Louis, le flattant d'obtenir de ce Prince des conditions plus avantageuses, & lui promettant en tout cas de lui laisser la liberté de se retirer où il jugeroit à propos. Le Duc pensant qu'il lui seroit aisé de passer tout-à-coup dans

* Mémoires du Marquis de Beauvau.

Nanci, du Quartier du Roi où il ſe-
1632. roit, accepta la propoſition de Riche-
lieu, étant d'avance convenu avec lui,
que s'il pouvoit dans trois mois remet-
tre la Princeſſe-Marguerite entre les
mains du Roi, on lui rendroit auſſi ſa
Ville de Nanci. * Après ces conven-
tions : Charles & le Cardinal partent
enſemble, & arrivent au Quartier du
Roi ſéparément, Richelieu avoit pris
les devants, afin de rendre compte à
Louis du ſuccès de ſa négociation, &
lui donner les conſeils qu'il croyoit
néceſſaires de ſuivre, c'eſt-à dire, de
ſonger uniquement à ſes intérêts &
d'oublier le droit des gens pour s'aſ-
ſurer d'un Prince inconſtant, que rien
autre que la violence n'étoit capable
d'arrêter. Cette réſolution ayant été
priſe. Charles qui ne s'en doutoit nul-
lement, parut devant le Roi avec
beaucoup de confiance. On lui fit en
effet mille careſſes, & tous les Cour-
tiſans le louerent à l'envi, ſur la délica-
teſſe de ſon eſprit, ſur ſon ardeur pour
la guerre, & ſur le courage qu'il avoit
témoigné durant le cours de ſon infor-
tune. Le Roi lui-même, & Richelieu
ſur-tout l'accablerent de complimens

* Hiſtoire de Louis XIII. par Bernard.

&

& de protestations d'amitié: * Tout ce
ea dura jusqu'à la nuit; mais le Duc 1632.
ayant alors voulu se retirer, on le re-
tint sur divers prétextes, & ce Prince
comprit alors que sa bonne foi & sa
confiance alloient lui coûter la li-
berté. Pour charmer son chagrin, le
Roi le fit entretenir par les Principaux
Seigneurs de sa Cour. Ils lui servoient
en même temps de compagnie & de
Gardes. Si-tôt que ceux-ci se furent
retirés, on mit douze Suisses à la porte
du logis de Charles.

Le Duc de Lorraine est arrêté.

Pendant qu'il se plaignoit de la perfidie de Richelieu, ce Ministre étoit occupé à dissiper les scrupules de son Maitre sur la détention du Duc de Lorraine. Il lui citoit des exemples, car il n'y a rien qui ne puisse être justifié par-là. La politique du Comte de Charolois, qui arrêta Louis XI. au Château de Péronne, fut louée, & l'on exhorta le Roi à se conduire en cette occasion par le même principe. Enfin il fut décidé, que le malheureux Charles demeureroit prisonnier jusqu'à ce qu'il eût mis le Roi en état de ne rien craindre de son infidélité. Le Duc de Lorraine se montra le lendemain pé-

* *Vittorio Siri, Memorie Recondite.*

nетré de dépit & d'inquiétude ; mais
1632. un instant après, il fut obligé de montrer bon visage, & de consentir à tout ce que le Roi & son Ministre voulurent exiger de lui.

Entrée du Roi à Nanci. De cette sorte, Nanci tomba entre les mains du Roi, & ce Prince n'en dût la conquête qu'à l'artifice de Richelieu. Le Monarque fit son entrée quelques jours après dans cette Capitale de la Lorraine, qu'il soumit entierement. Richelieu, au comble de la joie, y parut suivi d'un brillant cortége, recevant des louanges de toute la Cour sur l'importance du service qu'il venoit de rendre au Roi.

Affaires de la Reine mere & de Monsieur. Ce Prince étant revenu à Metz, y fit condamner à mort, par le nouveau Parlement de cette Ville, un nommé *Alfeston*, qui avoit confessé d'être venu en France à dessein de tuer le Cardinal de Richelieu. Il étoit arrivé depuis quelques jours de Bruxelles sur un cheval de l'Ecurie de la Reine mere, avec deux hommes qui avoient autrefois été dans les Gardes de cette Princesse. Dans ses interrogatoires il chargea le Pere Chanteloube, que le Parlement cita avec quelques autres, & jugea par contumace. Enfin Alfes-

ton fut conduit au lieu marqué pour
son supplice, & il y fut roué vif. En 1632.
même tems, pour diffâmer la Reine,
on lui fit rendre son cheval, & on la
fit prier de ne permettre pas désormais
que de si mauvais desseins se
formassent dans sa Maison. Pour assurer
la vie du Cardinal contre de semblables
dangers, le Roi augmenta sa
Garde d'une Compagnie de cent Mousquetaires,
qu'il choisit lui-même sur
un grand nombre de personnes de
toute condition, qui se présentérent
pour y entrer.

Dès le printems, le Cardinal avoit
fait tous ses efforts pour faire sortir la
Reine mere & Monsieur des terres des
Espagnols. Si l'on eût été obligé de
leur faire la guerre, au moindre désavantage
des armes de France, ils pouvoient
exciter de grandes brouilleries
dans le Royaume, sous le nom de la
Mere du Roi, & de l'héritier présomptif
de la Couronne : si au contraire on
faisoit la paix générale pendant leur
séjour dans les Pays-Bas, l'Empereur
& le Roi d'Espagne ne pouvoient
conclure aucun traité sans les y comprendre;
& ils étoient d'autant plus
en droit de stipuler de bonnes condi-

tions en faveur d'une Reine & d'un
1632. Prince qui s'étoient mis sous leur protection, que le Roi vouloit entrer dans tous les traités, quoiqu'il ne fût point en guerre ouverte avec la Maison d'Autriche. Le Cardinal n'étoit pas embarrassé d'attirer en France le Duc d'Orléans. Les Favoris de ce Prince, abusant de sa confiance, étoient toujours prêts à le livrer, pourvû qu'ils en retirassent quelque profit; mais il n'en étoit pas de même de la Reine mere; outre qu'elle étoit naturellement opiniâtre, ses Confidens lui représentoient sans cesse que son honneur & sa sûreté demandoient qu'elle rentrât en France, indépendamment du Cardinal; & ne pouvant le faire sans l'appui de la Maison d'Autriche, elle n'avoit garde de sortir de ses terres. Chagrine cependant d'être trop long-tems à charge au Roi d'Espagne, elle résolut de se retirer en Angleterre; le Roi Charles son gendre, prévenu contre son humeur, n'osa lui donner une retraite. On vouloit, à quelque prix que ce fût, l'engager à aller à Florence, & le Grand Duc offroit de la recevoir; mais la Reine craignant que l'Empereur & le Roi

d'Espagne n'oubliassent ses intérêts, si elle s'éloignoit des terres de leur domination, refusa d'y aller. Cependant 1632.
la guerre ayant recommencé dans les Pays-Bas, avec autant de chaleur qu'auparavant, la Cour changea d'avis, & crut que le séjour de cette Princesse chez les Espagnols, ne feroit que les embarrasser. Depuis quelques temps, elle commençoit à s'ennuyer dans les Pays-Bas; mais le Pere Chanteloube, qui vouloit tirer quelques avantages de sa faveur auprès d'elle, lui conseilloit de demeurer hors de France, jusqu'à ce qu'on lui offrît des conditions honorables, & il lui persuada facilement alors que le Roi seroit contraint d'en venir-là; il étoit bien éloigné de ces dispositions: Sa Majesté ne vouloit le retour de la Reine sa mere, qu'autant qu'il seroit assuré de sa tranquillité, il craignoit de nouveaux troubles. D'ailleurs on n'avoit rien alors à redouter de son séjour parmi les Espagnols, & les mortifications qu'elle y essuyoit, pouvoient garantir que cette Princesse rebutée ne chercheroit plus à l'avenir une retraite parmi eux, si son bonheur vouloit qu'elle pût sortir de leurs mains. Ce

n'étoit pas le dessein du Pere Chante-
1632. loube; ce Prêtre ambitieux ne pouvant espérer que des châtimens de la Cour de France, vouloit toujours la retenir chez les Etrangers.

Cependant les chagrins de la Reine mere croissant de jour en jour, elle envoya un Gentilhomme à la Cour, pour tâcher d'obtenir son retour à des conditions supportables, & fit faire au Roi de grandes plaintes de la maniere peu respectueuse, dont Monsieur & Puilaurens la traitoient. Elle lui fit même dire, qu'en considération de Sa Majesté, & pour lui prouver combien elle l'aimoit, elle consentoit d'oublier tous les chagrins que le Cardinal lui avoit faits, & d'avoir de l'affection pour lui : qu'elle n'entendoit pas pour cela se défaire d'aucun de ses Domestiques, & encore moins du Pere Chanteloube, qui lui avoit rendu de grands services ; que néanmoins il se retireroit de lui même, si le Roi le vouloit absolument. Le Roi répondit qu'il étoit bien fâché que le Duc d'Orléans en usât mal avec la Reine sa mere ; mais qu'elle s'étoit elle-même attiré tous ces chagrins, en refusant de suivre ses conseils & ceux de ses fideles

serviteurs. Que si elle lui remettoit ses mauvais Conseillers, pour les punir comme ils le méritoient, & qu'elle aimât, comme elle devoit, les bons serviteurs de la Couronne, alors on croiroit qu'elle ne seroit plus dans la mauvaise disposition où elle avoit été, lorsqu'elle étoit sortie de France. Ainsi tous les discours du Roi, dictés par le Cardinal, se réduisoient à contraindre Marie de Médicis d'abandonner tous ceux de ses Domestiques qui étoient à juste titre suspects au Roi; & d'en recevoir d'autres de sa main, avant que de rien conclure. Mais il auroit été trop honteux pour la Reine mere, de sacrifier ainsi tous ses anciens Domestiques, dont, selon elle, le plus grand crime étoit leur attachement pour sa personne; & il n'y avoit pas d'apparence que cette Princesse, qui étoit fiere & opiniâtre jusqu'à l'excès, s'humiliât à ce point. Aussi ne lui faisoit-on des propositions si dures, que pour lui ôter toute espérance de réconciliation.

1632.

Puilaurens & le Pere Chanteloube connoissant peu leurs vrais intérêts, qui demandoient que la Reine mere & Monsieur fussent étroitement unis, les

irritoient sans cesse l'un contre l'autre
1632. La Mere & le Fils étoient également maîtrisés par leurs Favoris, qui les engageoient dans toutes leurs passions; mais par malheur pour Marie de Médicis & pour Gaston, ceux qui les conduisoient, avoient beaucoup moins d'habileté que le Ministre de Louis. Celui-ci avoit presqu'entierement gagné Puilaurens; & pour le rassurer contre tout ce qu'il pouvoit craindre en revenant en France, il avoit promis de lui donner en mariage une de ses parentes, à condition qu'il porteroit Monsieur à se remettre absolument à la bonté du Roi, surtout à l'égard de son mariage, contre lequel le Roi avoit protesté de nullité aussi-tôt qu'il l'avoit sçû. On vouloit aussi qu'il le détachât entierement des intérêts de la Reine mere & de ceux des Espagnols.

Puilaurens avoit déjà gagné son Maître sur une grande partie de ce qu'on demandoit de lui; mais ce Prince n'ayant pû le cacher à son épouse ni à sa mere, elles lui firent honte de ce qu'il se livroit aveuglément à tous les conseils d'un homme qui le trahissoit pour gagner la faveur du Cardi-

nal, & retarderent pour quelque tems la conclusion du traité. 1632.

Cependant elles s'appercevoient que le Duc d'Orléans s'ennuyoit en Flandres, & elles commençoient à craindre que ce Prince inconstant ne les abandonnât au premier jour. La mort de l'Infante Isabelle * augmenta encore leur crainte. Les Espagnols occupés de leurs propres affaires, commencerent dèslors à prendre moins de part à celles de la Reine & de Monsieur. Le Cardinal informé de tout, fit tenir un Conseil en présence du Roi, pour voir ce qu'on pourroit faire en cette conjoncture. Il y discourut au long, selon sa coutume, pour persuader au Roi de ne donner aucune satisfaction à sa Mere, ni à son Frere ; mais comme il auroit été trop odieux de publier que Louis XIII. ne vouloit jamais se réconcilier avec la Reine mere, le Conseil conclut qu'on lui feroit des offres raisonnables. Ces offres furent, que si elle vouloit faire voir qu'elle n'avoit eu aucune part dans les assassinats, que Richelieu prétendoit que ses serviteurs avoient projettés, en livrant à la Justice les auteurs de ces pernicieux con-

* Elle mourut le premier Décembre.

seils, le Roi lui permettroit de retenir en France, lui rendroit la jouissance de son douaire, & lui donneroit la liberté d'aller dans une de ses maisons éloignées de la Cour. A l'égard du Duc d'Orléans, le Cardinal conclut à le laisser où il étoit, s'il ne vouloit pas revenir aux conditions que le Roi lui avoit fait offrir depuis peu, qui étoient de lui donner une somme considérable pour payer ses dettes, de le rétablir dans tous ses appanages & dans tous ses biens, de lui donner le Gouvernement d'Auvergne, & la permission d'y demeurer avec ses Gardes, & enfin de faire de grandes gratifications à Puilaurens.

1632.

Gaston & sa Mere rejetterent également ces conditions; cette Princesse ne se put résoudre à voir traîner au supplice ses Domestiques les plus fidéles, tandis qu'on combloit ceux de son fils d'honneurs & de richesses; & le Duc d'Orléans s'imagina que s'il refusoit ces premieres offres, on lui en feroit de plus considérables; mais connoissant bien-tôt qu'il se roidissoit en vain contre un parti infiniment plus fort que le sien, il se crut trop heureux de pouvoir conclure aux mêmes conditions.

Sur la fin de l'année, le Cardinal de Lorraine se rendit à Paris pour les affaires de son frere, & pour parler de son mariage avec la niéce de Richelieu. Ce Prince témoignoit beaucoup d'envie d'en venir à la conclusion, parce que le bien de sa Maison le demandoit ainsi. Il vit la niéce du Cardinal & la trouva fort aimable : il ne s'agissoit plus que des conditions de part & d'autre. Richelieu vouloit absolument que le Cardinal de Lorraine eût cent mille écus de revenu & le titre de Duc de Bar. Ce Prince de son côté prétendoit qu'en considération de ce mariage, on rendît à son frere tout ce qu'on lui avoit ôté, & que Richelieu s'engageât de faire approuver le mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite. Ce mariage étoit si avantageux au Cardinal, qu'on croyoit généralement qu'il seroit bientôt conclu; mais il y avoit de grandes difficultés de part & d'autre. Le Cardinal de Lorraine étoit promis depuis longtemps à une Princesse de sa Maison, qu'il falloit mettre dans un Monastere; & outre cela, le Duc de Lorraine avoit une aversion incroyable pour la France, & sur-tout pour le Cardi-

1632

Affaire Duc de Lorraine.

nal, qui étoit cause qu'on l'avoit dé-
1632. pouillé de ses Etats, & il ne consentoit à cette alliance, que parce qu'il ne voyoit aucun autre moyen de les recouvrer. D'un autre côté il étoit peu glorieux au Roi, après avoir fait tant de frais & de dépenses pour châtier le Duc de Lorraine, de lui rendre tout ce qu'il lui avoit pris, seulement en considération du mariage de la niéce de son Ministre. Il étoit à craindre aussi pour ce dernier, qu'on ne l'accusât d'agrandir sa famille aux dépens de l'Etat, & que le Roi n'en prît de l'ombrage. Le mariage du Duc d'Orléans n'étoit pas non plus un petit embarras. Le Roi irrité au dernier point de ce qu'il avoit été contracté sans son consentement, ne vouloit point entendre parler de l'approuver, & il étoit impossible de se racommoder entierement avec la Maison de Lorraine, & de continuer à en soutenir la nullité. Pour tâcher d'obtenir des Princes Lorrains des conditions plus avantageuses, & surtout pour voir s'ils pourroient se résoudre à laisser quelques-unes de leurs Places entre les mains du Roi, Richelieu affectoit une froideur surprenante pour cette affai-

re, quoiqu'il souhaitât ardemment d'en voir la conclusion, & disoit qu'il n'étoit pas possible d'ôter de l'esprit de sa niéce l'envie qu'elle avoit de se faire Religieuse. Mais le Cardinal de Lorraine s'étant apperçu de son dessein, se servit de la même adresse, & sans discontinuer de faire agir à la Cour, il alla attendre sa réponse en son Pays. Un moment avant son départ, Richelieu lui fit dire que dans un mois on lui feroit sçavoir si Madame de Combalet étoit enfin déterminée à se remarier. Sans les obstacles dont j'ai parlé, la prétendue vocation de cette Dame n'auroit pas été capable de la faire balancer entre un Couvent & le frere d'un Souverain. Le Cardinal de Lorraine partit donc sans avoir rien conclu, & porta seulement à son frere la restitution des revenus du Duché de Bar, & une prorogation de deux mois, pour en faire hommage au Roi.

1632.

Plus de trois mois s'étant écoulés, sans que le Duc de Lorraine eût satisfait à la promesse qu'il avoit faite, de remettre la Princesse sa sœur entre les mains du Roi, la Cour ne songea plus qu'à faire déclarer nul son mariage

1634. La Cour veut faire casser le mariage de Monsieur.

avec le Duc d'Orléans, & cela sous
1634. prétexte que les Princes Lorrains avoient enlevé Monsieur. Le Procureur Général, suivant ses instructions, présenta une Requête au Parlement, tendante à faire citer ces Princes, pour rendre raison de ce prétendu rapt. Le Parlement demanda du tems pour informer & délibérer d'une affaire de si grande conséquence; mais on ne lui en donna que très peu; car le Roi s'y rendit en personne le 18 Janvier, pour lui ordonner de juger sur les informations qu'on avoit faites contre le Duc de Lorraine, pour prouver qu'il avoit enlevé Monsieur, & faire voir par conséquent la nullité du mariage. Il y fit vérifier en même temps une Déclaration, contenant les raisons pour lesquelles il ne pouvoit l'approuver, & le rétablissement du Duc d'Orléans dans ses biens & honneurs, pourvû que dans trois mois il reconnût sa faute, & revînt demeurer en France.

Le Cardinal, qui avoit suivi Louis XIII. au Parlement, y fit une longue harangue * dans laquelle il louoit

* Elle est imprimée dans le Journal de Richelieu, Part. 2. pag. 148.

beaucoup ce Prince, & exagéroit les victoires qu'il avoit remportées sous son Ministere. Il décrivoit aussi avec de grandes hyperboles les bontés que le Roi avoit eues pour la Reine mere & pour Monsieur, & particulierement la grace qu'il vouloit faire à ce dernier. Ensuite il promettoit de grands soulagemens au peuple, si tôt que les embarras, qu'on donnoit tous les jours au Roi, seroient diminués. Il dit cependant, que quoique Sa Majesté eût besoin de beaucoup d'argent pour subvenir à toutes les dépenses que les affaires de l'Etat l'obligeoient de faire, pour prouver à son peuple l'affection qu'il lui portoit, *outre la réduction des droits & la révocation de cent mille Officiers de nouvelle création, dont l'exemption étoit l'accablement de ceux qui portent le faix des levées, il lui remettoit encore le quart des tailles.* Quoique ce quart fût une nouvelle imposition de l'année précédente, pendant laquelle on avoit levé outre cela neuf millions de livres d'extraordinaire, les peuples ne laisserent pas de faire de grandes réjouissances pour ce petit soulagement, parce qu'ils s'attendoient à tout le contraire. 1634

1634. Le Parlement n'étoit pas peu embarrassé sur l'affaire du mariage de Monsieur, à cause des fâcheuses conséquences que pouvoit avoir le jugement qu'on rendroit, puisqu'il s'agissoit des héritiers du légitime Successeur à la Couronne. Il ne manquoit à ce mariage que le consentement du Roi; autrement il n'étoit ni trop inégal, ni désavantageux à l'Etat. Ainsi Louis XIII. n'auroit pas dû en poursuivre si vivement la prétendue nullité. Il fit demander au Duc le contrat original, & toutes les pieces qu'il pouvoit avoir concernant cette affaire. Il vouloit aussi sçavoir quels étoient les témoins qui avoient assisté à la cérémonie, & avoir entre ses mains le Prêtre qui avoit officié. Le Duc de Lorraine laissa à Nicolas-François son frere le soin de répondre à ces demandes; & pour pouvoir se déclarer ouvertement contre les François, sans crainte d'être privé du peu qui lui restoit de ses Etats, il lui en fit une donation par Acte du 19 Janvier. Après quoi il se retira avec deux mille Fantassins & huit cens chevaux, & alla joindre l'armée Impériale. Le nouveau Duc donna sur le champ avis au Roi & au Car-

dinal de ce qui s'étoit passé entre son Frere & lui, & promit d'observer exactement le dernier Traité. Contrisson, qu'il avoit envoyé à la Cour à ce sujet, lui ayant rapporté que le Roi n'avoit ni approuvé ni désaprouvé la démission du Duc de Lorraine, le Cardinal de ce nom, pour faire voir qu'il n'y avoit point de collusion entre son Frere & lui, prit possession des Etats de sa Maison, avec les solemnités ordinaires. Peu de tems après il renvoya Contrisson à la Cour, & lui donna une Lettre de créance adressée au Cardinal de Richelieu. Comme le nouveau Duc n'avoit pas encore renoncé au Chapeau, il y prenoit la qualité de *Cardinal-Duc de Lorraine*. Richelieu s'imaginant sans doute que le titre de *Cardinal-Duc* lui appartenoit exclusivement à tout autre, s'emporta extraordinairement à la vue de cette souscription; mais ce fut bien pis, quand Contrisson lui eût dit qu'on avoit fait des recherches inutiles chez tous les Notaires de Nanci en présence du Gouverneur, pour avoir l'original du contrat de mariage de Monsieur; que l'on n'avoit pas trouvé non plus la dispense des bans: que l'on ne sçavoit

1634.

pas le nom des témoins, & que le
1634. Moine qui avoit fait la cérémonie étoit
sorti de Lorraine. Richelieu répondit avec emportement, que puisque le Cardinal de Lorraine (car il ne le nomma pas Duc) vouloit suivre les traces de son frere, il se déclaroit son plus grand ennemi; & qu'à l'égard des témoins que le Roi demandoit, Sa Majesté feroit voir qu'elle avoit les bras longs. Mais ce Ministre eût bientôt après un plus grand sujet de dépit.

Mariage du nouveau Duc de Lorraine.

Tandis qu'on s'imaginoit en France que le Cardinal de Lorraine alloit enfin épouser Madame de Combalet, pour appaiser son oncle, ce Prince se maria à Claude de Lorraine sa cousine, & sœur de la femme de son Frere, en présence de la Duchesse, de quelques Demoiselles & d'un Gentilhomme. Le Cardinal de Lorraine, que l'on appellera désormais le Duc François, ne s'étoit déterminé si promptement, que dans la crainte que le Maréchal de la Force, qui n'étoit pas loin de-là avec l'armée du Roi, ne vînt enlever ces deux Princesses pour les envoyer en France, & se servir après des droits qu'on prétendoit qu'elles avoient sur

la Lorraine, au préjudice des Princes de cette Maison. En effet le Maréchal fut à peine averti de ce mariage, qu'il fit investir Lunéville, & conduire les nouveaux mariés, avec la Duchesse de Lorraine & la Princesse de Phalsbourg à Nanci, pour les y faire garder. 1634.

Le Cardinal de Richelieu, extrêmement irrité de ce que le Duc François n'avoit pas épousé sa niéce, crut pouvoir lui faire faire aussi son Procès, sur le prétendu rapt de Monsieur. Il le fit ajourner au Parlement, aussi bien que son frere & la Princesse Marguerite & fit décréter de prise de corps le Prêtre qui avoit béni le mariage de Monsieur. Le Duc François ne jugea pas à propos d'attendre en Lorraine la fin de ce Procès; & ayant trouvé moyen de s'échaper avec la Princesse Claude son épouse, ils se retirerent à Besançon & de-là à Florence; mais pour punir les Princes Lorrains de ce que le Duc François n'avoit recherché la niéce du Ministre, que pour l'amuser & gagner du tems, on résolut de réunir toute la Lorraine à la Couronne. Tant que le Cardinal de Richelieu avoit espéré que le frere de ce Prince épouseroit enfin sa niéce, il

avoit consenti à ménager Charle; mais lorsqu'il n'y eût plus lieu de songer à ce mariage avantageux, il résolut de le pousser à bout. Ainsi en peu de tems les troupes Françoises se saisirent de deux ou trois Places fortes, qui restoient encore au Duc de Lorraine.

1634.

La France s'empare de la Lorraine.

Ce Prince entierement dépouillé, & ne ménageant plus rien à son tour, fit afficher dans toutes ses terres un Edit sanglant contre les François, défendant à tous ses Sujets, sous des peines rigoureuses, d'obéir en aucune façon à des gens qu'il qualifioit d'usurpateurs & de tyrans *. Cet Edit choqua extrêmement la Cour de France, & l'on recommença à poursuivre avec plus de chaleur que jamais le Duc de Lorraine au nouveau Parlement de Metz. Celui de Paris, où l'affaire fut portée dans la suite, lui fit signifier un ajournement personnel à l'Hôtel de Lorraine **, sans égard pour la Duchesse Nicole qui y logeoit depuis que le Roi l'avoit fait venir à Paris. Après une courte procédure, le Duché de Bar fut confisqué pour crime de félonie,

* Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.

** Vie de Richelieu.

& le Cardinal de Richelieu fit exécuter cet Arrêt à toute rigueur. Ne pouvant se saisir de la Lorraine par le même moyen, & pensant bien que le Roi se verroit un jour obligé de rendre par un traité de paix ce qu'il n'auroit acquis en ce Pays-là que par la force des armes, Richelieu établit à Nanci une Chambre de Justice, qui adjugea au Roi les Places les plus considérables de la Lorraine, sous prétexte qu'elles avoient été aliénées des trois Evêchés. En même temps, il fit saisir le reste du Pays pour les frais de la guerre, obligea le Clergé, la Noblesse & le Peuple, à prêter serment de fidélité au Roi; & craignant que les Lorrains, qui marquoient beaucoup d'attachement pour leur Prince, ne se soulevassent en sa faveur, le Cardinal fit démanteler toutes les Places, où ils auroient pû se cantonner. Le Duc de Lorraine, hors d'état de s'opposer à la ruine de son Pays, combattoit alors pour l'Empereur à la tête d'une troupe de Soldats, qui avoient bien voulu suivre sa fortune, & il n'épargnoit rien pour faire triompher la Maison d'Autriche, la seule puissance de l'Europe qui fût en état de le remettre en pos-

1634.

ſeſſion de ſes Etats, ou du moins de
1634. les faire reſtituer au Duc François ſon
frere, à qui Charles en avoit fait la ceſſion, & que les mauvais traitemens
de la Cour de France, avoient, comme
je l'ai déjà dit, contraint de ſe réfugier en Italie.

Ainſi le Cardinal de Richelieu confondant ſes intérêts particuliers avec
ceux de l'Etat, ſe vengeoit par-tout
de ſes ennemis, & triomphant de tous
les obſtacles, reculoit au loin les
Frontieres du Royaume & augmentoit ſa fortune.

Négociations pour le retour de Marie & de Gaſton.

La Reine mere comprit alors qu'elle ſeroit auſſi obligée de céder enfin à
ce torrent de proſpérités, & qu'il lui
ſeroit beaucoup plus avantageux de
revenir de bonne grace, que d'attendre à l'extrêmité. Les Etrangers commençoient à plaindre les ſecours qu'ils
lui accordoient; & le Duc d'Orléans,
dont le crédit étoit en partie cauſe de
la conſidération qu'on avoit pour elle, négocioit ſous main avec Richelieu, & ne cherchoit qu'à s'accommoder en ſecret, ſans penſer aux intérêts
de la Reine ſa mere. Il ne la voyoit
plus que par bienſéance; & lorſqu'ils
ſe trouvoient enſemble, leurs Confi-

dens les environnoient de telle sorte, que l'un ni l'autre ne pouvoient s'expliquer. 1634.

Puilaurens, qui fut depuis Duc & Pair & neveu du Cardinal de Richelieu, étoit alors Favori de Monsieur; & ce Prince entierement à ceux qui avoient sçû une fois lui inspirer de la confiance, s'éloignoit de la Reine mere, à cause de l'inimitié qui regnoit entre le Pere Chanteloube, Favori de cette Princesse, & Puilaurens. Celui-ci avoit des émissaires à la Cour de France, qui l'avertissoient de la disposition du Cardinal, & il sçavoit que ce Ministre souhaitoit avec ardeur le retour de l'héritier présomptif de la Couronne. Il représentoit donc à son Maître, que faisant un plus long séjour parmi les Etrangers, il s'exposoit à aliéner de lui l'esprit des François; qu'on s'accoutumoit à son absence; & qu'enfin si le Roi venoit à avoir des enfans, il se verroit tout à coup abandonné de tout le monde.

Le Duc d'Orléans écrivit donc au Cardinal de Richelieu, dans le même tems que celui-ci recevoit les Lettres de la Reine mere. Bouthillier Secrétaire d'Etat lui présenta ces dernie-

res, & lui dit de sa part, que la ré-
1634. solution de cette Princesse étoit de se jetter entre les bras du Roi son fils, de ne se mêler en aucune façon des affaires d'Etat, & de bien vivre avec le Cardinal de Richelieu. Le Duc d'Orléans, instruit des démarches de sa Mere, craignit que le Cardinal les voyant tous deux soumis en même temps, n'en fût moins pressé de finir avec lui. Ce Prince rompit donc tout commerce avec sa Mere, & défendit même à Madame de lui rendre aucune visite. Les Domestiques des deux Maisons se brouillerent en même tems, & l'on ne vit plus dans Bruxelles, que des querelles & des combats entr'eux ; ensorte que les Espagnols scandalisés d'une pareille conduite, disoient hautement, que cette poignée de François leur donnoit plus de peine que le Gouvernement des Pays-Bas.

Cependant la Reine mere ayant appris les conditions de l'accommodement de Monsieur avec le Cardinal de Richelieu, en fit honte à son fils, & lui reprocha de s'être avili pour satisfaire à l'ambition de Puilaurens, qui le sacrifioit au Cardinal ; Gaston en convint, & retournant chez lui

tout

tout en colere, déclara à Puilaurens qu'il rompoit son traité avec le Cardinal de Richelieu * & n'en vouloit plus entendre parler. Puilaurens au désespoir de voir ainsi échouer le projet de sa fortune, va chez la Reine mere; & ne doutant point que le Pere Chanteloube ne soit l'auteur du conseil que Gaston vient de recevoir, il menace & maltraite ce Pere, oubliant même ce qu'il devoit à la Reine. Puilaurens s'emporte contre elle, & lui reproche qu'elle s'oppose à la réconciliation des deux freres, pour contenter sa passion contre le premier Ministre. » Sçachez, lui répondit-elle, » que tout mon ennemi qu'il est, ce » Prélat ne m'a jamais perdu le respect » de la sorte: Il s'en faut beaucoup » qu'il ait osé me parler avec tant de » hauteur & d'insolence. Sçachez en» core que si je veux dire un mot pour » le recevoir dans mes bonnes graces, » je dissiperai tous vos projets. Sortez » d'ici, petit écervelé, où je vous ferai » jetter par les fenêtres. On voit bien » que vous avez le cœur aussi bas que » la naissance. **. 1634.

* Histoire de Louis XIII.

** *Vittorio Siri Memorie Recondite.*

La Duchesse d'Orléans embrassoit
1634. toujours les intérêts de la Reine mere; elle craignoit de se voir un jour exposée aux mêmes malheurs que cette Princesse infortunée, & peut-être de passer avec elle le reste de ses jours en exil. Gaston regagné par les intrigues de Puilaurens, défendit à sa femme de lui parler jamais contre ce Favori, le seul de ses amis, disoit ce Prince, qu'il avoit reconnu fidele, & qu'il chérissoit plus que les autres. Ce discours, & la correspondance que le Duc d'Orléans continuoit d'entretenir avec le Cardinal de Richelieu, acheverent d'indisposer Marie de Médicis contre Gaston. La Duchesse d'Orléans voyoit avec beaucoup d'inquiétude, que le premier Ministre de France exigeoit de Monsieur, qu'il la remit entre les mains du Roi, ou du moins qu'il l'abandonnât dans les Pays Bas à la discrétion des Espagnols.

Ceux-ci instruits par la Reine mere des dispositions de Monsieur, & des efforts du Cardinal de Richelieu pour avoir sa femme en France, firent entrer de la Cavalerie & de l'Infanterie dans Bruxelles. Alors on déclara au Duc d'Orléans, que le Roi d'Espagne

ne souffriroit pas que la Duchesse sa femme se vît traitée avec autant d'indignité, ni qu'il fût dit que ce Monarque s'étoit prêté à un commerce criminel; que Marguerite de Lorraine étant la femme légitime de Gaston, héritier présomptif de la Couronne de France, il naîtroit un jour des disputes au sujet de cette précieuse succession, si Monsieur lui-même donnoit atteinte à la validité de son mariage. Depuis ce moment, Gaston se vit comme prisonnier entre les mains des Espagnols, & il se trouva réduit à la nécessité, ou de vivre dans cette servitude, ou de s'échapper pour rentrer en France aux conditions qu'il plairoit au Roi de l'y recevoir. 1634.

Cependant la Reine mere continuoit de son côté de négocier avec le Cardinal de Richelieu, & le Pere Joseph, Capucin, étoit chargé de cette affaire avec Gondi, Envoyé du Grand Duc de Toscane; l'un expliquoit les demandes de la Reine mere, & l'autre les réponses du Cardinal de Richelieu. Marie de Médicis, impatiente de sçavoir le succès de toutes ces démarches, envoya Villiers à la Cour, avec ordre de s'adresser directement au Roi, &

de le presser d'accorder enfin un azile
1634. honorable dans ses Etats à celle qui lui avoit donné le jour. Le Roi répond que dèslors il n'y sera plus en sureté. » Elle a *, dit-il à Villiers, des esprits brouillons dans sa Maison, qui » recommenceront leurs cabales, dès » qu'ils seront à ma Cour... Tant que » la Reine ma mere gardera dans sa » Maison des gens faits comme la du » Fargis & Chanteloube, il n'y a point » de réconciliation à espérer. La Rei- » ne connoît bien Madame du Far- » gis, répondit Villiers ; je n'en crois » rien, reprit Louis ; cette créature » est une de ces malheureuses vipe- » res de Lyon, qui concerterent avec » le Duc de Bellegarde, le Garde des » Sceaux Marillac & d'autres canail- » les, de porter la Reine ma Mere » à faire tant d'éclat & de vacarme. Le Roi demanda encore à de Villiers, s'il avoit reçu ordre de voir M. le Cardinal ; & sur ce que celui-ci répondit que non : » Vous le voyez bien, » dit ce Prince ; ma Mere n'a point » envie de bien vivre avec moi, puis- » qu'elle ne veut point rendre ses bon- » nes graces à un Ministre, qui m'est

* *Vittorio Siri Memorie Recondite.*

» si nécessaire & qui a rendu tant de
» services à l'Etat.

1634.

Villiers ayant instruit Marie de Médicis des dispositions du Roi, & de l'envie qu'avoit ce Prince de la voir réconcilié avec le Cardinal de Richelieu, cette Princesse lui manda qu'ayant appris qu'il ne peut se persuader qu'elle l'aime, tant qu'elle refusera de rendre ses bonnes graces au Cardinal de Richelieu, & que le Pere Chanteloube restera dans sa Maison, elle veut bien donner au Roi son fils une marque certaine de la sincérité des protestations qu'elle lui fait; que tous les déplaisirs causés par le Cardinal de Richelieu seront mis en oubli; & en considération du Roi son fils, qu'elle le recevra dans ses bonnes graces; mais qu'elle ne présume pas qu'après cette complaisance, on lui impose la nécessité d'éloigner de sa personne le moindre de ses serviteurs, encore moins le Pere Chanteloube, qui lui a rendu des services signalés..... mais que comme ce Pere seroit bien fâché d'apporter le moindre obstacle à la réunion du Roi & de la Reine mere, il promettoit d'obéir au Roi, dès qu'il

lui commanderoit de sortir de la Maison de la Reine.

1634. Cette soumission de Marie de Médicis ne fit aucune impression sur l'esprit du Roi, ou plûtôt du Cardinal. Ils ne la croyoient pas sincerement résolue de vivre désormais en repos ; & le premier Ministre étoit plus fortement persuadé que jamais que la Reine mere ne respiroit que sa perte. Les égards de cette Princesse pour le Pere Chanteloube, & la peine qu'elle avoit à se séparer de cet homme dangereux, choquoient sur-tout le Roi.... » Ce fripon, disoit le Monarque, s'est » moqué de la visite que j'ai fait rendre à la Reine ma mere. En vérité, » j'aurois envoyé une seconde fois, si » l'insolence de ce coquin ne m'avoit » fait changer de résolution. Comment puis-je me persuader de la droiture des intentions de la Reine ma » mere, lorsque je la vois protéger un » misérable hypocrite qui tient de pareils propos ?

Par ce discours, on voit que le Roi étoit parfaitement instruit de la conduite & du caractere du Pere Chanteloube, un des principaux Confidens de la Reine mere ; il avoit sçu lui en

impoſer en pluſieurs rencontres par des dehors trompeurs, & le plus ſouvent il agiſſoit ſous ſon nom ſans ſon aveu. On peut décider de la noirceur de cet homme par les affreux Libelles qu'il répandit contre Richelieu & contre le Roi lui-même. 1634.

Quoique les grandes choſes que le Cardinal avoit été obligé d'entreprendre depuis le commencement de ſon Miniſtere, lui euſſent donné un grand nombre d'ennemis, on déteſtoit hautement le Pere Chanteloube dans tout le Royaume. On étoit perſuadé qu'il avoit ſuivi la Reine par ambition, & non par dévouement pour ſa perſonne, & que loin de ſonger à ſes intérêts, il ne penſoit qu'aux ſiens; on convenoit enfin qu'il haïſſoit le Cardinal par envie de ſa fortune, & non par zele pour le bien de l'Etat. De plus, les honnêtes gens inſtruits de ce qui s'étoit paſſé au Parlement de Metz, au ſujet des aſſaſſins envoyés pour ſe défaire du premier Miniſtre de France, ne doutoient point que ce méchant homme ne fût le principal, & peut-être le ſeul auteur d'un ſi déteſtable complot: on étoit certain que ſon génie inquiet & turbulent ſuſciteroit tous

les jours quelques nouveaux démêlés
1634. entre le Roi & la Reine mere, & que cette Princesse ne pouvoit rien faire de plus utile pour elle, de plus favorable au repos de la famille Royale, & de plus agréable à toute la France, que d'abandonner à sa mauvaise étoile celui de tous ses conseillers qui avoit le plus contribué à sa mauvaise fortune.

La Reine mere & le Duc d'Orléans continuant de presser à la fois pour leur accommodement, Louis crut devoir leur rendre enfin une réponse décisive. Pour cela il assembla un Conseil extraordinaire le 18 de Décembre, & exposa à chacun des Conseillers le sujet pour lequel on les avoit assemblés. Richelieu, que cette affaire intéressoit principalement, avoit eu soin de bien disposer tous les esprits & d'employer à propos la crainte ou l'espérance, pour les déterminer à ce qui convenoit le plus à sa fortune * ; en même tems il avoit préparé un discours, où confondant les intérêts de l'Etat avec les siens * *, ce Prélat avoit trouvé le moyen de les rendre plus chers à

* Vie de Richelieu.

** Histoire de Louis XIII.

Louis, lorſqu'on le preſſa de parler.
» C'eſt avec un extrême déplaiſir *, 1634.
» dit-il, que je me trouve aujour-
» d'hui, Sire, dans la néceſſité de par-
» ler contre la Reine votre mere, qui
» m'a comblé de bienfaits. Le ſouve-
» nir que j'en conſerverai toute ma
» vie, me porteroit à vous perſuader
» de lui accorder toutes ſes deman-
» des, ou du moins à garder le ſilence
» dans cette occaſion, ſi le com-
» mandement exprès de Votre Ma-
» jeſté ne m'obligeoit à lui déclarer
» ſincerement ce que je juge de plus
» utile à ſon ſervice & au bien de l'E-
» tat, & ne m'engageoit à rappeller
» dans ſon eſprit des choſes, que je
» voudrois avoir enſevelies dans un
» éternel oubli. Je l'avoue, & c'eſt
» avec la derniere confuſion, en ſortant
» de la France, la Reine mere vous a
» donné une marque indubitable de ſa
» mauvaiſe volonté. On lui avoit of-
» fert un lieu de retraite à ſon choix,
» des Places, des Gouvernemens, en
» un mot toutes les conditions capa-
» bles de la convaincre que vous n'a-
» viez pas intention d'en uſer mal avec
» elle, & qu'elle n'avoit aucun mau-

* *Vittorio Siri, Memorie recondite.*

1634. » vais traitement rigoureux à craindre » de votre part. Au lieu d'être sensible » à des avantages si grands & à des » avances si obligeantes, elle a pris le » parti de se retirer chez les ennemis » déclarés de votre Couronne : Que » doit-on penser de cette démarche ? » Que la Reine a résolu de se venger » cruellement & de ne pardonner jamais le mal qu'elle s'imagine faussement qu'on lui a fait. Elle n'ignoroit pas que sa liaison étroite avec » Monsieur vous déplaisoit, que tous » les bons François condamneroient » sa retraite chez les Espagnols ; que » cette action seroit regardée comme » contraire aux sentimens naturels, » qu'une mere doit avoir pour son fils ; » que les moins clairvoyans s'appercevoient que sa fuite étoit la marque » la plus certaine d'une haine implacable. Cependant aucune de ces » considérations ne l'arrête. Elle ne » doit donc pas trouver étrange que » vous lui reprochiez que sa conduite » dément les protestations qu'elle fait » de n'avoir aucun mauvais dessein. » On ne découvre dans ses actions que » dissimulation, qu'artifice, que passion envenimée.

» Si Votre Majesté, ajouta le Car- 1634.
» dinal, veut bien approfondir l'af-
» faire qui se propose, elle reconnoî-
» tra que bien loin de retirer quel-
» que avantage du retour de la Reine
» mere, il y a de fort grands inconvé-
» niens à craindre. L'empressement
» que Monsieur a maintenant de reve-
» nir auprès de Vous, diminuera sur
» l'heure. Puilaurens, qui le gouver-
» ne, sera bien aise de le tenir éloi-
» gné de la Reine. Le favori que ses
» galanteries retiennent à Bruxelles,
» ne se mettra pas autrement en peine
» de ramener son Maître auprès d'une
» mere, qui pourra se venger en
» France des chagrins qu'on lui aura
» faits dans les Pays Bas. Supposons,
» je le veux, que Monsieur revienne
» aussi-bien que la Reine mere: qui
» vous répondra, Sire, qu'à la pre-
» miere occasion ils ne se mettront pas
» à concerter ensemble de nouveaux
» projets.... Votre esprit sera moins
» tranquille & votre personne plus ex-
» posée. Vous préviendrez tout incon-
» vénient, Sire, en les tenant fort éloi-
» gnés l'un de l'autre.

Personne dans le Conseil ne crut devoir faire aucune objection au Car-

dinal, ni rien repréſenter au Roi en
1634. faveur de Marie de Médicis. On ne pouvoit ignorer l'éloignement invincible de cette Princeſſe pour le Cardinal, ni l'attachement du Roi pour ce Miniſtre. De plus, on ne pouvoit juſtifier la retraite de Marie de Médicis, chez les ennemis de la France, ni les troubles que ſes Confidens l'avoient porté à exciter à diverſes repriſes dans le Royaume, depuis qu'elle en étoit ſortie.

Toutes ces conjurations formées contre la vie du Cardinal, avoient été entrepriſes ſous ſon nom. La Reine mere s'étoit mis peu en peine de ſe juſtifier à ce ſujet. Si cette juſtification lui ſembloit au deſſous de ſes ſentimens, elle étoit au moins convenable à ſa fortune préſente, & ſon ſilence ne laiſſoit point douter, qu'étant revenue en France, & jouiſſant du haut rang qui lui étoit dû, elle ne cherchât plus que jamais à renverſer la fortune d'un Miniſtre que le Roi vouloit abſolument conſerver, & qu'alors on verroit renaître à la Cour ces diſſentions & ces querelles, dont elle avoit été ſi long-tems troublée.

Il fut donc paſſé tout d'une voix

dans cet important Conseil *, que recevoir la Reine, c'étoit s'exposer de 1634.
nouveau à tout ce que l'ambition & la vengeance de ses Courtisans les porteroit à entreprendre contre le Cardinal de Richelieu, que non seulement l'Etat seroit en risque, mais encore que la vie du premier Ministre seroit continuellement en danger. On délibera ensuite sur l'affaire de M. le Duc d'Orléans, dont le retour étoit alors ardemment souhaité par le Cardinal de Richelieu, & par tous les bons François; mais suivant sa coutume, le Prélat parla pour & contre avec la même force. » Ceci mérite de sérieu» ses réflexions, dit-il; car enfin l'ab» sence de Monsieur est maintenant » utile au Roi, & le mal qu'elle peut » causer paroît encore éloigné. D'un » autre côté, si Monsieur alloit pren» dre de trop grands engagemens avec » les Espagnols, ce contre-tems se» roit capable de renverser en un jour » tout ce qu'on a eu beaucoup de pei» ne à établir durant le cours de plu» sieurs années. Tout bien considéré, » je ne sçai si la crainte d'un inconvé-

* Vie de Richelieu.
Vittorio Siri Memorie Recondite.

» nient incertain, & dont les effets
1634. » ne se sentiront pas si tôt, doit l'em-
» porter sur l'avantage présent, de n'a-
» voir pas Monsieur dans le Royau-
» me, tant que ses intentions ne se-
» ront pas droites. S'il vouloit se con-
» tenter de certaines conditions ca-
» pables de le rendre véritablement
» heureux . . . . . . la bonne intelli-
» gence des deux premieres personnes
» de l'Etat, apporteroit un bien inest-
» timable. Mais tant que Monsieur
» ne voudra revenir qu'aux conditions
» proposées par Puilaurens il
» y aura beaucoup de mal à craindre,
» & peu de bien à esperer de son re-
» tour. . . . Voyons maintenant si le
» Roi peut en conscience, & sans in-
» téresser son honneur, promettre
» tout à Puilaurens, afin de l'atti-
» rer en France, après quoi on s'as-
» surera de sa personne. En usant de
» ce stratagême, Dieu ne sera point
» offensé. Les mauvais desseins que
» ce Favori ambitieux & inquiet for-
» me contre l'Etat, rendent la chose
» indubitable. Il y a plus de difficulté
» pour l'honneur. Un pareil man-
» quement de parole peut flétrir la
» réputation du Roi, & causer des

» maux irréparables. Je ne vois pas » quel avantage on tirera de l'emprisonnement de Puilaurens, à moins » que le Roi n'use de la même sévérité » à l'égard de Monsieur : chose impossible, & à laquelle il ne faut jamais » penser. Si Monsieur refuse de revenir, sous la condition de lui fournir » une somme considérable pour l'aider » à payer ses dettes, d'y ajouter le » Gouvernement de l'Auvergne, où » il pourra demeurer avec ses Gardes » ses Chevaux-Légers & ses Gens» d'armes, il vaut mieux laisser Monsieur où il est, que de tenter les au» tres moyens proposés. 1634.

Les inconvéniens annoncés par Richelieu, sur le retour de Gaston, acheverent de déterminer le Roi à ne le point rappeller, à moins qu'il ne se soumît aux conditions proposées par son Ministre. Tous les Conseillers d'Etat y applaudirent ; & il fut conclu que Monsieur resteroit hors du Royaume, tant que le Cardinal jugeroit son éloignement nécessaire au repos de l'Etat. Richelieu ne témoignoit tant d'indifférence pour le retour de Monsieur, que parce que depuis la mort de l'Infante Isabelle, Gouvernante

1634. des Pays-Bas, la perte de cette généreuse Protectrice devoit beaucoup diminuer ses prétentions, & le réduire bientôt au point d'accepter tout ce que le Ministre de son frere daigneroit lui offrir; en sorte que ce Prince ne reviendroit en France, que pour grossir le nombre des esclaves de Richelieu, & faire connoître à toute la terre qu'on ne pouvoit l'offenser impunément. Le Roi, après en avoir communiqué avec son Parlement, donna donc une Déclaration, par laquelle il promettoit à son frere d'oublier tout le passé, de ne point confondre les injustices *faites au Public, que la Justice des Rois ne doit point pardonner, avec les offenses commises contre leur personne, que la clémence peut souvent remettre* *. Poussant même cette clémence plus loin, le Roi promettoit à Gaston de le traiter favorablement, & de donner une Amnistie pour tous ceux qui avoient suivi sa fortune, à condition qu'il reviendroit dans trois mois, *reprendre le rang glorieux de la seconde personne du premier Royaume de l'Europe.*

Mais bien loin de se trouver dans

* Histoire de Louis XIII.

ces dispositions, Gaston, toujours conduit par Puilaurens, parut tout-à-coup plus éloigné que jamais de revenir en France ; sollicité de tous côtés par les Princes & les Princesses de la Maison de Lorraine, Monsieur déclaroit hautement que rien au monde ne seroit capable de le faire consentir à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Lorraine ; & les Principaux Docteurs des Pays-Bas furent consultés ensemble & séparément sur la validité de ce mariage, ne voulant rien négliger de ce qui pourroit le rendre indissoluble. Gaston pressa alors Marie de Médicis de vouloir bien confirmer l'approbation qu'elle avoit donnée à son mariage ; mais cette Princesse continuant de négocier avec Louis, refusa d'accorder à Monsieur cette ratification, qu'elle jugeoit d'ailleurs peu nécessaire ; elle se plaignit du peu d'égard que Monsieur avoit eu pour elle, & qu'il avoit rejetté ses meilleurs avis avec opiniâtreté. Depuis ce tems, ajouta-t'elle, j'ai résolu de ne me plus mêler de vos affaires, mon parti est pris ; je me conformerai entierement aux volontés du Roi.

1634.

Le Cardinal de Richelieu, irrité
1634. des démarches de Monsieur, pour soutenir la validité de son mariage, fait dire à la Reine mere, que le Roi lui sçait gré du refus qu'elle a fait au Duc d'Orléans. En même tems il en presse la cassation au Parlement. Mais le Marquis d'Aytone, Gouverneur des Pays-Bas, depuis la mort de l'Infante Isabelle, déclara publiquement que Sa Majesté Catholique emploieroit l'épée de ses Officiers & de ses Soldats, pour maintenir contre qui que ce fût la validité du mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Marguerite. En sorte que cette affaire devint de jour en jour plus difficile & plus embarrassante. Richelieu craignant que le Pape à qui Gaston avoit eu recours, n'intervînt dans ce démêlé & n'en fit une affaire de Religion, oblige le Parlement de Paris à continuer vivement les procédures commencées, & semble peu s'inquiéter de tout ce que le Roi Catholique, le Duc d'Orléans & les Princes de la Maison de Lorraine, peuvent entreprendre en faveur de ce Mariage.

Monsieur, plus éloigné que jamais de se réconcilier avec la Reine sa

mere *, lui donnoit chaque jour de nouveaux sujets de chagrins, & souffroit que Puilaurens son Favori, insultât cette malheureuse Princesse ; rebutée de tant de traverses, & préférant de souffrir à la Cour de France, au milieu de ses biens, & jouissant de ses honneurs, ce qu'elle souffroit à Bruxelles dans un abandon presque entier **, elle envoya à Rebours de la Leu, son Ecuyer, avec trois Lettres : l'une pour le Roi, la seconde pour le Cardinal, & la troisiéme pour Bouthillier. 1634.

» Monsieur mon fils, mandoit la » Reine mere à Louis, puisque je suis » privée de l'honneur de vous voir, » & que je ne puis espérer d'autre sa» tisfaction, que celle d'envoyer le » plus souvent qu'il me sera possible, » sçavoir de vos nouvelles, je suis ré» solue de faire tout ce que Votre Ma» jesté peut desirer de moi, pour en » obtenir la permission. Le Sieur de » Laleu, auquel je vous prie de pren» dre créance, vous témoignera com» bien je vous aime & vous ho» nore. ***

* Lumieres pour l'Histoire de France.
** Vie du Cardinal de Richelieu.
*** *Vittorio Siri Memorie Recondite.*

1634. Pendant que Marie de Médicis écrivoit ainsi à son fils, elle faisoit dire par Laleu au premier Ministre, qu'elle vouloit bien oublier tout le passé, lui rendre ses bonnes graces, & ne se mêler plus à l'avenir d'aucune affaire, pourvû que ce Prélat lui voulût procurer un retour prompt & avantageux. On s'attendoit si peu à cette démarche si humble de la part de la Reine, que le Cardinal ne put s'empêcher de témoigner de la défiance; mais en même tems elle se réduisoit à de conditions si raisonnables, qu'on ne pouvoit les rejetter. Richelieu se trouva en cette occasion dans une étrange perplexité, que diroit l'Europe, s'il continuoit de se montrer contraire à la Veuve de Henri le Grand, à la mere de son Roi, qui oubliant sa dignité & son rang suprême, consentoit à s'humilier devant un pouvoir qu'elle avoit elle-même élevé? Les raisons qui le justifioient à ses yeux, étoient ignorées ou combattues; l'état de la Reine parloit en sa faveur; le Public absout avec autant de facilité qu'il condamne, & il ne faut que lui paroître long-tems à plaindre pour cesser de lui sembler coupable. D'un

autre côté, quel risque ne couroit pas Richelieu, s'il consentoit à ce retour de la Reine, dans une Cour dont elle avoit toujours voulu être la Maîtresse, & d'où elle vouloit l'exiler? Le Roi, naturellement bon, se montra touché des démarches de sa mere; d'ailleurs il craignoit avec raison qu'on ne l'accusât de dureté, de barbarie, s'il se montroit insensible aux supplications d'une Mere affligée, qui se soumettoit aux conditions les plus humiliantes, pour obtenir la permission de venir achever ses jours auprès de lui. Richelieu, voyant le Roi dans cette disposition, consentit au retour de cette Princesse; mais il fit entendre au Roi qu'il devoit d'abord exiger de la Reine mere tout ce qui pourroit l'assurer de sa tranquillité. Le Garde des Sceaux Seguier fit naître de nouvelles difficultés dans le Conseil; & le Roi se trouvant ainsi flottant entre le désir de revoir sa mere, & la crainte de perdre son repos, ne voulut rien décider, & laissa plus que jamais la disposition de cette affaire à la discrétion de son Conseil. 1634.

Richelieu se retira à Ruel, comme voulant se donner tout entier à cette Négociations pour le retour de Marie.

affaire. Laleu vint y trouver le Cardinal; celui-ci rendit au Domestique
1634. de sa bienfaitrice tous les honneurs imaginables & le combla de caresses. « Il n'y a rien ici d'extraordinaire, » dit Richelieu à Laleu, qui sembloit » surpris; j'ai un si profond respect » pour la Reine mere, une si forte » passion de lui témoigner combien » je lui suis dévoué, que je voudrois » traiter avec beaucoup plus de dis- » tinction ceux qui viennent de sa » part..... Mais je prie Sa Majesté » de considérer que la place où je suis, » m'oblige indispensablement à suivre » les intentions du Roi, & que dans » la conjoncture présente, je ne puis » m'écarter tant soit peu de ce qui » m'est prescrit, sans m'exposer à lui » déplaire. Le Cardinal finit par déclarer que son Maître ne consentiroit jamais au retour de la Reine mere à la Cour, qu'on ne lui eût auparavant livré le Pere Chanteloube, & quelques-uns de ceux dont Louis avoit le plus à se plaindre. Marie de Médicis instruite par Laleu du peu de succès de sa négociation, se repentit en quelque sorte de l'avoir entamée; cependant ne voulant rien oublier de ce qui

pouvoit mettre fin à son malheur, cette Princesse écrivit encore de nouvelles Lettres au Roi & au Cardinal. Espérant qu'en changeant de négociateur, elle seroit plus heureuse, cette Princesse fit demander un Passeport, pour le Pere Suffren, son Confesseur; mais on répondit qu'on n'écouteroit personne, à moins que la Reine ne donnât parole de livrer les trois hommes * qu'on demandoit, ce qu'elle ne pouvoit faire, selon elle, sans s'avouer coupable. Aussi dès que Laleu lui eut porté ces tristes nouvelles, elle perdit l'espérance de revoir jamais son fils. 1634.

Cependant le Roi, inquiet du long séjour de la Reine mere dans les Pays-Bas, qui ne sont éloignés de Paris que de peu de journées, pensa de nouveau à la faire aller à Florence. Il crut pouvoir y réussir par le moyen de Gondi, Envoyé du Grand Duc de Toscane, que Louis envoya exprès en Flandres pour présenter à cette Princesse une Lettre de son Maître, qui l'invitoit de venir chez lui, jusqu'à ce qu'elle fût réconciliée avec le

* Le Pere Chanteloube de l'Oratoire, l'Abbé de Saint Germain, & le Viçomte Fabroni.

Roi. Marie de Médicis témoigna
1634. beaucoup de reconnoissance pour le Grand Duc qui avoit plus de considération pour elle, que ses fils, ni ses gendres, & demanda quelques jours pour répondre. Quoiqu'il fût de son intérêt de ne pas s'éloigner de Paris, de fortes raisons l'engageoient à quitter les terres des Espagnols, où elle recevoit tous les jours de nouveaux désagrémens. Le Roi d'Espagne ne lui donnoit plus qu'avec peine ce dont elle avoit besoin, & le lui envoyoit si tard, qu'elle se trouvoit quelquefois dans l'indigence des choses les plus nécessaires.

Mais comme elle comptoit encore pouvoir retourner à la Cour, elle dit à Gondi que Florence en étoit trop éloigné, & que si elle y alloit, ce voyage seroit cause que toutes les affaires tireroient en longueur : que néanmoins elle ne refusoit pas la retraite que lui offroit le Grand Duc ; mais qu'elle ne se rendroit auprès de lui que lorsqu'elle auroit perdu toute espérance de réconciliation. Elle réitéra encore les offres qu'elle avoit faites, de renvoyer ceux de ses Domestiques qui déplaisoient à son fils.

Tous

Tout ce qu'elle dit à Gondi, lui parut sincére; il en écrivit à la Cour; 1634.
mais le Roi ayant demandé qu'elle commençât, selon ses offres, de chasser ceux de ses Domestiques qui étoient désagréables au Roi, cette Princesse livrée à leurs séductions, traîna les choses en longueur.

Cette conduite fit renaître les premiers soupçons, & lorsque Gondi revenu à la Cour, voulut parler de son état, le Roi lui répondit qu'il la connoissoit trop bien, pour croire qu'elle pût oublier le passé, & que l'on ne pouvoit se fier à ses promesses, tant qu'elle auroit auprès d'elle des gens comme Fabroni, l'Abbé de Saint Germain & le Pere Chanteloube, qu'il traita d'assassins, d'empoisonneurs & de gens exécrables. Richelieu se plaignit à son tour que le dernier avoit attenté trois fois à ses jours, ce qui étoit vrai; que Fabroni avoit mis de l'argent en dépôt à Anvers, pour récompenser celui qui feroit le coup; & que Saint Germain avoit déchiré sa réputation par des écrits détestables; il conclut que le repos & la sureté de l'Etat exigeoient que la Reine mere, avant d'entrer en France, livrât ces

trois hommes à la Justice. Il assura
1634. néanmoins, que si elle avoit voulu le faire, on ne les auroit peut-être pas traités comme ils le méritoient, & que la Reine avouant par-là, que jusqu'alors elle avoit donné sa confiance à des ennemis du Roi, il n'auroit rien oublié pour porter Sa Majesté à la rappeller, & en auroit même signé la permission de son sang; mais que le refus de livrer ces coupables victimes, faisoit naître des soupçons & des craintes pour l'avenir, qu'il n'étoit pas le maître de dissiper. Richelieu faisoit faire dans le même tems de grandes promesses à Monsieur & à son Favori, dans la crainte que Gaston ne se liât plus étroitement aux Espagnols. On comptoit de le revoir bientôt en France, parce qu'on lui accordoit tout ce qu'il demandoit, excepté une place de sureté. Mais Monsieur mit en ce tems là un nouvel obstacle à sa réconciliation, sur ce que les ennemis du Cardinal firent répandre, qu'ayant perdu l'espérance de marier sa niéce au Duc François de Lorraine, il ne faisoit poursuivre si vivement la dissolution du mariage du Duc d'Orléans, que pour le réduire à épouser Madame

de Combalet. L'Université de Louvain, que Monsieur consulta, ayant déclaré son mariage valide, il le fit confirmer par l'Archevêque de Malines, en présence de sept témoins. Cela ne retarda néanmoins que pour peu de tems le retour de ce Prince. 1634.

Pour ôter tout soupçon aux Espagnols, il se lia avec eux par un nouveau traité, par lequel il s'engageoit de n'entendre à aucun accommodement avec le Roi son Frere, pendant l'espace de deux années & demie, sans le consentement de Sa Majesté Catholique, quelques avantages qu'on pût lui faire, & quelque changement qui pût arriver en France par la ruine du Cardinal, ou autrement. Le Marquis d'Aitonne, Gouverneur des Pays-bas, & le Prince Thomas de Savoye, qui s'étoit mis depuis peu au service d'Espagne, presserent extrêmement la Reine mere d'entrer dans ce Traité; mais elle eut assez de fermeté & de prudence, pour ne vouloir pas prendre des liaisons si contraires au Roi son fils. Le Marquis d'Aitonne ayant envoyé ce Traité en Espagne pour le ratifier, le Vaisseau qui rapportoit la ratification, échoua sur

les côtes de Calais ; & cette ratification ayant été envoyée en Cour,
1634. obligea le Cardinal de conclure au plûtôt avec le Duc d'Orléans. L'Abbé d'Elbéne fit pour cela plusieurs voyages de Paris à Bruxelles. La principale difficulté qui retardoit sa négociation, regardoit la personne de Madame, que le Roi vouloit absolument que son Frere lui remît entre les mains. On vouloit aussi qu'il consentît que des Evêques François nommés par le Pape, jugeassent de la validité de son mariage, mais il déclara qu'il ne pouvoit consentir ni à l'un ni à l'autre ; il écrivit même au Pape, qu'il n'accepteroit jamais pour Juges des Ecclésiastiques François, & il se plaignit de ce que dans le temps qu'il épousoit une Princesse Catholique, le Cardinal se liguoit avec diverses Puissances Hérétiques, pour rendre douteux son droit de succéder à la Couronne.

L'Abbé d'Elbéne, ayant rendu compte à la Cour de sa négociation, on y tint un Grand Conseil pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire pour ramener Monsieur à la Cour, ou de se précautionner contre les mauvais

desseins de ses Confidens. Le Cardinal dit alors que deux choses pouvoient procurer le retour de Monsieur. L'une dépendoit de la bénédiction du Ciel, & l'autre de la prudence de Sa Majesté. La premiere c'étoit la naissance d'un Dauphin; & la seconde étoit une union si étroite entre les Ministres, qu'elle fit comprendre au Duc d'Orléans, que si lé Trône de France venoit à vacquer pendant qu'il seroit lié aux ennemis de l'Etat, ce ne seroit pas sans dispute qu'il s'en mettroit en possession. On ne doutoit pas que Monsieur instruit de cette résolution, ne se hâtât de se soumettre, dans la crainte de perdre un héritage aussi précieux que celui d'une Couronne. Quoique l'avis du Cardinal prévalût dans le Conseil, on ne jugea point encore à propos de pousser les choses à cette extrêmité. Sans doute que le Cardinal ne vouloit qu'épouvanter Monsieur. Quoiqu'il en soit, la négociation de d'Elbéne fut interrompue pour quelque temps, mais un attentat commis contre la personne de Puilaurens en fit hâter la conclusion.

1634.

Des assassins inconnus, ayant entrepris de tuer ce Favori, lui tirerent

un coup de carabine, le blesserent
1634. légérement à la joue, & se sauverent si promptement, qu'on ne pût en apprendre aucunes nouvelles. Le Duc d'Orléans fit grand bruit, & soupçonnoit le Duc d'Elbeuf, ou quelques-uns des gens de la Reine mere; ce qui fit beaucoup de tort à cette Princesse, qui se trouvoit chargée du soupçon d'avoir voulu faire tuer les Favoris de ses deux fils, pour les gouverner ensuite à son gré; mais il est plus naturel de penser, que les Espagnols ayant découvert les desseins de Puilaurens, voulurent les prévenir en le faisant assassiner. Dèslors ne se croyant plus en fureté à Bruxelles, il pressa si fort Monsieur de se reconcilier avec le Roi, que ce Prince consentit à tout ce qu'on voulût. Par le Traité que le Roi signa à Escoüan le premier d'Octobre, Louis & son Frere consentirent de s'en remettre, touchant le mariage de ce dernier, au jugement qui interviendroit en la maniere dont les autres Sujets du Roi avoient coutume d'être jugés en pareil cas.

On accorda une Amnistie pour lui & ses Domestiques, excepté trois ou quatre; on lui fit d'ailleurs de grands

avantages ; entr'autres choses, le Roi promit de le rétablir dans tous ses biens, appanages & pensions ; de lui donner quatre cens mille livres aussitôt qu'il seroit en France, & cent mille écus quinze jours après, avec le Gouvernement d'Auvergne, à la place de celui de l'Orléannois & du Bléfois. Le Favori de ce Prince avoit pour sa part le Gouvernement du Bourbonnois, avec promesse d'être fait Duc & Pair, & d'épouser une parente du Cardinal, huit jours après son arrivée en France. 1634.

Retour de Gaston.

Monsieur & Puilaurens, pleins de joie d'avoir obtenu ces avantages de la Cour, ne penserent qu'à chercher les moyens de s'échaper au plûtôt des Pays-bas, de peur d'être arrêtés par les Espagnols. Ils prirent le temps que le Gouverneur de Bruxelles en étoit sorti, & en sortirent eux-mêmes le 8 d'Octobre. Monsieur ne dit adieu à personne, pas même à sa femme, qu'il recommanda ensuite à la Reine mere par une Lettre. Il trouva le Roi & le Cardinal à Saint Germain en Laye, & il en fut parfaitement bien reçû. Le lendemain, ce dernier le régala splendidement, & lui fit des hon-

neurs extraordinaires ; ensuite Mon-
1634. sieur se rendit à sa Maison de Limours, à cinq lieues de Paris, & de-là à Blois, pour éviter les persécutions de la Cour, qui vouloit le porter à consentir que son mariage fût déclaré nul. Il n'y fut pas long-temps, sans se plaindre des délais qu'on apportoit à faire Puilaurens Duc & Pair, & à lui donner en mariage la parente de Richelieu. Le Cardinal craignant de nouvelles brouilleries, fit avertir Gaston & son Favori, que ce dernier pouvoit venir à Paris, pour conclure son mariage avec la fille puînée du Baron de Pont-Château. Monsieur & Puilaurens consentirent donc enfin à revenir à la Cour. Gaston & son Favori allerent ensemble à Ruel rendre visite au Cardinal, qui s'y étoit retiré. Il les reçut avec une grande magnificence. Les Gardes du premier Ministre mirent les armes bas, aussi-tôt que son Altesse Royale parut, & Richelieu lui-même tint la serviette, à laquelle ce Prince essuya ses mains, quoique, comme l'on sçait, il portât plus haut qu'aucun Cardinal les prétentions de cette Dignité. Mais tous ces honneurs *

* Hist. du Card. de Richelieu. Hist. de Louis XIII.

qu'on rendoit à Gaston, n'étoient que pour le préparer à mieux recevoir les propositions fâcheuses qu'on vouloit lui faire; elles regardoient la cassation de son mariage. A peine le Duc d'Orléans étoit-il sorti du Palais du Roi son Frere, qu'on lui demanda de sa part un écrit, par lequel il avouât que les Princes Lorrains lui avoient fait violence, pour lui faire épouser Marguerite de Lorraine. Gaston refusa de donner un témoignage si deshonorant pour lui : il persista à déclarer hautement, que son mariage avec Marguerite avoit été fait selon toutes les formes, & que rien ne pourroit le résoudre à rompre un nœud si saint. Pour faire connoître combien les sollicitations qu'on lui faisoit à ce sujet, lui étoient désagréables, Gaston quitta subitement la Cour, se retira à Orléans & de-là à Blois. Aussi-tôt les Espagnols font solliciter le Duc d'Orléans de se retirer de nouveau parmi eux, lui promettant d'avoir pour lui les mêmes égards, qu'on avoit toujours eus pour sa personne, & même de le traiter encore avec plus de dignité. La dépêche tomba par malheur entre les mains du Cardinal de Riche- 1634.

lieu. Ce Ministre découvrit ainsi ce
1634. que l'on tramoit de nouveau contre les intérêts de l'Etat, & les siens en particulier. C'est ce qui le détermina à conseiller au Roi de faire emprisonner Puilaurens.

Mais il n'étoit pas tems d'exécuter encore cette résolution, ni même de laisser connoître qu'on l'eût formée. Gaston se plaignoit avec aigreur de ce qu'on différoit d'élever Puilaurens à la dignité de Duc & Pair, comme on l'avoit promis, & de lui donner en mariage la niéce du Cardinal de Richelieu. Puilaurens de son côté étoit dans une inquiétude extraordinaire; il craignoit de se voir la victime de la mauvaise humeur qu'inspiroit au Cardinal la fermeté de Gaston au sujet de son mariage, & il projettoit de se retirer en Angleterre. Le premier Ministre instruit de cette résolution craint que le Favori du Duc d'Orléans n'entraîne son Maître dans sa fuite, & que le Roi ne lui reproche ce nouvel accident. Il dépêche l'Abbé d'Elbéne, pour dire à Son Altesse Royale & à Puilaurens, qu'il étoit enfin résolu de tenir ses promesses, & que celui-ci pouvoit venir à Paris con-

clure son mariage avec la seconde fille
du Baron de Pont-Château. Le Duc 1634.
de la Valette * devoit épouser l'aînée
le même jour, & le Comte de Guiche, fils du Comte de Grammont,
Mademoiselle du Plessis-Chivrai, aussi
niéce du Cardinal. Puilaurens comblé
de joie par cette heureuse nouvelle,
sent toutes ses craintes se dissiper; il
inspire sa confiance au Duc d'Orléans;
& ce Prince étant revenu à la Cour
avec son Favori, ils ont la satisfaction
de voir que Richelieu n'a rien avancé
de si favorable, qu'il ne soit dans la
disposition d'exécuter. Les trois Contrats de mariages furent signés, & la
cérémonie des fiançailles se fit au
Louvre le 26 du même mois. Le
lendemain on enregistra au Parlement
la Déclaration du Roi, en faveur de
Puilaurens, & des autres qui avoient
suivi Monsieur hors du Royaume.
Les trois mariages se célébrerent le
28 avec une magnificence extraordinaire à l'Arsenal. On acheta à Puilaurens la Seigneurie d'Aiguillon, qui
fut érigée en Duché en sa faveur. Peu
de jours après, le nouveau Duc &
Pair alla prendre séance au Parlement,

* Mémoires de Montrésor.

accompagné du Comte de Soissons & 1634 d'un grand nombre de personnes de qualité.

Richelieu ayant satisfait à ses promesses à l'égard de Puilaurens, pressa de nouveau ce Favori, de faire consentir le Duc d'Orléans à la dissolution de son mariage ; il l'assura que s'il donnoit cette satisfaction au Roi, on lui accorderoit le Bâton de Maréchal de France, le commendement d'une armée, & des richesses immenses. Loin de prêter l'oreille à des propositions si avantageuses, Puilaurens méprise le Cardinal & fait publiquement des railleries de ses discours. Coudrai-Montpensier étoit l'intime ami de Puilaurens, & peut-être étoit-il la cause de son indiscrétion ; le Cardinal lui dit de s'en défaire, & exige ce sacrifice comme une marque de son amitié. Puilaurens, loin de témoigner plus de froideur à Coudrai-Montpensier, brava le premier Ministre, & se montrant plus familier avec ce Gentilhomme, à mesure que Richelieu le pressoit de rompre avec lui, il le logea dans sa maison, & lui donna un appartement qui communiquoit avec le sien. Ce dernier trait acheva d'irri-

ter le Cardinal contre l'indiscret Favori de Monsieur; il connut bien dès-lors qu'il n'y avoit rien à espérer de bon de Puilaurens, & que son alliance ne l'avoit aucunement attaché aux intérêts de sa Maison. Le Duc de Puilaurens avoit pris cette nouvelle audace, sur ce que le Roi sembloit depuis quelques jours avoir moins d'égard pour son Ministre. Sourdis, Archevêque de Bordeaux, créature de Richelieu, malgré la protection de ce Prélat, reçut ordre de se retirer de la Cour, sur ce qu'il avoit triomphé avec trop de faste du Duc d'Espernon son ennemi, & que le Roi ne vouloit point le mécontenter. Toute la Cour crut le Cardinal de Richelieu perdu sans ressource, lorsqu'on le vit solliciter inutilement la révocation de l'ordre donné contre Sourdis, & voilà ce qui rendoit le Duc de Puilaurens si peu circonspect dans sa conduire à l'égard du Ministre; mais loin que le mécontentement du Roi eût des suites, le Cardinal peu de jours après parut plus avant que jamais dans les bonnes graces de son Maître, qui lui accorda outre ses Gardes ordinaires, une Compagnie de Mousquetaires de trois cens hommes. 1634.

1634. Richelieu ne ſongea plus alors qu'à ſe venger des mépris de Puilaurens : il lui cherche querelle, & lui reproche qu'il ne l'a pas averti que Gaſton, avant de revenir en France, a écrit à Rome de n'ajouter aucune foi à tout ce qu'il pourroit déſormais ſigner au préjudice de ſon mariage. La Ducheſſe d'Orléans avoit exigé cette Lettre de Monſieur, & Puilaurens n'avoit pas jugé à propos d'en faire la confidence à Richelieu * ; celui-ci, qui ne cherchoit qu'à rompre, ſe plaint de ce miſtere avec aigreur. Puilaurens lui répond, qu'il n'a point été interrogé là-deſſus : *Vous auriez pû*, répliqua le Cardinal, *m'épargner la peine de vous en faire la queſtion.*

Le Duc de Puilaurens ſongeoit à prendre ſes meſures pour ſe dérober au reſſentiment du Cardinal, quand on les racommoda enſemble. Le premier ſe confiant trop aux promeſſes trompeuſes de Richelieu, revient de Blois où il étoit allé avec le Duc d'Orléans, & ſe met ainſi à la diſcrétion de ſon ennemi, qui le fit arrêter, & conduire au Château de Vincennes. Monſieur

* Mémoires de Montreſor & de Fontrailles. *Vittorio Siri Memorie Recondite.*

instruit du malheur arrivé à son Favori, & craignant quelque chose de funeste pour lui-même, témoigne beaucoup de chagrin & d'inquiétude. Le Roi le rassure, & s'excuse sur la nécessité où il s'étoit trouvé, de faire arrêter un homme qui cherchoit à les brouiller de nouveau. Le Duc d'Orléans étourdi de ce coup, ne répondit que par des protestations de fidélité, & se retira le plutôt qu'il lui fut possible, de peur de courir trop de risque, en témoignant le ressentiment dont son cœur étoit pénétré. 1634.

L'infortuné Puilaurens fut interrogé le même jour de son emprisonnement. Ses Juges ne le purent convaincre d'aucun crime depuis l'amnistie qui lui avoit été accordée, mais la Cour jugea à propos de le laisser en prison, où il tomba malade ; on publia peu de temps après, qu'il y étoit mort du pourpre. Alors Richelieu ne souffrit plus auprès de Gaston, que des gens bien intentionnés & entierement dévoués à ses volontés. Ceux-ci représentoient sans cesse au Duc d'Orléans, que tant d'infidélités qu'il avoit faites au Roi*, diminuoient

* Histoire de Louis XIII. par Bernard.

beaucoup de la considération que tous
1634. les François devoient à son rang ; & que malgré l'éclat de sa haute naissance, il s'étoit mis au point, par sa conduite passée, de voir sa fortune entierement dépendre du premier Ministre, & qu'il ne pouvoit espérer désormais de repos & de gloire, qu'en se liant avec lui le plus étroitement qu'il lui seroit possible.

Tous ces discours concertés avec Louis & Richelieu, tendoient à inspirer tant de crainte à Monsieur de déplaire au Cardinal, qui n'osât plus lui résister, au sujet de la cassation de son mariage, & que Gaston se résolut à se soumettre là-dessus & à satisfaire enfin le Roi, qui craignoit extrêmement les suites de cette alliance de son frere avec la Maison de Lorraine.

Gaston ne répondoit rien de positif; ce Prince aimoit trop la Duchesse d'Orléans, pour jamais consentir à son divorce. Mais il ne vouloit point témoigner là-dessus trop d'ardeur, de peur d'irriter le Roi & le Ministre : il se contentoit de garder un profond silence, & de laisser agir les Lorrains, qui faisoient de puissans efforts en faveur de la Princesse Marguerite.

Les nouvelles de la surprise de Philisbourg par les Impériaux, qui arriverent en ce tems-là à la Cour, donnerent un peu de relâche à Monsieur. Richelieu extrêmement inquiet d'une perte si considérable, ne parut occupé durant long-tems que des moyens de la réparer. Depuis la mort du Grand Gustave, le plus redoutable des ennemis de la Maison d'Autriche, Oxenstiern, Grand Chancelier de Suéde, étoit demeuré à la téte des affaires des Suédois en Allemagne : il ne dépendoit que du Sénat de Stolkolm ; & ce Corps illustre étoit gouverné par Oxenstiern ; en sorte que celui-ci paroissoit plutôt en Allemagne un Souverain indépendant, qu'un Sujet soumis à des ordres supérieurs. Toutes les Places conquises par les Suédois, depuis les Frontieres de la Poméranie jusques dans l'Alsace, étoient gouvernées par le Grand Chancelier ; & il se promettoit, avec le secours de ses Alliés, de suivre avec succès la route glorieuse que le Grand Gustave leur avoit tracée, & de donner bientôt des bornes étroites à la domination de la Maison d'Autriche, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de la bataille de

1634.

Affaires d'Allemagne

Nortlingue, & la surprise de Philisbourg. Aussi-tôt il dépêche Couriers sur Couriers en France, pour y demander un prompt & puissant secours. Il y vient lui-même; & le Cardinal de Richelieu, charmé des grands avantages que la France retire de cette entrevue, & du mérite d'Oxenstiern, lui accorde toutes ses demandes, & fait marcher une armée considérable sous les ordres du Maréchal de la Force, pour seconder les desseins des Suédois, & arrêter les progrès des Impériaux. Ses intrigues, jointes à la force des armes, réduisirent bientôt les Allemands sur la défensive; & s'ils semblerent quelquefois supérieurs, au moins ne jouirent-ils pas des avantages que sembloient leur promettre leurs premiers succès. L'Allemagne se vit encore long-tems en proie aux armes des Suédois, que l'on croyoit alors abbattus sans ressource.

1634.

La Maison d'Autriche attaquée de toutes parts, dans les Pays-Bas, en Italie & en Allemagne, répandit dans toute l'Europe, contre le Cardinal de Richelieu, les Manifestes les plus violens. » Tous les désordres * du monde

* Manifeste de la Maison d'Autriche. Histoire de Louis XIII.

» Chrétien, y disoit on, sont l'ou-
» vrage d'un homme qui gouverne la 1634.
» France, & qui est dans ce Royaume
» tout ce qu'il veut y être. Il fait,
» ajoutoit-on, le Catholique zélé, &
» menace la Cour de Rome d'un schis-
» me, & d'un Patriarche en France.
Et sur ce que le Cardinal leur reprochoit à son tour avec aigreur, qu'ils étoient cause eux-mêmes des maux qui désoloient l'Europe. « Vous ver-
» rez, disoient-ils, que nous avons
» rendu le Cardinal ingrat, insolent
» & violent envers la Reine sa bien-
» faitrice .... On lui peut appliquer
» ce qu'on disoit autrefois de Sejan,
» qu'il est plus dangereux d'être son
» ami que son ennemi... Nous espé-
» rons que la France, remplie de gens
» d'esprit & de cœur, fera usage de
» ses lumieres & de son courage,
» pour obliger le Roi à ne pas suivre
» les conseils dangereux d'un Ministre,
» qui a réduit ce Royaume si florissant
» à une condition si déplorable... Les
» Ecclésiastiques y sont contraints à
» fournir des contributions contre l'E-
» glise. La Noblesse est forcée à expo-
» ser sa vie, pour soutenir la prodi-
» gieuse fortune de celui qui ne la peut

1634. » conduire au but qu'il se propose, » qu'en répandant le plus noble sang » de France. Les Magistrats sont les » éponges de son avarice, & le menu » peuple est la victime de sa cruauté. » Il ruine le commerce, & ne se sou- » cie pas de voir sa Patrie désolée, » parce qu'il espére se rendre maître » de ce qui restera de sain & d'entier, » & de réduire son Roi à la nécessité » de dépendre de lui.

Telle étoit la façon de penser des Princes de la Maison d'Autriche, sur le Chapitre de Richelieu; elle leur étoit sans doute inspirée par le chagrin que leur donnoient les succès continuels de ses projets contre leur puissance, & ces invectives des ennemis de l'Etat faisoient l'éloge de sa fidélité.

Toute l'Europe étoit en armes; mais il suffisoit à Richelieu de voir celles de son Maître prospérer, pour se donner à d'autres soins. L'Abbé de Bois-Robert *, homme d'esprit & diseur de bons mots, avoit coutume de divertir le Cardinal par sa bonne humeur, & par des saillies si plaisantes, que le Médecin du premier Ministre,

* François Metel de Bois-Robert, Abbé de Châtillon sur-Seine.

lui disoit souvent : *Monseigneur, Nous ferons ce que nous pourrons pour votre santé; mais toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y mettez un dragme de Bois-Robert.* Celui-ci alloit fréquemment dans une Assemblée de gens de Lettres qui se tenoit rue Saint Denis, chez Valentin Conrart *, dont le pere, originaire de Valenciennes, s'étoit réfugié en France pour fuir la persécution du Duc d'Albe. Bois-Robert se trouvoit chez Conrart avec Godeau, depuis Evêque de Grasse & de Vence, connu par un grand nombres d'Ouvrages en Vers & en Prose; avec Giris Habert, Commissaire de l'Artillerie, l'Abbé de Cerisi son frere, Gombault, Malleville, Serisai, &c. Ils se voyoient exactement une fois la semaine, & se communiquoient les Ouvrages de leur façon, sur lesquels chacun d'eux disoit son sentiment avec autant de liberté que de politesse. Bois Robert charmé de la noble émulation qui regnoit dans cette Assemblée, vanta au Cardinal l'union, les mœurs & les talens de ceux qui la composoient. Richelieu naturelle-

1634.

Origine de l'Académie Françoise.

* Histoire de l'Académie Françoise. Menagiana Tomes I. & II.

ment porté aux grandes choses, & qui ne cherchoit qu'à illustrer son Ministere par des établissemens, sinon nécessaires à l'Etat, du moins utiles à sa gloire, proposa, dit-on, de lui-même, à l'Abbé de Bois-Robert, de réunir tous *ces Messieurs* en un seul Corps, qui pourroit s'assembler régulierement sous une autorité publique, & qu'il honoreroit de sa protection. Bois-Robert répondit, que cette offre seroit sans doute reçue avec joie : & il y avoit tout lieu de présumer; mais quel dût être l'étonnement de cet Abbé, lorsque * *ces Messieurs* lui témoignerent leur répugnance & leur déplaisir, & qu'il les vit appréhender que l'honneur qu'on leur faisoit, ne vînt troubler la douceur & la familiarité de leurs Conférences. Serisai & Malleville surtout, l'un Intendant du Comte de la Rochefoucault, & l'autre Secrétaire du Maréchal de Bassompierre, tous deux persécutés par le Cardinal, opinoient à refuser sa proposition. Chapelain l'emporta; il représenta à ses amis, que des Gens de Lettres ne pouvoient mieux faire, que de se mettre sous la

1634.

* Histoire de l'Académie Françoise. Menagiana.

protection d'un Ministre puissant & ami des Sciences ; qu'ils se seroient bien passés de l'honneur qu'on leur faisoit ; mais qu'il ne leur étoit plus libre de le refuser, sur-tout ayant affaire à un homme qui ne vouloit pas médiocrement ce qu'il vouloit, & qui n'avoit pas coutume de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément. Il fut donc résolu que Bois-Robert remercieroit très-humblement M. le Cardinal de l'honneur qu'il faisoit à ces Messieurs, & l'assureroit qu'ils étoient résolus de suivre ses volontés. Richelieu satisfait de leur réponse, leur fit dire qu'il s'assemblassent comme de coutume, & qu'ils examinassent entr'eux, quelles loix & quelle forme il seroit bon de donner à leur Compagnie. 1634.

Aussi-tôt qu'elle fut approuvée du Cardinal-Ministre, les gens du premier mérite, & de la condition la plus relevée, s'empresserent de s'y joindre. Elle fut d'abord augmentée de Montmort, Maître des Requêtes ; de Bautru, Conseiller d'Etat ; de Servien Secrétaire d'Etat, & de Seguier, Garde des Sceaux. On pensa alors à la forme que devoit avoir la nouvelle

Compagnie. Le nombre de ses membre fut fixé à quarante, & trois Officiers furent créés, un Directeur, un Chancelier, qui seroient changés de tems en tems, & un Secrétaire perpétuel. Dans les premieres délibérations qui se firent, on agita quel nom devoit porter l'Académie, & quel seroit le genre de ses occupations. La décision en fut remise au Cardinal : » La valeur des François, disoit-on à » ce Ministre, & leurs grandes actions sont demeurées dans une espèce » d'oubli, parce que les François n'avoient pas possédé l'art de les rendre illustres par leurs écrits; mais » alors il se rencontroit, heureusement pour la France, des hommes » capables de faire lire avec plaisir ce » que nous avions vû exécuter avec » étonnement. Par cet article, l'Académie s'engagea à tirer de cet oubli, honteux à la Nation, les grands hommes qu'elle avoit produits, & les choses mémorables qu'il avoient faites. Le projet plut beaucoup au Cardinal de Richelieu, sur-tout quand il vit les qualités rares, que les premiers membres de la nouvelle Académie exigeoient dans leurs Confreres

en France des Appelles, des Zeuxin, pour la Peinture; des Phidias & des Praxitelles, pour la Sculpture. Le Cavalier Bernin, l'honneur de l'Italie, attiré par les bienfaits de Colbert, avoua que Paris avoit aussi bien que Rome des chef-d'œuvres en ce genre. (a) Il en fit un lui-même; & le buste du Roi que ce grand Maître acheva, ne le céde en rien à ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait. 1664.

En attendant que Colbert fût en état de procurer aux Sciences les mêmes avantages que le Roi venoit d'accorder aux beaux Arts, il songea à l'établissement de cette foule de Manufacturiers de toutes espèces, qui accouroient en France pour y travailler sous les auspices de ce Ministre. Il avoit acheté de Ratabon au commencement du mois de Janvier de l'année précédente, la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, la somme de deux cens mille livres. Colbert travailla aussi-tôt à réparer les Maisons Royales, qui étoient toutes en désordre; & ce Ministre songea en même tems à les orner de meubles superbes, 1665.

(a) Il admiroit sur tout la Fontaine des SS. Innocens de la rue S. Denis.

sans être obligé d'avoir recours aux
1665. Etrangers. Il commença d'abord par établir au Fauxbourg S. Antoine une Manufacture pour les Glaces, que les François avant lui étoient obligés d'acheter des Vénitiens à un prix excessif, ce qui portoit de grandes sommes d'argent hors du Royaume. Les Ouvriers encouragés par les récompenses que Colbert accordoit à leur industrie, firent en peu de temps de grands progrès; & les Glaces travaillées au Fauxbourg Saint-Antoine, l'emporterent sur celles de Venise, pour la grandeur, & leur céderent de peu de chose pour la finesse.

Dans le même tems, & conformément au dessein d'empêcher l'argent de sortir du Royaume, M. Colbert établit les Manufactures des laines, des toiles & des points de France. Cette derniere, indépendamment des autres avantages qu'elle procuroit, faisoit subsister plus de deux cens filles, dont quelques-unes étoient de qualité; ce qui étoit un soulagement pour la pauvre Noblesse, que M. Colbert avoit en vûe dans la plûpart de ses entreprises.

Mais la Manufacture la plus brillante

& la plus utile, celle qui demandoit plus de goût, plus de délicatesse, & qui devoit servir le plus à l'ornement des Palais du Roi, & des magnifiques Hôtels qui s'élevoient de tous côtés, fut celle des Tapisseries. Colbert l'établit aux Gobelins, lieu déja connu par la teinture des laines en écarlatte: l'eau de la Riviere de Biévre qui passe auprès de cette maison, ayant, dit-on une qualité particuliere pour augmenter l'éclat de cette couleur. Le Brun, ce fameux Peintre, qui égala les plus grands Maîtres d'Italie, fut choisi pour Directeur de la nouvelle Manufacture. On ne travailla d'abord que sur ses desseins; ce qui joint à la finesse des laines, au brillant des couleurs qui furent employées, & à l'habileté des Ouvriers, rendirent ces tapisseries aussi agréables aux yeux, qne les tableaux les plus exquis. Les premieres que Colbert fit fabriquer, furent tendues dans le magnifique Château de Versailles, que le Roi faisoit alors construire, & dont ce Prince avoit remis depuis long-tems le soin à Colbert.

1665. Manufactures des Gobelins.

Ce Ministre employoit les plus habiles Maîtres de l'Europe pour achever

Construction du Château

ce superbe Palais, dont une partie des
1655. fondemens avoient été jettés sous le
Versailles. régne de Louis XIII. Mais on avoit entierement changé le premier plan ; & ce qui ne devoit d'abord être qu'une maison de plaisance, & comme un rendez-vous de chasse, surpasse, sinon en grandeur, du moins en richesses, ces Palais si vantés de la Gréce & de Rome, & approche fort de ce que l'imagination peut représenter de plus brillant & de plus parfait.

Mansard le plus habile des Architectes François, le Cavalier Bernin, le plus célébre des Sculpteurs d'Italie, qui joignoit à ce rare talent, une grande connoissance de l'Architecture, épuiserent pour bâtir Versailles & le nouveau Louvre, tous les secrets de leurs Arts & toutes les ressources de leur génie. Colbert conféroit sans cesse avec eux, & son goût naturel, perfectionné par l'étude & par l'expérience, aidoit à ces grands Maîtres, & les animoit d'autant plus, qu'ils n'avoient point à craindre les désagrémens d'une mauvaise critique, ce qui seule est capable de rallentir le zéle le plus ardent. Ces magnifiques piéces d'orféverie, ces guéridons, & autres meu-

bles plus précieux encore par la façon que par la matiere (qui parerent le Château de Versailles, jusqu'à ce que le malheur des temps obligeât le Roi de les sacrifier aux besoins publics) toutes ces richesses accumulées sous les yeux de ce Monarque, étoient dues aux soins, au bon goût de Colbert, & devenoient, si j'ose parler ainsi autant de bouches, qui répétoient sans cesse au Roi, l'habileté, la prudence, la probité de son Ministre, & l'avantage de la paix, que Colbert regardoit comme le plus précieux de tous les trésors. 1665.

Dans le même tems, ou peu auparavant, Colbert avoit fait travailler au Palais des Thuileries, le plus beau de l'Europe, avant la construction de celui de Versailles, encore les Connoisseurs balancent-ils à donner le prix à ce dernier. Versailles a plus d'éclat, & les Thuilleries plus de noblesse & de dignité. En parlant ainsi, on ne comprend point le Parc de Versailles, à quoi rien n'est comparable.

Avant M. Colbert, le Palais des Thuileries étoit séparé du Jardin par une rue : il les fit joindre ensemble, & ordonna de travailler à ce grand par-

1665. terre & aux trois jets d'eau placés en triangle, vis-à-vis le Bâtiment. On abatit la volière & plusieurs maisons voisines, pour former cette superbe terrasse qui régne tout le long du Quai, depuis la porte du Jardin, jusqu'à celle de la Conférence. Enfin tous les ornemens que l'on voit aujourd'hui dans ce beau Jardin, sont dûs aux soins de M. Colbert.

1666. La Marine de France commençoit à se rétablir; mais ce n'étoit encore que pour le Commerce; & le Roi s'étant ligué avec les Hollandois contre l'Angleterre, il reconnut combien ses Prédécesseurs avoient eu tort de négliger une partie si considérable de sa puissance. On fut obligé d'attribuer entiérement à la politique, ce qui fut principalement occasionné par un manque de force; & Louis trouvant ses Vaisseaux trop inférieurs alors à ceux des Anglois & des Hollandois, il ne voulut point les mêler avec la Flotte de ces derniers, qui jouirent seuls de l'honneur d'avoir vaincus les ennemis communs des deux Etats. Les reproches que les victorieux firent en cette occasion à Louis, & le chagrin que ce Prince ressentit de n'avoir

pû partager avec eux la gloire de triompher d'un peuple, qui se paroît hautement du titre fastueux de Roi de la Mer, hâterent la résolution qu'avoit fait naître les conseils de Colbert, de prétendre lui-même à cet Empire si disputé. 1666.

Etablissement de l'Académie des Sciences.

En attendant l'accomplissement de ces vastes projets, le Ministre continua le dessein qu'il avoit pris de faire revivre les Sciences, qui sont les sources pures de la vraie gloire, de la politesse, & de tous les agrémens de la société civile. Elles languissoient depuis long-tems dans un oubli honteux à la Nation; & ceux qui les cultivoient encore par goût, par amour pour ces Sciences, se plaignoient de ne se pouvoit rendre utiles à leur Patrie, & vivoient confondus dans la foule nombreuse des ignorans. On prétend que Messieurs l'Abbé de Bourzais & du Clos, ayant réprésenté à M. Colbert l'utilité d'un établissement en faveur de ces sciences négligées, ce Ministre rassembla ce qu'il trouva de plus sçavans hommes en Géométrie, Physique, Méchanique, Anatomie, & en Chymie; il en forma un Corps, auquel il commit le soin de perfectionner

1666. ces Sciences, & de faire part au Public de leurs recherches & de leurs découvertes. Il donna à ce Corps composé de Sçavans du premier ordre, le nom d'*Académie des Sciences*. D'abord ils s'assemblérent dans la Bibliothéque du Roi ; ensuite Sa Majesté leur accorda un appartement au Louvre. Ils y tiennent leurs Conférences deux fois la semaine; & chacun des Membres qui la composent, travaillant avec soin à procurer le bien public ; ils ont donné depuis leur établissement, un grand nombre d'ouvrages utiles & de recherches curieuses ; mêmes plusieurs se sont signalés en différens genres, par des découvertes dont quelques-unes viennent à bout de procurer des avantages, que jusques-là on n'avoit osé espérer.

Depuis cet établissement, tout le monde se fit honneur dans le Royaume de cultiver les Sciences. La Noblesse, qu'un mauvais préjugé avoit retenu jusques-là dans une ignorance crasse, fit des efforts pour se distinguer par ses progrès dans l'étude, comme elle l'étoit par la naissance. Les hommes recherchent principalement l'estime de leurs semblables. Aussi-tôt qu'on

méprisa le défaut de sçavoir, tout le monde voulut être sçavant. 1666.

L'Académie des Sciences devint bientôt célébre dans toute l'Europe; & sa réputation fut encore au-dessous des avantages qu'elle procura. Ce fut en sa faveur, que M. Colbert fit construire l'année suivante l'Observatoire au bout du Fauxbourg Saint Jacques. C'est là que dans le silence & dans le recueillement, ceux d'entre les Académiciens qui s'adonnent à l'Astronomie, vont travailler à se perfectionner dans cette étude, & à augmenter en même temps par leurs découvertes, les sciences qui dépendent d'elle. On trouve dans cet Observatoire tout ce qui est nécessaire pour achever de s'instruire dans le Génie, les Fortifications & la Navigation, avec les instrumens propres à cette étude.

Picard, Richer, la Hire & le fameux Cassini, travaillérent d'abord ensemble à ces observations, dont les différens Recueils ont enrichi le Public, qui les attendoit avec une impatience, excitée par l'opinion que l'on avoit conçue du mérite de ces Académiciens. Cassini se distingua sur

tous les autres, par l'importance de
1666. ses découvertes. Huguens, inventeur de ce Pendule si admiré, & Auteur du sçavant Ouvrage, intitulé de *Horologio Oscillatorio*, se montra long-tems l'émule de Cassini, par rapport à l'Astronomie. Il découvrit l'anneau de Saturne, & un de ses Satellites; mais il reconnut enfin la supériorité de ce dernier, Cassini découvrit deux Satellites de Saturne, que Huguens n'avoit point apperçus; & il composa dans la suite ce sçavant Traité sur la Comête de 1630 & 1681. L'Académie des Sciences depuis le jour de son établissement, n'a pas cessé d'ajouter à sa réputation & à ses progrès, sa prééminence est reconnue chez les Etrangers même, qui ont souvent sollicité l'honneur d'entrer dans cette illustre Compagnie, rendant de cette sorte un hommage éclatant aux lumieres & à la capacité de ceux qui la composent.

Cet établissement qui faisoit également honneur au Ministre qui avoit pris le soin de le former, & au Roi qui lui accordoit une protection si éclatante fut célébré jusques dans les jeux & les spectacles publics. On dansa à

Saint-Germain un ballet, intitulé : *le Ballet des Muses.* (a) Les soins que le Roi prenoit pour faire fleurir les Arts & les Sciences, en étoient le sujet. Les neuf Muses y paroissoient, & faisoient les neuf premieres Entrées. Uranie y étoit représentée par les sept Planettes, à cause de son nom qui signifie céleste & de son occupation à l'Astronomie. Chaque Muse étoit entourée de tous ses attributs. Euterpe parut environnée de Bergers & de Bergeres. On joua pour Thalie une petite piéce comique. Pour Clio Muse de l'Histoire, on représenta la bataille, qui fut donnée entre Alexandre & Porus, &c. Jupiter terminoit le Ballet, par la punition des Piérides, qui avoient osé disputer aux Muses la gloire de chanter les Héros. 1664.

Dans ces Fêtes superbes consacrées à la gloire du Monarque, on auroit célébré hautement les louanges de Mr. Colbert, si ce Ministre, satisfait de concourir à la réputation de son Maître, & de répondre dignement à l'extrême confiance que ce Prince lui témoignoit, ne s'étoit opposé lui-même à ces témoignages de la reconnoissance

(a) Vie de Louis XIV.

1666. publique ; mais son éloge étoit dans la bouche de tous les bons François. Ils avouoient hautement, qu'aucun Ministre avant lui ne s'étoit signalé par tant d'avantages procurés à l'Etat, & qu'un nom immortel étoit le moindre prix dont la Nation étoit redevable à ses soins & à ses heureux succès.

Suppression des rentes de l'Hôtel de Ville.

Ce qu'il y avoit de plus merveilleux, c'est que pendant que le Roi dépensoit des sommes prodigieuses en Bâtimens & en Spectacles, il entretenoit encore de grandes armées, & faisoit d'importantes conquêtes. Ce Monarque venoit de prendre Lille. Colbert mettoit chaque jour des sommes immenses dans les coffres du Roi, pour subvenir aux dépenses des armées. Pour cette fois, il conseilla à ce Prince de supprimer une partie des rentes sur l'Hôtel de Ville. Elles avoient été créées sur un pied si bas, que le Roi en peu d'années avoit remboursé le principal aux propriétaires de ces rentes. L'exécution de ce dessein fit un grand nombre d'ennemis à Colbert. Les Rentiers crierent de tous côtés contre un projet qui les ruinoit. Sous les régnes précédens, à force de parler haut, on avoit quelquefois fait

peur aux Ministres, & obtenu d'eux par la crainte, ce qu'ils n'auroient jamais accordé autrement. Les Rentiers menaçerent Colbert ; & soit qu'il entrât ou qu'il sortît, ce Ministre étoit assiégé à toute heure par ces gens qu'il dépouilloit. 1666.

Un jour que Colbert se trouvoit chez le Chancelier Seguier, plusieurs d'entr'eux se présenterent à lui ; & après les plaintes, quelques-uns oserent en venir aux menaces : le Ministre les écouta avec un grand sang froid & beaucoup de tranquillité ; il parut même entrer dans leur peine. Ensuite il leur demanda leur nom, qu'ils eurent l'indiscrétion de lui dire, se flattant de l'avoir touché. Colbert ne les oublia pas, il en rendit compte au Roi ; & ce Prince qui vouloit être d'autant plus obei, que malgré les cris des intéressés, il étoit persuadé de la justice de cette suppression, fit arrêter les plus coupables, que l'on mit en prison. Cet exemple, loin d'effrayer les esprits, acheva de les irriter. Les Rentiers crierent si haut, que les Commis de Colbert, moins assûrés que leur Maître, & craignant que l'orage ne crevât enfin sur leur tête, le presserent

Colbert est menacé.

pour la sureté de sa personne, d'abandonner une entreprise si dangéreuse.
1666. Mais les instances de ces Commis, ni les clameurs des Rentiers, ne furent point capables de le faire changer de résolution ; ce qui mit tous ses amis & toute sa maison en alarmes. Picon, son premier Commis, homme habile dans les affaires, mais aimant le vin, s'étant couché demi yvre, & les ménaces des Rentiers dans la tête, il s'éveilla en sursaut, s'imaginant que ces gens le tenoient à la gorge. Il fit un bruit épouvantable, & réveilla toute la maison. M. Colbert se leva comme les autres, sans témoigner aucune crainte ; informé de la cause de ce grand bruit, il se retira, & le lendemain Picon fut renvoyé. Ce trait donne une idée de la fermeté de Colbert, & prouve que le courage comme l'esprit, sont nécessaires dans les emplois, qui semblent exiger le moins de l'un ou de l'autre.

Code Louis. Ce fut en ce temps-là que le Roi voulant remédier aux abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice, choisit le célébre Pussort, oncle de Colbert, pour composer un Code, par lequel ce Prince se propo-

ſoit de réformer ce que la corruption des temps avoit amené d'impur & de contraire à l'équité. Ce Prince ſe flattoit de ramener les loix à leur premiere ſimplicité, de faire en ſorte que la brigue & les ſubterfuges, ne triomphaſſent plus du bon droit & de la raiſon. En effet, le plaideur infortuné ſe perdoit dans les détours de la chicane, on le fatiguoit de formalités inutiles; dans cette foule innombrable d'Officiers de Judicature, qui ne ſubſiſtoient que de la ruine des particuliers, il y avoit ſans doute de bons Juges & des Avocats habiles; mais la plûpart d'entre ces derniers, ne ſe rendoient point aſſidus au Barreau pendant des années entieres, pour apprendre à rendre la vérité victorieuſe des obſtacles qu'on lui oppoſoit; mais pour s'inſtruire dans l'art de parer le menſonge de ſes ornemens, de donner au ſophiſme l'apparence du raiſonnement ſolide, ne cherchant qu'à ſéduire les Juges, à éblouir les Auditeurs par l'élégance & l'harmonie de leurs phraſes compoſées, abuſant quelquefois de l'aſile ſacré de la Juſtice & de la paix, pour accabler impunément d'injures groſſieres leurs Parties; en ſorte 1666.

que la plûpart de leurs discours ref-
1666. sembloient moins à des plaidoyers,
qu'à des libelles diffamatoires. M. Colbert, quelque tems auparavant, ayant averti le Roi des abus excessifs qui se commettoient à l'occasion de la vente des Charges de Judicature, il lui avoit fait naître le dessein, que ce Prince exécutoit alors de reformer jusqu'à la façon dont on administroit la Justice. Pussort travailla long temps & avec beaucoup de peine. Le Roi lui-même eut les yeux constamment attachés sur cet Ouvrage; & il ne dépendit ni de ce Prince, ni de Colbert, ni de Pussort, qu'il n'eût en faveur du Public le succès qu'ils s'en étoient promis.

M. Colbert mit ordre dans le même temps à une autre sorte d'abus, qui s'étoit glissé dans le Royaume durant les troubles. Pour s'exempter de payer certains droits imposés seulement sur les roturiers, un grand nombre de Bourgeois se disoient Gentilshommes; des fils de Marchands, surtout ceux qui avoient passé par quelques Charges honnêtes, portoient aux yeux du Public indigné les titres de Comte & de Marquis, & par ce moyen, non-seulement ils en usurpoient les hon-

neurs, mais encore ils s'exemptoient, comme je viens de le dire, de payer 1666.
la taille; ce qui retomboit entiérement sur le bas peuple. Colbert désirant le soulager, & réprimer l'insolence de ces usurpateurs, fit rechercher tous ceux qui prétendoient jouir des priviléges de la Noblesse; ils se virent obligés de représenter leurs titres, & de les justifier devant les Intendans de leurs Provinces. Ceux qui avoient pris mal à propos dans des Actes publics, la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, furent remis à la taille, & contraints de payer une taxe proportionnée à leur fortune.

Tant d'établissemens utiles, de réformations nécessaires, la conduite admirable de M. Colbert dans l'administration des Finances & le gouvernement du Commerce, que les soins de ce Ministre rendoient chaque jour plus considérable, avoient porté sa réputation au plus haut point. Il jouissoit de l'amitié & de l'estime de son Roi; & les peuples, quoiqu'ils se trouvassent à plaindre dans la suite, & que l'on fût obligé de les charger d'impôts, reconnoissoient hautement qu'ils devoient à sa capacité & à son

zéle le soulagement qu'ils recevoient
1666. dans leur malheur. Le nombre des amis de Colbert augmentoit chaque jour; & c'étoit moins sa fortune & son crédit qu'ils cherchoient, que ses rares qualités. Le désintéressement de ce grand homme égaloit son génie & ses talens. Il donna de grands exemples de générosité; & ses ennemis les plus obstinés furent contraints d'avouer, que si son état l'exposoit à mécontenter quelques personnes, son inclination le portoit à satisfaire tout le monde. Les plus grands Seigneurs
1667. du Royaume s'empresserent de rechercher son alliance; & dans le mois de Février de cette année, ce Ministre maria sa fille Jeanne-Marie Thérese, avec Charles-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuse, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. Capitaine Lieutenant des Chevaux-légers de Sa Majesté.

Malgré les soins de M. Colbert pour conserver la paix, la guerre étoit allumée entre la France & l'Espagne. Il ne manquoit rien au Roi de ce qui pouvoit le rendre victorieux de ses ennemis. Ce Prince avoit de grands Généraux; de bons Soldats; des Places

bien fortifiées & bien munies, & des sommes immenses dans ses coffres. Il étoit vaillant lui-même, ne respirant que le combat, préférant la fatigue au repos, & s'exposant à tout, lorsqu'il étoit question d'acquérir de la gloire. A peine ce Monarque eut-il menacé les Espagnols, qu'ils le virent maître de la Franche-Comté entiere, & de leurs meilleures Places dans les Pays-Bas. Hors d'état de résister à ce torrent, les Espagnols accepterent la médiation du Pape. 1667.

LeRoi satisfait d'avoir montré quelle étoit sa puissance, convint de faire la paix, & voulut bien qu'Aix-la-Chapelle fût le lieu des Conférences. Je m'exprime ainsi, pour faire comprendre jusqu'à quel point le Roi étoit redouté de ses ennemis, qui n'osoient rien entreprendre alors que de conforme à ses desirs. Paix d'Aix-la-Chapelle.

Charles Colbert de Croissi, frere du Contrôleur Général des Finances, & que l'on a vû depuis se signaler dans ses Ambassades en Angleterre & en Allemagne, fut nommé Plénipotentiaire pour la France ; & il se rendit à Aix-la Chapelle, avec un train & une suite digne du Monarque qu'il avoit

l'honneur de représenter. Croissi trou-
1667. va à Aix-la-Chapelle les plus habiles Négociateurs du monde. Le Baron de Bergyk y étoit de la part du Roi Catholique, le Chevalier Temple pour le Roi d'Angleterre, le Nonce Franciotti y avoit été envoyé par le Pape, & Beverning par les Etats Généraux; ces trois derniers faisoient l'office de Médiateurs.

Le Marquis de Croissi Plénipotentiaire.

Le Marquis de Croissi se montra digne d'être opposé à ces Plénipotentiaires déja célébres par d'importantes négociations dont ils avoient été chargés; & ce fut à Aix-la-Chapelle, où Croissi gagna l'estime & l'amitié du Chevalier Temple, qui lui furent si utiles dans la suite, lors de son Ambassade auprès de Charles II. Le Traité fut achevé aux conditions les plus favorables pour la France; après quoi M. de Croissi passa à la Cour d'Angleterre.

Sur ces entrefaites, le Roi satisfait
1669. de plus en plus de la conduite de M. Colbert, le recompensa de la Charge de Secrétaire d'Etat, que possédoit avant lui M. de Guenegaud: Sa Majesté jugea à propos d'y ajouter le département de la Marine, persuadé

qu'il n'en pouvoit confier l'adminiſtration à un Sujet plus capable de la rendre en peu de tems formidable aux ennemis. La ſuite juſtifia d'une maniere éclatante le choix que le Roi fit alors. 1669.

A meſure que l'on avance dans l'hiſtoire de M. Colbert, on voit augmenter le zéle de ce Miniſtre, à proportion de ſes ſuccès. On le retrouve toujours occupé du bien des peuples, & prompt à ſaiſir tout ce qui s'offre pour les ſoulager. Il ſemble prévoir qu'une guerre longue & ſanglante le forcera dans peu de ſurcharger ce peuple, dont il plaint d'avance la misère & l'infortune. Ce n'étoit pas ſeulement par des impôts que le peuple étoit accablé, on a vû dans les pages précédentes, les iniquités qui ſe commettoient dans la façon de rendre la juſtice, & de percevoir les droits du Roi, tous ces maux retomboient ſur les plus foibles. Ce n'étoit point aſſez que d'avoir mis ordre à ces abus; à meſure que Colbert en triomphoit; ils ſembloient renaître comme des monſtres, contre leſquels ce Miniſtre avoit à combattre de nouveau. La ſupercherie & l'impoſture ſe déguiſoient ſous

toutes sortes de formes, pour échaper
1669. à ses poursuites. Malgré la rigueur de la Chambre de Justice, quelques uns d'entre les Traitans s'étoient sauvés par des subterfuges; le Ministre sçut les suivre dans leurs détours, & il les força de payer les taxes ausquelles ces ennemis publics avoient été condamnés. Colbert fit supprimer encore tous les droits & Offices qui étoient à charge au Roi, & en même-tems onéreux au Public. On avoit abusé sous le règne précédent, & au commencement de celui-ci, de la facilité des Ministres & du besoin des Rois. Les droits sur les Gabelles de Languedoc; & divers Offices de cette Province furent mises au nombre des Charges supprimées; en sorte que le Roi se trouva tous ces fonds en réserve, sans que personne eût un juste sujet de se plaindre.

Depuis quelque tems, on maltraitoit les Huguenots en France, & le Roi qui vouloit réunir tous ses Sujets sous une seule & même doctrine, avoit déjà pris la résolution de les contraindre à sortir du Royaume. M. Colbert, sans désapprouver les desseins de son Maître, en avoit cependant de

moins rigoureux à leur égard. Il auroit voulu pouvoir concilier les intérêts de la Religion avec ceux de la politique; & rien n'étoit plus contraire aux loix de cette dernière, que de chasser à la fois du Royaume, quinze à seize cens mille personnes de tous états, parmi lesquels il y avoit un grand nombre d'excellens Ouvriers en toutes sortes de genres, qui alloient porter chez les Etrangers leur art & leur industrie. Mais à la fin, voyant que la piété du Roi étoit alarmée par la crainte des maux, qui pouvoient arriver à la Religion & à ses Sujets, par la mésintelligence que la différence de Doctrine fomentoit entr'eux, Colbert céda comme les autres Ministres, & fit casser la Chambre de l'Edit de Paris & de Rouen, quoiqu'elles ne fussent pas miparties, comme l'avoient été celles de Castres & de Guyenne, qui ne subsistoient plus depuis plusieurs années. Il fallut créer dans le même tems une Tournelle Civile, pour juger toutes les instances, & soulager la Grand'Chambre & les Enquêtes, chargées de tous les procès pendans en la Chambre de l'Edit lors de sa suppression. Colbert se conduisit

1669.

1669. en cette occasion avec une équité & une prudence qui le garantit des piéges que lui tendoient ses ennemis, pour le rendre suspect au Roi. Ceux même que ce Ministre déplaça, n'eurent point de sujet légitime de se plaindre de lui. Il suivoit les ordres d'un Maître absolu dans ses commandemens, & qui vouloit à quelque prix que ce fût, extirper l'hérésie de ses Etats. Les entreprises de M. Colbert contre les Huguenots, se bornerent à cette démarche. Elle étoit nécessaire par rapport aux Protestans mêmes, sur qui la conservation de la Chambre de l'Edit faisoit jetter trop souvent les yeux. Aussi ne lui reprocherent-ils aucunes des violences qur l'on crut devoir exercer dans la suite contr'eux, pour les contraindre à rentrer dans le sein de l'Eglise, que leurs Ancêtres avoient abandonnée.

Dessein de Colbert en faveur des Protestans.

On dit même qu'ayant appris l'horreur invincible que les Japonois avoient conçue pour les Portugais, il entreprit de soulager les Protestans de France, en proposant au Roi de les charger du commerce du Japon. Pour l'intelligence de ce fait, je dois dire, que les Portugais ayant été bien reçus dans

un grand intérêt à sa conservation, lui déclarerent que le Roi étoit extrêmement irrité contre lui, & qu'il feroit plaisir à Sa Majesté de s'éloigner de la Cour. * M. le Comte ne daigna pas se plaindre de ce traitement; & obéissant sur le champ, il fit voir qu'il n'est point de revers pour un grand cœur.

1636.

Fermeté du Comte de Soissons.

Richelieu admirant lui-même le courage du Comte de Soissons, voulut éprouver si une conduite contraire opéreroit des effets différens. Le Ministre paroît donc se radoucir; il parle favorablement de Soissons, & enfin il le fait rappeller à la Cour. Monsieur le Comte toujours prévenu, regardant cette démarche du Ministre comme une réparation de l'injustice qu'il lui avoit faite, ne crut être obligé envers lui à aucune reconnoissance; & d'ailleurs plus sensible aux maux du peuple, qu'à ses propres avantages, il continua de se montrer ennemi de Richelieu, qu'il supposoit en être la cause, & de chercher les moyens de l'ôter de la place qu'il occupoit.

Cependant le Royaume étoit attaqué de tous côtés; & le Roi obligé de

* Histoire de Louis XIII.

tenir sur pied trois armées à la fois, manquoit de Soldats & sur tout de Généraux. Le Cardinal de la Valette, à qui Richelieu avoit confié le commandement d'une de ses armées, venoit de recevoir un Bref du Pape qui lui défendoit de se charger d'un emploi si contraire à son état & à son caractere. Dans la disette de Généraux, Richelieu conseilla à S. M. de mettre Soissons à la tête de ses troupes en Champagne; se flattant que ce Prince se voyant enfin employé par son moyen, pourroit au moins s'empêcher d'entreprendre de lui nuire. M. le Comte peu flatté d'un choix qu'on avoit fait par nécessité, partit pour la Champagne, & se mettant à la tête des troupes qui l'attendoient dans cette Province, il se conduisit avec tant de prudence & de valeur, que le Roi eut sujet de se plaindre, d'avoir employé trop tard un Prince si propre à lui procurer les plus grands succès, s'il eût été bien secondé.

1636.

Le Parlement brouillé avec le Cardinal.

Le Chancelier d'Aligre étant mort sur ces entrefaites, Pierre Seguier, Garde des Sceaux, fut gratifié de cette premiere dignité de la Magistrature; il prêta le serment de fidélité le

19 du mois de Décembre, & fit présenter ses Lettres de Chancelier au Parlement de Paris, le 11 Janvier suivant. Cette Cour étoit alors fort agitée, à l'occasion de l'augmentation de ses Membres. Les Chambres des Enquêtes ayant voulu s'assembler, pour examiner les nouveaux Edits que le Roi venoit de faire, & pour voir s'ils ne pourroient pas s'opposer à l'augmentation faite de vingt-quatre Conseillers & d'un Président à Mortier; le Premier Président fit sçavoir aux Enquêtes, qu'il avoit une Lettre de Cachet, qui défendoit aux Chambres de s'assembler extraordinairement. Sur cela, il y eut une grande rumeur, & plusieurs Conseillers ayant montré trop de fermeté, reçurent d'autres Lettres de Cachet qui les envoyoient prisonniers en différens lieux du Royaume. Ils se récrierent beaucoup contre cette violence. Le Parlement députa un certain nombre de ses Membres, pour faire à ce sujet des remontrances au Roi; mais ce Prince qui vouloit être absolument obéi, leur répondit par la bouche du nouveau Chancelier, qu'ils commençassent par exécuter ses volontés; & que Sa Ma-

1636.

jetté pourroit ensuite écouter ce qu'ils
1636. avoient à lui dire en faveur de leurs Confreres exilés ou prisonniers.

Le Parlement voyant qu'on le ménageoit si peu, & que le Chancelier s'étoit emporté jusqu'à menacer ses Députés, ne tint plus de séance & cessa de rendre la Justice. Richelieu se trouva alors fort en peine : on crioit de tous côtés contre le mauvais traitement que recevoit la premiere Cour supérieure du Royaume. Le Prince de Condé offrit ses services au premier Ministre, & s'entremit pour l'accommodement. Le Cardinal promit que si le Parlement vouloit seulement recevoir quelques-uns de ceux que le Roi avoit pourvûs de nouvelles Charges, Sa Majesté n'insisteroit pas sur la réception des autres. Sur cette assurance, le Parlement s'appaisa, & reçut Colombet : mais le premier Ministre se voyant peu de temps après plus pressé que jamais, continua de vendre de nouvelles Charges, sans s'inquiéter davantage des clameurs du Parlement, ni des plaintes du Prince de Condé, il se justifioit par la nécessité ; en même tems Richelieu fit fermer les coffres du Roi pour toutes sortes

de dépenses, excepté pour celles de la guerre; de sorte que les Gouverneur des Provinces, & les autres Officiers qui ne servoient point à l'armée, ne pouvant être payés, accabloient le peuple, & augmentoient ses maux par leurs exactions. Aux inquiétudes que donnoit au Cardinal cette situation violente, se joignirent des chagrins particuliers. 1636.

Sa conduite à l'égard du Pape.

La Cour de Rome rappella Mazarin, lié depuis long-tems d'une amitié étroite avec le Cardinal, & qui lui servoit pour les affaires étrangeres. Ce Ministre fit des efforts inutiles, pour engager le Pape à l'envoyer en Espagne, ou au moins à le donner pour Agent au Cardinal Ginetti, qui devoit bientôt se rendre à Cologne pour y négocier la paix. Le Saint Pere refusa en même temps à Richelieu les Bulles qu'il demandoit pour les Abbayes de Cîteaux & de Prémontré. Il étoit déjà Abbé de Cluny, & l'on craignit que s'il se trouvoit Chef des trois plus riches Ordres de France, il ne se rendît Maître absolu de tous les Moines du Royaume, comme il l'étoit déjà de tous les Ecclésiastiques séculiers, par le moyen des Bénéfices, & qu'il

ne pensât à se faire Patriarche en 1636. France, ou au moins Légat *à Latere* pour toute sa vie, à l'exemple du Cardinal d'Amboise.

Mais si la Cour de Rome n'avoit pas pour Richelieu la complaisance qu'il souhaitoit, de son côté il ne cherchoit qu'à la mortifier. Il y envoya pour Ambassadeur le Maréchal d'Estrées, seulement parce que le Pape avoit témoigné beaucoup de répugnance pour sa personne. Le Saint Pere irrité de ce choix, refusa long-temps de traiter avec le nouvel Ambassadeur; mais Richelieu, qui n'étoit pas accoutumé à céder, le soutint si fortement, qu'il fallut que le Pape le souffrît & traitât avec lui. En revanche, Richelieu essuya encore un refus. En vain il fit presser & menacer pour obtenir le Chapeau de Cardinal au pere Joseph, le Pape fut inflexible.

Ce fut dans ce temps-là que Richelieu, toujours exposé à l'envie des Courtisans, voulant flatter la passion dominante de son Maître, lui donna son Hôtel *, sa Chapelle de Diamans, son Buffet d'argent ciselé, & son gros Diamant; se réservant seulement la

* C'est le Palais Royal.

jouïssance de ces choses pendant sa vie ; outre la Capitainerie & Conciergerie de l'Hôtel, avec la propriété des Maisons qui pourroient être bâties au-tour du Jardin, pour les Ducs de Richelieu ses successeurs. Le Cardinal comptoit par un présent si considérable détruire dans l'esprit du Roi les mauvaises impressions qu'on lui avoit inspirées sur son desir d'accumuler. 1636.

Pendant que Richelieu signaloit ainsi sa magnificence, la guerre continuoit avec des succès différens ; comme on n'avoit qu'une fort petite armée en Alsace, on s'étoit contenté de ravitailler quelques Places, & la Cour tourna toute son attention sur les Pays-Bas, vivement attaqués par les Espagnols : on a vû que pour se venger des efforts de Richelieu en Italie, ils avoient assemblé une puissante armée en Flandres sous le commandement de Picolomini & de Jean de Wert, deux Généraux fameux ; ils entrerent ensemble en Picardie, & s'emparerent d'une grande quantité de Places, que les Gouverneurs rendirent aux premieres attaques : on attribua cette perte à Richelieu. Ce Ministre, disoit-on, depuis la déclara-

Mauvais succès de la guerre.

tion de guerre, n'avoit nullement songé à mettre cette Frontiere en état de défense, & l'avoit même laissée plus dégarnie qu'en temps de paix. Richelieu s'emporta extrêmement contre eux; & quoiqu'il ne dût attribuer ces mauvais succès qu'à lui-même, il fit condamner les Gouverneurs des Places rendues, à être écartalés comme traîtres. A la fin pourtant, on opposa aux Espagnols le corps d'armée, commandé par le Comte de Soissons; mais comme il n'étoit pas capable de leur faire tête, il ne pût les empêcher de passer la Somme, & de prendre diverses Places; & les troupes Françoises commençant à s'épouvanter laisserent le chemin libre à huit ou dix mille hommes, que commandoient Piccolomini & Jean de Wert; & se retirerent vers Compiégne. Les troupes ennemies ayant été considérablement augmentées, le Comte de Soissons, qui se voyoit en tête une armée de plus de trente mille hommes, se retira vers la Fere, avec dix mille hommes de pied & trois mille chevaux; quelques-uns disent que ce Prince n'avoit pas plus de huit à neuf mille hommes effectifs, & qu'ils manquoient

1636.

d'Artillerie & de poudre. Le péril extrême qui menaçoit la France, jettoit la consternation dans tous les esprits; on tint un grand Conseil de Guerre, pour examiner les moyens les plus propres à arrêter les progrès de l'ennemi. Pendant que l'on délibéroit, les Généraux du Roi d'Espagne s'emparerent de la Capelle, du Catelet & de Corbie. Piccolomini & Jean de Wert, enflés de ces grands avantages, poussent le Comte de Soissons, le forcent d'abandonner la défense de la Somme & de se retirer dans Compiégne. Le Cardinal de Richelieu tremble lui-même, & accuse Soissons d'être d'intelligence avec les ennemis. Celui-ci, qui s'étoit défendu autant qu'il avoit pû le faire contre des troupes si supérieures, se plaint à son tour, que le Ministre laisse son armée dégarnie des choses qui lui sont le plus nécessaires. Mais le Roi n'écoute que son Ministre * & envoye faire par du Hallier, les plus sanglans reproches au Comte de Soissons. Puiségur détrompe le Roi, & lui prouve que M. le Comte se comporte avec 1636.

* Mémoires de Puiségur. Vie du Pere Joseph. Vie de Guebriant. Mercure François. *Nani Hist. Venet.*

autant de fidélité que de courage ;
1636. mais qu'il manque de Soldats & de munitions. Richelieu instruit sans doute du changement du Roi à l'égard d'un Prince qu'il avoit maltraité sans sujet, parla à Puiségur du Comte de Soissons, & avoua qu'on l'avoit trompé sur son chapitre. Il pria cet Officier d'assurer son Général qu'il appaiseroit le Roi, & raccommoderoit tout, en faisant connoître à Louis qu'on lui avoit fait de faux rapports. *Avec le temps*, ajouta le Ministre, *M. le Comte connoîtra que je suis plus de ses amis qu'il ne pense.*

Le Cardinal parloit de cette sorte, parce qu'il craignoit que le Comte de Soissons, poussé à bout, ne se joignît avec les ennemis, & n'achevât ainsi la perte de la France, qui paroissoit sur le point de sa ruine ; mais dans le fond du cœur il haïssoit ce Prince, & ne cessoit de le détruire auprès du Roi.

Les ennemis ne treuvant rien qui les arrêtât, s'avançoient de plus en plus vers Paris ; les peuples de cette grande Ville ne connoissant point leurs forces, paroissoient disposés à l'abandonner, & à chercher leur sureté dans la fuite. Un grand nombre déména-

Alarmes du Cardinal.

geoit & faiſoit emporter ce qu'ils avoient de plus précieux ; les plus courageux ſe préparant à la défenſe, abattent les auvents des boutiques, & bouchent les ſoupiraux des caves. En même temps on emplit les maiſons de ce qui paroît le plus propre à repouſſer l'ennemi. Toutes ces précautions alarmoient de plus en plus les Bourgeois. Une crainte ſupérieure leur faiſoit oublier ce qu'ils avoient à redouter du Cardinal, & ils ſe déchaînoient contre lui. On lui reprochoit ridiculement d'avoir fait abattre les murailles de Paris, du côté du Fauxbourg Saint Honoré, pour donner une entrée plus libre aux ennemis. *Enfin*, écrivoit ce Miniſtre au Cardinal de la Valette, *il ſembloit qu'il y eût bénédiction à crier contre le Gouvernement ; mais j'eſpere qu'il n'en ſera pas ainſi dans deux mois.* Cette eſpérance étoit bien foible, & diminuoit de peu la frayeur du premier Miniſtre ; il craignoit à chaque inſtant de ſe voir déchiré par le peuple en furie. D'un autre côté il falloit ranimer ce peuple, & lui montrer en même temps qu'on ne le craignoit pas. Le Pere Joſeph conſeille à Richelieu de parcourir les rues de Paris, & de 1636.

faire connoître à ses ennemis par cette
1636 démarche hardie, qu'ils n'avoient pas, comme ils le pensoient, la multitude pour eux. Bullion, Sur-Intendant, fut envoyé pour sonder le terrain. A peine paroît-il à cheval, ayant seulement deux Laquais à ses côtés, qu'on l'accable d'injures & de menaces : ce n'étoit qu'imprécations contre lui & contre le Cardinal. Bullion ne se déconcerte point : il salue tout le monde, & parle avec douceur à ceux mêmes qui l'appellent voleur & boureau. Son courage & sa politesse désarment la multitude, accoutumée à changer subitement d'objet : les malédictions s'adressent seulement aux Allemans & aux Espagnols. Bullion vient rendre compte à Richelieu de la disposition du peuple, & l'exhorte à se montrer lui-même : il suivit ce conseil, tout périlleux qu'il lui parût encore On le voit donc paroître sans crainte dans les rues de la Capitale, presque seul & sans Gardes, s'arrêtant aux carrefours, & haranguant le peuple qui s'assembloit de tous côtés pour le voir. Le premier Ministre se servit de l'alarme générale pour demander de nouveaux secours ; on les lui promit,

& de son côté il assura les Parisiens, qu'une armée nombreuse marcheroit bientôt pour combattre les ennemis, & les obliger à se retirer dans leurs terres. Des cris de joie s'éleverent alors de toutes parts; & ce même peuple, qui deux heures auparavant ne prononçoit qu'avec horreur le nom de Richelieu, le bénit alors; & il revint chez lui au milieu des acclamations. Mais le grand courage, qu'il témoigna en cette occasion, fut bientôt abattu. Le Roi lui témoignoit une froideur extraordinaire, & vouloit à peine lui parler. On vit alors ce superbe Ministre faire de grandes civilités à tout le monde, & s'humilier jusqu'à demander conseil en Public, & prier à souper chez lui ceux mêmes qu'il avoit méprisés davantage, & qu'il avoit plus lieu de regarder comme ses ennemis. Enfin la mauvaise humeur du Roi continuant toujours, on le vit prêt d'abandonner le Ministere, & de se mettre en danger de périr au gré de ses ennemis; mais le Pere Joseph, à qui il découvroit ses plus secrettes pensées, lui fit reprendre courage, & lui conseilla de faire quelque coup qui pût lui rendre sa réputation. Résolu de tout

1636.

risquer pour rétablir sa fortune, Richelieu se conduit selon les vues du Public, & paroît adopter ses idées. Il rappelle Messieurs d'Angoulême, de Valençai & de la Rochefoucault, exilés durant les derniers troubles, & fait revenir le Maréchal de la Force, qui s'étoit retiré mécontent, pour lui donner le commandement d'une armée.

1636.

Ce fut alors que tous les Corps de Paris allerent offrir leurs services au Roi, & se cottiserent pour faire promptement de nouvelles levées. On fit venir des environs tous les jeunes gens capables de porter les armes; on obligea tous ceux qui avoient plusieurs Laquais, & les Ouvriers qui avoient trop d'Apprentifs, d'en donner un. Enfin on ordonna que tous les Gentilhommes, & tous ceux qui étoient exempts de tailles, se trouveroient en armes à S. Denis dans six jours. Toutes ces troupes ramassées firent un armée de plus de cinquante mille hommes, dont le Duc d'Orléans fut déclaré Généralissime, & le Comte de Soissons Lieutenant Général. Le Cardinal vouloit prendre le commandement de cette armée; mais le Comte de Soif-

sons ayant refusé de servir sous lui, il fut obligé d'en charger Monsieur qui le demandoit. 1636.

Les Espagnols n'étant plus en état de faire tête à l'armée Françoise, se retirerent dans les Pays Bas, sans avoir eu le temps de mettre leurs conquêtes à couvert. Ainsi l'on reprit en peu de temps la plûpart des Places dont ils s'étoient rendus maîtres. Ces bons succès rendirent le courage & la tranquillité au Cardinal. Mais il connut bientôt qu'il avoit manqué de prudence, en joignant le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons dans le commandement d'une même armée. Ces Princes qu'il persécutoit depuis longtems, ne manquerent pas de se réunir pour le perdre, & tinrent conseil à Péronne, pour en chercher les moyens. Les uns vouloient qu'on le mît mal dans l'esprit du Roi, en faisant entendre à ce Monarque, que son Ministre étoit la seule cause de tous les maux qui affligeoient le Royaume. Les autres étoient d'avis qu'on se défît de lui par un coup de main, & ce dernier avis fut jugé le meilleur. Les Princes en firent confidence à quatre personnes, dont l'un étoit Domestique

de Monsieur, & les trois autres appar-
1636. tenoient au Comte de Soissons, & les chargerent de faire le coup.

Entreprise contre le Cardinal.

Pour exécuter leur projet, ils se rendirent à Amiens où le Cardinal étoit logé : ils y assisterent au Conseil, & lorsqu'il fut fini, le Roi qui logeoit dans un Château hors la Ville, s'étant retiré selon sa coutume, ils arrêterent le Cardinal au bas du dégré, sous prétexte de l'entretenir des affaires de la guerre. Déjà les Conjurés étoient derriere lui, prêts à frapper au moindre signal; mais le Duc d'Orléans, par un effet de ses irrésolutions ordinaires, ou plûtôt par ce sentiment d'humanité naturel à tous les hommes, & sur-tout aux personnes bien nées, quitta brusquement la conversation, & remonta tout troublé dans la Salle où l'on avoit tenu conseil. Un des Conjurés qui l'avoit suivi à l'instant, lui représenta en vain qu'il perdoit la plus belle occasion du monde, & que rien n'étoit si facile que d'exécuter le projet qu'on avoit formé ; il étoit si hors de lui-même, qu'il ne pût se déterminer à répondre, s'il y consentoit ou non. Enfin le Comte de Soissons qui étoit demeuré avec le Cardinal, ne voyant point

revenir le Duc, ni celui qui l'avoit suivi, ne voulut point donner le signal aux autres conjurés, ni se charger de ce qu'il y avoit d'infâme dans cet horrible assassinat; de sorte que Richelieu échappa au plus grand danger auquel il eût jamais été exposé. En ayant sçu les circonstances peu de tems après, il résolut de se tenir dorénavant sur ses gardes. 1636.

Le Comte de Soissons étoit moins propre qu'un autre à une exécution semblable : son grand cœur détestoit un pareil moyen de se défaire du Cardinal; l'exemple du Duc d'Orléans, les sollicitations de ses Favoris, & toute sa haine purent à peine le déterminer à se rendre complice, & il s'en repentit aussi-tôt. Le jour de l'arrivée du Cardinal au Camp, les Gens d'armes de ce Ministre voulurent disputer la droite à ceux de M. le Comte, tant la puissance de leur Maître les avoit rendus insolens. La dispute s'échauffa, & l'on mit de part & d'autre le pistolet à la main. Saint Ibal, confident du Comte de Soissons, indigné de l'orgueil de Richelieu, son ennemi particulier, conseilla alors au Prince de profiter de cette occasion pour se

défaire d'un Miniſtre odieux. Cela ſe
1636. pouvoit exécuter avec d'autant moins de riſque, que M. le Comte étoit autant aimé des Soldats que le Cardinal en étoit haï; mais Soiſſons rejetta généreuſement le conſeil de Saint Ibal *: *Ne m'en parle pas davantage*, lui dit-il, *on ne me reprochera jamais d'avoir fait tuer un Prêtre.*

Richelieu, voyant que les Gens-d'armes de M. le Comte ſe préparoient à charger les ſiens, & qu'il alloit être compromis dans ce combat, il leur ordonna de céder, & ſe repentit de ne l'avoir pas fait d'abord. Le Roi, averti de ce qui ſe paſſoit, blâma hautement la conduite de ſon Miniſtre en cette occaſion. Le Monarque étoit fort attentif à conſerver les droits des Princes de ſon ſang; & il étoit fâché de voir que ſon Miniſtre ſe fût ainſi compromis. *Voilà une diſpute*, dit-il, *qui pourra coûter cher à M. le Cardinal; Qu'eſt il allé chercher-là? Ses Gens-d'armes ne doivent point marcher devant ceux de M. le Comte.* Le lendemain le Roi ſe rendit au Camp, & vint dîner

* Mémoires de Puiſegur, de Montreſor. Vie de Richelieu.

chez le Comte de Soissons, à qui il fit beaucoup d'amitié, comme pour le consoler du désagrément qu'il avoit essuyé la veille. On jugea par cette démarche, que le Roi qui avoit le cœur naturellement bon, aimoit l'ordre & la justice. 1636.

Les Princes étant enfin revenus à eux, & se voyant plus à portée de réfléchir sur l'énormité de l'action qu'ils avoient voulu commettre, détesterent leur entreprise; & rejettant ce moyen odieux de se défaire d'un ennemi, ils s'attacherent seulement à mettre mal le Cardinal dans l'esprit du Roi, & à former un grand parti contre lui, persuadés qu'en perdant de cette sorte Richelieu, les peuples les combleroient de bénédictions, & qu'ils n'auroient point à leur reprocher de ne les avoir délivrés que par un crime. Soissons remarquant que ses soins plaisoient beaucoup au Roi, continua de lui faire sa Cour. Richelieu en devint jaloux. M. le Comte avoit dit hautement depuis peu qu'il ne céderoit jamais rien au Cardinal, ni à la Cour, ni à l'armée, & qu'il aimoit mieux être son ennemi par-tout, que son esclave en aucun endroit. Ainsi

le Cardinal n'avoit aucun lieu de douter qu'un Prince aussi ouvertement déclaré contre lui, ne lui ôtât la confiance du Roi, si une fois il pouvoit la gagner pour lui-même. Richelieu crut donc devoir éloigner Soissons de son Maître, & M. le Comte ne voulant point sortir du Camp, il conseilla au Roi d'aller se reposer de ses fatigues à Chantilli.

1636.

Après le départ de Sa Majesté, M. le Comte prit le commandement de l'armée, sans vouloir faire à ce sujet aucune politesse au Cardinal; même dans les différens conseils qui se tinrent durant le blocus de Corbie, il se montra toujours contraire aux desseins du Premier Ministre, qui fut à la fin forcé de se rendre à Amiens, & de laisser M. le Comte, maître absolu de l'armée. Corbie capitula peu de jours après, & il ne resta rien aux Espagnols des conquêtes qn'ils avoient faites en France. Le Roi, instruisant de cet heureux succès les Généraux de ses autres armées, se loua beaucoup des soins du Cardinal de Richelieu & du Comte de Soissons, & se félicita surtout d'être venu à bout de chasser en si peu de tems des ennemis dejà maî-

tres des Places voisines de sa Capitale, & qui ne se promettoient pas moins que de s'en emparer. 1636.

Cependant M. le Comte se plaignit plus que jamais du peu de récompense qu'on accordoit à ses services, & se lia plus étroitement encore avec Monsieur. Tout à coup on leur apprend, ou ils feignent de croire que cette liaison déplait au Roi, & qu'il a dessein de les faire arrêter. Ils prennent l'alarme l'un & l'autre, & sortent de la Cour ensemble. Le bruit courut qu'ils alloient en Guyenne, & cela commençoit à faire peur au Cardinal de Richelieu, lorsqu'on l'assura que Monsieur étoit à Blois, & Monsieur le Comte en Champagne. *La malice de M. le Comte*, mandoit Richelieu au Cardinal de la Valette, *& la facilité de Monsieur sont inexprimables.* La Comtesse Douairiere de Soissons, voyant son fils lié avec Gaston, dont la coutume étoit d'abandonner ses amis, lorsqu'il les avoit conduits sur le bord du précipice, courut toute éplorée trouver le Pere Joseph, pour l'assurer que son fils n'entreprendroit rien contre le service du Roi, & qu'il se tiendroit en repos à Reims, où

ande aussi pour moi. Mon uni- 1636.
dessein, c'est de vivre ici en sû-

même tems, M. le Comte écri-
principales Villes de son Gou-
nent de Champagne, pour tâ-
e les attirer à son parti, & il se
envoyer, de concert avec Mon-
un Gentilhomme, pour son-
dispositions du Duc d'Esper-
& celles du Duc de la Vallette,
s, qui leur avoit promis de se
e à eux.

r l'intelligence d'un événement
quiéta si long-tems Richelieu,
uta enfin la vie au Comte de
s, & qui contraignit le Duc de
ette à se réfugier chez les Etran-
pour fuir une mort certaine, je
ire que ce Seigneur ayant épou-
niéce du Cardinal, le Minis-
t qu'il devoit désormais lui être
rement dévoué. La Valette ne
dit point à cette espérance, & se
rant digne fils du Duc d'Esper-
il ne rendit jamais au Cardinal
ce qu'il lui devoit par bienséance;
e il se montroit souvent con-
e à tout ce que le Ministre vou-
exécuter, parce qu'il n'y trou-

Intrigues contre le Cardinal.

1636. ce Prince s'étoit refugié, & d'où il se rendit ensuite à Sedan chez le Duc de Bouillon son ami. Le Duc d'Orléans, environné de toutes parts des émissaires du Cardinal, songea à se raccommoder avec la Cour, le lendemain du jour qu'il en étoit sorti. Ce Prince écrivit au Roi une Lettre remplie de soumissions & d'assurances de sa fidélité ; ensorte qu'il étoit aisé de juger que ce Prince, intimidé par les amis du Premier Ministre, craignoit de se voir accablé dans sa retraite.

M. le Comte témoigna bien plus de fermeté * : il écrivit au Roi ; mais ne croyant pas avoir manqué à son devoir, il ne crut pas non plus devoir se justifier, ni recourir aux prieres. » Sire, disoit-il, je ne puis assez me » plaindre de mon malheur ; après » avoir servi Votre Majesté avec au- » tant d'affection que j'ai fait, je me » trouve contraint de me retirer pour » assurer ma liberté. J'ai reçu plu- » sieurs avis, & de bon endroit qu'elle » me devoit être ôtée. J'ai choisi » cette Ville, qui est à un de mes » amis, Sujet de Votre Majesté, & » sous votre protection ; je vous la

* Histoire de Louis XIII.

» demande aussi pour moi. Mon uni-
» que dessein, c'est de vivre ici en sû- 1636.
» reté.

En même tems, M. le Comte écrivit aux principales Villes de son Gouvernement de Champagne, pour tâcher de les attirer à son parti, & il se hâta d'envoyer, de concert avec Monsieur, un Gentilhomme, pour sonder les dispositions du Duc d'Espernon, & celles du Duc de la Vallette, son fils, qui leur avoit promis de se joindre à eux.

Intrigues contre le Cardinal.

Pour l'intelligence d'un événement qui inquiéta si long-tems Richelieu, qui couta enfin la vie au Comte de Soissons, & qui contraignit le Duc de la Valette à se réfugier chez les Etrangers, pour fuir une mort certaine, je dois dire que ce Seigneur ayant épousé une niéce du Cardinal, le Ministre crut qu'il devoit désormais lui être entierement dévoué. La Valette ne répondit point à cette espérance, & se montrant digne fils du Duc d'Espernon, il ne rendit jamais au Cardinal que ce qu'il lui devoit par bienséance; même il se montroit souvent contraire à tout ce que le Ministre vouloit exécuter, parce qu'il n'y trou-

voit pas son avantage particulier. La
1636. Valette par cette conduite, se vit en peu de temps déchû des bonnes graces du Cardinal; mais ils se ménageoient encore dans le Public; lorsque Richelieu voulut faire condamner à mort le Gouverneur d'une des Places Frontieres, qui dans la derniere campagne s'étoit rendue aux Espagnols.

Le Duc de la Valette protégeoit ce Gouverneur, & ne vouloit point assister à son jugement; cependant le Cardinal l'ayant pressé vivement, le Duc enfin fut obligé de se rendre; mais ce ne fut que pour tâcher de justifier l'accusé, en faveur duquel ce Seigneur qui avoit beaucoup d'esprit, allégua un grand nombre de raisons. Richelieu fut si outré de cette conduite*, que tirant la Valette en particulier, il lui fit de grandes reproches, & lui dit les choses les plus dures. Celui-ci répondit sur le même ton, & sortit rempli de colere contre le Ministre.

Le Pere Joseph & quelques autres,

* Vie de Richelieu. Histoire de Louis XIII. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Vie d'Espernon.

qui

qui prévoyoient les suites de cette querelle, les raccommoderent en apparence ; mais la Valette conçut un ardent desir de se venger de l'outrage qu'il prétendoit avoir reçu. Il confia son ressentiment à Monsieur & au Comte de Soissons. Celui-ci ennemi personnel du Ministre, exhorta le Duc de la Valette à se lier avec lui & avec Gaston, pour accabler leur ennemi commun. La Valette encore jeune & d'un caractere emporté, ne respirant plus que la perte du premier Ministre, ne fit point assez de réflexion sur ce qu'on lui proposoit. Il promit tout, même d'engager le Duc d'Espernon son pere à servir son ressentiment. Le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons ne douterent plus alors que l'instant de la chûte de leur ennemi ne fût enfin arrivé. Gaston formoit un corps considérable de Partisans de la Reine mere & des siens. Soissons croyoit pouvoir compter sur les meilleures Places de son Gouvernement de Champagne, sur les secours du Prince d'Orange & des Espagnols, & il s'étoit assuré du Duc de Bouillon. La Valette avoit de grandes ressources. Le Duc d'Espernon commandoit dans la Guyenne,

1636.

avec un pouvoir presqu'absolu. Les
1636. peuples du Poitou & des environs lui étoient entierement dévoués, & les habitans du Languedoc, pleurant encore la mort funeste de Montmorenci, leur ancien Gouverneur, attendoient avec impatience le moment où ils se verroient en état de le venger. Le Roi avoit, il est vrai, des troupes nombreuses sur pied; mais à peine pouvoient-elles suffire à repousser les divers ennemis, que l'ambition de Richelieu avoit armés contre la France. De sorte que le ministre demeuroit exposé à la vengeance de cette multitude de mécontens, que Gaston, M. le Comte, les Ducs d'Espernon & de la Valette pouvoient en un instant soulever contre lui. Dèslors le Duc d'Orléans & Soissons crurent que sa perte étoit certaine, & qu'il n'étoit plus besoin de le ménager; au contraire, ils avoient cru perdre l'occurence la plus heureuse, & voilà ce qui les rendit si peu circonspects dans leurs démarches, & qui les fit sortir ensemble de la Cour, sans autre précaution & sans autre sûreté que les promesses de la Valette, & leurs conjectures,

Aussi-tôt que Monsieur & le Comte de Soissons se furent retirés, l'un à Blois, & l'autre à Sedan, ils envoyerent chacun de leur côté * un Gentilhomme au Duc de la Valette, pour l'instruire de ce qu'ils avoient fait, & pour le sommer de tenir la parole qu'il leur avoit donnée; Montresor, confident de Monsieur, ennemi personnel du Cardinal, & homme de beaucoup d'esprit, fut chargé de la part de ce Prince, de parler aux Ducs de la Valette & d'Espernon & de les presser l'un & l'autre de se déclarer au plûtôt. Les affaires des deux Princes étoient alors dans une situation tout-à-fait différente de ce qu'ils avoient crû pouvoir se promettre; mille difficultés qu'ils n'avoient pu prévoir, s'offrirent tout-à-coup. Ce que l'un & l'autre avoient regardé comme douteux entre eux & leur ennemi, se déclara pour lui; & ce qu'ils avoient cru de plus assuré en leur faveur, se tourna tout-à-coup contre eux-mêmes. Le Prince d'Orange, étroitement lié avec Richelieu par le besoin qu'il avoit de la France, ne vouloit rien entreprendre contre le Cardinal, & le Duc de

1636.

* Mémoires de Montresor.

Bouillon dont ils s'étoient le plus promis, paroissoit froid & lent, dans le
1636, tems que l'on couroit le plus de risque, si on ne brusquoit la fortune. De sorte que les deux Princes mécontens, n'avoient plus d'espérance que dans le secours des Ducs d'Espernon & de la Valette. Celui-ci ne demandoit pas mieux qu'à se déclarer contre Richelieu, & il avoit tout mis en usage pour déterminer son pere à prendre les armes contre ce Ministre. Mais d'Espernon plus que septuagénaire s'étoit montré absolument disposé à sacrifier tous ses sujets de mécontentement au repos de ses dernieres années. Il avoit témoigné assez jusques-là sa fermeté contre le Ministre; & lui seul s'étoit montré capable de le braver impunément. D'Espernon ne croyoit pas devoir lutter davantage contre un adversaire si redoutable, pour qui la fortune se déclaroit en toute occasion. Depuis près de soixante ans, on le voyoit avec trop d'éclat sur la scene du monde, pour qu'il ne dût pas être très-attentif sur ce qui regardoit sa réputation. S'il y avoit quelque gloire à espérer de la chûte d'un Ministre, dont le crédit étoit trop

grand, il voyoit bien en même-tems que le péril d'une entreprise aussi hardie étoit extrême. Le même Gaston qui avoit abandonné l'infortuné Duc de Montmorenci à la vengeance de Richelieu ne laissoit pas espérer plus de fermeté pour le Duc d'Espernon, si son sonlevement étoit suivi d'un malheureux succès. Ce Seigneur pouvoit-il à son gré supporter les fatigues d'un Chef de parti ? & quand il se seroit vû encore dans ses jeunes années, auroit-il été raisonnable d'en sacrifier la tranquillité & le bonheur au ressentiment d'autrui ? 1636.

Voilà ce que le Duc d'Espernon répondit à la Valette, lorsque celui-ci le pressa de se déclarer en faveur des Princes. Soissons étoit généreux, & l'on pouvoit tout espérer de sa reconnoissance ; mais Gaston s'étoit perdu comme je le viens de dire, dans l'esprit des Grands & de la Noblesse du Royaume, en abandonnant le Duc de Montmorenci ; & le moindre Gentilhomme faisoit difficulté de rien risquer pour lui. Ainsi lorsque Montrésor arriva auprès du Duc de la Valette, il le trouva au désespoir de ce que son pere lui avoit refusé nette-

ment de se joindre à lui, ni de rien
1636. entreprendre en faveur des Princes.
Ce fut un coup de foudre pour Montresor, lorsqu'il apprit que la Valette n'avoit rien obtenu de son pere, & que ce Seigneur lui avoit ôté tout moyen de pouvoir rien par lui-même. Ce fut en vain que Montresor le pressa de tenir la parole qu'il avoit donnée aux Princes, de les recevoir dans son Gouvernement & d'y faire consentir son pere. La Valette, très-affligé de ne pouvoir remplir ses engagemens, ne répondit que par des larmes * aux instances de Montresor. Ce Gentilhomme réussit encore moins auprès du Duc d'Espernon. A peine lui donna-t'il le tems d'expliquer la commission dont il étoit chargé. D'Espernon le menaça même de le faire arrêter ; & le Confident de Gaston se seroit vu sans doute la victime de son zele inconsidéré, si d'Espernon n'avoit craint d'exposer trop son fils, en mettant ce Gentilhomme entre les mains de la Justice. Montresor voyant qu'il avoit tout à craindre, & ne pouvoit rien espérer, quitta la Guyenne & revint à Blois, où il rendit compte à Monsieur

* Mémoires de Montresor. Vie d'Espernon.

du malheureux succès de sa negociation. Le Comte de Soissons en fut aussi-tôt instruit ; & en même tems il apprit que Monsieur travailloit à son accommodement particulier, M. le Comte reçut tant de nouvelles fâcheuses avec une fermeté qui lui fit honneur même parmi ses ennemis. Déchu tout d'un coup des espérances que ce Prince croyoit les mieux fondées, & se trouvant abandonné de tout le monde, il ne fit aucune démarche, dont son ennemi pût tirer le moindre avantage. Soissons témoigna à son égard la même fierté que dans la meilleure fortune ; & pendant que l'héritier présomptif de la Couronne, toujours vaincu par sa foiblesse, s'humilioit devant Richelieu, M. le Comte continuoit de le braver. 1636.

Le Cardinal n'oublioit rien pour ramener Gaston à la Cour. * Il s'imaginoit que Son Altesse Royale étant une fois rentrée dans le devoir, il seroit aisé d'obliger Soissons à se soumettre.

Dans ce dessein, il rend la liberté à l'Abbé de la Riviere, enfermé depuis long-tems par ses ordres, à condition que cet Abbé mettroit tout en

* Mémoires de Montresor.

usage pour déterminer le Duc d'Or-
1636. léans son Maître à un accomodement. Chavigni, créature du Cardinal & Chancelier de Monsieur, est envoyé à Blois pour la même fin. Richelieu gagne Goulas, Secrétaire des commandemens de ce Prince : il s'assure en même tems du plus grand nombre de ceux qui ont part à sa confiance. Par ses soins, on jette de la défiance dans l'esprit du Prince contre Montresor, & quelques autres ; en sorte que Gaston demeure en proie aux Emissaires du Cardinal. Chavigni, Goulas & ceux de leur parti représentent à leur Maître le péril qu'il court, en se tenant plus long temps éloigné du Roi, & en témoignant de la haine contre un Ministre qu'il aime, & dont il reconnoît la fidélité. Que peut-il attendre du Comte de Soissons, qui se trouve à Sedan sans argent, sans amis, & dénué de toutes choses ? Tous les Gouverneurs des Provinces sont contens de la Cour ; aucun ne voudra risquer un établissement certain & une fortune assurée, pour les embarras & le risque d'une guerre civile : ils ajouterent, avec raison, que les troubles passés, & la fin funeste de leurs auteurs, ser-

voient de frein à ceux que leur inquiétude naturelle, ou la féduction, pourroient engager à la révolte. On peint à Gaston le Roi à la tête de ses troupes, environnant Orléans ou Blois, pour réduire enfin par la force un Frere mécontent sans sujet. Les émissaires de Richelieu ne manquent pas alors de lui dire combien ses fautes passées doivent avoir laissé de ressentiment à Louis, & qu'il est à craindre que ce nouveau chagrin qu'il lui donne, n'irrite encore ces fâcheuses dispositions. Ce Monarque peut s'obstiner à la cassation du mariage du Duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine; & dans la situation présente des affaires, qui osera le blâmer de se résoudre enfin à ôter à son Frere une liberté, dont il ne fait usage que pour lui donner chaque jour de nouvelles inquiétudes, & mettre son état en péril. Les peuples déjà si fatigués des guerres étrangeres applaudiront à tout ce qui pourra les garentir des discordes civiles.

1636.

Ces réflexions insinuées avec art firent trembler Monsieur; il falloit s'exposer à devenir bientôt captif, ou se déterminer à sortir encore une fois

du Royaume : outre le peu de sûreté
1636. qu'il y avoit à l'entreprendre, le succès même en ce cas ne pouvoit lui être que funeste. Que deviendroit Gaston dans les Pays étrangers, si le Roi témoignoit s'inquiéter peu de son absence ? Il pouvoit, il est vrai, se montrer bientôt à la tête d'une puissante armée d'Espagnols & d'Allemans ; mais que ne devoit-il point appréhender du juste ressentiment des François, s'ils voyoient l'héritier présomptif de leur Couronne, encore une fois armé contr'eux, désoler sa propre Patrie, & la replonger dans de nouveaux malheurs? Voilà ce que l'on fit entendre au Duc d'Orléans, & ce qui le persuada de s'accommoder au-plûtôt avec le Cardinal. Il fit semblant durant quelques jours de ne vouloir rien conclure sans l'agrément de M. le Comte, & lui envoya en effet rendre compte des conditions avantageuses qui lui étoient offertes ; mais Soissons ayant refusé d'y souscrire, reconnoissant qu'elles rendoient la fortune des deux Princes plus à plaindre encore que leur situation passée, Gaston se contenta de l'approbation * que le Roi donnoit à

* Vie de Richelieu. Histoire de Louis XIII.

son mariage, & se sépara d'intérêts
d'avec le Comte de Soissons. 1636.

Le Cardinal alors n'avoit plus rien à craindre de cette intrigue; & pouvoit, sans rien risquer, pousser à bout le Comte de Soissons. Ce Prince, loin de perdre courage, en se voyant abandonné de Monsieur, parla plus haut que jamais, & pendant que le Cardinal même railloit Gaston de sa foiblesse, qui le rendoit l'objet du mépris de toute la Cour, Soissons envoyoit à Bruxelles, à Madrid & à Vienne, pour obtenir les secours dont il avoit besoin contre le Vainqueur du Duc d'Orléans. Il s'emporta surtout contre le peu d'égard que le premier Ministre avoit eu pour la Douairiere de Soissons sa mere, en l'obligeant de sortir de Paris, malgré ses incommodités vraies ou feintes. M. le Comte depuis ce moment parut si déterminé à se venger, que l'on craignit à la Cour qu'il ne se joignît aux Espagnols. En effet, on apprit qu'il avoit conclu un traité avec l'Empereur & le Cardinal Infant, par le canal de la Reine, qui croyoit n'avoir plus que ce seul moyen pour revenir en France. L'Empereur accordoit à Soissons les plus grands avanta-

ges ; & lui donnant le nom & la qualité de son Général, il lui fournissoit
1636. une bonne Armée, à laquelle on devoit joindre des troupes sous le nom de la Reine mere.

Richelieu, pour éviter ce coup qui menaçoit également la fortune de l'Etat & la sienne, écrivit à M. le Comte les Lettres les plus obligeantes, & lui fit faire des propositions si fort au-dessus de ce que le Prince s'étoit promis d'abord, que craignant quelque revers du côté des Etrangers, il s'accommoda * avec le Cardinal à de telles conditions, que la situation du Duc d'Orléans se trouva bien au dessous de la sienne. Tout le monde applaudit à son bonheur, & il ne lui resta plus qu'à se justifier auprès de Marie de Médicis, du traité qu'il venoit de conclure. Il lui avoit fait entendre qu'il auroit soin de ses intérêts ; mais outre qu'elle ne pouvoit se plaindre, qu'un autre imitât l'exemple de son propre fils, cette Princesse connoissoit trop la façon de penser & d'agir des Espagnols pour qu'elle n'exécutât pas aisément les efforts de Soissons,

* Vie de Richelieu par Auberi. *Vittorio Siri Memorie Recondite.*

afin de n'avoir pas besoin de leurs secours. Cette Reine infortunée fit encore de nouvelles instances auprès de son fils; & le Roi d'Angleterre appuya sa demande. Mais on étoit persuadé à la Cour, que Charles I. n'agissoit ainsi que par des motifs de bienséance; il étoit lui-même prévenu contre Marie de Médicis, & son intervention ne changea rien au sort de cette Princesse. 1636.

Pendant que les François continuoient la guerre avec de grands succès en Guyenne, en Languedoc & dans les Pays-Bas, ils firent une perte considérable en Italie. Ce fut celle de la Valteline, dont le Duc de Rohan s'étoit emparé par ordre de la Cour dès le commencement de la guerre, & qu'il ne put conserver par la négligence de ceux qui administroient les Finances, & qui ne faisoient point payer aux Grisons les sommes qui leur étoient promises pour l'entretien des troupes; même au lieu d'envoyer au Duc de Rohan ce qui lui étoit nécessaire pour se soutenir dans ce Pays-là, quelques-uns disent qu'il fut défendu au Comte de Guébriant, en lui envoyant deux cens mille livres,

d'aider Rohan, & de recevoir ses
1636. ordres.

Ferdinand II. étant mort, Ferdinand III. lui succeda à l'Empire, & fut généralement reconnu dans toute l'Europe. Le Roi fut le seul qui lui refusa durant quelque tems la qualité d'Empereur, sous prétexte que l'Archevêque de Treves, retenu depuis plusieurs années prisonnier par les Espagnols, n'avoit point assisté à son élection. Les Electeurs s'offenserent de la conduite de la Cour de France, à l'égard de Ferdinand; & Richelieu redoutant leur mécontentement, fit reconnoître enfin l'Empereur. La conduite de ce Ministre par rapport à Ferdinand, réveilla la haine de ses ennemis.

Complot de deux Jésuites contre le Cardinal.

La Reine d'Espagne & celle d'Angleterre, qui n'entroient nullement dans les raisons d'Etat, se tenant vivement offensées du mauvais traitement que recevoit Marie de Médicis leur mere, tentoient toutes sortes de moyens pour renverser la fortune du seul homme, qui selon elles, s'opposoit au retour de cette Princesse en France. La Duchesse de Savoie leur sœur, n'avoit pas moins de zele pour

la Reine sa mere, ni de prévention contre Richelieu; elle lui étoit inspirée par son Confesseur, nommé le Pere Monod, Jésuite, fin & rusé selon le Cardinal de Richelieu même, & généralement reconnu pour être plus propre à bien conduire un complot, qu'à diriger les consciences. Il avoit acquis un si grand ascendant sur l'esprit de sa Maîtresse, que le Duc de Savoie en prit ombrage; & craignant le mauvais succès de quelque nouvelle intrigue de sa part, il fit, à ce qu'on prétend, avertir sous main le Cardinal, qu'il eût à se défier du Pere Monod. Mais soit que l'avis fût arrivé trop tard, ou que Richelieu crût ce Jésuite hors d'état de lui nuire, il ne se défioit de rien, dans le tems que cet homme, sans doute par les ordres de Madame de Savoie, cherchoit plus que jamais le moyen de le perdre.

1636.

Dans un voyage que le Pere Monod fit à Paris, il gagna l'amitié du P. Caussin, autre Jésuite, Confesseur du Roi. Comme ce dernier étoit simple & facile, le Pere Monod l'engagea aisément à favoriser son dessein. Le Pere Caussin ne connoissoit en aucune façon, ni la politique, ni l'am-

de conduire une intrigue. Le Confesseur de la Duchesse de Savoie avoit
1636. ce talent pour lui ; & jugeant avec raison que la fortune du Cardinal étoit un obstacle invincible au retour de la Reine mere en France, les deux Jésuites prirent ensemble des mesures pour le ruiner dans l'esprit du Roi. Depuis, long tems, le Confesseur de Louis avoit commencé à lui donner des scrupules sur la conduite rigoureuse qu'il tenoit à l'égard de sa mere, & la dureté qu'il continuoit de témoigner, malgré les soumissions réitérées de cette infortunée Princesse. Il redoubla alors ses remontrances à ce sujet ; & croyant s'appercevoir que les sentimens de la nature, si long-tems éloignés du cœur du Roi par les efforts de son Ministre, commençoient à reprendre leur empire sur ce Prince, il le pressa davantage, & osa se risquer à dire du mal du Cardinal : s'étant beaucoup étendu là dessus, il conclut à le congédier, pour quatre raisons principales. La premiere étoit l'exil de la Reine mere, qui manquoit dans sa triste retraite des choses les plus nécessaires à la vie. La seconde plus politique rouloit sur le trop grand

pouvoir du Cardinal. La troisiéme étoit l'oppression des peuples, réduits à la derniere misere; & enfin la quatriéme étoit l'intérêt de la Religion, que Richelieu sembloit vouloir anéantir. Caussin parloit ainsi à cause de la hauteur avec laquelle le Cardinal avoit traité le Souverain Pontife, dans quelques affaires que la France avoit eues depuis peu avec la Cour de Rome. Quoi qu'il en soit de la solidité de ces raisons alléguées par le Pere Caussin, elles émurent le Roi au point, que son Confesseur se flatta d'avoir enfin réussi, & qu'il pouvoit compter sur la perte de Richelieu. Dans cette idée, il s'inquiéte déjà sur le choix qu'il doit faire d'un sujet capable de remplir la place de ce Ministre. Le Jésuite jette les yeux sur le Duc d'Angoulême, homme habile, mais vain, intéressé, & également avide de richesses & de crédit. Il lui parla; & celui-ci surpris d'abord par l'éclat du poste qu'on lui propose d'occuper, donne sa parole au Jésuite, & lui promet que le souvenir d'un si grand bienfait ne s'effacera jamais de sa mémoire. Le Duc d'Angoulême quitta le Pere Caussin, pénétré de reconnoissance

1636.

& de joie ; mais la premiere agitation
1636. que cause un bonheur imprévu, ayant fait place à la réflexion, le Duc d'Angoulême songea sérieusement aux suites de son engagement avec le Confesseur du Roi. Il le connoissoit simple & crédule ; & se représentant tout ce que le Jésuite lui avoit dit des démarches du Pere Monod & des siennes, le Duc trouva que l'intrigue étoit mal liée ; & qu'il y avoit grande apparence que le coup fatal préparé par les deux Jésuites retomberoit enfin sur eux-mêmes. Dans le même instant la terreur s'empare de son esprit : il croit déjà voir le cruel Richelieu se venger sur sa personne du complot formé contre lui. Pour éviter ce danger, * le Duc d'Angoulême s'empresse d'aller reveler au premier Ministre la proposition qu'on vient de lui faire, & les menées des deux Jésuites. Quel fut son étonnement en voyant le sang froid de Richelieu durant un récit qui devoit si fort l'intéresser ? Plus le Cardinal se sentoit ému au-dedans, plus il affectoit de se montrer tranquille. Il étoit essentiel au Ministre de paroître instruit des tentatives du Pere Caussin, & de laisser croire au Duc d'Angoulê-

me, qu'il y avoit déjà pourvu sous main. Par ce moyen, le Ministre diminuoit aux yeux de ce Seigneur l'importance du service qu'il en recevoit, & lui donnoit une grande idée de l'empire qu'il avoit sur l'esprit du Roi. Cette feinte eut tant de succès, que le Duc d'Angoulême ne doutant point que Louis n'eût tout dit à son Ministre, s'applaudit de lui avoir aussi tout déclaré, & de s'être dérobé par un aveu sincere à la vengeance que le Prélat auroit pris sans doute de son intelligence avec ses ennemis. Le Cardinal lui fit néanmoins de grands remerciemens, & ne dit pas même que le Roi lui eût rien confié à ce sujet, comme s'il eut voulu laisser au Duc, par politesse la satisfaction de croire qu'il étoit redevable à lui seul d'une découverte si importante. Tout cela se fit avec tant d'art, que le Ministre non seulement se trouva dispensé de reconnoissance envers le Duc d'Angoulême, mais qu'il sembla en quelque sorte l'obliger. Le Cardinal ne manqua pas de se rendre sur le champ auprès du Roi, à qui il fit de grandes plaintes sur le mystere qu'il lui avoit fait du complot formé contre lui, Riche-

1636.

lieu ajouta que ne pouvant se résou-
1636. dre à vivre dans une inquiétude continuelle, & toujours environné de soupçons & de périls, il étoit résolu à quitter de lui-même une place trop exposée à l'envie pour être conservée avec sûreté. Le Ministre avoit pris un tel ascendant sur l'esprit du Roi, que ce Prince écouta ses plaintes & ses reproches sans y répondre. Le peu de prévoyance du Pere Caussin, & l'infidélité que lui avoit faite le Duc d'Angoulême, furent donc ce qui sauva ce Ministre. Il eut le tems d'effacer de l'esprit du Roi les impressions du Confesseur; & ayant remontré à son Maître le danger qu'il y avoit à prêter l'oreille à des esprits brouillons, il conclut à la disgrace du Pere Caussin.

Comme toutes ces choses s'étoient passées dans un grand secret, le Jésuite ne soupçonna rien de l'explication de Richelieu avec le Roi; mais il s'apperçut sans peine que ce Prince n'écoutoit plus du même air ses remontrances au sujet de la Reine mere: Sa Majesté lui demanda même s'il oseroit soutenir devant le Cardinal tout ce qu'il avançoit en son absence.

Le Monarque croyoit effrayer par-là son Confesseur ; mais celui-ci pénétré 1636.
de la bonté de sa cause, ayant répondu avec courage qu'il consentoit volontiers à se voir exposé au ressentiment du Ministre, pourvu qu'il lui démontrât devant témoins la grandeur du péché, dont la conscience de Sa Majesté étoit chargée par ce qu'il laissoit souffrir à sa mere ; le Roi dit au Jésuite de se trouver au jour marqué à Saint Germain en Laye, & qu'on le mettroit aux mains avec le Cardinal.

Richelieu ne voulut point entrer en contestation avec le Pere Caussin, il jugeoit cette démarche indigne de lui ; mais par son ordre, plusieurs Jésuites, & quelques Docteurs de Sorbonne s'étant assemblés, déclarerent que les Rois se devant premierement à leurs Sujets, & le retour de la Reine mere étant constaté dangereux au repos de l'Etat, S. M. pouvoit la tenir éloignée en sûreté de conscience. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer le Roi : on ne voulut plus entendre le Pere Caussin ; & ce Jésuite s'étant rendu à la Cour, un Exempt des Gardes l'arrêta, & le con-

duisit à Quimpercorentin. Caussin sup-
1636. porta cet accident avec un courage qui lui fit autant d'honneur, que la honteuse délation du Duc d'Angoulême fit de tort à ce Seigneur dans l'esprit des honnêtes gens. Ce qui acheva de le perdre d'honneur, fut la récompense qu'il reçut de sa trahison. Le Cardinal fit donner le Gouvernement de Provence au Comte d'Alets son fils. Le Pere Monod, principal auteur de l'intrigue, fut maltraité & menacé par le Cardinal, qui sollicita vivement sa punition auprès de la Duchesse de Savoie.

Rich. veut perdre le P. Monod.

Victor-Amédée, qui souffroit avec impatience le Pere Monod à sa Cour, venoit de mourir, & avoit laissé la tutelle de ses enfans, avec la Régence de ses Etats, à Christine de France, qui fut reconnue en cette qualité par les Senats de Turin & de Chamberri. Le Marquis de Saint Maurice, Ambassadeur de Savoie à la Cour de France en rendit compte au Roi & au Cardinal. Le premier promit sa protection, & l'autre des conseils à la Duchesse & à ses enfans. Celui que Richelieu donna d'abord, fut d'éloigner le Pere Monod, créature du Car-

dinal de Savoie & du Prince Thomas, oncle du jeune Duc, & qui préten- 1636.
doient devoir être seuls chargés de la Régence des Etats de la Maison de Savoie & de la Tutelle de leurs neveux. Christine, effrayée d'abord par les avis du Cardinal, qui ne la menaçoit pas de moins que du fer & du poison, sembla déterminée à exiler le Pere Monod; mais ce Jésuite, qui ne le cédoit point en politique à Richelieu, trouva le moyen de se maintenir malgré lui; & dans le tems que son redoutable adversaire se flattoit de l'avoir perdu sans ressource, il parut plus avant que jamais dans la confiance de sa Souveraine.

Christine se trouvoit alors chargée d'un fardeau extrêmement pénible, elle se voyoit dans la nécessité de ménager également les Cours de France & d'Espagne. Celle-ci lui promettoit de ne faire aucune entreprise sur ses Etats, pourvu qu'elle gardât une exacte neutralité. Le Cardinal au contraire la pressoit extraordinairement de conclure avec la France une ligue offensive. Elle n'osa refuser de satisfaire un homme sur qui rouloit le destin de toute l'Europe. Christine se déclara

pour la France ; & par-là cette Princesse trompée par les circonstances, exposa ses Etats au ressentiment des Espagnols, supérieurs aux François en Italie, depuis que le Maréchal de Crequi avoit été emporté d'un boulet de canon. Le Cardinal de la Valette prit le commandement des armées en ce Pays-là.

1636.

Le Duc de la Valette sort du Royaume.

Du côté d'Espagne, le Cardinal avoit chargé le Prince de Condé, & sous lui le Duc de la Valette, d'assiéger Fontarabie. Ce dernier, prévoyant, dit-on, le mauvais succès de cette entreprise, ne s'en étoit chargé qu'à regret. La suite en fut plus funeste encore qu'il ne l'avoit appréhendé ; & pour comble de malheur on l'accusa d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Le Cardinal, frere de ce Seigneur, par des motifs qu'on n'ignore, n'osa prendre la défense de son frere, qui se retira en Angleterre, pour éviter le triste sort dont il étoit menacé.

A ces évenemens contraires à la France en général & en particulier, on vit succéder dans ce Royaume des réjouissances extraordinaires, pour la grossesse de la Reine Anne d'Autriche, qui

qui enfin se trouvoit enceinte après vingt-trois ans de stérilité. Mais dans le tems qu'elle se flattoit d'avoir le plus d'empire sur l'esprit du Roi, elle se vit exposée aux plus violens chagrins; elle étoit examinée de près, on crut découvrir que cette Princesse entretenoit un commerce de Lettres avec le Cardinal Infant son frere, au sujet de la paix que la Maison d'Autriche désiroit avec ardeur. Il fut facile à ceux que ce commerce inquiétoit, de le rendre suspect à un Roi naturellement soupçonneux, & de faire donner ordre au Chancelier de saisir les papiers de la Reine; mais ayant été avertie, dit-on, par ce Magistrat même, elle avoit eu la précaution de les donner à garder à la Marquise de Sourdis; & le Cardinal fut au désespoir d'avoir inutilement donné cette mortification à la Reine. Cette Princesse s'en plaignit amérement, mais le Roi fut insensible à tout ce qu'elle put lui dire de plus touchant à ce sujet, dans un état qui devoit sans doute réveiller son amour, & le rendre vainqueur de l'ascendant que le Cardinal avoit pris sur lui. Mais le Roi satisfait d'ailleurs de la conduite de son Ministre,

1636.

Richelieu maltraite la Reine.

1636. se contenta d'appaiser la Reine, en excusant le Cardinal, qui n'avoit, sélon lui, péché que par zéle. Mademoiselle de la Fayette, dont le Roi, disoit-on, étoit amoureux, s'étant retirée dans un Monastere, sans en rien dire à ce Prince, il monta à cheval, sous prétexte d'aller à la chasse: il se rendit à ce Couvent, où il eut une longue conversation avec elle; il réconnut que son Valet de Chambre les avoit trompés, en supposant de faux billets à la place de ceux qu'ils s'écrivoient mutuellement. Ce Domestique, qui devoit à Mademoiselle de la Fayette le poste qu'il occupoit, n'avoit pas hésité à sacrifier son Maître & sa bienfaitrice au Cardinal, qui lui avoit fait dire, qu'ayant été fait Valet de Chambre du Roi sans son agrément, il ne le seroit pas long-tems, à moins qu'il ne lui découvrit tout ce qu'il sçauroit; le Cardinal désaprouvoit fort le commerce du Roi avec Mademoiselle de la Fayette, quoiqu'il le crût innocent; il résolut donc de le rompre tout-à-fait, & dans ce dessein il fit ménacer la Marquise de Sennecey & l'Evêque de Limoges, parens de Mademoiselle de la Fayette, de les faire chasser de la

Cour, s'ils n'engageoient leur parente à se retirer. Cependant le Roi n'en fit pas plus mauvaise mine à Richelieu; il se contenta de chasser son Valet de Chambre. 1636.

Naissance du Dauphin.

En quittant Mademoiselle de la Fayette, le Roi partit pour Saint Germain en Laye, où il fut à peine arrivé que la Reine accoucha * d'un fils. Cette naissance sembloit devoir augmenter l'autorité de la Reine, & diminuer d'autant celle du Cardinal; mais cette Eminence avoit tant d'empire sur l'esprit du Roi, que cela n'apporta aucun changement à la Cour.

Projet d'assassiner le Cardinal.

Le mauvais succès des entreprises formées contre le Cardinal de Richelieu, & les supplices dont elles avoient été suivies, n'empêcherent pas *François Sabres*, ou *Sorb[illegible]e*, ancien Officier de Maréchaussée, de former le dessein de l'assassiner. Il s'adresse à la Duchesse Nicole de Lorraine, qui étoit alors retenue comme prisonniere à Paris, & qui avoit tout lieu de se plaindre du Cardinal. On lui écrit, que si elle veut donner mille pistoles, on tuera le Cardinal, en jettant des petards dans son carrosse, lorsqu'il sor-

* Le 5 Septembre.

1636. tira de son Palais. La Duchesse Nicole, trop généreuse pour consentir à devoir son salut à un crime, donne le billet au Cardinal, qui lui dicte lui-même la réponse * qu'elle doit faire. Elle offre donc cinq cens écus ; l'inconnu les accepta, & manda qu'on les envoye dans un certain lieu de la plaine de Saint Denis. Six ou sept hommes braves & robustes se placent à quelque distance de ce lieu, mais de sorte qu'ils pussent aisément se secourir les uns les autres. L'assassin arrive, on se jetta tout-à-coup sur lui ; mais il se défendit avec tant de vigueur, qu'il poignarda trois de ses ennemis avant de pouvoir être saisi. Enfin percé de coups, il succombe, & on l'amene à Paris, où il fut roué vif. Ce scélerat dit à ses Juges, que son intention n'avoit jamais été d'assassiner le Cardinal, mais qu'il avoit espéré de tirer quelque argent de la Duchesse Nicole.

La Reine mere se retire en Angleterre. Sur la fin de cette année, la Reine mere passa en Angleterre, afin de porter le Roi Charles I. son gendre, à faire de nouveaux efforts pour obtenir son rappel. Elle trouva moyen de parler à Belliévre, qui étoit alors Ambassadeur

* Grotius, Epist. 934 & 935.

de France en cette Cour, malgré les soins qu'il se donna pour l'éviter. Elle 1636.
le pria de faire sçavoir au Cardinal, qu'elle le supplioit de la tirer de la nécessité où elle étoit de demander son pain. Qu'elle souhaitoit ardemment d'être auprès du Roi, non pour se mêler d'affaires, mais pour passer en repos le peu de tems qu'elle avoit à vivre, & l'employer à son salut : Que si on ne vouloit pas qu'elle retournât à la Cour, on lui permît du moins de vivre dans le Royaume, & qu'on pourvût à sa subsistance : enfin qu'elle chasseroit de chez elle tous ceux qui étoient odieux ou suspects au Cardinal, & régleroit sa conduite sur ses conseils. L'Ambassadeur refusa d'abord de se mêler de cette affaire, de peur de déplaire au Roi ; mais enfin touché de l'état déplorable où se trouvoit une si grande Princesse, il écrivit en sa faveur. Malgré les précautions qu'il avoit pû prendre, on trouva mauvais à la Cour que l'Ambassadeur se fût chargé de cette commission : les nouvelles propositions de la Reine étant accompagnées de restrictions capables de les faire rejetter. Néanmoins on délibéra de nou-

veau à ce ſujet ; & il fut réſolu qu'on attendroit que Marie de Médicis eût effectué quelqu'une de ſes promeſſes.

1636.

La Reine d'Angleterre, touchée de l'affliction de ſa Mere, écrivit auſſi des Lettres de ſa propre main au Roi & au Cardinal. Chavigny fut chargé par Sa Majeſté de compoſer la réponſe. Ce Prince y louoit la bonne intention de ſa ſœur, mais il la prioit de ne ſe point mêler déſormais de cette affaire. En même tems, ayant conſulté ſes Miniſtres, on leur fit donner leurs avis par écrit, à deſſein de les rendre publics. Ces avis n'ayant point été favorables à la Reine mere, ſon retour fut encore differé, ſans que les inſtances réiterées de la Reine d'Angleterre puſſent rien changer à cette diſpoſition.

Procès du Duc de la Valette.

On pourſuivoit le Procès du Duc de la Valette, accuſé de trahiſon & de félonie, pour n'avoir pas voulu prendre Fontarabie, & être ſorti du Royaume ſans la permiſſion du Roi. Selon les formes ordinaires, ce Seigneur auroit dû être jugé au Parlement, qui eſt la ſeule Cour des Pairs ; mais malgré les remontrances que le

Duc de la Valette fit faire au Roi, Sa Majesté nomma des Commissaires, 1636. dont il prit quelques-uns dans le Parlement; & d'autres dans le Conseil d'Etat. Le Roi les fit venir à Saint Germain, & ayant fait faire lecture des informations qui avoient été faites en Guyenne contre le Duc de la Valette; les Rapporteurs conclurent par son ordre à un décret de prise de corps. Les Commissaires pris dans le Parlement, opinerent les premiers, & demanderent inutilement que l'affaire y fût renvoyée. Intimidés par la présence du Roi, ils furent tous de l'avis des conclusions, excepté néanmoins les Présidens de Belliévre & de Novion, dont le dernier, après avoir remarqué qu'on n'avoit dit dans les informations, ni le nom, ni l'âge des témoins, & que le Procès étoit contre toutes les formes, fut d'avis qu'on ajournât personnellement l'accusé. Belliévre fut encore plus ferme, il dit hardiment au Roi tout ce qu'on pouvoit lui alléguer de plus fort en cette occasion, conclut au renvoi de l'affaire au Parlement. En vain le Roi par ses menaces voulut le contraindre d'opiner au fond, il répondit

que c'étoit du tems perdu, & qu'il
1636. ne changeroit pas de ſentiment. Les Conſeillers d'Etat opinerent enſuite, & après eux les Ducs & Pairs, qui furent ſuivis du Chancelier, du Cardinal & du Roi. En conſéquence du réſultat de cette Aſſemblée, le Duc de la Valette fut condamné par
1639. un Arrêt du Conſeil d'Etat du 4 Février, à être mis à la Baſtille pour répondre ſur les chefs dont il étoit accuſé: ou à être ajourné à ſon de trompe à comparoître dans un certain tems, & cependant ſes biens furent mis en ſequeſtre. Au mois de Mai, le Roi fit aſſembler de nouveau les mêmes Commiſſaires, & fit lire en leur préſence les dépoſitions de cinquante témoins, tant Officiers que Soldats, qu'on avoit choiſis pour porter temoignage contre l'accuſé, qui fut condamné à mort par toute l'Aſſemblée, conformément aux concluſions du Procureur Général. Il n'y eut que Belliévre qui fut d'un avis contraire, & qui malgré la préſence du Roi & du Cardinal, ſoutint qu'il n'y avoit aucune preuve du point capital dont on accuſoit le Duc de la Valette, & qu'on ne pouvoit le condamner à

mort; néanmoins comme on ne pouvoit excuser sa sortie du Royaume, il fut d'avis de condamner le Duc à un bannissement de neuf ans, à la privation de ses Charges, & à une amende de cent mille livres. L'Assemblée ayant été congédiée, le Roi fit prononcer un Arrêt par le Conseil d'Etat, qui sans avoir pris connoissance du fait, déclara le Duc de la Valette atteint & convaincu du crime de leze-Majesté & félonie, & pour cela, le condamna à perdre la tête; ce qui fut exécuté en effigie le 8 Juin. Le Roi se tint assis au haut de la table, autour de laquelle les Juges étoient rangés, & opina lui-même dans le Procès de son beau-frere; car le Duc de la Valette avoit épousé en premieres nôces une fille naturelle de Henri IV. 1639.

En même-tems le Duc d'Espernon fut privé de ses Gouvernemens & de ses pensions, & relégué en sa Maison de Plassac. L'infortune de ces deux Seigneurs ne réjaillit point sur le Cardinal de la Valette, que Richelieu protégeoit ouvertement. Il est vrai que le Cardinal de la Valette, dès qu'on avoit commencé le Procès

dont je viens de parler, avoit abandonné son frere, il écrivit même au Ministre : Que puisque M. de la Valette ne lui étoit point agréable, il étoit le premier à se déclarer contre lui : « Car il est certain, disoit-il, que » je ferois le plus ingrat du monde, si » je ne préferois votre service, non-» seulement à ses intérêts, mais enco» re aux miens propres. »

1639.

Dès le commencement de l'année, le Cardinal de Richelieu avoit fait une perte considérable ; c'étoit celle du Pere Joseph du Tremblai, son Confesseur & son confident. Ce Capucin étoit d'un très-grand secours au Ministre, dont il connoissoit parfaitement les desseins & les maximes ; aussi Richelieu se déchargeoit-il sur lui de la plus grande partie des affaires étrangeres.

Conduite de Richelieu à l'égard de la Duchesse de Savoye.

Cependant le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas, secondés par les Espagnols, entrerent en Piémont avec une armée, & s'emparerent de quelques Places ; ce qui alarma tellement la Duchesse, qui craignoit d'être assiégée dans Turin, qu'elle envoya le Duc son fils & ses filles à Montmelian. Le Cardinal lui écrivoit sans cef-

fe, pour lui donner des conseils, & lui promettoit de grands secours, mais il exigeoit que cette Princesse, de laquelle il se défioit extrêmement, envoyât d'abord en France le Duc son fils, & qu'elle mît des garnisons Françoises & des Gouverneurs de la même Nation dans toutes ses Places. 1639.

La Duchesse qui craignoit, qu'au lieu de la secourir, on ne voulut la dépouiller, ne pouvoit se résoudre à ce qu'on lui demandoit; mais bientôt les Piémontois s'étant soulevés en faveur des deux Princes de Savoye, dans toutes les Places où les François n'étoient pas les plus forts, la Duchesse fut obligée de remettre entre les mains du Roi une partie de celles qui lui restoient, & l'on se prépara enfin à la secourir, de crainte que les Espagnols ne se rendissent maîtres du reste de ses Etats.

Cependant le Roi, qui souhaitoit d'avoir le jeune Duc de Savoye entre ses mains, se rend à Grenoble, & demande une entrevue à sa sœur. Cette Princesse assemble alors son Conseil, & délibére sur les propositions du Roi, On conclut à les refuser; c'étoit mettre la Savoye entiere entre les mains

de Louis *, & il n'y avoit point d'extrêmités, où les vrais serviteurs de Christine ne se portassent, plutôt que de consentir à un pareil assujettissement. Ils représentent à leur Souveraine, que l'on peut encore résister aux armes de France, en cas que le Roi son frere s'irrite de son juste refus; que l'Espagne la secourera de toutes ses forces, si elle se voit attaquée par les troupes de Louis; & que ses beaux freres mêmes, quoiqu'alors armés contre elle, voleront à son secours, aussi-tôt qu'ils la verront en péril, pour avoir voulu conserver la liberté de la Patrie & celle du Souverain. Les Conseillers de Christine ajoutent, qu'en tout cas il vaut mieux périr les armes à la main, que de se soumettre lâchement à un esclavage honteux.

1639.

Le Comte Philippe d'Aglié, un des principaux Confidens de la Duchesse de Savoye, & fortement soupçonné d'être son amant, fut celui qui s'opposa davantage à la proposition faite par Richelieu. Il aimoit la gloire de sa Maîtresse & vouloit sa sureté.

* Mémoires du Maréchal du Plessis. Nani *Historia Veneta. Vittorio Siri. Memorie Recon*[illegible].

Elle suivit ses conseils ; & cette Princesse fit dire à Louis, que n'étant point dans le dessein d'accorder rien de ce qu'on lui avoit demandé, il étoit inutile de se voir. 1639.

Le Cardinal de Richelieu qui voyoit toutes ses mesures dérangées par cette resolution de la Duchesse de Savoye, s'imaginant qu'il la fera changer s'il lui parle, la fait presser de venir à Grenoble où le Roi l'attend. Christine avoit trop d'intérêt à ménager le Roi son frere, pour lui refuser cette satisfaction : elle quitte ses Etats ; & après avoir envoyé le Duc de Savoye son fils à Montmelian, elle arrive à Grenoble, suivie d'un grand nombre de personnes de qualité, entre autres de ce Comte Philippe d'Aglié, que le Cardinal souhaitoit qu'elle laissât en Savoye, parce qu'il le connoissoit entiérement opposé à ses vues ambitieuses. Il est vrai que ce Seigneur fut celui de tous ceux qui avoient accompagné la Duchesse, qui la fortifia davantage contre ce que le Cardinal employa de prieres & de menaces, pour la déterminer à remettre au Roi le Duc son fils, & tout ce qui lui restoit de ses Etats. Aussi la Duchesse fut-elle

inébranlable; & le Cardinal n'ayant
1639. reçu d'autre satisfaction, que celle de faire répandre beaucoup de larmes à cette Princesse, il propose au Roi d'avoir par la ruse & la violence, ce qu'on ne veut point accorder à ses prieres. Selon lui, on viendra aisément à bout de Christine, si on arrête le Comte Philippe d'Aglié & ses autres Confidens. Pour cette fois, le Conseil fut d'un avis contraire à celui du Cardinal; on allégua, que retenir prisonniers les Ministres d'une Princesse, venus avec elle trouver le Roi sous la bonne foi publique, c'étoit une violence capable de flétrir à jamais la réputation du Roi.

Richelieu voyant que Louis étoit tout à fait éloigné de causer ce chagrin à sa sœur, retourne vers elle, croyant obtenir par importunité ce qu'elle avoit refusé à tout autre motif. L'adroit Ministre la veut persuader de son zéle extrême pour ses intérêts, dans le tems même qu'il ne songe qu'à la dépouiller. Mais voyant qu'il ne peut rien obtenir. » Je suis au déses- » poir *, lui dit-il, en la quittant, de » vous laisser dans un état encore plus

* *Vittorio Siri. Nani Historia Veneta.*

» dangereux, que celui où je vous ai
» trouvée en arrivant ici. Vos enne- 1639.
» mis, contens de vous voir rejetter
» les conseils que je vous donne, exécu-
» teront leurs projets avec d'autant
» plus de facilité, qu'ils vous verront
» dépourvue de l'appui de vos Sujets,
» de celui de la puissance du Roi,
» puisque vous ne voulez pas vous en
» servir comme il faut. Semblable à
» ceux qui observent une partie de la
» loi de Dieu, & se damnant en né-
» gligeant l'autre. Après cette comparaison, à laquelle la Duchesse de Savoye n'avoit pas lieu de s'attendre de la part de Richelieu, il lui remet entre les mains un Mémoire, qui doit être le correctif de ses démarches passées, & la régle de sa conduite présente. Le Cardinal a soin que son Mémoire soit conforme au stile de sa derniere conversation avec la Duchesse ; & affectant plus que jamais de paroître dévot, il exhorte Christine à vivre dans la suite avec tant de régularité & de sagesse, qu'elle puisse effacer le scandale de sa vie passée ; par ce moyen, selon lui, elle rétablira sa réputation, & attirera sur elle les bénédictions du Ciel. Tout cela regar-

doit le Comte Philippe d'Aglié, amant
1639. de la Duchesse, & dont le Cardinal
brûloit de se venger. Il réussit au moins
à chagriner beaucoup la Duchesse de
Savoye; & cette Princesse outrée de
se voir traitée avec tant de fierté & de
hauteur par le Ministre de son frere,
en fut plus déterminée à ne se soumettre
jamais à sa puissance. Richelieu remarquant
sur le visage du Roi le chagrin
que lui causoit l'inutilité de son
voyage en Dauphiné, & de son entrevue
avec la Duchesse de Savoye, craint
les reproches de ce Prince. Car depuis
long-tems il n'avoit plus que ce desagrément
à craindre. Ce fut assez pour
le mettre en fureur. Il tira à part le
Comte Philippe d'Aglié, qui se préparoit
à suivre la Duchesse de Savoye,
déja montée en carrosse. » Vous voilà
» content, Monsieur, lui dit-il, d'un
» ton menaçant, & vous triomphez
» d'avoir fait recevoir un sensible af-
» front à S. M. Le monde croira que
» le Roi étoit venu ici dans le dessein
» d'enlever à son neveu des Places,
» que Sa Majesté demandoit seule-
» ment pour les conserver à une Mai-
» son alliée de la Couronne de Fran-
» ce, & pour garantir M. le Duc de

au Cardinal, pour le prier d'empêcher qu'on ne lui donnât pas ce chagrin; mais il lui répondit qu'il ne pouvoit lui donner de meilleur conseil, que celui d'obéir au Roi. 1639.

Le Cardinal ne fut point satisfait d'avoir fait chasser d'auprès de la Reine les personnes dont il croyoit avoir quelque chose à craindre. Ce Ministre pensa en même tems à éloigner Mademoiselle d'Hautefort & Mademoiselle Chemeraut, Confidente de la premiere. Hautefort, conduite par son amie, se comportoit avec beaucoup d'adresse & d'esprit. Le Roi ne pouvoit se passer d'elle, & il s'ennuyoit par-tout ailleurs, non que ce Prince toujours sage, sentit pour la Demoiselle autre chose que de l'amitié; mais il lui falloit des amusemens doux & innocens, tels qu'une femme spirituelle peut en procurer.

Le Cardinal fait éloigner Mademoiselle d'Hautefort.

Hautefort, qui craignoit de voir sa réputation exposée à la malice des Courtisans, crut se mettre à couvert de tout soupçon, en faisant exactement sa Cour à la Reine; mais bientôt on l'accusa de chercher à jetter de mauvaise disposition dans l'esprit de cette Princesse, & de travailler de concert

avec les ennemis de Richelieu, pour
1639. nuire à ce Ministre. Hautefort se défendit de ces soupçons; mais son étroite liaison avec la Reine, ne servant qu'à les confirmer, le Cardinal de Richelieu crut devoir se plaindre à Mademoiselle d'Hautefort d'une conduite si contraire à ses intérêts, & aux sentimens d'estime qu'il lui avoit témoignés. En effet, c'étoit lui qui l'avoit fait rappeller à la Cour, & qui lui avoit procuré la confiance du Roi. Mademoiselle d'Hautefort ne fit aucune attention aux reproches de Richelieu; & sans se souvenir du sort qu'avoient subi tous ceux qui s'étoient élevés contre ce Ministre, elle osa lui résister & travailler contre lui auprès de la Reine. Richelieu ne lutta pas long-tems contre un si foible adversaire; sçachant que l'affection de son Maître s'effaçoit à mesure que l'objet qui la causoit en étoit éloigné, il emmena ce Monarque dans l'Artois, & de-là dans le Dauphiné; au retour de ce voyage, Richelieu demande l'éloignement de Mademoiselle d'Hautefort & de Chemeraut sa Confidente.

Louis ne résista point aux instances

de son Ministre. Mademoiselle d'Hautefort & sa Confidente reçoivent ordre de se retirer de la Cour; elles obéirent, & Louis peu de jours après parut consumé de chagrin & d'ennui. Le Cardinal sçavoit bien que son Maître ne pouvoit rester dans cette situation; mais ne voulant plus se commettre à la légereté & au caprice des femmes, il resolut de donner au Roi pour Favori le jeune Cinq-Mars, fils du Marquis d'Effiat, homme entierement dévoué au Cardinal. Le Ministre se flattoit de trouver dans le fils autant d'affection & d'attachement que dans le pere; & que par son moyen il se verroit plus absolu que jamais sur l'esprit du Roi. Richelieu travailla donc à faire naître dans le cœur de ce Prince de l'inclination pour Cinq-Mars; car Louis n'étoit pas d'abord favorablement prévenu pour ce jeune Seigneur: ce n'est pas qu'il ne fût aimable, & ne possedât de grandes qualités; mais le Roi étoit froid, tranquille, & ne s'amusoit que de petites choses. Cinq Mars au contraire, qui avoit à peine vingt & un ans, étoit d'un caractere tout de feu, & ne respiroit que la joye; les plaisirs du Roi, 1639.

qui consistoient, ou à se promener lentement avec lui, ou à causer dans le 1639. fond d'un cabinet, ne lui convenoient point. Si-tôt qu'il approchoit du Monarque, l'ennui s'emparoit de son ame ; & on le remarquoit aisément dans ses yeux & sur son visage. Cinq-Mars étoit sincere, & s'il avoit pû vaincre son ambition, & les sollicitations de sa famille, qui lui faisoit un crime de négliger l'amitié du Roi, il se seroit également éloigné & du Monarque & du Ministre. Il avoit du dégoût pour le Roi & de l'aversion pour Richelieu.

Le jeune Seigneur le témoignoit assez hautement, & dans certains instans, où la mauvaise humeur du Roi augmentoit ses chagrins ordinaires, Cinq Mars s'emportoit, se plaignoit de sa fortune, & s'accusoit de lâcheté, de ne pouvoir se vaincre, & de sacrifier à son repos les idées agréables dont ses amis flatoient quelquefois son ambition. Ces mêmes amis redoublerent leurs efforts pour le résoudre à se conduire avec plus de modération & de sagesse. A peine daignoit-il les écouter; ce jeune homme, naturellement vain & présomptueux, étoit devenu

plus opiniâtre depuis son élévation ; il paroissoit ne rien craindre, & ne vouloit rien obtenir, affectant beaucoup de désintéressement & d'indifférence, dans le tems même qu'il désiroit avec le plus d'ardeur : mais il auroit voulu que son élévation & les bontés de son Maître ne fussent point dépendantes du Cardinal, contre lequel il avoit conçu autant de jalousie que de haine. Cinq Mars étoit beau, bienfait, avoit du goût, de l'esprit, étoit capable de former de grands projets & de les exécuter avec courage, mais non de les conduire avec prudence. Bien-tôt le Roi l'aima au dernier point ; & presque aussi-tôt Cinq-Mars songea aux moyens de se retirer sans risque de la Cour de ce Prince, ou de se rendre indépendant auprès de lui. Il travailla donc avec ardeur à détruire dans le cœur du Roi ce qu'il pouvoit y avoir encore de favorable au Cardinal, & le Favori auroit réussi à l'éloigner pour jamais, si Louis n'avoit conservé son Ministre bien plus par nécessité que par affection.

1639.

Richelieu ramena enfin le Roi à Paris, dès qu'il fut persuadé que ce Prince avoit entiérement oublié Mademoi-

selle d'Hautefort; & de peur qu'il ne
1639. recommençât à l'aimer, il lui envoya ordre de se tenir au moins à 40 lieues de Paris, & à Mademoiselle de Chemeraut, d'aller demeurer en Poitou. Le Roi, qui n'avoit cherché dans l'entretien de Mademoiselle d'Hautefort, que le même amusement qu'il trouvoit dans celui de son Favori, n'eut pas de peine à accorder cet ordre au Cardinal qui le lui demanda.

Outre la mort du Pere Joseph, le Ministre perdit encore cette année le Cardinal de la Valette, qui craignoit si fort de lui déplaire, qu'il ne se soucioit pas de perdre l'honneur, pourvû que Richelieu lui conservât ses bonnes graces, ainsi qu'il l'écrivoit à ce Ministre. Le Pape lui refusa les honneurs qu'on a coutume de rendre aux Cardinaux, sous prétexte qu'il avoit commandé des armées hérétiques contre des peuples Catholiques. La Cour de Rome avoit donné plusieurs autres chagrins à Richelieu, & entr'autres, elle n'avoit aucun égard à la nomination que le Roi avoit faite de Mazarin pour le Chapeau de Cardinal, outre qu'elle refusoit constamment à Richelieu les Bulles de Général

ral de Cîteaux & de Prémontré. Ce Ministre pour se venger, fit défendre à Scoti, nouveau Nonce du Pape, de venir à l'audience du Roi; & menaça le Pape de ne plus le reconnoître en France, que pour le Chef de l'Eglise, & seulement pour le spirituel. Malgré cela pour obtenir plutôt les Bulles qu'il souhaitoit, & le Chapeau qu'on avoit promis à Mazarin, il accordoit à la Cour de Rome une bonne partie de ce qu'elle demandoit.

1639.

Mauvais succès de la guerre.

Pendant ce temps-là le Cardinal continuoit la guerre de tous côtés avec beaucoup de chaleur, & avec assez de succès. Le Marquis de la Meilleraye, son cousin, prit Hédin & diverses autres Places, ce qui lui valut le Bâton de Maréchal de France. Mais malgré ces avantages on ne peut pas dire que le sort des armes eût été favorable aux François. Le même Chef, qui l'année précédente avoit été obligé de lever le Siége de Fontarabie, fut encore plus malheureux dans le Roussillon; ce qui causa d'autant plus de chagrin au Cardinal, qui se voyoit accuser hautement de choisir mal ses Généraux, que tout le monde trou-

voit dans ce mauvais succès une preuve
1639. évidente de l'innocence du Duc de la Valette.

En Allemagne, les affaires n'allerent ni bien ni mal. Le Duc de Weymar faisoit la guerre contre les Impériaux, bien plus pour lui que pour la France, & ne pensoit qu'à se conserver Brissac, pour former une Principauté de ce qu'il pourroit conquérir autour de cette Ville. Le bruit couroit outre cela, que ce Prince faisoit traiter secrettement son mariage avec le Landgrave de Hesse, ce qui auroit joint à ses troupes vingt-mille hommes que cette Maison entretenoit, & l'auroit rendu formidable à toute l'Allemagne. Le Cardinal informé de tous ces bruits, résolut d'attirer le Duc de Weymar à Paris pour l'obliger de remettre Brissac au Roi; mais le Duc craignant avec raison que Richelieu ne lui jouât un mauvais tour, se contenta d'y envoyer le Colonel d'Erlac, Gouverneur de cette Place, dont le Ministre tira parole, que si le Duc venoit à mourir, il la remettroit à la France. Le cas ne tarda pas à arriver. Ce Prince s'étant rendu à Newbourg, y mourut à l'âge de 36 ans, après dix

huit jours de maladie. La mort de Weymar auroit pu nuire aux projets de Richelieu, s'il n'étoit venu à bout de se rendre maître des Places que ce Général avoit conquises; il n'épargna ni soins, ni dépenses, pour s'attacher ensuite son armée, qui continua de servir le Roi sous le commandement du Duc de Longueville.

1639.

Pendant que le Cardinal, par ces précautions, mettoit la France en sûreté du côté de l'Allemagne, ce Ministre apprenoit l'heureux succès des entreprises qu'il avoit formées contre la Maison d'Autriche en Catalogne, & en Espagne, du vivant même de Weymar, dont il vouloit se servir sans jamais dépendre des vues, ni des succès de ce Général. Il avoit reconnu depuis long-temps, que pour parvenir à abbaisser une Maison aussi puissante, on ne pouvoit employer trop de moyens; & le Cardinal joignit toujours pour en triompher l'intrigue à la force ouverte. Contre l'attente de l'Europe, on vit presque en même temps la Catalogne & le Portugal secouer le joug des Espagnols, & venir implorer le secours de la France. Le Cardinal, qui s'attendoit à cette

Révolte de la Catalogne.

révolution, fit partir aussi-tôt du Plessis-Bezançon, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec les Catalans, & envoya ordre aux troupes Françoises, qu'il avoit fait tenir à dessein dans le Roussillon, de soutenir ces Peuples, contre lesquels leurs anciens Maîtres se disposoient à faire les derniers efforts. La révolte du Portugal préparée depuis long-temps, ne lui coûta que de l'adresse & du secret. Du sein de la France, il vint à bout de soulever & de liguer ensemble les Grands de cet Etat éloigné & les Principaux d'entre le Peuple, sans que la Maison d'Autriche, attentive à toutes ses démarches, en pût pénétrer le mystere; dès l'an 1638, ce Ministre avoit envoyé Saint Pé à Lisbonne, qui recevant à mesure de nouvelles instructions du Cardinal, triompha de la crainte d'une partie des conjurés, de l'incertitude & de la tiédeur du Duc de Bragance, & réussit enfin à prendre avec eux de justes mesures pour ce grand évenement. Ils le firent avec tant de secret, que les Espagnols ne le sçurent que lorsqu'il ne fut plus temps d'y remédier. Le nouveau Roi de Portugal fut reconnu sur le champ

par la France, & par toutes les Puissances ennemies de la Maison d'Autriche; & le Cardinal lui écrivit par le même Saint Pé, qu'il renvoya à Lisbonne pour y demeurer en qualité de Consul de France; il l'avertit d'envoyer au plutôt un Ambassadeur, pour faire part au Roi de cette révolution, & traiter du secours, dont il auroit besoin, afin qu'on pût le faire partir sans délai. Il lui conseilla aussi de travailler avec vigueur aux préparatifs nécessaires pour faire la guerre aux Espagnols, tant par mer que par terre, & de faire alliance avec tous ceux qui avoient de la disposition à le favoriser. 1639.

Comme il ne se passa rien cette année qui regardât plus particulierement le Cardinal de Richelieu, que les autres Ministres, je passerai tout de suite aux événemens de l'année suivante.

Conduite de Cinq-Mars avec le Roi.

Le Cardinal ignoroit encore les mauvais services que Cinq-Mars s'efforçoit de lui rendre. Le Roi ne lui témoignoit aucun mécontentement, & le Favori continuant de lui rapporter une partie de ce que ce Prince lui confioit, le Ministre se flattoit que Cinq-Mars lui étoit entiérement dé-

1639. voué, & il s'empressoit à remédier aux petites brouilleries qui survenoient de temps en temps entre le Roi & son Favori. Ce jeune Courtisan aimoit la faveur, mais il n'aimoit pas son Maître, peut-être par un éloignement naturel, peut-être aussi par réflexion. Il se voyoit successeur de plusieurs personnes des deux sexes, que le Roi avoit abandonnés aussi tôt que le Ministre s'étoit déclaré contre eux. Cet amour de soi-même dans l'amitié que l'on témoigne aux autres, étoit plus grand dans Louis, que dans les autres hommes; il ne vouloit aucune gêne dans son affection, & il la sacrifioit aussi-tôt qu'elle se trouvoit contrariée. Le Monarque ne dissimuloit point cette façon de penser; & il ne daignoit pas même à cet égard rassurer ses amis en leur montrant du moins les apparences de la fermeté & de la constance.

Cinq-Mars étoit franc & sincere, il aimoit de bonne foi, & le caractere du Roi lui déplaisoit; quel avantage pouvoit-on trouver en effet, à jouir de la faveur d'un Prince qui en laissoit la disposition à son premier Ministre? Le Favori n'avoit d'autre res-

source pour rendre sa situation avantageuse, que de tenter de détruire le Cardinal ; & pour cela il falloit se voiler aux yeux du Roi, quoiqu'il parût le haïr. Ce Prince se seroit déclaré le plus grand ennemi de quiconque auroit tenté sans succès de le délivrer du joug. Cinq-Mars ne laissa pas de travailler sourdement à la ruine du Cardinal, & il vint à bout, comme je l'ai dit, d'indisposer le Roi contre lui. 1639.

Richelieu de son côté vouloit bien que Cinq-Mars fût Favori, mais il ne vouloit pas que sa famille se mît sur un trop haut pied ; & l'Abbé d'Effiat, frere de Cinq-Mars, ayant demandé un Bénéfice, il lui donna une Abbaye d'un revenu très-modique. Le Roi animé par son Favori parut indigné du peu d'égards qu'on avoit témoigné pour lui en cette occasion ; & de lui-même il accorda à l'Abbé d'Effiat un Bénéfice considérable. Le Cardinal en témoigna beaucoup de chagrin ; & le Favori au contraire montra à découvert la joie que lui causoit ce triomphe. Richelieu dès-lors résolut de l'ôter au Roi. Cinq Mars s'apperçut bientôt de la mauvaise volonté

de Richelieu, & sembla s'en embarrasser peu; même il parla plus haut que jamais; jusqu'à ce que le Roi lui-même lui imposât silence, en lui faisant entendre qu'il l'abandonneroit à la vengeance de son Ministre, s'il continuoit à l'irriter contre lui (a) »Je vous » aime beaucoup, lui dit ce Prince, & » je n'aime point M. le Cardinal. » Cependant si vous lui rompez en visiere, n'attendez pas que je prenne » votre parti contre lui; mes affaires » sont en telle situation, que je ne » puis me passer de mon Ministre: je » ne les gâterai jamais pour l'amour » de qui que ce soit.

1639. Ces discours, que Louis eut soin de répéter souvent à Cinq-Mars, dégoûterent tout à fait ce Courtisan de sa faveur; il témoigna au Roi plus de froideur que jamais, il ne lui tenoit compagnie qu'à regret; & aussi-tôt qu'il le pouvoit, il s'échapoit, alloit se réjouir avec des jeunes gens comme lui, & ne revenoit auprès de son Maître, que lorsque la bienséance & son devoir l'exigeoient.

Louis se plaignoit aigrement de cette conduite; il combloit Cinq-Mars de biens, & venoit de lui accor-

(a) Histoire de Louis XIII.

der la Charge de grand Ecuyer de France. Il lui reprochoit son ingratitude, & menaçoit de le laisser retomber dans sa premiere fortune. Mais ses reproches ni ses menaces n'opéroient rien d'avantageux pour lui dans l'esprit de Cinq-Mars; au contraire, le Grand Ecuyer avouoit à tout le monde, qu'il étoit plus éloigné que jamais d'aimer un Prince de si mauvaise humeur. Si le Favori étoit obligé de l'accompagner dans ses parties de chasse, au retour il s'excusoit de rester sous différens prétextes, & se retiroit seul chez lui. Le Roi en instruisoit aussi-tôt son Ministre. Celui ci ne manquoit pas de faire au Grand Ecuyer les plus séveres réprimandes, ausquelles celui ci ne répondoit qu'en offrant de quitter la Cour, & d'aller vivre en repos dans sa Maison. Le Favori recevant chaque jour de nouveaux reproches de la part de son Maître, se détermina à sacrifier son ambition & sa fortune à son repos. Il témoigna plus d'indifférence que jamais pour le Roi, & ne parut plus devant ce Prince, que le chagrin sur le visage. 1639.

Enfin Louis & Cinq-Mars en vinrent à une brouillerie ouverte; Sa Ma-

jesté lui dit les choses du monde les
1639. plus désobligeantes & les plus dures.
Ce jeune homme, naturellement sensible & fier, en parut accablé de douleur & de désespoir. Il prend la plume & écrit au Cardinal.

» Monseigneur, (a) j'ai une ex-
» trême honte de sçavoir les oreil-
» les de votre Eminence si souvent
» frappées par des plaintes contre moi ;
» & pour y remédier, plutôt que re-
» courir à une longue & inutile justi-
» fication, encore que ma faute me
» soit inconnue, je ne laisse pas de me
» confesser coupable.

» Par là, Monseigneur, je demande
» à Votre Eminence, qu'elle n'écoute
» plus sa bonté pour moi ; & au
» contraire qu'elle se laisse aller à la
» complaisance & au contentement
» que Sa Majesté peut desirer, préfé-
» rant son repos à mon propre avan-
» tage. Que Votre Eminence ne re-
» çoive point ceci comme un empor-
» tement dont je puis me repentir.
» J'ai tout considéré, & je proteste
» que je n'en appréhende rien, pourvu
» que Votre Eminence m'exempte de
» l'aversion du Roi.

* Mémoires pour l'Hist. du Card. de Richelieu. Tome V, pages 362 & 363.

C'eſt ainſi que le Favori nommoit l'amitié que ce Prince avoit pour lui. 1639.
il écrivit ſur le même ton à desNoyers, confident du Cardinal. » Je vous prie, » lui dit-il, par tout ce que vous avez » jamais eu d'amitié pour moi, de ne » plus conſentir à une vie auſſi miſé» rable que celle que je mene. Et voyez » avec ſon Eminence quels moyens » il y a de m'en tirer; enſorte que » l'averſion du Roi ne me vienne point » perſécuter. C'eſt tout ce que je de» mande & tout ce que je deſire.

Cinq-Mars écrivit ces deux Lettres preſſantes au premier Miniſtre & à des Noyers, pour témoigner à l'un & à l'autre, qu'il ne ſe ſoucioit point de conſerver la faveur du Roi, qu'elle lui étoit même à charge, & qu'il ne cherchoit qu'à s'en débarraſſer. Le Grand Ecuyer s'étoit outré de ce que Louis avoit écrit au Cardinal, au ſujet d'une diſpute très-vive qu'ils venoient d'avoir enſemble. Cette Lettre eſt ſi ſinguliere par rapport à la choſe même qu'elle contient, & à la façon dont Louis s'exprime avec ſon Miniſtre, que j'ai cru devoir la rapporter toute entiere.

„ Je ſuis bien mari de vous impor-

» tuner sur les mauvaises humeurs de
1639. » M. le Grand. * A son retour de
» Ruel, il m'a baillé le paquet que
» vous lui avez donné. Je l'ai ouvert,
» & l'ai lû. Je lui ai dit, Monsieur
» le Cardinal me mande que vous lui
» avez témoigné avoir grande envie
» de me complaire en toutes choses;
» cependant vous ne le faites pas sur
» un chapitre, de quoi je l'ai prié de
» vous parler, qui est sur votre pares-
» se. Il m'a répondu que vous lui en
» aviez parlé; mais que pour ce cha-
» pitre-là, il ne se pouvoit changer,
» & qu'il ne feroit pas mieux qu'il n'a-
» voit fait. Ce discours m'a fâché. Je
» lui ai dit; un homme de votre con-
» dition, qui doit songer à se rendre
» digne de commander des armées,
» & qui m'avez témoigné avoir ce des-
» sein-là, la paresse y est du tout con-
» traire. Il m'a répondu brusquement
» qu'il n'avoit jamais eu cette pensée,
» ni n'y avoit point prétendu. Je lui
» ai répondu, que si, & n'ai pas voulu
» enfoncer ce discours. Vous sçavez
» bien ce qui en est. J'ai repris ensuite
» le discours sur la paresse, lui disant,
» que ce vice rendoit un homme inca-
» pable de toutes bonnes choses, &

* Ibid.

» qu'il n'étoit bon qu'à ceux du Ma-
» rais où il avoit été nourri, qui 1639.
» étoient du tout adonnés à leurs plai-
» sirs ; & que s'il vouloit continuer
» cette vie, qu'il falloit qu'il y retour-
» nât. Il m'a répondu arrogamment
» qu'il étoit tout prêt. Je lui ai répon-
» du, *si je n'étois plus sage que vous, je*
» *sçais bien ce que j'aurois à vous répon-*
» *dre là-dessus.* Ensuite de cela, je lui
» ai dit, que m'ayant les obligations
» qu'il m'a, il ne devoit pas me parler
» de la façon. Il m'a répondu son dis-
» cours ordinaire, qu'*il n'avoit que*
» *faire de mon bien, qu'il étoit tout prêt*
» *à me le rendre, & qu'il s'en passeroit*
» *fort bien, & qu'il seroit aussi content*
» *d'être Cinq-Mars, que M. le Grand,*
» *& que pour changer de façon de vivre,*
» *il ne pouvoit vivre autrement.* Et en-
» suite est venu toujours en me pico-
» tant, & moi lui, jusques dans la cour
» du Château, où je lui ai dit qu'é-
» tant en l'humeur où il étoit, il me
» feroit plaisir de ne me point voir.
» Il m'a témoigné qu'il le feroit vo-
» lontiers. Je ne l'ai point vû depuis.
» Tout ce que dessus a été dit en la
» présence de Gordes. LOUIS.
» J'ai montré ce mémoire à Gor-

» des avant de vous l'envoyer, qui
1639. » m'a dit n'y avoir rien lû que de vé-
» ritable.

Ce récit fit connoître quelle étoit la confiance du Roi pour le Cardinal, & combien ce Ministre l'emportoit dans son esprit sur le Favori même.

Richelieu connoissant la facilité de son Maître à pardonner les plus grands écarts, & ne s'étant point encore tout à fait déterminé à perdre le Grand Ecuyer, s'entremit pour le réconcilier avec le Roi: il en vint aisément à bout; & le Favori trouvant apparemment moins de désagrément dans le commerce de son Maître, parut aussi de meilleure humeur, & témoigna un nouvel attachement au Cardinal, soit que ce changement de conduite provînt de l'inconstance naturelle aux jeunes gens, soit que les mécontens lui eussent déjà donné les idées du funeste projet, dont l'exécution le perdit dans la suite.

Révolte en Normandie.

Cependant le peuple continuoit à se plaindre des nouveaux impôts. Les Paysans de Normandie se révolterent sur la fin de cette année; & on dit qu'ils s'assemblerent au nombre de

vingt mille hommes ſous la conduite
d'un Prêtre, nommé Morel ou Mo- 1639.
reau. Ils éclaterent ſurtout dans Rouen. On n'entend que leurs cris dans les rues de cette grande Ville, ils la parcourent toute entiere, & ſe jettent en furieux dans huit maiſons de Maltotiers, dont ils égorgent les Maîtres, & abattent enſuite leurs maiſons; après avoir ſacrifié ces malheureux, ils s'en prennent au premier Miniſtre.

Les Religieux Dominicains, qui avoient mis ſes armes au deſſus de leur porte, ſe hâtent de les ôter, de peur de ſe voir les victimes de la populace. Le mal s'étendit bientôt par toute la Province; les Magiſtrats & la Nobleſſe ne ſe trouvant point aſſez forts contre les rebelles, parurent au gré de la Cour trop lents à les pourſuivre. Cette négligence augmenta leur nombre; & l'on ſe vit enfin obligé d'envoyer contre eux le Colonel Gaſſion à la tête de quelques troupes, avec le Chancelier Seguier.

On avoit donné aux mutins le nom de *va-nus-pieds*. Gaſſion les attaqua: ils ſe défendirent avec courage, & tuerent près de la Ville d'Avranches le Marquis de Courtaumers; mais bien-

1639. tôt leur fureur se vit réprimée par la valeur réglée des vieux Soldats que Gassion commandoit. Il fit un grand carnage de ces malheureux ; & ceux qui vinrent à bout de lui échaper, effrayés des supplices dont Seguier les menaçoit, se réfugierent en Angleterre & dans les Isles voisines. Cette extrême rigueur, loin d'être blâmée à la Cour, fut regardée comme le seul moyen qui pût alors être employé contre la turbulence des peuples.

Henri de Guise brouillé avec Richelieu.

Toutes ces exécutions augmenterent encore le nombre des mécontens ; mais la crainte de succomber comme les premiers, les retint, à l'exception de Henri de Guise, troisiéme fils du Duc de Guise, mort à Florence. Son ambition & son amour pour une Princesse de la Maison de Mantoue, le rendirent ennemi déclaré du Cardinal. Henri de Guise possedoit alors l'Archevêché de Reims, & quatre cens mille livres de rente en Bénéfices en France ; il quitta Florence où il s'étoit réfugié, & revint dans sa Patrie ; mais n'osant se montrer dans le Royaume sans une permission du Roi, il se retira d'abord à Sedan auprès du Duc de Bouillon, d'où il écrivit aussi-

tôt à Richelieu, pour le prier de le remettre en grace avec Louis. Le premier, qui avoit ses vues, lui mande qu'il peut venir : on le reçoit bien ; & le Cardinal, qui sçavoit mieux que personne prendre l'air de toutes les vertus, affecte avec l'Archevêque de Reims une générosité sans égale, comme s'il eût voulu réparer en sa faveur le mal qu'il avoit fait à son pere. Henri, éperduement amoureux d'Anne de Gonzague, seconde fille de Charles, Duc de Nevers & de Mantoue, propose à Richelieu de changer d'état, & de céder ses grands Bénéfices pour d'autres avantages, qui le mettroient en situation d'épouser la Princesse Anne. (a) Le Cardinal s'écrie ; il trouve que le Prélat passionné manque de raison, & demande son malheur. Guise s'obstine ; c'est en vain qu'on l'exhorte à réfléchir & à prendre du temps. Poussé par sa Maîtresse, il ne considere plus d'autre bonheur que la satisfaction de son amour, & le premier Ministre se voit continuellement importuné par l'Archevêque.

1639.

* *Nani Historia Veneta. Mercurio di Vittorio Siri Tome I.*

1639. Il y avoit bien moins de sincérité que de politique dans cette conduite de Richelieu. En privant la Maison de Guise d'un revenu si considérable, il la privoit d'un de ses plus grands avantages ; & dèslors elle cessoit de pouvoir causer jamais aucune jalousie au Cardinal. La fierté du Duc de Guise, pere de celui qui sollicitoit sa propre destruction, avoit causé trop de peines à Richelieu, pour que ce Ministre ne fût pas ravi de trouver l'occasion de diminuer les forces d'une Maison si puissante ; il convient donc avec Henri ; & ce Prince aveuglé par son amour alloit terminer cette affaire ruineuse, s'il ne s'étoit obstiné à demander pour son frere cadet les Bénéfices dont il se dépouilloit. Richelieu n'y voulut point consentir : on en vint aux reproches, de-là aux menaces ; l'Archevêque de Reims quitta la Cour & se retira à Sedan. Le Cardinal fut d'autant plus inquiet de cette retraite, que le Prince de Joinville, aîné de Henri, & le Duc de Guise son pere étant morts, il hérita de leurs grands biens ; ce qui joint au revenu immense de ses Bénéfices, & au titre de Duc de Guise, qu'il prit dès ce

moment, le rendit un des plus grands Seigneurs du Royaume. Richelieu 1639. appréhendant de le voir associé au Comte de Soissons, employa toutes sortes de moyens pour le ramener, jusques-là qu'il ne craignit point de compromettre la Princesse Anne de Gonzague, en l'envoyant à Sédan, où étoit toujours le Duc de Guise. Elle se flattoit que son esprit & ses charmes l'emporteroient sur le ressentiment de son amant contre le Cardinal, & qu'il reviendroit l'épouser à la Cour de France. Le Duc de Guise en cette occasion triompha de lui-même; & sacrifiant son amour à sa gloire, il laissa partir sa Maîtresse sans lui rien promettre de favorable. Ceux qui veulent justifier Richelieu, disent que ce Ministre, loin de se prêter à la démarche de la Princesse de Gonzague, lui fit défendre de sortir de Nevers où elle étoit. C'est un fait certain; mais il est certain aussi, que cette nouvelle héroïne ayant été arrêtée déguisée en homme, par Tavanne, cet Officier reçut ordre de la laisser aller où elle jugeroit à propos; ce qui fait croire que Richelieu étoit convenu avec elle en secret de sa retraite à Sédan, où elle

acheva de perdre ce qui lui restoit de bonne réputation. sans enlever le Duc de Guise aux mécontens.

1639.

Commencement de la Ligue contre le Cardinal.

Le Duc de Bouillon étoit un des plus grands politiques de son siécle. Il avoit été long-tems sans paroître vouloir se déclarer contre le Cardinal; content de pouvoir, sans encourir la disgrace du Roi, donner un azile au Comte de Soissons son ami. La violence du Cardinal de Richelieu ne lui permit pas de profiter de cette modération. L'impérieux Ministre vouloit qu'on fût tout à lui, & si-tôt que le Duc de Bouillon se fut déclaré en faveur de Monsieur le Comte, le Cardinal prit toutes les mesures nécessaires pour éclairer de près cette nouvelle union; & comme il étoit aussi puissant que politique, il ne manqua pas de moyens pour mortifier, & le Prince & le Duc. Il commença par faire arrêter le payement d'une certaine somme, que Henri IV. avoit accordée au Maréchal de Bouillon, pour l'entretien de la garnison de Sedan, n'étant pas juste, disoit ce Ministre, de payer des gens tout prêts à faire la guerre au Roi. Le Duc ne manqua pas de se plaindre d'un procédé si

contraire aux engagemens des Rois de France avec les nouveaux Souverains de Sedan, depuis qu'ils les avoient pris sous leur protection. Mais Richelieu bravant ses reproches & ses menaces, vint à bout de gagner le Vicomte de Turenne, mécontent de son frere, & voulut l'engager à se rendre maître de Sedan au nom du Roi. Le Duc de Bouillon para le coup ; & cette tentative du Cardinal ne servit qu'à le rendre plus irréconciliable avec lui. L'entreprise manquée ne diminua point la fierté du Cardinal à l'égard du Duc de Bouillon ; & dans le tems que celui-ci parloit avec le plus de hauteur, il lui fit signifier un ordre de renvoyer M. le Comte.

1639.

Bouillon se trouva dans la situation la plus fâcheuse ; le procédé du premier Ministre l'irritoit de telle sorte, qu'il auroit sacrifié à son ressentiment tout ce qui lui auroit été moins précieux que la fortune & le repos de sa femme & de ses enfans. Il ne pouvoit digérer que le Cardinal voulût lui faire hautement la loi, & lui imposer de dures conditions, jusques dans Sedan même ; mais il avoit trop d'esprit & d'expérience, pour ne pas voir

1639. d'un coup d'œil le peu qu'il pouvoit espérer de la Cour d'Espagne, & le malheur dont il étoit menacé de la part de la France: la seule ressource qui lui restoit, étoit le temps. Il résolut donc de le bien employer, & de se mettre peu à peu en état, sinon de triompher de son ennemi, du moins de ne devenir pas si-tôt sa victime.

Conduite du Duc de Bouillon.

Le Duc de Bouillon commence par envoyer à la Cour *: on y représente de sa part, qu'ayant reçu le Comte de Soissons avec l'agrément du Roi, il n'a plus la liberté de proposer à ce Prince de se retirer. En même temps que cette réponse lui sert auprès du Roi, il la fait valoir à M. le Comte, pour déterminer ce Prince à se déclarer enfin hautement contre son persécuteur; c'étoit pour lui que le Duc de Bouillon se mettoit dans le précipice; c'étoit à lui à l'en tirer. Sa décision étoit d'une importance extrême: le nom de Prince du Sang pouvoit beaucoup sur l'esprit des Espagnols. Bouillon représente donc à M. le Comte qu'il doit demander du secours à cette puissance, se résoudre à

* Mémoires du Duc de Bouillon.

une guerre ouverte, & se servir de tous les moyens qui lui restent pour la bien soutenir. Le Duc ajouta, que n'ayant pas à se plaindre autrement de la Cour de France, & n'en espérant non plus aucune grace, il hasardoit tout, seulement pour le service de M. le Comte; mais qu'il lui avouoit en même temps, que ne pouvant se résoudre à se voir assiégé tout à coup dans Sedan, il falloit consentir à s'accommoder avec le Cardinal, ou à le prévenir, en lui déclarant la guerre. M. le Comte protesta sur le champ, qu'il mourroit plûtôt, que de se réconcilier avec son ennemi : qu'il ne vouloit plus rien écouter de sa part, & que son dessein étoit de traiter incessamment avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. 1639.

Bouillon, qui ne vouloit laisser à Soissons aucun lieu de lui faire un jour des reproches, lui dit, que ce qu'il se proposoit, étoit digne de sa générosité; mais qu'il le prioit de songer aux suites de son soulevement. Il lui peignit alors les Espagnols, comme des gens qui ne songeoient qu'à leur intérêt particulier; & lui dit, qu'il ne falloit pas espérer que ces Etrangers l'aidassent purement par générosité;

au contraire, que songeant seulement
1639. à entretenir le trouble & la division dans le Royaume, ils conserveroient le Cardinal, pour être une source continuelle de discorde; & que leur accordant des forces pour se soutenir contre lui, ils ne leur en fourniroient jamais assez pour l'abattre. Le Duc ajouta, que dans ce conflit de forces à peu près égales, il étoit à présumer qu'ils succomberoient à la fin sous les efforts d'un homme, qui n'avoit besoin que de lui-même pour se soutenir. En ce cas-là, l'un & l'autre se trouveroient obligés de se donner entierement aux ennemis de la France, ce qui les mettroit dans la situation la plus triste. En parlant ainsi, Bouillon * sembloit insinuer à M. le Comte de s'accommoder avec le Cardinal; mais ce n'étoit pas son intention; il vouloit seulement lui faire envisager tous les inconvéniens d'une rupture, afin qu'il se conduisît avec plus d'ordre & de sûreté, & qu'il ne l'accusât pas dans la suite des malheurs qu'elle pourroit attirer sur sa tête.

Soissons paroît inébranlable; indigné contre Richelieu, l'idée du péril

* Memoires du Duc de Bouillon.

qu'il

qu'il court en se déclarant contre lui, ne l'arrête point. Il convient avec le Souverain de Sedan, de ce qu'ils ont à faire. Le Duc de Guise, malgré son antipathie contre M. le Comte, signe le traité, & envoye, de concert avec eux, vers l'Empereur & vers l'Infant à Bruxelles. Pendant qu'on négocie de leur part auprès de l'un & l'autre Prince, Soissons envoye secrettement en France, pour recüeillir quelque argent, & lier des intelligences avec les ennemis de Richelieu. Ce Ministre voyoit l'orage sans s'effrayer, il préparoit tout pour le faire tomber sur la tête de ceux-mêmes qui l'avoient excité. Par son ordre, on fait de grands magasins sur la frontiere; les troupes se mettent en mouvement dans une saison qui sembloit devoir encore être accordée à leur repos : il en augmente le nombre, s'assure des Généraux, se munit de beaucoup d'argent; & s'apprête à accabler encore une fois ses ennemis sous le poids de sa bonne fortune.

1639.

Traité du Duc de B. & du C. de Soissons avec la Maison d'Autriche.

On travailloit de tous côtés à Sedan, à réparer les fortifications abattues, & à en faire de nouvelles. Le Duc fait entrer des vivres & des munitions

dans la place ; quelques Soldats Lié-
1639. geois viennent se joindre à la garnison ; plusieurs Officiers les plus braves & les plus expérimentés des troupes de Hollande, se rendent auprès de lui ; & enfin le Gentilhomme envoyé à l'Empereur & à l'Infant, arrive à Sedan, chargé des offres les plus avantageuses. L'un & l'autre Prince promettoient chacun sept mille hommes : & l'Espagnol ajoutoit un présent de deux cens mille écus, pour être employés à telle usage que le Comte de Soissons, & les Ducs de Bouillon & de Guise jugeroient à propos.

Le Cardinal fut bientôt instruit de ce traité ; mais l'omission de quelques circonstances qu'il lui étoit important de sçavoir, lui faisant connoître de quelle utilité étoient les espions, il voulut en avoir parmi les mécontens. Gassion, qui depuis plusieurs années s'étoit donné entiérement à lui, fut d'abord choisi par ce Ministre pour cet indigne emploi : il sçavoit que les Princes confédérés ne demanderoient pas mieux qu'à s'attacher un homme du mérite de Gassion ; & qu'il le rendrois sans doute le dépositaire de leurs plus importans secrets. Richelieu

s'adressa donc à lui, & employa toutes choses pour le résoudre à une si lâche trahison; mais Gassion témoigna tant d'éloignement & tant d'horreur pour cette proposition, que le Cardinal cessa de lui en parler, & jetta les yeux sur quelque autre, qui feignit de se mettre aussi-tôt au nombre des mécontens.

1639.

Le Card. se brouille avec le Duc de Vendôme.

Le Cardinal avoit retiré trop d'avantage de l'effet qu'avoit produit la mort du Maréchal Duc de Montmorenci, pour ne pas rechercher les occasions de donner de nouvelles marques de sa sévérité, & de la rigueur avec laquelle son Maître traitoit les ennemis déclarés de son Ministre, * Depuis le commencement de son élévation, César, Duc de Vendôme lui avoit donné des marques de son aversion. Ce Prince étoit frere naturel de Louis XIII. & comme lui, fils de Henri IV. La mort du Grand Prieur de France son frere, emprisonné, disoit-on, à Vincennes par les ordres de Richelieu, avoit donné un nouveau degré à la haine du Duc de Vendôme contre Richelieu: il ne respiroit que

* Mémoires pour l'Hist. du Card. de Richelieu. Mercurio di Vittorio Siri. Tome I.

la vengeance ; mais il étoit de la pru-
1639. dence d'en contenir les mouvemens, jusqu'à ce qu'il se rencontrât une occasion favorable de la faire éclater avec succès. En attendant, César vivoit tranquille en apparence, & dissipoit les biens immenses, qu'il avoit reçus de la libéralité de son auguste pere. Richelieu le laissa jouir de son repos, tant qu'il le vit hors d'état de nuire au sien. Il étoit même charmé que ce Prince dérangé dissipât ses grandes richesses, & travaillât ainsi lui-même à sa propre destruction ; mais la fâcheuse circonstance où il se trouvoit alors, lui faisant craindre avec raison, que le Duc de Vendôme ne se joignît aux mécontens, & qu'il ne portât parmi eux le crédit que devoit donner le nom de fils de Henri IV. il se détermina à le perdre, & à effrayer par son exemple les Princes qui se préparoient à se soulever contre lui.

Il falloit nécessairement un prétexte plausible pour attenter à la liberté d'un homme, qui ne donnoit aucun lieu aux soupçons. Richelieu n'en manqua pas ; un scélerat nommé Poirier, tiré du fond d'un cachot du Grand Châtelet de Paris, déclare au

Lieutenant Criminel que le Duc de Vendôme lui a proposé autrefois d'attenter à la vie du Cardinal de Richelieu ; qu'il consentit à cet assassinat ; & qu'ayant fait part de son dessein à son compagnon nommé Allais, & à un certain Hermite de Gisors en Normandie, il étoit venu à Paris dans le dessein de l'exécuter. A peine cette déposition eut-elle été entendue, qu'on la rapporta à Richelieu. Le Chancelier Seguier interroge lui-même le criminel ; & ordonne qu'un Chanoine de Vendôme, devant qui Poirier assure avoir parlé à César, le Géolier de la prison où ce scélerat avoit été enfermé, & l'Hermite de Gisors seront amenés dans les prisons du Châtelet de Paris. 1639.

Retraite du Duc de Vendôme en Angleterre.

Toutes ces démarches ne pouvoient se faire sans bruit. Le Duc de Vendôme apprend avec la derniere surprise le crime dont on le charge : aussi-tôt il envoie à la Cour la Duchesse son épouse, & les Ducs de Mercœur & de Beaufort ses fils, pour travailler à sa défense, & protester de son innocence au Roi. Ils alléguerent en vain la qualité des accusateurs, gens infâmes, chargés de cri-

[redacted] mes atroces, & qui cherchoient à
1639. prolonger leur vie par de nouveaux forfaits. On s'obstina à croire le Duc de Vendôme coupable, & le Roi lui ordonna de se rendre à Paris pour se justifier. Ce n'étoit pas le sentiment de César; il avoit offert de venir à la Cour, sans réfléchir assez sur le danger de ce voyage. Ce Prince y fit plus d'atention; & ne voulant pas s'exposer à périr en prison comme le Grand Prieur son frere, il aima mieux suivre l'exemple du Duc de la Valette, & se retirer comme lui en Angleterre. A la premiere nouvelle de sa fuite, le Roi donne ordre à la Duchesse de Vendôme & à ses deux fils de se retirer à Chenonceaux en Touraine; & sans perdre de tems, on travaille au Procès de César. Les Juges, ou plutôt les Commissaires sont nommés, & s'assemblent à S. Germain en Laye.* Toute la France attentive à cette procèdure, en attendoit l'issue avec inquiétude. Dès la premiere séance, le Chancelier dit aux Juges qu'il ne pouvoit leur cacher une circonstance considérable, & capable de prouver les mauvais desseins du Duc de Vendô-

* Histoire de Louis XIII.

me : c'eſt, dit-il, que ſaluant la Reine mere à Londres, il lui a dit : » Madame, vous voyez un malheureux » banni, accuſé d'une entrepriſe qu'il » voudroit avoir exécutée plutôt en » effets qu'en paroles. Toute la preuve qu'on eut de ce fait, c'eſt que le Roi rendant témoignage à ſon Chancelier, dit : *Cela eſt vrai, j'en ai la Lettre.* Il fut ordonné que le Duc de Vendôme *ſeroit pris au corps, & faute de ce, crié à trois briefs jours.* Ce Prince n'eut garde de comparoître, & les Juges ſe raſſemblerent pour prononcer ſa Sentence. Le Cardinal qui avoit eu autrefois des liaiſons étroites avec le Duc de Vendôme, rompues depuis avec éclat, voulant montrer qu'il s'étoit dépouillé de tout reſſentiment, envoya Cheré ſon Sécretaire, qui ſe préſenta à la porte du Cabinet où ſe tenoit l'Aſſemblée, & demanda à parler au Chancelier de la part de ſon Maître : on le fit entrer, & ayant rendu une Lettre de Richelieu : Seguier déclara au Roi, qu'il avoit ordre de M. le Cardinal de lui demander la grace du Duc de Vendôme. Le Roi répondit qu'il ne vouloit point lui pardonner ; mais qu'à

1639.

On lui fait ſon procès.

la priere de son Ministre, il suspendoit le jugement du Procès, & se réservoit de faire grace à M. de Vendôme, s'il s'en rendoit digne par sa conduite à venir. Seguier pressa encore de la part de Richelieu; mais ses instances furent inutiles, & le Roi s'en tint à son premier avis. Richelieu content d'avoir mis Vendôme hors d'état de se joindre à M. le Comte, vouloit lui conserver les moyens de rentrer dans son devoir.

1639. Il lui restoit encore un adversaire plus redoutable que les autres; c'étoit la Duc de Lorraine son ennemi particulier, dont les troupes pouvoient être d'un grand secours à ses ennemis, & qui ne manqueroit pas sans doute de se joindre à eux, pour recouvrer par leur moyen ses Etats envahis par le Roi *, & que tous les efforts de la Maison d'Autriche n'avoient pu lui faire rendre. Richelieu songea à parer ce coup, & non-seulement à enlever le Duc de Lorraine aux mécontens, mais encore à l'employer contr'eux, s'il étoit possible.

Lorsque ce Ministre s'étoit emparé des Etats de ce Prince, il avoit sa

* Histoire de Louis XIII. Vie de Richelieu.

crifié à l'intérêt de l'Etat, les murmures du Public & des Etrangers. L'exemple du Duc de Lorraine, errant de Province en Province, avec un petit corps de troupes qu'il avoit pû ramasser, souvent chagriné de ceux-mêmes dont il avoit embrassé le parti; toute sa Maison dispersée, sa femme elle-même prisonniere du Roi de France; cet exemple, dis-je, avoit indisposé tous les voisins de la France. 1639.

Les Princes d'Italie surtout, qui n'étoient pas en état de résister à Louis, craignoient le même sort que le Duc de Lorraine, & que Richelieu n'entreprit aussi de les dépouiller de leurs Etats. Par cette raison, ils s'opposoient sous main aux progrès des armes Françoises dans leur Pays, où le Roi continuoit de faire la guerre aux Espagnols. Richelieu sçavoit ces choses; c'est pourquoi content d'avoir humilié le Duc, en le dépouillant de ses Etats, il se disposa à les lui restituer.

Le Duc de Lorraine se rendit au mois de Mai à Saint Germain, & en abordant le Roi, il se mit un genouil en terre, & lui dit qu'il venoit reconnoître que son repos & sa for-

tune dépendoient absolument de
1639. la clémence de Sa Majesté. Louis le reçut avec de grandes marques de politesse ; & peu de temps après, on conclut avec le Lorrain un Traité, par lequel il fut remis en possession de tous ses Etats, à l'exception de Nanci, qui devoit demeurer entre les mains du Roi, jusqu'à la fin de la guerre. Pour tenir le Duc de Lorraine dans une attention continuelle sur ses démarches, on mit dans le traité un Article, par lequel ce Prince consentoit que tous ses Etats fussent dévolus à la Couronne de France, en cas qu'il se soulevât de nouveau contre le Roi. Le Duc de Lorraine eut bien de la peine à signer un Article, qui le rendoit aussi dépendant de la France que le dernier de ses Sujets, mais enfin il fallut s'y résoudre, dans l'espérance que le Cardinal de Richelieu travailleroit à la Cour de Rome, comme il le lui avoit promis, pour la dissolution de son mariage avec la Duchesse Nicole. La Comtesse de Cantecroix, connue par tout alors sous le nom de femme de Campagne du Duc de Lorraine, se flattant que Richelieu tiendroit sa parole, pressa elle-

même Charles de s'accommoder avec
la France. Quelle fut ſa ſurpriſe & ſa 1639.
colere, lorſqu'elle entendit défendre
publiquement aux Lorrains de la
part des François, de lui accorder le
nom de Ducheſſe. Redevenue Comteſſe de Cantecroix, elle anime de
nouveau le Duc Charles, & l'exhorte
à ſe venger d'un Miniſtre qui les traite
l'un & l'autre avec tant de mauvaiſe
foi & de mépris. Le Lorrain mécontent d'ailleurs, & voyant que l'orage
ſe groſſiſſoit tous les jours ſur la tête
de Richelieu, crut devoir ſe rejoindre
avec ſes ennemis, pour achever avec
eux ſa ruine entiere, ſe flattant que
par ce moyen ſa fortune deviendra
meilleure. Charles renoue donc avec
la Maiſon d'Autriche, recommence
la guerre contre la France, & perd de
nouveau ſes Etats.

Il n'étoit pas poſſible à Richelieu
de parer de tels coups; mais ce délié
politique, quoique trompé dans ſon
attente, réparoit avec tant d'adreſſe
& de bonheur les accidens qui dérangeoient ſes vues, que preſque toujours
ils retomboient ſur ſes ennemis. La
prompte déſertion du Duc de Lorraine
ne dérangea point ſon projet, de pouſ-

ser à bout le Comte de Soissons, & les autres mécontens. La révolte du Portugal & des Catalans, devoit trop occuper le Comte-Duc d'Olivarès & les forces d'Espagne, pour que cette Puissance, obligée d'entretenir des armées aux deux extrêmités de ses Etats, pût fournir des troupes aux mécontens de France.

1639.

Conduite de Richelieu à l'égard de la Ligue.

Richelieu voulut mettre à profit cette heureuse circonstance, & il y fut d'autant plus porté, que le Prince de Condé, ennemi personnel du Comte de Soissons, se déchaîna alors contre lui. & regarda sa perte comme une nouvelle assurance de la fortune de sa Maison. Dans un autre tems, le Cardinal n'auroit eu peut-être aucun égard à cette raison particuliere; mais il venoit de marier sa niéce Claire-Clémence de Maillé-Brézé, avec le jeune Duc d'Enguyen; & il lui étoit important de paroître faire quelque chose pour un Prince de si grande espérance, & dont il comptoit de se faire un appui. De plus, le Cardinal voyant les forces du Roi diminuer chaque jour, se trouvoit essentiellement engagé à détruire tout ce qui restoit de partis dans l'Etat.

Le Comte de Soissons jouissoit de toute l'estime des François mécontens; 1639.
son infortune le leur rendoit plus cher. Ils le regardoient comme un héros; & il est certain que si le Roi fût mort, tous auroient jetté les yeux sur lui, pour voir de quel côté il feroit tomber la Régence, en cas qu'il eût voulu en revêtir la Reine mere, ou la Reine regnante, ou peut-être la garder pour lui même. Soit qu'il eût pris l'une ou l'autre résolution, la cachant avec soin, & les deux Princesses espérant toujours, leurs Partisans se seroient empressés de se joindre à lui; & il ne pouvoit alors manquer de triompher avec facilité du Cardinal, & de la Maison de Condé; quoiqu'elle fût puissante, n'entrant dans aucun parti, cette illustre Maison n'auroit pû le disputer à un Prince, soutenu d'une foule de mécontens.

Quoique Soissons parût n'avoir d'autre objet que de se venger de Richelieu, il ne pouvoit considérer sans frémir les maux qu'il alloit causer à la France par une guerre civile. Le peuple lui témoignoit trop d'affection pour qu'il n'en fût pas touché; & ce Prince ne pouvoit se cacher d'ail-

leurs qu'en attaquant le premier Mi-
1639. nistre, il se déclaroit contre le Roi. D'un autre côté, ce qui lui restoit d'amis bien intentionnés le pressoient sans cesse de vivre en paix, & de sacrifier tout ce qu'il croyoit avoir de sujets de ressentiment à l'amour de son devoir & au repos de sa patrie. Des conseils si sages étoient bientôt déduits par les discours des mécontens qui environnoient le Comte de Soissons. Ils lui représentoient que Richelieu le voyant à la tête d'un parti considérable ne manqueroit pas de lui faire dans peu les offres les plus avantageuses, & de tout sacrifier à la crainte de succomber sous ses efforts.

Soissons desiroit avec ardeur ce triomphe ; mais Richelieu étoit bien éloigné de vouloir le lui accorder. Toutes voyes d'accommodement furent donc rejettées de part & d'autre. Les esprits parurent plus aigris que jamais. La guerre fut absolument résolue, & les troupes commandées pour les Païs Bas furent confiées à la Meilleraïe, parent de Richelieu. Il devoit attaquer les Places les plus importantes, afin de détourner les Espagnols de l'attention qu'ils auroient eue sans

cela sur Sedan. Cette derniere Ville se vit en même tems menacée par le Maréchal de Châtillon; mais le Duc de Lorraine, sur lequel on comptoit, ayant alors rompu de nouveau avec la France, comme je l'ai dit plus haut, Châtillon se trouva dans une grande inquiétude; & ce fut-là le premier trait qui fit sentir à Richelieu, que ses succès dans cette affaire étoient plus douteux qu'il ne l'avoit espéré. 1639.

Châtillon s'avança néanmoins à la tête de 12 mille hommes, & entra sur les terres de la Principauté de Sedan. Le Duc de Bouillon ne se déconcerta point, il sçavoit que sa Place pouvoit tenir long-tems; & même contraindre quiconque voudroit s'en emparer, à lever le Siége. Alors il propose à Soissons d'envoyer à Lamboi, Général de l'Empereur, qui se tenoit prêt à marcher au secours des mécontens, à la tête de sept mille hommes promis par Ferdinand. Monsieur le Comte y consentit, mais Lamboi ne voyant point paroître les troupes Espagnoles qui devoient le joindre, refusa de marcher jusqu'à leur arrivée. Bouillon surpris de cette conduite, s'abouche avec Lamboi, & le voyant

obſtiné à refuſer ſes troupes, il lui
1639. déclare que M. le Comte & lui vont
s'accommoder avec Richelieu, & qu'alors ce Miniſtre n'ayant plus rien à craindre de leur part, tournera toutes les forces de la France contre la Maiſon d'Autriche. Le Général de l'Empereur étant inſtruit, qu'en effet pluſieurs Seigneurs des amis du Comte de Soiſſons faiſoient tous leurs efforts pour renouer une négociation entre ce Prince & le Cardinal, craignit qu'ils ne s'accommodaſſent; & il promit au Duc de Bouillon de s'avancer au plutôt contre les troupes du Roi. Le Duc ſe hâte d'écrire au Comte, pour lui annoncer la bonne volonté de Lamboi. Le Comte plus irreſolu à meſure que l'inſtant critique approchoit, avoit écouté pendant l'abſence de Bouillon quelques propoſitions d'accommodement de la part du Duc de Longueville ſon beau-frere, qui, pour le retenir, lui promettoit les plus grands avantages. C'étoit une ruſe du Cardinal. Il vouloit traîner les choſes en longueur, pour donner le temps aux troupes du Roi de faire des progrès dans la Principauté de Sedan, & contraindre Lamboi à abandonner les

Princes, pour marcher au secours d'Aire, assiégée par le Maréchal de la Meilleraye. Soissons donnoit dans le piége, & il étoit résolu d'attendre une réponse positive du Duc de Longueville & du Cardinal; mais le Duc de Bouillon lui écrivit avec tant de force, & le persuada si bien du danger auquel il s'exposoit en accordant du tems à son ennemi que M. le Comte avoua qu'il traiteroit avec plus de gloire & d'avantage, si le Cardinal le voyoit en état de se faire craindre, & Lamboi au-deçà de la Meuse. Cependant son inquiétude redouble, si-tôt qu'il voit des soldats étrangers marcher sous son nom sur les terres de France. Tant que ce Prince est avec Bouillon, il paroît résolu à tout risquer, & ne se promet que d'heureux succès: rendu à lui-même, la crainte s'empare de son ame; & il n'envisage plus que les suites malheureuses d'une défaite. Dans cet état d'agitation & de trouble, il parle à la Duchesse de Bouillon, & la prie de se joindre à lui, pour engager le Duc à consentir que Lamboi campe durant quelques jours sous les murailles de Sedan; persuadé que Richelieu les voyant maîtres d'une

1639.

bonne armée, n'osera risquer la bataille, & leur accordera les meilleures conditions. Ce que Soissons regardoit comme un effet de sa prudence, le Duc le traita de défaut de jugement ; & il lui répondit *, que ces ménagemens qu'il vouloit garder, étoient hors d'œuvre, dans une occasion où il ne s'agissoit plus que de marcher tête baissée : & qu'étant aussi avancés qu'ils l'étoient, rien n'étoit plus imprudent que d'avoir de la prudence. Il ajouta pour le prouver, que Lamboi s'appercevant qu'on ne l'avoit fait venir que pour faire peur à Richelieu, sans dessein de rien entreprendre en effet contre lui, s'en retourneroit aussi-tôt, & les laisseroit exposés par sa retraite à toute la vengeance de leur implacable ennemi. Bouillon représenta encore à M. le Comte, qu'ayant une armée de plus de dix mille hommes, ils étoient égaux en forces au Duc de Châtillon ; que si la victoire se déclaroit pour eux, Richelieu étoit perdu sans ressource, & que leur fortune ne dépendroit plus que de leurs desirs. En même tems pour résoudre toutes les difficultés qui se formoient dans l'esprit de Soissons,

1639.

* Mémoires du Duc de Bouillon.

Bouillon se supposa vaincu; alors il leur restoit avec les débris de leur armée, la forte Ville de Sedan, que le victorieux ne se trouveroit pas en état d'assiéger sitôt, à cause de la perte qu'il ne pouvoit éviter de faire dans le combat. Le Duc conclud enfin, que les autres mécontens de France, voyant un parti, qui après le malheureux succès d'une bataille, étoit encore en état d'opposer au vainqueur une des plus fortes places de l'Europe, & même un corps d'armée, ne manqueroient pas de se joindre à eux; & que l'Empereur engagé plus que jamais par intérêt & par honneur à les soutenir, leur envoyeroit des secours assez considérables pour les rendre vainqueurs à leur tour. 1639.

M. le Comte accoutumé à céder aux raisonnemens solides du Souverain de Sedan, s'y rendit encore, surtout depuis qu'il sçût que Châtillon ayant négligé d'assiéger la Ville de Bouillon, s'avançoit pour s'opposer à la marche de Lamboi. Les deux Princes, & le Général de l'Empereur, prirent la résolution de le prévenir; & sans délibérer davantage, le Comte de Soissons se mit à la tête de l'armée.

1639. Il desiroit que le Duc de Bouillon demeurât à Sedan, pour ne pas s'exposer aux hasards d'un combat. Ce Prince le refusa généreusement, & voulut accompagner son ami. Si-tôt qu'ils furent en campagne, on répandit par leurs ordres un Manifeste, qui contenoit les sujets de plaintes qu'ils avoient reçus, & le bien qu'ils se promettoient de procurer à l'Etat. » Le

Manifeste des Confédérés.

» Comte de Soissons, *disoit ce Manifeste*, les Ducs de Guise & de Bouillon, & les autres Princes & Officiers de la Couronne, unis pour » avancer la paix générale, & principalement celle de France, déclarent que le zéle qu'ils ont pour le » service du Roi, & pour le bien de » son Etat, les contraint de prendre » le seul remede, que les violences & » les artifices d'Armand Cardinal de » Richelieu leur ont laissé, pour faire » entendre au Roi ce qui se passe en » la conduite de ses affaires. Et afin » que personne ne doute de la sincérité de leurs intentions, ils protestent, sans avoir égard à leurs intérêts, & sans être piqués des injures » qu'ils ont reçues, que leur but principal est la gloire du Roi, le repos de

» l'Etat, le desir de remettre toutes
» choses sur l'ancien pied, de retablir 1639.
» les loix renversées, les immunités,
» les priviléges des Provinces, des
» Villes & des personnes, le bon or-
» dre dans les Conseils, dans la guer-
» re & dans les Finances, d'avancer
» le retour des Exilés, de donner le
» moyen aux gens injustement dépos-
» sédés de rentrer dans leurs biens &
» dans leurs Charges.... En un mot,
» de procurer à tous les douceurs &
» les avantages de la paix, &c.

On ne pouvoit faire de plus magnifiques promesses, ni donner des motifs plus nobles à la prise d'armes des Princes, C'étoit le langage ordinaire de tous les mécontens; mais de tous ces beaux projets, il ne restoit presque toujours que des ravages & des supplices, suites nécessaires des soulevemens. Soissons ajoutoit en son particulier, que le procédé tirannique du Cardinal l'avoit forcé de manquer en apparence à son devoir, & de se servir du privilége naturel d'une défense légitime, puisque toute autre voie lui étoit fermée; que les plaintes & les remontrances n'ayant jusques-là produit que des exils, des emprison-

nemens, & la ruine entiere des bons
1639. Sujets du Roi, on se trouvoit enfin malheureusement réduit à la nécessité d'employer la force des armes, pour faire écouter la raison, *& appercevoir le danger, ou la méchanceté & la perfidie d'un mauvais Ministre avoient jetté le Roi & ses Sujets.* *

Les écrits sont communément les ressources d'un parti vaincu, ou qui est le plus foible. Ils furent en cette occasion les préliminaires d'une sanglante bataille. M. le Comte & le Duc de Bouillon sembloient ne point douter de la victoire, tant ils faisoient peu de cas du Maréchal de Châtillon, Général d'une bravoure éprouvée, mais d'une négligence incroyable. A ce défaut, qui devenoit plus considérable par le courage & la capacité de ses ennemis, se joignit encore le souvenir de plusieurs sujets de plaintes, que Châtillon avoit reçus du Cardinal. Mais ce Ministre connoissant la fidélité du Duc, n'avoit pas cru devoir confier à d'autres le commandement de l'armée. On doit ajouter que le Duc de Bouillon avoit sçu gagner les principaux Officiers de cette armée,

* Mémoires de Montresor.

Ils aimoient tous M. le Comte, & regardoient comme une victoire, l'assurance qu'ils donnoient de se laisser vaincre. 1639.

Embarras du Cardinal.

Le Cardinal étoit plongé dans une inquietude mortelle; non-seulement il voyoit ses ennemis avec des forces supérieures à celles qu'il pouvoit leur opposer; mais ceux qu'il avoit toujours cru les plus attachés à sa personne, croyant que la fortune alloit lui devenir contraire, lui témoignoient une négligence & une froideur; dont il ne pouvoit tirer qu'un mauvais augure. Le Roi lui-méme sembloit se mettre peu en peine des mouvemens de M. le Comte; & l'aversion qu'il avoit toujours témoignée pour ce Prince, diminuoit à mesure qu'il avoit plus de sujet de le haïr. C'étoit l'effet des intrigues que Soissons avoit eu soin de lier avec Cinq-Mars. Ce jeune Seigneur plus avant que jamais dans la confiance de son Maître, n'avoit pu résister aux sollicitations d'un Prince du Sang, qui lui promettoit la place de Richelieu, s'il aidoit à la lui faire perdre; on dit même qu'il lui fit espérer en mariage la fille du Duc de Longueville sa niéce.

1639. Le Grand Ecuyer se détermina d'autant plus aisément à se lier au Comte de Soissons, qu'il sçavoit que le Cardinal commençoit à se défier extrêmement de lui, & que ce Ministre ne manqueroit pas de le perdre aussi-tôt qu'il auroit découvert ses complots. Ce jeune homme interprétant suivant ses idées quelques chagrins passagers, que le Roi témoignoit quelquefois contre Richelieu, supposa que Louis se verroit avec plaisir délivré d'un Ministre, devenu depuis long-tems redoutable à son Maître même; il donna sa parole à M. le Comte, & de plus il se lia étroitement avec le Duc d'Orléans *, & avec les Grands Seigneurs les plus mécontens de Richelieu; ensorte qu'au moindre revers de fortune, cette cabale animée devoit environner le Roi, & achever la ruine du Cardinal. Cette résolution, que la plûpart des Courtisans avoient dans l'ame, se manifestoit sur leur visage. Richelieu s'en étoit apperçu, & cette découverte l'animoit de plus en plus contre Cinq-Mars.

1641. Bataille de Sedan. Le moment décisif approchoit. Les deux armées se joignirent à Marfée

* Mémoires de Fontrailles.

près

près de Sedan, en un lieu appellé Thornoy, le 6 du mois de Juillet. Le Duc de Bouillon avoit remporté la veille quelque avantage sur les troupes du Roi, c'en étoit assez pour augmenter le courage des siennes, qui étoient d'ailleurs aguéries & bien commandées. La bataille commença par plusieurs volées de canon qui furent tirées de part & d'autre ; mais avec plus d'avantage du côté de l'armée Royale. Bien-tôt on s'approcha de plus près ; & les Impériaux commandés par Lamboi, firent leur décharge si à propos, qu'ils tuerent un grand nombre d'ennemis. Les troupes du Roi ne perdent point courage, & resserrant leurs rangs éclaircis, ils fondent sur les Gens de Lamboi & les font reculer. Soissons, étonné de leur peu de résistance, se plaint au Général de l'Empereur, de la lâcheté de ses Soldats. Lamboi paroît ne s'en point mettre en peine, & assure M. le Comte que les Allemands vont bientôt reprendre cœur. Cependant le Duc de Bouillon, à la tête de sa Cavalerie, se jette sur les bataillons François, & les enfonce avec d'autant plus de facilité, que l'Infanterie de l'armée Roya- 1641.

le n'eut pas plûtôt apperçu Monsieur
1636. le Comte, qu'elle jetta ses armes par terre. Quelques coups tirés de derriere des buissons sur la Cavalerie Françoise lui donnerent un prétexte de fuir à son tour : elle se sauva, au rapport du Comte de Roussillon, *cornettes arborées & trompettes sonnantes*, faisant connoître par-là que les Chefs étoient tous gagnés par M. le Comte. Chatillon fait de vains efforts pour ramener ses gens au combat : aucun ne l'écoute; & le Duc de Bouillon tombant sur quelques braves qui vouloient se rallier, les dissipe, & force Châtillon, qui n'a plus que sept ou huit personnes avec lui, de fuir lui-même. Il revenoit victorieux, lorsqu'on lui apprit la mort du Comte de Soissons. Ce Prince, disoit-on, s'étoit tué lui-même en levant la visiere de son casque avec le bout de son pistolet; d'autres prétendoient qu'un Gendarme de la Garde du Roi * l'ayant rencontré dans la mêlée, lui avoit cassé la tête, quoiqu'il lui eût offert une rançon de vingt mille écus. D'autres soutenoient hardiment que ce malheureux Prince

Mort du Comte de Soissons.

* Mémoires de Bouillon, de Montresor, de Puisegur.

avoit reçu le coup mortel au milieu des siens, par un des émissaires du Cardinal. Il est étonnant que de tant de personnes de considération, qui se sont trouvées à cette bataille, & qui ont elles-mêmes écrit leurs Mémoires, aucun ne s'accorde sur un fait de cette importance. Les uns disent que Soissons se mêla fort avant parmi les ennemis; en ce cas, il n'auroit pas été fort étrange qu'il y eût perdu la vie; d'autres avancent que Soissons ne se battit point du tout, & qu'il resta dans son poste, environné de quelques Gentilshommes. Alors l'homme aposté par le Cardinal, pouvoit il pénétrer au milieu de cet escadron, & tuer un Prince du Sang, à la fortune de laquelle tant de gens s'intéressoient sans qu'aucun des siens ne se fût mis en état de l'arrêter; encore, dit-on que le coup fut tiré de si près, que la bourre du pistolet étoit entrée dans le crâne. Cette circonstance sert à prouver, que Soissons s'étoit tué lui-même. D'un autre côté, comment concilier l'inaction de ce Prince avec la désertion presque totale de l'Infanterie Françoise, qui jette ses armes à sa vue, à moins d'ajouter, que satisfait de leur fuite, 1641.

& ne voulant point tremper ses mains
1641. dans le sang de ces mêmes Soldats, qui lui témoignoient tant d'affection, il s'arrêta sur le champ de bataille, sans se mettre en devoir de les poursuivre. On peut croire avec une espece de certitude, que la mort du Comte de Soissons n'a été attribuée au premier Ministre, que parce qu'il étoit absolument perdu sans cet accident.

On ne peut exprimer le chagrin que ressentit * le Duc de Bouillon en apprenant une si triste nouvelle. La mort de M. le Comte le privoit de tous les avantages de sa victoire, & le mettoit hors d'état de pouvoir continuer une guerre commencée avec tant de succès & dont il devoit se promettre les suites les plus heureuses, puisqu'il faisoit la guerre de concert avec un Prince du Sang, tant que ce Prince vivoit. Le Duc de Bouillon étoit un homme de cœur, qui sacrifioit tout à la juste défense d'un ami malheureux; tout au plus, on le qualifioit de mécontent. Mais s'il continuoit de combattre après la mort de Soissons, il ne pouvoit plus passer que pour un rebelle, & pour le Chef d'un parti mal-inten-

* Mémoires de Bouillon.

tionné. Le Duc, brouillé pour la même cause avec les Etats Généraux des Provinces Unies, n'avoit plus rien à espérer que de la terreur, que sa victoire devoit jetter dans l'esprit de Richelieu; & de la frayeur qu'il étoit en état d'inspirer, tant que les Impériaux consentiroient à demeurer avec lui. 1641.

Louis avoit reçu avec assez d'indifférence la perte de la bataille de Sedan; & il se prépatoit tranquillement à revenir à Paris avec les débris de ses troupes. Le Cardinal au-contraire étoit consterné. Tantôt il se récrioit sur la malice de ses ennemis, qui vouloient en même temps sa perte & celle de l'Etat. Dans d'autres momens, le Ministre hors de lui-même, se plaignoit de ce que le Roi par ses irrésolutions avoit donné le tems à M. le Comte de se fortifier & de le vaincre. Mais le Cardinal se déchaînoit sur-tout contre le Maréchal de Châtillon, qui avoit laissé battre toute son armée par quelques escadrons de Cavalerie. Richelieu, ainsi agité, dévoré d'inquiétudes & de remords, osoit à peine se montrer aux Courtisans qui dans le fond de leur ame se réjouissoient de

son malheur. Le fier Ministre les
1641. pénétroit aisément : mais transi de crainte, il n'osoit témoigner son ressentiment.

Toutes ses créatures se trouvoient dans un état semblable au sien. Ils devoient tomber avec lui. Des Noyers sur-tout étoit dans un chagrin mortel, & il attendoit avec inquiétude, quel seroit le dénouement d'une affaire si épineuse. Le Capitaine des Gardes du Maréchal de Châtillon *, envoyé à Péronne par son Maître, frappe à la porte de des Noyers à une heure après minuit. Celui ci croyant qu'il vient seulement pour certifier la perte de la bataille, lui dit brusquement qu'on n'en étoit que trop certain. Le Capitaine lui répondit qu'il ignoroit peut-être que M. le Comte étoit mort. Des Noyers refuse de le croire, & ne se rend qu'aux preuves incontestables, que le Capitaine lui donne de son funeste accident. Des Noyers étoit bien éloigné de lui donner ce nom. Il court tout transporté en avertir Richelieu. Ce Ministre passe du plus profond chagrin au comble de la joie. Sa for-

* Mémoires de Sirot. *Mercurio di Vittorio Siri. Tome I. Grotii Epist. iv fol.*

tune changeoit par ce coup, & devenoit plus assurée que jamais. Il instruit 1641.
le Roi de la mort de M. le Comte, & les troupes qui marchoient déjà vers Paris, reçoivent ordre de tourner du côté de Reims. Le Cardinal reprend toute sa fierté, sans rien perdre de la colere où il étoit contre le Maréchal de Châtillon : Surpris de ce que ce Général, comptant sur le plaisir que devoit causer au Ministre la nouvelle de la mort de M. le Comte, lui demande son Gouvernement de Champagne, il lui répond durement. » Qu'il étoit » extrêmement fâché du malheur qui » étoit arrivé. Dieu a voulu châtier M. » le Comte, & nous donner un coup » de fouet. Nous l'avons fort bien mé» rité pour nos péchés particuliers, & » vous pour votre longue irrésolution, » à faire ce qu'en votre conscience » vous sçavez bien pouvoir & devoir » faire. Je vous prie d'y penser sérieu» sement.

Cette Lettre fut un coup de foudre pour Châtillon, & depuis la réception de cette Lettre, il ne fut pas un moment tranquille, jusqu'à ce qu'il eût appris que le Cardinal, défait du Comte de Soissons, ne l'étoit pas de

1641. tous ses ennemis, & que l'on continuoit de travailler fortement à la Cour contre lui.

Le Duc de Bouillon venoit de s'emparer de la Ville de Dancheri, & cette conquête le mettoit en état de traiter avec plus d'avantage. Le Cardinal, qui veut avoir le tems d'examiner les intrigues que l'on fait à la Cour contre lui, cherche à finir promptement la guerre civile, & envoyer Puisegur à Sedan, qui demande au Duc, comme de sa part, quelles sont ces prétentions. Bouillon les explique, & si modestement, que Puisegur ne doute pas qu'elles ne soient reçues à la Cour. Il se hâte d'en rendre compte. Des Noïers s'obstina à dire qu'on ne pouvoit aucunement se fier aux promesses du Duc qui avoit manqué treize fois de parole à la Cour. Il se plaint à son tour, répondit Puisegur*, que la Cour l'a trompé quatorze fois. Richelieu, qui vouloit la paix, ne fit pas les mêmes difficultés que des Noyers; il accorde tout au Duc de Bouillon, & le Roi même se relâcha sur le Procès qu'il vouloit faire à la mémoire de Monsieur le Comte; ce que Bouillon ne

Bouillon se soumet.

* Mémoires de Puisegur.

voubloit pas souffrir. Enfin celui-ci ayant pris ses mesures du côté des Espagnols & de l'Empereur, alla se jetter aux pieds du Roi à Mézieres, & conclut son accommodement. Richelieu lui servit de caution pour sa fidélité auprès de son Maître. Le Cardinal débarassé de la guerre civile, se retourne vers les Courtisans, & tâche de démêler ce qu'ils ont comploté entr'eux contre lui. Cinq-Mars, qui se sentoit coupable, ne sçavoit quel parti prendre pour se dérober à son ressentiment. Il consulte Fontrailles; & celui-ci qui étoit un des plus furieux ennemis du Cardinal & de plus homme à tout risquer, après lui avoir fait connoître l'imprudence de sa liaison avec M. le Comte, lui dit qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de se sauver, que de s'humilier devant le Cardinal, ou de former une nouvelle conjuration contre lui, ou de sortir promptement de la Cour. 1641.

Ce dernier parti ne convenoit nullement au caractere de Cinq-Mars, ni à la situation présente de ses affaires. Ce Seigneur n'avoit rien écrit durant le cours de son intelligence avec Soissons, qui pût lui être représenté, pour Embarras de Cinq-Mars.

souvent aux avis de ce Grand Ecuyer,
1641. & la fermeté avec laquelle il s'oppofoit quelquefois aux fiens, chagrinoient extrêmement Richelieu. Ce Miniftre parla au Roi, fur le danger qu'il y avoit à confier des affaires auffi importantes à un jeune homme, tel que le Grand Ecuyer; il dit qu'il pouvoit, finon par infidélité, au moins par indifcrétion, inftruire les ennemis de l'état des projets formés contr'eux, & leur donner par-là le moyen de s'y oppofer, & de nuire beaucoup à la France. Louis s'étoit fait une loi de céder à fon Miniftre, toutes les chofes fur lefquelles il s'obftinoit. Ce Prince craignoit de le rebuter, & ne le contredifoit prefque jamais ouvertement, que par humeur & pour un inftant. Le Roi le voyant jaloux de l'entrée qu'il donnoit à fon Favori dans le Confeil fecret, lui promit de l'en exclure déformais; & fe trouvant peut-être en ce moment quelque chofe de facheux dans l'efprit contre Cinq-Mars, il le témoigna au Cardinal, en le comblant de marques de bienveillance.

Richelieu le maltraite. Le premier Miniftre recevant parlà une nouvelle preuve de fon crédit fur l'efprit de fon Maître, ménagea

encore moins le Favori. Il le fit donc avertir, qu'il trouvoit fort mauvais de le voir toujours à sa suite, lorsqu'il alloit chez le Roi pour lui parler d'affaires. Cinq-Mars surpris de ce discours, se rend chez des Noyers pour en demander l'explication à ce Secrétaire d'Etat. Le Cardinal voulut avoir le plaisir de la lui faire lui-même, & il entre chez des Noyers presqu'en même tems que le Favori. Animé par la vue du seul homme qu'il redoute alors en Europe, & le seul en état de lui disputer le souverain pouvoir, Richelieu s'emporte & s'exhale en reproches & bientôt après en menaces. Le rang de Cinq-Mars, ni la qualité de Favori du Roi, ne furent point capables d'arrêter Richelieu. Il n'y eut point de termes trop forts ponr exprimer son ressentiment : le Ministre étoit en effet pénétré de l'ingratitude du Grand Ecuyer. Il conclut par défendre à Cinq-Mars de se présenter jamais au Conseil ; & croyant voir dans les yeux du Favori qu'il se flattoit de recevoir un ordre du Roi tout contraire à celui-là : *Allez*, lui dit-il fierement, *allez lui demander si ce n'est pas là son sentiment*. Ces dernieres paro-

1641.

les acheverent d'accabler le Grand
1641. Ecuyer : il ne douta point que le Roi ne l'eût abandonné ; & ne pouvant soutenir la présence d'un homme qui lui témoignoit tant de mépris ; il sortit le désespoir dans le cœur, & alla s'enfermer chez lui. Fontrailles son Confident fut aussitôt mandé. Il le trouva dans sa Chambre, s'agitant comme un homme transporté de fureur, & pleurant de dépit & de rage. Tout ce que l'on peut dire de plus outrageant contre le Cardinal, fut dit alors par Cinq-Mars. Il raconta à son ami, jusqu'à quel excès Richelieu s'étoit laissé emporter contre lui devant des Noyers ; mais il n'eut pas la force de répéter à Fontrailles toutes les injures qu'il venoit d'essuyer : elles l'humilioient trop.

Enfin, le Grand Ecuyer consulte avec lui sur ce qu'il doit faire pour se venger, protestant qu'il est résolu de risquer jusqu'à sa vie même pour perdre son ennemi. Fontrailles n'eut garde de détourner le Favori d'une résolution si conforme à sa haine particuliere pour Richelieu : il le fortifia au contraire dans ce sentiment, & lui donna les avis qu'il crut nécessaires

pour se bien conduire dans un chemin aussi dangereux que celui que Cinq-Mars vouloit suivre désormais. 1641.

Richelieu, revenu de son emportement, avoue qu'il en a trop fait; & que si le Favori sçait se conduire avec dextérité, il ne manquera pas de moyens de se venger: dèslors il en cherche un de l'éloigner de la Cour, & lui fait offrir le Gouvernement de Touraine, comme le plus à sa bienséance, à cause de la plûpart de ses biens qui y étoient situés. Le Grand Ecuyer ne tombe point dans le piége. Il refuse le Gouvernement, continue de faire sa cour au Roi & paroît plus résolu & plus en état que jamais de demeurer à la Cour. Il n'étoit pas néanmoins bien sûr qu'on ne le forçât bientôt à céder sa place, à moins de former un nouveau parti contre le Cardinal. Le Duc de Bouillon, sur qui seul on pouvoit jetter les yeux en cette occasion, venoit de conclure son accommodement avec le Roi, & le premier Ministre paroissoit se flatter de s'être attaché pour jamais ce Seigneur, en lui donnant les plus belles espérances.

Cependant, à travers les protestations que faisoit le Duc de Bouillon

au Cardinal, il n'étoit pas difficile à
1641. des yeux clairvoyans de démêler son mécontentement secret. Richelieu ne s'étoit point assez mis en peine de dissiper l'inquiétude, qu'avoient pu donner à Bouillon ses desseins sur la Ville de Sedan. Ce Seigneur craignoit qu'il ne profitât du tems où l'intérieur de la France étoit en paix, pour s'emparer de cette Principauté. Ayant ces idées dans l'esprit, tout devenoit suspect à Bouillon, jusqu'aux caresses même du Cardinal. Il se croyoit assez de jugement & de pénétration, pour découvrir de bonne heure ses projets à cet égard; mais il n'étoit pas sûr de se trouver en état de s'y opposer, lorsque le Ministre jugeroit à propos de les faire éclater. De plus le Souverain de Sedan, en se déclarant pour le Comte de Soissons, s'étoit promis des avantages, que son accommodement ne lui avoit pas procurés, & qu'il ne pouvoit se promettre que d'un nouveau soulevement.

Liaison de Bouillon & de Cinq-Mars.

Cinq-Mars le sonda adroitement; & il découvrit avec d'autant plus de facilité le fond de l'ame du Duc de Bouillon, que celui-ci trouvoit son intérêt à ne lui rien cacher. Leurs diffé-

rentes entrevues dans un tems où le Cardinal étoit attentif aux moindres démarches auroient pu les exposer. Ils prirent donc le parti de se servir d'un tiers, également ami de l'un & de l'autre, & à portée de connoître & de ménager leurs divers intérêts. Ils jetterent les yeux sur de Thou, depuis un tems particulierement attaché au Favori, de plus parent & ami du Duc de Bouillon. De Thou, d'une famille ancienne & distinguée dans la Robe, avoit de l'esprit, du courage, de la droiture & de la grandeur d'ame. Les grandes Charges que ses Ancêtres avoient possédées dans la Magistrature ; & le soin avec lequel tous ceux de sa Maison s'étoient appliqués à faire de belles alliances, lui donnoient un grand crédit à la Cour, & l'on y avoit oublié en faveur de ses rares qualités, ce préjugé si injuste des Courtisans contre la naissance des gens de Robe. Lui-même cependant avoit paru penser là-dessus comme eux ; & après avoir suivi quelque tems les armées en qualité d'Intendant, de Thou avoit voulu prendre l'épée, & vivoit depuis un tems sans se déclarer ouvertement pour aucune profession, le Cardinal

1641.

Idée de M. de Thou.

lui ayant refusé de l'emploi dans le
1641. Militaire. Cette espece d'inaction dans un homme du rang & du mérite de M. de Thou, chagrinoit sa famille. Ses amis l'exhortoient de leur côté de se décider enfin, & d'embrasser un état. Le Duc d'Espernon * fut celui de tous qui le pressa davantage à ce sujet. Ce vieux Courtisan connoissoit Cinq-Mars, & le génie turbulent des jeunes gens de la Cour. Il craignoit avec raison que de Thou, qui étoit d'un caractere doux & facile, ne prît avec eux des engagemens, sinon contraires à son devoir, du moins dangereux à son repos. L'extrême vivacité de de Thou, & sa haine contre la tirannie, étoient ce qui causoit au Duc le plus d'appréhension. D'ailleurs il étoit extrêmement attaché à ses amis, & cette qualité nuit à la Cour, bien plus que le défaut de n'aimer personne. Ce fut en vain que le Duc d'Espernon parla à de Thou : il écouta ses avis avec respect ; il en reconnut la solidité & l'avantage : mais il n'en suivit aucun, cédant à son mauvais destin. De Thou continua de vivre dans cette oisiveté, dont on lui avoit fait connoître le dan-

* Histoire du Duc d'Espernon.

ger, & s'avança ainsi peu à peu vers le précipice, où Richelieu devoit bientôt le faire tomber, faisant connoître par cette chûte, que la pratique des vertus, les dispositions les plus brillantes & les plus heureuses ne suffisent pas toujours pour nous garantir d'un sort funeste. 164

Le Grand Ecuyer ne balança point à confier à de Thou le ressentiment dont il étoit animé contre le Cardinal, & à lui faire part en même tems des moyens qu'il vouloit employer pour satisfaire sa haine & sa vengeance; mais le Favori n'eut garde de lui dire qu'il étoit resolu de tremper, s'il le falloit, ses mains dans le sang du Cardinal, pour se délivrer de cet objet odieux. Une pareille proposition auroit révolté de Thou, & sa probité ne se seroit jamais prêtée à un si noir dessein. Bien loin de penser ainsi, il se récria, disent quelques-uns, sur le projet formé par Cinq-Mars de ruiner le Cardinal; c'étoit selon lui manquer à la fidélité due au Roi, qui l'avoit choisi pour son Ministre. Il représenta à son ami, que la chûte de Richelieu si ce Ministre devoit tomber, devoit être l'ouvrage de Louis, & non de ses Sujets.

1641. Ces remontrances si sages ne firent aucun effet sur l'esprit de Cinq-Mars : son esprit ulcéré, depuis l'affront qu'il prétendoit avoir reçu du Cardinal, n'étoit plus capable de concevoir que cequi pouvoit hâter l'instant de sa vengeance. Le Grand Ecuyer se servit pour gagner de de Thou des raisons les plus spécieuses, & lui répéta ce qu'il avoit déja dit à Bouillon, que le Roi ne demandoit pas mieux que de se voir délivré du Cardinal. Il ajouta, pour lui confirmer ce discours, auquel de Thou ne voyoit pas de vraisemblance, que ce Prince n'osoit rien entreprendre contre lui, parce qu'il le voyoit Maître de toutes les Places fortes du Royaume, & des plus braves Officiers de ses armées. Cinq-Mars s'avança même jusqu'à dire au Duc de Bouillon, que Louis ne se voyant environné que par les créatures de son Ministre, Sa Majesté ne comptoit plus avoir d'autre azile, en cas de révolution, que sa Ville de Sedan. Cinq-Mars, en parlant ainsi, étoit bien éloigné de peindre le véritable état des choses; mais il vouloit amener le Duc de Bouillon & de Thou au but qu'il se proposoit. Le premier reconnut

bientôt que la vengeance aveugloit le Grand Ecuyer, & il se garda bien de lui promettre rien de positif, jusqu'à ce qu'il eut examiné par lui même la situation des affaires, & que le Duc d'Orléans se fut ouvertement déclaré contre Richelieu. 1641.

De Thou ne fut pas si circonspect, & n'ayant pu ramener Cinq-Mars dans le bon chemin, il se laissa séduire & s'égara avec lui. il se chargea donc de parler encore au Duc de Bouillon, & fit tout de suite plusieurs voyages à Sedan; enfin de Thou fut d'abord le seul qui travailla à la liaison du Souverain de Sedan avec Cinq-Mars, contre la fortune de Richelieu. Il sçavoit bien que le Favori travailloit d'ailleurs à s'assurer du Duc d'Espernon & de plusieurs autres Grands Seigneurs. De-là de Thou pouvoit juger qu'un tel parti n'éclateroit point sans répandre de sang; de sorte que sans respecter le préjugé commun, qui veut que de Thou n'ait commis d'autre faute, que celle d'avoir gardé le secret au Favori, on doit avouer que Cinq-Mars lui cacha en effet qu'il en vouloit à la vie du Cardinal, & que son dessein étoit d'appeller les Etran-

d'inquiétude, qu'il se voyoit soutenu
1641. de Monsieur, & que chaque jour, les plus grands Seigneurs du Royaume le faisoient assurer de leur bonne volonté. D'un autre côté, il voyoit le dégout du Roi pour le Cardinal augmenter, à mesure qu'il appercevoit moins d'apparence à la paix, & que les évenemens d'une guerre si couteuse & si longue lui devenoient moins favorables. Les Finances de ce Prince étoient absolument épuisées, & le cours du commerce étant interrompu depuis un si grand nombre d'années, il ne lui restoit plus que de foibles ressources de la part de ses Sujets. La Maison d'Autriche se rélevoit chaque jour de ses pertes, surtout en Allemagne & sans une bataille que le Comte de Guébriant gagna sur les Impériaux à Wolfembuttel, les affaires de la France & de la Suede étoient absolument ruinées en ce Pays-là. Les Catalans sur la révolte desquels Richelieu avoit compté pour le succès de ses entreprises, ne se montroient plus si éloignés d'un accommodement avec l'Espagne. On étoit embarrassé à les retenir & le Cardinal qui vouloit assurer la Vice royauté de cette Province à un

de

de ses parens, dépensoit des sommes immenses pour entretenir une bonne armée de terre, & une Flotte nombreuse, destinée à serrer de près Tarragone, dont les François vouloient s'emparer. 1641.

La Flotte Françoise est battue.

Le Comte-Duc d'Olivarés, jaloux de la bonne fortune de Richelieu, avoit équipé de son côté une grande Flotte. La voyant supérieure à celle de France, & voulant tout risquer pour sauver Tarragone, il lui donna ordre de la combattre. L'Archevêque de Bordeaux *, qui commandoit la Flotte Françoise, avoit plus de courage que d'habileté. Il ne refusa pas d'en venir aux mains, & le combat commença à la vûe de la Ville assiégée; il dura quatre heures avec un bruit épouvantable. Les François se battirent avec toute la bravoure possible; mais étant moins forts de la moitié que les Espagnols, ils ne purent les empêcher de jetter un secours considérable dans Tarragone. L'Archevêque de Bordeaux vouloit recommencer le combat le lendemain; mais instruits d'un renfort considérable, que les ennemis avoient reçu la veille, ses Officiers s'y opposerent, & le Prélat guerrier se vit obligé de fuir devant

* Sourdis.

1641. les Espagnols, qui lui fracasserent un grand nombre de Vaisseaux & de Galeres, avant qu'il eût pû gagner les ports de Provence. Le Comte de la Motthe n'eut pas plutôt appris sa défaite, qu'il leva précipitamment le Siége de Barcelone, ne cherchant plus qu'à sauver ses troupes.

La nouvelle de cette déroute, tant sur mer que sur terre, étant arrivée à la Cour, Richelieu s'emporta beaucoup contre l'infortuné Sourdis. Il oublia dès ce moment l'attachement sincere que ce Prélat avoit toujours témoigné pour sa personne, ainsi que les services qu'il lui avoit rendus, & ne le menaça pas de moins que de lui faire son Procès. Cinq-Mars allié de Sourdis, le soutint à la Cour de toutes ses forces, & dit au Roi, que la défaite de l'Archevêque avoit été occasionnée par la négligence de Richelieu, qui ne se mettoit point en peine de laisser manquer aux Généraux des choses les plus nécessaires, lorsqu'il trouvoit son intérêt à les laisser battre, pour se rendre plus nécessaire au Roi, en prolongeant la guerre. Ces discours de Cinq-Mars n'empécherent pas que Sourdis ne se vît obligé de prendre la

ſuite ; mais ils laiſſerent une terrible impreſſion dans l'eſprit du Roi contre le Cardinal ; & il ſe détermina enfin à conclure la paix de lui-même, pour ſe voir en état de le chaſſer. Richelieu crut aller au-devant du coup qui le menaçoit ; en propoſant au Roi de ſe mettre à la tête de ſes troupes *. C'étoit flatter la paſſion dominante de Louis, qui aimoit la guerre, lorſqu'il pouvoit la faire en perſonne. D'ailleurs, il ſe flattoit que ſes armes ayant toujours été victorieuſes entre ſes mains, elles auroient alors de tels ſuccès, qu'il pourroit faire une paix avantageuſe, & ſe la donner lui même. Soit que Richelieu pénétrât le deſſein du Monarque, ou qu'il ne lui eût propoſé l'expédition de Catalogne, que pour diſſiper le noir chagrin dans lequel ce Prince étoit plongé depuis la défaite de l'Archevêque de Bordeaux, le Miniſtre ſaiſit l'occaſion de quelques incommodités ſurvenues au Roi, pour le preſſer de ſe donner du repos, & de ne point commettre une ſanté ſi chere à la France. Louis, à qui le Cardinal n'avoit promis rien moins que la conquête entiere du 1641.

* Vie de Richelieu.

à la France des accidens
roient arriver pendant le
voyage que la santé du Ro
n'être pas en état de souten
ger.

Dans la situation préfe
faires, il ne pouvoit rien
plus fâcheux au Cardinal
d'un Monarque, de la co
duquel dépendoit toute
mais voyant que ses efforts
rêter ne faisoient que l'aig
1642. çlara publiquement à la C
Roi alloit se rendre à Font
& marcher ensuite du côt
Louis, ni son Ministre,
point d'abord que l'on avo
de tourner du côté de la
mais on cessa d'en douter
vit que le Roi emportoit

une comparaison bien avantageuse, de sa conduite avec celle du Comte-Duc d'Olivarés. Le Roi d'Espagne, par la mauvaise administration de celui-ci, perdoit des Provinces entieres, pendant que Louis acquéroit de nouveaux Etats. 1642.

Le Ministre ne s'étoit opposé au départ de Sa Majesté, que dans la crainte des fatigues inséparables d'une pareille expédition; mais aussi-tôt qu'il vit le Roi résolu de se transporter aux extrémités du Royaume, il tâcha de profiter de cet éloignement pour détruire les complots de Cinq-Mars, & lui enlever ses amis; bien certain que n'ayant, pour ainsi dire, à le combattre que seul à seul, il en triompheroit aisément. Le Ministre crut d'abord devoir s'assurer des lieux qu'il quittoit; & craignant au sujet de Cinq-Mars les efforts de cette foule de créatures, que le Duc d'Orléans & son parti avoient dans la Capitale, il fit donner au Prince de Condé le pouvoir de commander dans Paris durant l'absence du Roi. On mit aussi ce Prince à la tête du Conseil, que le Ministre eut soin de remplir de personnes choisies.

1642. En conséquence de ces vûes, le Roi avoit aussi décidé que la Reine l'accompagneroit à l'armée, afin d'éviter les inconvéniens qu'on lui faisoit craindre de la résidence de cette Princesse dans Paris, & que le Dauphin & le Duc d'Anjou seroient envoyés à Vincennes, sous la garde de Chavigni, Gouverneur de ce Château, & fort attaché au premier Ministre. On ne croyoit pouvoir prendre trop de précautions contre les desseins dans lesquels le Roi accusoit les créatures d'Anne d'Autriche de la vouloir faire entrer; & le Cardinal de Richelieu instruit des dispositions de cette Princesse à son égard, depuis qu'elle s'étoit livrée au conseil de ses ennemis, croyoit qu'on ne pouvoit donner des bornes trop étroites à une autorité dont on s'efforceroit de lui faire faire un mauvais usage. La suite a fait voir que cette Princesse avoit de l'esprit, du courage & des vûes; elle découvrit aisément, que l'on étoit dans la disposition de la priver de la Régence, en cas que le Roi vînt à mourir, & elle crut devoir tout employer pour détruire des desseins si contraires à ses intérêts. Cette

La Reine reste à Paris.

Princeſſe commença d'abord par travailler ſous main à détourner le Roi de l'emmener avec lui. Enſuite elle ſe préſenta à ce Prince les larmes aux yeux, & le conjura de la laiſſer avec ſes enfans; ajoutant qu'un dépôt auſſi précieux ne devoit être confié qu'aux ſoins d'une mere, & qu'elle aimoit mieux perdre la vie, que de s'en voir ſéparée. 1642.

Louis ſe laiſſa toucher par des larmes qu'il crut ſinceres; & Richelieu toujours en garde contre l'inconſtance de ce Prince, aſſuré par les précautions qu'il avoit priſes, ayant appuyé la demande de la Reine, il fut réſolu que cette Princeſſe & les Enfans de France, demeureroient à S. Germain en Laye, où Sa Majeſté faiſoit ordinairement ſa réſidence, à cauſe de la pureté de l'air. Le Roi ſur ces entrefaites ſentit des incommodités, que ſon Médecin lui aſſura être les avant-coureurs d'une maladie dangereuſe, à moins que Sa Majeſté ne ſe ménageât avec beaucoup de ſoin. Ce Médecin déclara même, que ſi le Roi s'obſtinoit à vouloir partir pour la Catalogne, il ne repondoit pas de ſa vie. On ne fit aucun cas de ſes avis; & le Roi, content

1642. de voir que le Cardinal cessoit de s'opposer à son voyage, cessa aussi de lui témoigner du chagrin. Il n'étoit pas possible que Cinq Mars fût instruit à tems de ces révolutions dans l'esprit du Roi, qui changeoit, pour ainsi dire, à chaque instant de façon de penser à l'égard du Cardinal. Souvent le Favori, comptant trouver son Maître dans ses momens de haine pour le Ministre, ne parloit que de l'éloigner, & même de s'en défaire d'une maniere violente. Le Roi lui imposoit silence, & peu après il s'exhaloit lui-même en reproches & en menaces contre Richelieu. Un jour que Cinq-Mars croyant avoir trouvé l'occasion de parler plus fortement que jamais sur le chapitre de Richelieu, le Roi, après l'avoir écouté d'un air froid & rêveur*, *Souvenez-vous-en bien*, lui dit ce Prince, *si M. le Cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi, je vous en avertis*. Ces paroles jetterent l'effroi dans l'ame du Favori, & l'engagerent à réflechir plus sérieusement que jamais sur le danger de son entreprise. Si le Cardinal le mé-

* Mém. de Bouillon, de Montresor. Relation de Fontrailles. Mém. pour servir à l'Hist. de Richelieu.

nageoit encore, c'étoit moins par l'a-
préhenſion de ne pouvoir le vaincre, 1642.
que pour ne pas chagriner le Roi, en
le privant tout à coup d'un jeune homme
qu'il aimoit. Il vouloit le préparer
peu-à-peu à ſon abſence; & dans cette
vûe, il entraînoit ce Monarque aux
extrêmités de ſon Royaume : en lui
faiſant voir de près la Catalogne ſoumiſe,
& le Rouſſillon conquis, il eſpéroit
lui faire naître l'envie de continuer
une guerre, où ſes ennemis paroiſſoient
les ſeuls à plaindre. Il auroit
exigé enſuite l'éloignement de Cinq-Mars,
comme le prix de ſes ſervices
paſſés & de ſes travaux à venir; & le
Roi plus perſuadé que jamais du beſoin
qu'il avoit de ſon Miniſtre, n'auroit
pas balancé à lui ſacrifier un Courtiſan
inutile, & contre lequel on auroit
eu ſoin de l'indiſpoſer ſecrettement.
Le Grand Ecuyer commença à
ſe rendre juſtice, & à convenir que ſon Remords de
eſprit, ſon courage, ſon ardeur & ſon Cinq Mars.
activité, ne pouvoient rien contre la
dextérité & la prudence d'un Miniſtre,
formé de bonne heure aux intrigues
de Cour, & qui joignoit aux reſſources
du génie & de l'expérience
d'immenſes richeſſes, & un nombre

infini de créatures de tous états. Le Fre-
1642. re unique du Roi, le Duc de Bouillon, & un grand nombre d'hommes puissans en France se préparoient, il est vrai, à le seconder vivement; mais supposé que leurs efforts réunis vinssent à bout de renverser enfin cette fortune prodigieuse du Cardinal, que la Reine mere, les Princes du Sang, & des armées entieres n'avoient pû ébranler, & que le Roi lui-même sembloit respecter; étoit-il vraisemblable que le fruit de ce succès seroit recueilli par un jeune homme de vingt-deux ans, sans expérience, ni pour le commandement des armées, ni pour le maniement des affaires? Après tout, ce Richelieu, que le Grand Ecuyer croyoit avoir tant de raisons de haïr, étoit cependant l'auteur de la fortune de son pere & de la sienne. Il l'avoit mis auprès du Roi, & lui avoit conservé la faveur de ce Prince, qu'il vouloit employer contre lui. C'étoit le combattre avec ses propres armes, & pour satisfaire quelques mouvemens de vengeance, qu'un cœur véritablement généreux auroit sacrifié au souvenir de tant de bienfaits. Cinq-Mars se couvroit pour jamais des noms

odieux de traître & d'ingrat. La santé du Cardinal s'affoiblissoit tous les jours. Il étoit bien plus honorable & plus sûr d'attendre paisiblement sa fin prochaine; & en même tems pour se mettre à couvert de sa mauvaise volonté, se tenir étroitement uni avec le Frere unique du Roi, le Duc de Bouillon, & ceux que la faveur attachoit au Grand Ecuyer. En observant cette sage conduite, Cinq-Mars se seroit mis à couvert de péril, & à l'abri de ce reproche, que les dernieres années du Ministre le plus heureux & le plus puissant qui se fût vû dans le monde entier, avoient été rendues tristes & infortunées par celui de tous les hommes qui en avoit reçû le plus de bien.

1642.

Toutes ces pensées rouloient dans l'esprit de Cinq-Mars, & lui faisoient passer les momens les plus cruels. Il étoit nécessaire pour le Roi & pour la France, que le Cardinal tombât; mais sa chûte ne devoit pas être l'ouvrage d'un Courtisan, qui lui devoit son élévation. Fontrailles, qui n'abandonnoit plus le Favori, rapporte que ces idées contraires de reconnoissance & de devoir, de vengeance & de

haine, troubloient de telle sorte le
1642. Grand Ecuyer, qu'il le vit plus d'une fois résolu à rompre le complot formé contre Richelieu, ne pouvant consentir à devoir sa conservation à un crime.

Malheureusement pour Cinq-Mars, ce sentiment ne dura pas. Il oublia bientôt la gloire que lui promettoit l'oubli d'une injure faite par un bienfaiteur; & Fontrailles fut le premier à rallumer sa haine contre le Cardinal. Aubijou * Gentilhomme de la Maison d'Amboise, se joignit à Fontrailles; & tous deux ensemble, ils leverent les scrupules que l'honneur & l'humanité avoient élevés dans le cœur du Grand Ecuyer : ils vinrent même à bout de lui persuader encore une fois, qu'il devoit se défaire de Richelieu par un lâche assassinat. Je l'ai dit plus haut, l'humeur du Roi étoit extrêmement inégale. Il condamnoit le soir ce qu'il avoit désiré le matin avec le plus d'ardeur ; tantôt mécontent sans raison du Cardinal, & quelquefois se fâchant sans sujet contre Cinq-Mars, ce n'é-

* Relation de Fontrailles dans les Mémoires de Montresor. Mémoires du Duc de Bouillon. *Mercurio di Vittorio Siri, Tome II.*

toit point au Roi qu'ils s'en prenoient de ces changemens. Richelieu & le Favori s'accusoient mutuellement de les occasionner. C'étoit en vain que leurs amis communs s'efforçoient de les réconcilier, & qu'ils affectoient d'être bien ensemble ; au moindre mouvement du Roi, contraire à ce qu'ils s'étoient promis, tous deux formoient de nouveaux désirs de se perdre, qu'ils ne dissimuloient que pour mieux réussir. 1642.

Cinq-Mars pendant quelques jours vit sa faveur menacée. Le Roi ne le souhaitoit plus ; & loin de se plaindre comme autrefois de ses absences, ce Prince sembloit ne s'en appercevoir plus. Le Favori ne douta point que cette indifférence ne fût l'effet des mauvais services du Cardinal ; & ce dernier trait acheva de lui faire oublier ses remords. Il se reproche d'avoir tant différé à perdre son ennemi ; & se flatant de pouvoir obtenir encore le consentement du Roi, il charge de Thou de presser le Duc de Bouillon de venir au plutôt à Paris, étant dans le dessein de se défaire du Cardinal. De Thou frémit à cette proposition : il déteste tout haut ce noir projet, & déclare au

Grand Ecuyer, qu'il ne se prêtera jamais à une action si odieuse. C'étoit à
1642. Lyon, que Cinq-Mars vouloit frapper sa victime. Le Duc de Bouillon refusa de s'y rendre, ainsi que de Thou, afin de détourner, s'il étoit possible, le Grand Ecuyer de sa funeste résolution.

Cependant la mauvaise humeur du Roi contre son Favori paroissoit encore augmentée. Celui-ci voulant empêcher le reste des Courtisans de s'en appercevoir, se tenoit des heures entieres dans un passage obscur, qui touchoit la chambre du Roi, où il s'amusoit à lire des Romans, pendant que le reste de la Cour le croyoit occupé à s'entretenir avec son Maître. Un Valet de Chambre de Louis, gagné par le Grand Ecuyer, le faisoit entrer par une porte de derriere; de sorte qu'il paroissoit toujours le premier dans la Chambre du Roi : il maintenoit son crédit par ce manége, que le Roi favorisoit en quelque sorte. Enfin ne pouvant demeurer fâché plus long-tems contre Cinq-Mars, & ayant apparemment reçu quelque nouveau déplaisir de la part du Cardinal, le premier parut mieux que jamais dans son esprit.

Le Duc de Bouillon étoit venu à Paris, invité à ce voyage par de Thou qui l'avoit été chercher jusqu'en Périgord, aux instances réïtérées de Cinq-Mars. C'étoit pour l'avertir de ne point accepter le commandement d'une armée en Italie, que le Cardinal devoit lui offrir. Le Ministre vouloit éloigner par ce moyen le principal appui du Grand Ecuyer, & même celui de tous les Seigneurs de la Cour qui fût alors le plus en état de soutenir les droits de la Reine à la Régence, en cas que le Roi vînt à mourir. 1642

Le Duc de Bouillon vient à la Cour.

L'arrivée du Duc de Bouillon, que l'on croyoit devoir rester à Turenne, jusqu'à ce que le Ministre lui-même l'eût mandé à la Cour, tint tous les esprits en suspens. Cette demarche auroit pû avoir des suites fâcheuses en d'autres circonstances. Sa résidence en des terres éloignées de la Principauté de Sedan, avoit été regardée par la Cour comme nécessaire pour couper racine à de nouvelles intrigues; & le Roi avoit même exigé qu'il emmenât avec lui sa femme & ses enfans. Mais dans la situation présente des affaires, ce Seigneur devenoit une personne trop considérable, pour qu'on osât le

chagriner Au contraire, la Reine, le
1642. Duc d'Orléans, & Cinq-Mars d'un côté, le Prince de Condé, le Duc d'Enguyen, & le Cardinal de l'autre, le rechercherent également. Le Favori fut le premier auquel Bouillon s'addressa. Dès son enfance, toujours dans les Pays Etrangers, depuis son retour souvent occupé à Sedan, ou dans ses autres terres, Bouillon n'avoit pas de la Cour de France autant de connoissance qu'il lui en auroit fallu, pour se bien conduire dans une occurrence, qui le rendoit en quelque sorte le maître du destin des premieres personnes de l'Etat. Il vouloit tirer du Favori les lumieres nécessaires, pour se conduire avec avantage dans un labyrinthe, où chaque parti chercheroit à l'embarasser : il vouloit se déclarer ensuite pour celui qui concilieroit davantage ses interêts avec son devoir.

Le Grand Ecuyer étoit encore dans le premier entousiasme du triomphe qu'il venoit de remporter sur la manœuvre secrette du Général pour lui enlever l'affection du Roi. Ce Prince sembloit l'aimer plus que jamais, & Cinq-Mars commença par en assurer

Bouillon. Ensuite il lui fit un long détail * de ce que l'on avoit à espérer ou à craindre de la mort du Roi, & des moyens dont il faudroit se servir pour que cet accident retombât tout entier sur la tête du Cardinal, qui s'en promettoit les plus grands avantages. Le Favori ajouta, que Monsieur lui donnant en toutes occasions de nouvelles marques de son amitié, il l'avoit fait avertir par reconnoissance, qu'on le vouloit mettre du voyage de Catalogne. Le Cardinal avoit donné cette pensée au Roi, sous prétexte que pendant l'absence de la Cour, on ne devoit point laisser à Paris, ni dans les environs de cette Capitale, un Prince du caractere de Gaston; mais la véritable raison qui déterminoit Richelieu à vouloir que le Duc d'Orléans accompagnât son Frere, c'étoit pour s'assurer de sa personne, qui de loin auroit été un grand obstacle à ses projets. Cinq-Mars dit encore, que la santé du Roi s'affoiblissant à vûe d'œil, c'étoit beaucoup présumer de ses forces, que de le croire en état d'aller jusques dans la Catalogne, que selon toutes les apparences ce Prince vale-

1642.

* Mémoires de Bouillon.

1642. tudinaire mourroit en chemin; & qu'alors il ne feroit pas difficile au Cardinal, par le moyen du Confeffeur de Louis, de lui faire donner l'exclufion à la Reine & à Monfieur, dont le monarque croyoit avoir également lieu de fe plaindre, pour revêtir fon Miniftre de la Régence. Après cela, continua Cinq-Mars, le Cardinal ne fongera qu'à fe venger de fes ennemis, & furtout de l'affront qu'il a reçu devant Sedan. Cette Principauté convient à l'Etat, il s'en emparera de gré ou de force: Qui ofera entreprendre contre un Régent déja fi redoutable fous le nom de Miniftre? La Reine, les Enfans de France, le Frere unique du Roi, & les premieres têtes du Royaume, feront obligées de plier fous fon autorité, & de ne fe conduire que par fes vues.

Conférences des Conjurés. Le feul moyen, felon Cinq-Mars, de prevenir le Cardinal, étoit de s'en délivrer promptement, ou du moins de fe tenir éloigné de fes coups. Il preffa alors le Duc de Bouillon de fe déclarer pour la Reine & pour Monfieur, & de leur affurer une retraite à Sedan, où ils puffent aller fe mettre à l'abri des entreprifes du Car-

dinal, en cas que Monsieur balançât à se défaire de lui, ou que ce Ministre vînt à découvrir le complot qui le menaçoit. 1642.

Quelques instances que fît le Grand Ecuyer, Bouillon ne lui voulut donner aucune assurance. Avant de se déterminer, il désiroit sçavoir au vrai les sentimens de la Reine & de Monsieur, qui d'accord avec le Favori en certains points, pensoient différemment sur d'autres. Gaston ne vouloit point qu'on répandit le sang du Cardinal, & la Reine étoit aussi éloignée que lui d'approuver cette résolution barbare. Mais l'un & l'autre avoient une envie égale d'être assurés de Sedan. Le Duc de Bouillon répondit là-dessus, qu'il se feroit un honneur de recevoir en tout tems dans cette Ville la Reine, Monsieur & leurs Partisans, qu'ils seroient toujours les Maîtres de ses Places; mais qu'avant de s'y rendre, on devoit songer à mettre sur pied une armée assez nombreuse pour livrer bataille aux troupes que le Cardinal ne manqueroit pas d'envoyer pour en faire le Siége: Que sans cette précaution, Sedan se verroit bientôt au pouvoir des ennemis. Cinq Mars proposa

aussi-tôt d'envoyer demander du secours aux Espagnols ; mais Bouillon parut ne plus vouloir se lier avec des gens, qui s'exhaloient en promesses magnifiques, & dont on ne devoit rien attendre d'essentiel. De Thou se récria sur cette proposition, d'appeller les Etrangers en France. C'étoit un crime dans lequel il ne vouloit point tremper. Aussi lorsque le Duc de Bouillon eut enfin consenti à traiter avec les Espagnols, on le cacha avec soin à de Thou.

1642.

Enfin Bouillon, qui avoit vû Monsieur & Cinq-Mars, se trouva aussi recherché par la Reine. Cette Princesse avoit ses idées & ses prétentions particulieres. Ses intérêts étoient séparés en biens des points de ceux de Monsieur; & il lui étoit important de s'attacher des créatures, pour se mettre en état de lui disputer la Régence, en cas que ce Prince, après avoir triomphé du Cardinal, voulût s'en revêtir lui-même. Toujours gardée à vûe par les émissaires du Ministre, la Reine avoit eu peu de moyens de se faire des Partisans; sa qualité présente, & ce qu'elle devoit être dans la suite, lui en avoient conservé plusieurs; mais le

Duc de Bouillon, lui seul, pouvoit plus qu'eux tous ensemble. Cette Princesse lui envoya donc de Thou, en qui elle avoit beaucoup de confiance, pour le prier de se donner à elle, & d'accepter le commandement de l'armée d'Italie, afin de ne laisser aucun lieu aux soupçons, & de se mettre plus en état de la servir. Jusques-là Bouillon n'avoit rien déclaré de ses desseins ; & ses confidens étoient en doute du parti qu'il choisiroit. Cette dissimulation étoit nécessaire à un homme qui avoit à la fois tant d'intérêts divers à ménager. Le Cardinal ne lui avoit point encore parlé, soit qu'il crût au dessous de lui de rechercher personne, soit qu'il voulût connoître, par les démarches de Bouillon, ce qu'il devoit attendre de lui. Le Duc ne se pressoit pas non plus de faire les avances. Il se soucioit peu de commander en Italie, & le Cardinal n'étoit pas disposé à lui rien offrir de mieux. Cette indifférence de part & d'autre donnoit lieu à bien des discours de la part des Courtisans, toujours amis de la nouveauté & du désordre. Selon eux, le Duc de Bouillon, gagné par la Reine & par Mon-

1642.

sieur, devoit refuser le Commandement de l'armée d'Italie, & se retirer
1642. à Sedan, pour se déclarer ensuite contre le Cardinal. Leur espérance se vit trompée. Le Duc vit le premier Ministre, qui le combla de politesse; & se flattant de pouvoir gagner l'armée d'Italie à force de soins & d'argent, Bouillon consentit à en être le Général. Il ne pouvoit pas mieux faire connoître à la Reine, qu'il se déclaroit entierement pour elle. Monsieur & Cinq-Mars ne pouvoient consentir qu'il s'éloignât.

Depuis ce moment, l'intérêt de la Reine parut à Bouillon le plus conforme aux siens; & il se montra de nouveau éloigné de traiter avec les Espagnols, parce qu'il comptoit de pouvoir réussir sans eux, & que son intelligence avec ces anciens ennemis de l'État exposoit d'une étrange maniere sa propre fortune, & celle de sa femme & de ses enfans, qu'il avoit laissés comme en ôtage dans le Périgord. Monsieur alarmé de sa façon de penser, & pressé par Cinq-Mars, lui parla avec chaleur du tort que son départ alloit causer à leurs affaires. Le Duc de Bouillon lui représenta à son

tour, qu'en parlant au Cardinal, il avoit remarqué trop de ſécurité ſur le viſage de ce Miniſtre, pour qu'il fût auſſi mal dans l'eſprit du Roi que Cinq-Mars vouloit le faire accroire; que d'ailleurs le Frere unique d'un Roi de France, oncle d'un héritier de la Couronne encore enfant, ne devoit ſonger qu'à reſter dans le Royaume, ſans rechercher l'appui des Etrangers; qu'on ſe formoit un vain phantôme de la puiſſance du Cardinal, après la mort du Roi; que ſes Places, ſes richeſſes, ſes créatures, ne lui ſerviroient de rien contre le nom d'Oncle unique d'un Roi mineur; que qui que ce ſoit en France ne ſeroit aſſez hardi pour ſe rendre le miniſtre des entrepriſes du Cardinal ſur la liberté d'un Prince de ce rang. Bouillon conclut en diſant, que tant que le Roi vivroit, l'autorité de Richelieu ſeroit trop redoutable pour conſpirer impunément contre lui; mais que ſi-tôt que ce Prince auroit les yeux fermés, il oſoit aſſurer que le pouvoir de ſon Miniſtre céderoit à quiconque oſeroit l'attaquer. 1642.

Bouillon en parlant ainſi, avoit deſſein de détourner Gaſton de demander plus long-tems une retraite dans

sa Ville de Sedan, qu'il cragnoit ex-
1642. trêmement de perdre. Ce Seigneur comptoit sur la mort du Cardinal, dont la santé diminuoit tous les jours. Alors il auroit pû sans risque faire pancher la balance du côté de la Reine, ou du Duc d'Orléans. La foiblesse que Monsieur avoit témoignée en toutes rencontres pour ceux qui s'étoient mêlés de ses affaires, occasionnoit cette irrésolution du Souverain de Sedan. De plus, le commandement d'une armée nombreuse, que Bouillon venoit de recevoir six mois après une révolte ouverte, le flattoit trop, pour qu'il n'en sçût pas gré au Cardinal. Cependant voyant que Gaston interdit alloit lui reprocher d'avoir parlé d'abord d'une façon bien différente, il lui protesta qu'en cas d'accident, les portes de Sedan lui seroient toujours ouvertes.

C'est ainsi que l'Historien du Duc de Bouillon fait penser & agir son Héros; mais les témoins oculaires des démarches de ce Duc, comme Fontrailles & quelques autres, disent le contraire, & assurent que Bouillon convint avec Monsieur de traiter avec les Espagnols, & que Cinq-Mars lui

lut lui même en présence de S. A. R. le projet qui venoit d'être fait de ce traité. Il s'obstina seulement à ne vouloir ouvrir sa Place, qu'après la mort du Roi, n'étant pas possible, disoit-il, que Louis vivant, il se trouva à la tête de son armée en Italie, pendant que Monsieur & les Espagnols feroient de Sedan le théâtre d'une guerre civile. On doit avouer néanmoins, pour la justification de l'Historien du Duc, que ce Seigneur ne parut penser de cette sorte, qu'après sa liaison avec la Reine. 1642.

Enfin le résultat de tant de conférences qu'eut le Duc de Bouillon avec Monsieur & le Grand Ecuyer, fut que l'on envoyeroit en Espagne, pendant que le nouveau Général rappelleroit sa femme & ses enfans du Périgord, où ils étoient restés, & qu'il tenteroit de s'assurer des principaux Officiers de son armée. Jamais conjuration ne donna tant d'inquiétudes dans ses commencemens, à ceux qui s'en mêlerent. Les conspirateurs se fioient à peine les uns aux autres, & chacun d'eux changeoit presque tous les jours d'avis. Bouillon préferoit à toute autre chose l'intérêt de la Rei-

ne & celui de sa Maison. Le Grand Ecuyer, à qui sa jeunesse étoit un grand obstacle pour parvenir au Ministere, ne pouvoit consentir à travailler seulement pour les autres; & Gaston n'étoit pas d'humeur à céder la Régence à la Reine, s'il pouvoit se mettre en état de la conserver pour lui-même.

1642.

Les uns & les autres étoient d'accord seulement, en ce qu'ils souhaitoient également la ruine du Cardinal. En agissant en conséquence de ce desir unanime, ils réservoient à faire valoir leurs droits, lorsqu'ils se verroient assurés du succès. Fontrailles, qui comptoit que la fin de tant de démarches seroit un ordre qu'on lui donneroit de se défaire de Richelieu, comme Luines s'étoit défait du Maréchal d'Ancre, se préparoit sans remords à exécuter cette action, qu'il regardoit comme le salut de la France. Ce Gentilhomme fut bien surpris, lorsque Cinq-Mars lui vint dire, qu'il n'avoit qu'à se préparer à se rendre à Madrid, pour conclure un Traité avec les Espagnols. Fontrailles délibéra long-tems, avant de se déterminer à accepter cette commission. Don-

ner du tems au Cardinal, c'étoit lui donner le moyen de triompher de tous ses ennemis. Le Confident de Cinq-Mars le sçavoit; & il ne doutoit pas que ce Ministre ne découvrît dans peu tout ce qui se tramoit contre lui. Si ce Gentilhomme eût été capable d'aller reveler de lui-même au Cardinal cette nouvelle conspiration, sa grace lui eût été assurée; mais il aimoit mieux mourir, que de se sauver par une pareille trahison. Fontrailles mettant toute son espérance dans la mort du Roi, part pour l'Espagne, & met à la tête du Traité des mécontens de France avec cette Couronne, le Duc de Bouillon, qui continuoit de faire tous ses efforts pour n'y être point compris. 1642.

Traité des Conjurés avec l'Espagne.

L'arrivée de Fontrailles à la Cour d'Espagne, rendit le calme à l'esprit agité du Comte Duc d'Olivarès. Jamais les affaires de son Maître ne s'étoient trouvées en si mauvais état. L'Empereur dont les intérêts étoient inséparables de ceux de Philippe, venoit de perdre une grande bataille, que le Comte de Guébriant avoit gagnée sur Lamboi son Général. Ce nouvel échec que venoit de recevoir la

1642. Maison d'Autriche, laissoit les Espagnols moins en état que jamais de fomenter des soulevemens en France. Bouillon, qui continuoit, selon son Historien, de se repentir de ses engagemens, fit remarquer leur foiblesse à Monsieur; & fit une nouvelle tentative pour le détourner de leur demander du secours. Mais ses remontrances furent inutiles. Gaston, séduit par les promesses de Cinq-Mars, ne vouloit rien entendre de contraire à sa premiere résolution; & Bouillon resta malgré lui à la tête des mécontens de France. Peu de jours après il se rendit à l'armée d'Italie.

Conduite de Cinq-Mars à l'égard de Richelieu.

Le Roi partit bientôt lui-même pour Lyon; & ce fut de-là qu'ayant appris le détail de la bataille gagnée par Guébriant, il lui envoya le bâton de Maréchal de France, pour récompense de ses services, Depuis un tems le Grand Ecuyer, dont la faveur paroissoit de jour en jour mieux établie, suivoit la méthode du Cardinal, & tâchoit de se faire des créatures dans les armées, Il avoit prévenu Guébriant; mais celui-ci ayant mal répondu à ses avances, Cinq Mars fit tout ce qu'il put pour le priver du Bâton de Maréchal de

France. Il ne réuſſit pas. Le Roi, qui n'oſoit s'oppoſer aux volontés de ſon Miniſtre, vouloit au moins être le Maître avec ſon Favori. Celui-ci s'en vengea, en faiſant refuſer à Gaſſion la permiſſion de ſervir dans l'armée de Catalogne, que Richelieu ſollicitoit pour lui; & cet Officier fut renvoyé dans les Pays-Bas. Le Cardinal quelques jours auparavant*, trouvant le Roi ſeul à Fontainebleau, lui avoit parlé fortement contre Cinq-Mars, & s'étoit même diſpoſé à lui prouver qu'il étoit obligé en conſcience de chaſſer ce Favori. Mais ce Prince indigné lui répondit avec tant de hauteur, que le Miniſtre n'oſa répliquer, & ſortit tout déconcerté. Gaſſion, qui s'apperçut du trouble du Cardinal, fut ſoupçonné dès ce tems-là, d'avoir eu envie d'abandonner ſon parti. On crut même que Cinq-Mars n'avoit fait renvoyer ce Colonel dans les Pays-Bas, que pour mettre ce qu'il avoit de créatures dans ces Provinces plus en état de le gagner. Le renvoi de Gaſſion chagrina extrêmement le Cardinal qui n'étoit point accoutumé à 1642.

* Mémoires du Duc de Bouillon & de Chavagnac. Vie de Richelieu. Hiſtoire de Gaſſion.

recevoir de pareilles contradictions.
1642. Cinq Mars en faisoit trophée, & se comportant en jeune homme, il songeoit moins à assurer son pouvoir sur l'esprit du Roi, qu'à le signaler imprudemment.

Le Cardinal gardoit le silence, & cachoit avec soin son attention sur les démarches de Cinq-Mars, persuadé que moins ce Favori se croiroit observé, moins il se tiendroit sur ses gardes, & plus sa présomption lui feroit commettre de fautes. Le Grand Ecuyer, voyant que Richelieu lui accordoit une espéce de tréve, s'imagina que celui-ci se confessoit déja vaincu, & qu'ayant éprouvé combien ses efforts contre lui avoient eu peu de succès auprès du Roi, il vouloit cesser d'en faire, & prendre peut être dans peu le parti de la retraite, si le noir chagrin dont on le voyoit dévoré, ne lui ôtoit bientôt la vie. Le Favori ayant l'esprit tout plein de cette espérance flatteuse, agit comme le Cardinal l'avoit prévu, c'est-à-dire, avec moins de retenue & de circonspection que jamais. Il néglige les choses essentielles, & s'occupe seulement à faire remarquer au Roi les superbes équipa-

ges du Cardinal, dont le train étoit aussi nombreux que celui de son Maître, & le surpassoit de beaucoup en magnificence. Le Ministre en usoit ainsi, & parce qu'il aimoit naturellement à briller, & pour conserver son crédit aux yeux du Public, toujours la duppe des apparences. 1642.

Louis, accoutumé depuis long tems au faste de Richelieu, fit peu d'attention à ce que le Grand Ecuyer lui dit à ce sujet; mais il parut fort sensible aux avantages que les Espagnols venoient de remporter sur le Maréchal de Brezé, en jettant du secours malgré lui dans Collioure & dans Perpignan. Le Roi fondoit toute l'espérance de ses succès sur la foiblesse de cette derniere Place, & ce Prince s'emporta beaucoup contre Brezé, lorsqu'il apprit le puissant secours qu'elle venoit de recevoir. Le Favori ne manqua pas de dire à son Maître, que Richelieu s'inquiétoit peu du progrès de ses armes, pourvû qu'il vît ses parens & ses créatures, maîtres des troupes & des Provinces; que cette seule raison l'avoit engagé à faire nommer Brezé, Vice-Roi de Catalogne, lui en qui l'on n'avoit jamais trouvé, ni talent

pour la guerre, ni capacité pour le
1642. Gouvernement, & qui n'étoit connu dans le monde que par ses étourderies & ses mauvaises humeurs.

Ce discours ayant fait sur l'esprit du Roi tout l'effet que Cinq-Mars s'en étoit promis, il crût être plus assuré encore du succès de la conjuration. Sur ces entrefaites, Fontrailles arrive de Madrid *, & donne au Grand Ecuyer le Traité qu'il vient de conclure avec le Roi d'Espagne. Tous les Articles en étoient extrêmement sages & mesurés. L'on y promettoit de part & d'autre de ne rien entreprendre de contraire aux intérêts de Louis, & de travailler de concert à maintenir son autorité, & les droits de la Reine à la Régence. Après s'être engagés respectivement à ne signer aucun accommodement, sans le consentement des deux parties, Philippe promettoit, avec une armée de douze ou quinze mille hommes de vieilles troupes, quatre cens mille écus pour faire des levées, cent mille livres pour mettre Sedan en état de défense, & vingt-cinq mille par mois, pour l'entretien de la garnison; à Gaston douze mille écus de

* Relation de Fontrailles. Histoire de Louis XIII

pension par mois, quarante mille ducats par an au Duc de Bouillon, & pareille somme au Grand Ecuyer. Ce Seigneur fut très-content d'un traité, par lequel le Roi d'Espagne lui accordoit les mêmes avantages qu'au Duc de Bouillon, quoique Souverain & Maître d'une bonne Place. 1642.

De Thou venoit d'être instruit par la Reine * elle-même, de l'engagement de Monsieur, du Duc de Bouillon & de Cinq-Mars avec les Espagnols. Fontrailles lui confirma cette nouvelle, & de Thou lui témoigna sur le champ le chagrin qu'elle lui causoit. Il alla trouver Cinq-Mars, & n'oublia rien de ce qui pouvoit l'engager à se départir pour jamais d'un dessein qu'il traitoit d'attentat criminel, depuis qu'on avoit eu recours à l'intervention des ennemis de l'Etat. Mais cet ami si sage montra en vain au Favori le précipice qu'il se creusoit lui-même. Il le menaça aussi inutilement de le quitter & d'abandonner pour jamais sa Patrie, plutôt que de demeurer uni plus long-tems avec un homme tout prêt à tremper ses mains dans le sang du premier Ministre, &

* Procès de Messieurs de Cinq-Mars & de Thou.

à devenir traître à ſon Pays, & rebelle
1641. à ſon Roi. De Thou percé juſqu'au fond du cœur de l'infléxibilité de ſon ami, & des ſuites funeſtes qu'il prévoyoit devoir en réſulter, ſe ſeroit en effet réfugié en Italie, ſans une maladie dangereuſe qui lui ſurvint; c'étoit un apoſtume à la gorge. Cinq-Mars auroit peut-être fait plus d'attention aux ſages conſeils de de Thou, ſi ſon chagrin contre le Cardinal n'avoit point été renouvellé à chaque inſtant. Le Miniſtre venoit de procurer le Bâton de Maréchal de France à la Motte Houdancourt, que le Grand Ecuyer haïſſoit. Celui-ci s'en vengea bien-tôt, en faiſant refuſer au Cardinal le Gouvernement de Collioure, qu'il obtint lui-même pour une de ſes Créatures.

Inquiétude du Cardinal.

Enfin le Roi ayant mis le Siége devant Perpignan, le Favori & le Miniſtre, plus animés que jamais l'un contre l'autre, ne ſe ménagerent plus en aucune façon. Les Partiſans de Cinq-Mars furent nommés Royaliſtes, & ceux de Richelieu Cardinaliſtes. Il eſt hors de doute, que ces derniers auroient eu l'avantage, ſi leur Chef n'avoit été retenu à Narbonne par une maladie imputée à ſes fatigues paſſées

& à ses chagrins présens. Il étoit au lit, l'esprit tout plein d'inquiétudes, 1642.
& craignant toujours que le Favori, profitant de son inaction forcée, ne lui débauchât ses créatures, & n'achevât de le perdre dans l'esprit du Roi. Un de ses bras étoit presque entiérement desseché; son sang couloit en abondance par les incisions qu'on avoit été obligé d'y faire. Tout l'Art des Chirurgiens n'avoit pu réussir à le guérir, & il se voyoit menacé de la gangrêne. *. Dans une situation si déplorable, Richelieu paroissoit moins sensible au mauvais état de sa santé, qu'à la perte de sa fortune, & à la honte de se voir immolé à la vengeance d'un Courtisan ingrat qui lui devoit tout. Le Roi l'avoit quitté avec une froideur extrême; & quoique la mauvaise santé de l'un & de l'autre les menaçât de ne se revoir jamais, il n'avoit paru aucunement sensible à cette séparation, quelque soin que le Cardinal eût pris de la rendre touchante.

Cependant Richelieu apprend que la puissance de Cinq-Mars augmente à chaque instant, que l'on ose à peine

* Vie de Richelieu. *Mercurio di Vittorio Siri. Tome II.*

se montrer Partisan du premier Ministre & que toute la Cour est dévouée au Favori. Il fait parler au Roi, non pour se plaindre de l'injustice qu'on lui fait (le reproche ne convenoit plus à sa fortune) mais pour le supplier de se souvenir des services qu'il lui avoit rendus depuis un si grand nombre d'années, & l'engager, s'il étoit possible, à laisser à d'autres le soin de continuer le Siége de Perpignan, pour venir se reposer de ses fatigues à Narbonne. L'infortuné Ministre espéroit que sa présence, & la vue du triste état où il se trouvoit réduit, feroit quelque impression sur l'esprit d'un Roi naturellement bon & tendre.

1642.

Mais le Cardinal éprouva d'une façon bien cruelle l'ingratitude des Courtisans ; ceux-mêmes qu'il avoit le plus obligés, ne cesserent de tenir au Roi de mauvais discours contre lui. Ils vinrent à bout d'aliéner l'esprit de ce Prince, qui laissa même entrevoir de l'indisposition contre ceux qui se déclaroient trop hautement en faveur de son Ministre. La nouvelle de la défaite du Maréchal de Guiche à Hannecourt, où il s'étoit laissé battre par Dom Francisco de Melo, Général de l'ar-

mée Espagnole dans les Pays-bas, fit espérer au Cardinal, que son Maître voyant les affaires brouillées, reviendroit à lui par nécessité. Il en arriva tout autrement: quoique le Maréchal de Guiche eût perdu beaucoup de monde; on composa sur sa défaite des chansons si plaisantes, qu'elles divertirent infiniment le Roi; & ce Prince ne fit presque point d'attention à l'accident qu'elles célébroient. 1642.

Enfin Richelieu voyant que la fortune étoit constante à le persécuter, & que les choses mêmes qu'il avoit jugé lui devoir être les plus favorables, tournoient à son désavantage, ce Ministre écrivit au Roi, que l'air de Narbonne étant contraire à sa santé, il se retiroit à Tarrascon. Le Cardinal prenoit ce parti, parce qu'il se défioit de Schomberg Gouverneur de Languedoc, & qu'il comptoit beaucoup sur l'amitié du Comte d'Alets, qui lui étoit redevable du Gouvernement de Provence. D'ailleurs Richelieu, dans une occurrence, telle que celle où il se trouvoit alors, devoit s'éloigner de la Cour, pour être moins exposé aux résolutions fâcheuses que l'on pouvoit y prendre contre lui, &

s'assurer d'une prompte retraite en cas
1642. de nécessité.

Cependant le Roi, qui n'avoit point voulu abandonner le Siége de Perpignan, tant que son Ministre avoit paru devoir rester à Narbonne vint de lui-même en cette Ville avec Cinq Mars, de Thou, & les principaux complices de la conjuration formée contre son Ministre. Ce Prince délibéra avec eux sur ce qu'il avoit à faire, pour conclure la paix avec l'Espagne à l'insçu de Richelieu. Il ordonna même à de Thou de vive voix & par écrit, d'écrire à ce sujet à Rome & en Espagne : ce qui lui fut imputé à grand crime par Richelieu, après la découverte de sa conjuration de Cinq Mars. Ce jeune Seigneur voyant le train que prenoient les affaires, se repentoit de s'être engagé avec l'Espagne, & avouoit qu'il méritoit tous les reproches que de Thou continuoit de lui faire à cette occasion. Le cardinal étoit mourant ; & la fin de sa vie, qui selon toutes les apparences devoit arriver bientôt, en donnant la paix à l'Europe, alloit satisfaire les mécontens de France ; quel reproche ne lui feroit-on pas alors d'avoir attiré les Espagnols dans son

Pays, surtout si ces ennemis de la Patrie s'obstinoient à y continuer leurs ravages ? De plus, l'inconstance du Roi se manifestoit de nouveau. Après avoir ri de la défaite du Maréchal de Guiche, il en parut inquiet; & il écrivit, dit-on à Richelieu, pour le prier de donner ordre aux suites de cette disgrace, en l'assurant qu'il l'aimoit toujours. Ce retour du Roi vers le Cardinal étoit un effet des intrigues de des Noyers & de Chavigny ses créatures. Louis ne s'y portoit pas de lui-même; mais il étoit vrai de dire, qu'une seconde défaite des troupes de ce Prince pouvoit le rendre tout entier à Richelieu; & alors il se seroit fait un mérite de punir avec la derniere rigueur ce qu'il auroit le plus approuvé dans un autre tems. La longueur du Siége de Perpignan, & mille autres incidens qui arriverent, ou par hasard, ou par les menées de Richelieu, replongerent bientôt Louis dans ses premieres inquiétudes. Avec cela, Cinq-Mars le chagrinoit quelquefois par ses legéretés & ses imprudences; & ce Prince flottant dans une incertitude presque continuelle, mais préferant toujours l'intérêt de son Etat, penchoit

1642.

1642. aussi plus souvent vers Richelieu, dont il croyoit avoir besoin.

Le Grand Ecuyer s'apperçoit que sa faveur diminue tout à coup, & que le Roi fait lui-même des avances à Richelieu, afin de l'engager à reprendre le timon des affaires que celui-ci feint de vouloir abandonner : pour cela il falloit commencer par lui sacrifier le Favori avec lequel Richelieu refusoit de se trouver à la Cour. En même tems Cinq Mars reçoit des Lettres de Paris, par lesquels on lui mande, que sa conspiration est découverte, & qu'il ne doit plus penser qu'à se mettre en sureté. Le Duc d'Orléans lui dépêche aussi le Comte de Brion, pour sçavoir au vrai la situation de leurs affaires à la Cour; meis Cinq Mars ne pouvoit se résoudre à avouer le déclin de sa faveue. Il assura Brion * qu'il étoit mieux que jamais avec le Roi; & cependant le Grand Ecuyer manda Fontrailles, pour consulter ensemble sur les moïens de se retirer au plutôt à Sedan. Il le charge même d'aller avertir le Duc d'Orléans du péril qui les menaçoit. Il lui coûtoit moins de faire annoncer sa disgrace, que de l'avouer lui même,

La conspiration est découverte.

* Mémoires de Fontrailles.

Fontrailles trouva le Duc d'Orléans dans une ſituation d'eſprit auſſi tranquille, que s'il n'eût eu rien à craindre de l'orage qui commençoit à gronder. Ce Prince comptoit abſolument ſur la mort du Roi & ſur celle du Cardinal; ou plutôt accoutumé à ne faire aucune attention à ſes affaires les plus importantes, il négligeoit juſqu'au ſoin de ſa ſureté. Fontrailles le tira de cette léthargie, en lui repréſentant qu'il ne devoit ſe repoſer, ni ſur la faveur de Cinq-Mars, ni ſur l'eſpérance de la mort du Cardinal, à qui la joie de ſe voir encore une fois ſur le point de triompher de ſes ennemis, avoit donné comme une nouvelle vie. 1642.

Monſieur profita de cet avis, & dépêcha ſur le champ au Duc de Bouillon, afin d'obtenir de lui les ordres néceſſaires pour qu'il fût reçu à Sedan. Fontrailles le quitte ſur le champ, & revient auprès de Cinq Mars, qu'il exhorte à ſe mettre auſſi en ſureté. La honte de ſe préſenter au Duc d'Orléans, & à la Ducheſſe de Bouillon comme un fugitif, après avoir paru dans une ſituation ſi brillante, retint Cinq-Mars. Il voulut traîner les choſes en longueur, croyant que ſa diſ-

grace en seroit moins marquée. Fon-
1642. trailles lui représenta en vain, que lorsqu'il étoit question de la liberté & de la vie, on devoit sacrifier sans peine de semblables répugnances : le Grand Ecuyer demeura ferme dans sa premiere résolution, de ne point quitter le Roi, sans en avoir auparavant averti Son Altesse Royale, à qui il envoya un Courrier. Alors Fontrailles lui dit adieu, & ils se séparerent pour ne se revoir jamais.

Le Ministre avoit depuis quelque tems la copie du traité conclu par Gaston, Bouillon & Cinq-Mars, avec les Espagnols; quelques-uns disent qu'il l'avoit reçu du Maréchal de la Meilleraye, d'autres du Maréchal de Schomberg, à qui Cinq-Mars s'étoit imprudemment confié; quoi qu'il en soit, le Cardinal étoit parfaitement instruit de toutes les particularités de la conjuration, & il se hâta d'en rendre compte au Roi, même avant que ce Prince eût quitté le Siége de Perpignan; mais ce ne fut d'abord qu'imparfaitement, dans le dessein seulement de l'attirer à Narbonne, où l'on auroit bien plus de facilité pour arrêter le Favori, que dans un camp ou-

vert de toutes parts, & dans lequel Cinq-Mars avoit beaucoup d'amis. 1642.
Ce fut donc à Narbonne, où le Roi apprit le détail du traité fait par le Grand Ecuyer avec les Espagnols. Quelque répugnance que ce Prince eut à le croire coupable, il ne put démentir ses yeux, ni le témoignage de plusieurs personnes qu'on ne pouvoit soupçonner d'infidélité à cet égard. Enfin après avoir balancé long-tems, soit par le souvenir de l'affection qu'il avoit eue pour Cinq-Mars, ou par scrupule, se reprochant peut-être d'avoir donné lieu aux mauvais desseins de son Favori, par les paroles qui lui étoient si souvent échappées dans ses momens de mauvaise humeur contre le Cardinal; enfin, dis-je, le Roi convaincu du crime de Cinq-Mars, donne ordre au Comte de Charot, Capitaine de ses Gardes, de l'arrêter prisonnier.

Cinq-Mars est arrêté.

En arrivant à Narbonne, le Grand Ecuyer, malgré le pressentiment qu'il avoit de son malheur, n'avoit songé qu'à lier des parties de plaisir avec des Courtisans débauchés & des femmes décriées, sans prendre aucune précaution pour la sureté de sa per-

1642. sonne, & se conduisant sur le déclin de sa faveur, & sur le bord du précipice, avec autant de légereté & avec la même imprudence qu'il avoit témoignée durant le cours de sa fortune. Dans l'instant même que le Roi donna l'ordre de l'arréter, Cinq-Mars étoit à faire la débauche chez un de ses amis. On vient l'avertir du péril qui le menace : troublé & hors de lui-même, il a le tems de monter à cheval & de se présenter aux portes de la Ville ; mais les trouvant fermées & entendant la rumeur du peuple. Cinq Mars revient sur ses pas & se cache chez un nommé Burgos, fabriquant de poudre à canon, dont il avoit depuis peu débauché la fille. Cet homme n'étoit point chez lui, & le Grand Ecuyer de France attendit avec inquiétude le retour de cet homme de la lie du peuple, qui devoit prononcer de sa fortune & de sa vie.

Pendant ce tems-là, le Comte de Charost avoit été rendre compte au Roi de la fuite de Cinq-Mars. Ce Prince fit publier sur le champ une défense sous peine de la vie, à qui que ce fût, de donner azile au proscrit : l'Archevêque de Narbonne avec le Lieu-

tenant de Roi de la Place, & les Consuls de la Ville, le cherchent 1642.
avec ardeur dans toutes les maisons; chacun de leur côté. Jusques là leurs perquisitions avoient été inutiles; & déja le bruit couroit, que le Grand Ecuyer, averti de bonne heure, avoit eu le tems de sortir de la Ville. Peut-être que le Roi n'auroit pas été fâché de se voir enlever une victime qu'il ne pouvoit immoler sans regret; mais par malheur Burgos en rentrant chez lui, apprend d'un Domestique, qu'un Gentilhomme jeune & bienfait se tient caché dans sa maison depuis quelques heures. Cinq-Mars qui se montra à lui, le conjure d'avoir pitié de son sort, & lui fait des offres si considérables, que cet homme intéressé se laisse d'abord tenter. Réfléchissant ensuite sur le péril qu'il court, & sur ce qu'il peut gagner sans risque en livrant Cinq-Mars, Burgos consulte un de ses amis. La conférence de ce vil Ouvrier avec un homme de pareille trempe décida du sort de l'infortuné Cinq-Mars. Burgos va trouver le Lieutenant de Roi de la Ville; & celui-ci vient arrêter le Grand Ecuyer qu'il conduit prisonnier à l'Archevêché. On arrêta le mê-

me jour le malheureux de Thou, au
1642. Camp devant Perpignan; & il fut mené à Tarascon, où le Cardinal l'interrogea d'abord lui-même.

Le Duc de Bouillon est arrêté.

Le Duc de Bouillon * occupé à discipliner l'armée qu'il commandoit en Italie, apprit trop tard le malheur du Grand Ecuyer & de son ami de Thou. Le Comte du Plessis, Maréchal de Camp dans la même armée, avoit déja reçu ordre de l'arrêter. Cet Officier consulta avec quelques amis sur les moyens d'obéir à la Cour, sans risquer de faire soulever les troupes en faveur d'un Général qu'elles estimoient. Il persuada donc au Duc d'aller visiter la Citadelle de Cazal : ce Seigneur croyant n'avoir rien à craindre, donna dans le piége, & alla de lui-même s'enfermer dans les murailles de cette Forteresse. Lorsqu'il fut arrivé à Cazal, il soupçonna quelque chose du dessein du Comte du Plessis; & l'inquiétude naturelle à tous ceux qui se sentent coupables, lui ayant fait dès ce moment examiner les choses avec plus d'attention, il se troubla, & ne douta plus de son malheur. Mais il n'étoit plus tems de fuir. Le Comte

* Mémoires du Duc de Bouillon.

du Plessis, arrivé dans Cazal aussi-tôt que Bouillon, en avoit fait fermer les portes; & les rues furent aussi-tôt gardées par la garnison & les Bourgeois, à qui l'on avoit fait accroire que le Duc vouloit livrer la Place aux Espagnols. On se trouva fort avancé dans la nuit, avant que qui que ce fut eût encore osé attenter à la liberté du Général. Convonges, Gouverneur de la Citadelle, refusa de l'arrêter chez lui, comme s'il eût craint de violer les droits de l'Hospitalité; mais appréhendant aussi le ressentiment de la Cour, aussi-tôt que le Duc fut dans la Ville, cet Officier lui déclara qu'il avoit reçu ordre de l'arrêter. Bouillon s'attendoit à ce malheur, cependant il n'y fut pas moins sensible, dans l'instant, ce Seigneur parut comme accablé sous le poids de sa disgrace. Convonges ayant imprudemment laissé l'ordre du Roi entre les mains du Comte du Plessis, Bouillon le menaça de lui passer son épée au travers du corps, s'il ne lui montroit cet ordre. Pendant que Convonges tout déconcerté s'empresse de l'aller demander à du Plessis, Bouillon, revenu de son premier trouble, éteint promptement

1642.

toutes les lumieres de sa chambre, s'enveloppe dans son manteau, & sort
1642. par une porte de derriere. Saint Aubin son Maréchal des Logis qu'il rencontra dans la rue, voulut le suivre, tous deux gagnent les remparts, espérant de trouver quelque moyen de se sauver. La nuit étoit fort noire, & ils n'avoient rien qui pût leur servir à découvrir la profondeur des fossés. Bouillon & le Maréchal des Logis y jetterent quelques pierres, mais soit qu'elles tombassent sur de l'herbe, ou que le bruit de la Ville les empêchât d'entendre leur chûte, ils jugerent les murailles bien plus hautes qu'elles n'étoient en effet. Saint Aubin, pénétré du péril que couroit son Maître, offrit généreusement de se sacrifier pour lui, & de se jetter le premier dans le fossé. Le Duc n'y voulut point consentir, & s'éloignant du rempart pour n'être point rencontré par la ronde, il le chargea de rentrer dans la Ville, pour voir ce qui s'y passoit, & pour acheter des cordes, avec lesquelles Bouillon espéroit de descendre aisément les murailles.

Saint Aubin ne put exécuter les ordres de son Maître; des Corps de Gardes

Gardes postés à toutes les avenues de la Ville l'empêcherent de passer ; il entre donc avec Bouillon dans un cabaret à bierre. Le Duc fut obligé alors, comme Cinq-Mars, de confier sa vie à un homme de néant. Aussi éprouva-t'il une trahison pareille. Ce misérable, à qui Bouillon avoit donné une somme considérable, dit son secret à sa femme ; & le Duc caché dans un grenier à foin, se vit peu de momens après environné de soldats, l'un d'esquels le voyant en fureur, & l'épée à sa main, lui tira un coup de pistolet & le manqua. Convonges arriva heureusement pour le Duc, que les autres soldats alloient tuer ; mais tout le crédit de cet Officier fut à peine capable de retenir la populace, qui vouloit le mettre en piéces, supposant, comme on leur avoit fait accroire, que cet infortuné Seigneur avoit eu dessein de livrer leur Place aux Espagnols. Bouillon fut enfermé dans un carrosse cadenassé, & envoyé sous une grosse escorte à la Citadelle de Perpignan. 1642.

Pendant que la fortune déconcertoit tous les projets des ennemis de Richelieu & les livroit à sa vengeance, il continuoit de souffrir à Tarascon de

ces, & à venir solliciter le retour de
1642. son amitié. Richelieu avoit l'ame grande : il ne put s'empêcher de faire sentir au Roi toute l'injustice de son procédé ; mais il l'assura aussi que son zéle seroit toujours le même, & que satisfait d'avoir prouvé au monde l'innocence de sa conduite, il continueroit à servir fidélement son Roi. Louis ne put s'empêcher de répandre des larmes, en entendant les protestations de Richelieu. La conformité de son état avec celui de ce Ministre, servoit beaucoup à le toucher : il se voyoit comme lui aux portes de la mort, & tout prêt d'aller rendre compte à celui devant qui les Rois les plus absolus sont au niveau du moindre des mortels. Enfin il quitta Richelieu, en l'assurant qu'il l'aimoit plus que jamais, & qu'il ne vouloit avoir désormais de confiance qu'en lui.

Le Cardinal étoit trop instruit de l'inconstance de son Maître, pour ajouter beaucoup de foi à ses promesses. Il donna les instructions nécessaires à des Noyers & à Chavigny ; & ceux-ci obtinrent du Roi, que tous les ordres que Richelieu envoyeroit au-dehors ou au-dedans du Royaume,

pendant que ce Prince feroit le voyage de Paris, soit aux Généraux des armées, soit aux Ministres, seroient exécutés comme s'ils venoient du Roi même. Louis l'écrivit de sa main à Richelieu, & reprit aussitôt le chemin de sa Capitale. Son esprit soupçonneux & incertain étoit déja dans des dispositions moins favorables au Cardinal, elles augmenterent beaucoup par la nouvelle qu'il reçut dans sa route, de la mort de l'infortunée Marie de Médicis sa mere, arrivée à Cologne le 25 Juin. Le Roi parut touché jusqu'au fond du cœur de la perte qu'il venoit de faire. Il pleura amérement celle que sa rigueur avoit condamnée à ne le voir jamais, & qu'il avoit laissé mourir accablée de douleur & d'indigence. La nature se réveilla; mais ce fut trop tard qu'elle sortit du profond sommeil où Richelieu l'avoit plongée. Le Ministre se montra aussi sensible que son Maître à la mort de la Reine mere. Il venoit de connoître par expérience, qu'elle étoit la peine de se voir le jouet d'un ingrat. Le Cardinal fit faire un Service magnifique pour le repos de l'ame d'une Princesse

1642.

Mort de la Reine mere.

infortunée, qu'il avoit persécutée jusqu'au dernier soupir.

1642. Cependant Gaston étoit dans des inquiétudes mortelles. Bouillon, Cinq-Mars, de Thou, venoient d'être arrêtés ; il le sçavoit, & ce Prince ne doutoit pas que l'un d'eux ne l'accusât de s'être mis à la tète de la conjuration. Sa crainte ne fut que trop bien justifiée ; malgré ses détours, & si je l'ose dire, la maniere basse dont il demanda grace à Richelieu, le Roi prit le dessein de l'envoyer à Venise pour y vivre en particulier, avec une pension égale à celle que devoient lui fournir les Espagnols, en cas que ce Prince se fût déclaré pour eux. L'Abbé de la Riviere son Confident, homme adroit & insinuant, mais fourbe à l'excès, & le plus grand ennemi de son Maître, fut envoyé à Richelieu ; mais il ne put fléchir le Ministre, outré de ce que Gaston l'avoit fait assurer de son amitié dans le tems même qu'il conspiroit sa perte, & de ce que ce Prince s'obstinoit à cacher la moitié des circonstances de son complot. On vouloit tirer de lui la copie de son Traité avec les Espagnols, pour avoir

de quoi convaincre parfaitement ses complices & en découvrit le nombre. 1642.
Suivant le conseil de Richelieu, le Roi menaça son frere, & la crainte l'obligea de tout avouer, se souciant peu de perdre ceux qui s'étoient exposés pour lui, pourvû qu'il se sauvât lui-même; enfin ayant été interrogé par le Chancelier, il chargea le Duc de Bouillon, Cinq-Mars, de Thou, & plusieurs autres, de tout ce qu'il avoit pu faire de repréhensible, & n'oublia rien de ce qui pouvoit le justifier aux dépens de leur vie.

En quittant son Altesse Royale, que le Chancelier avoit interrogée à Villefranche, ce Magistrat se rendit à Lyon pour présider au jugement de Bouillon, de Cinq-Mars & de Thou, qui y avoient été transferés. * Seguier parla d'abord au Grand Ecuyer, enfermé dans le Château de Pierre-Encise. Ce Magistrat lui avoit obligation des Sceaux, que le Favori avoit empêché qu'on ne lui otât. Ce service méritoit de la reconnoissance; aussi le Chancelier en promit-il à Cinq-Mars, & l'assura dans sa prison, qu'il trouve-

* Relation de M. de Marca. Procès de Messieurs de Cinq-Marr & de Thou.

roit en lui un bon Juge & un bon ami.
1642. Sans cette protestation de Seguier, le Grand Ecuyer auroit pû récuser ce Magistrat, ainsi que les autres Commissaires, & demander d'être renvoyé à ses Juges naturels; mais il n'en fit rien, dans l'espérance que Seguier le favoriseroit; même dès ce moment il lui témoigna une confiance entiere, & lui avoua, dit-on, non comme à son Juge, mais comme à son ami, des choses qui depuis furent la cause de sa perte. Cinq-Mars en agissoit ainsi pour fléchir Richelieu, s'il étoit possible. Il avouoit n'avoir d'autre espoir qu'en sa clémence. *Je suis perdu*, disoit-il, *le Roi m'abandonne, je serai bientôt immolé à la passion de mes ennemis & à la facilité du Roi.* Seguier & Ceton, Lieutenant des Gardes Ecossois qui le gardoient, tâcherent en vain de le rassurer. Ce dernier instruit par Richelieu, tenta souvent d'arracher le secret de l'infortuné Cinq-Mars, en lui promettant sa grace, s'il avouoit sa faute de bonne foi. Celui-ci sçavoit qu'on n'avoit point de preuve complette contre lui, & il refusoit de rien dire, à moins qu'on ne l'assurât de la vie auparavant; ce qui embarrassoit beaucoup le Cardi-

nal de Richelieu; mais bientôt Cinq-Mars fit connoître que la prudence n'est point la vertu des malheureux. Il s'inquiétoit extraordinairement, & ne cessoit de demander à Ceton, s'il n'avoit aucune proposition à lui faire, assurant toujours qu'il n'avoueroit rien & ne nommeroit personne, à moins qu'on ne lui promît la vie. Seguier & Ceton la lui firent espérer, & lui représenterent que le Cardinal satisfait de son aveu, & de la sincérité de son repentir, se souviendroit des services du Maréchal d'Effiat son pere, & fléchiroit la colere du Roi. 1642.

Imprudence de Cinq-Mars & des autres Accusés.

Enfin le Grand Ecuyer paroît sur la sellete dans la Chambre du Presidial de Lyon. Il y parla avec beaucoup de fermeté & de constance. Mais trompé par Seguier, il avoua tout, & chargea le Duc de Bouillon & de Thou, qui jusques-là n'avoient aucun témoignage contre eux, & qui, loin de rétablir par leur sagesse ce que Cinq-Mars avoit gâté par son imprudence, acheverent de se perdre. On s'attendoit à une conduite toute différente de la part de de Thou, homme né de parens Magistrats, & élevé dans les affaires.

Son expérience & son sang froid de-
1642. voient suppléer, selon le sentiment public, à ce que l'ignorance & la vivacité avoient pu faire commetre de fautes au Grand Ecuyer son ami. L'accusation de celui-ci contre de Thou étoit invalide, parce que lui-même étoit coupable. C'étoit néanmoins la seule preuve que l'on eût jusques-là contre lui; & il restoit à de Thou plusieurs moyens de se justifier, de l'aveu de ses Juges & de ses accusateurs. Son crime étoit seulement de n'avoir pas revélé une conspiration, dont on l'avoit rendu d'abord malgré lui le confident & le dépositaire. Elle ne regardoit point la personne sacrée du Souverain. Gaston, Bouillon, & Cinq-Mars sembloient ne vouloir dans les commencemens, que l'éloignement du Cardinal. Voilà tout ce qu'ils avoient dit à de Thou, & ce qu'il avoit désiré, comme eux, pour l'avantage de son Roi & de sa Patrie. Les conspirateurs lui cacherent avec soin leur Traité avec l'Espagne. On a vu même que le Duc d'Orléans & Bouillon s'étoient montrés long-tems contraires à cet engagement criminel. Et lorsque de Thou en eut été instruit par

des voyes étrangeres, quels reproches ne fit-il pas à son ami Cinq-Mars? 1642.
Épargna-t'il rien pour lui faire rompre son Traité avec les ennemis de l'Etat, & pour lui arracher le funeste bandeau, que l'ambition & la vengeance lui avoient mis sur les yeux, jusques-là qu'il le menaça de ne le voir jamais, & d'abandonner s'il le falloit pour toujours sa famille & sa Patrie? De Thou auroit pu revéler dèslors ce coupable mystère. Il reste à le justifier là-dessus. Ses remontrances avoient fait impression sur l'esprit de Cinq-Mars, & le Favori sembloit déterminé à sacrifier ses pernicieux desseins à son devoir, & à leur conservation commune. Le Cardinal, attaqué d'un mal incurable, se voyoit menacé d'un fin certaine & prochaine: la mort de ce Ministre rompoit d'elle-même le Traité fait avec les Espagnols. Cinq-Mars protestoit de vouloir n'en faire aucun usage, & sa conduite répondoit à ses promesses. Bouillon n'entreprenoit rien de contraire à l'Etat, ni au Ministre. Gaston de son côté vivoit tranquille à Blois. En sorte que de Thou regardoit le Traité fait avec l'Espagne, comme une chose non avenue, & dont

il ne résulteroit rien de fâcheux même
1642. pour le Cardinal. Dèslors de Thou se croyoit dégagé de l'obligation de trahir son ami, & de sacrifier, sans que l'Etat en retirât aucun avantage, le frere unique du Roi, & les deux plus grands Seigneurs du Royaume. De plus, quel risque n'auroit-il pas couru à se rendre le délateur de ces trois Chefs de la conjuration, lui qui ne se trouvoit en état de donner d'autre preuve de leur crime que son propre témoignage? Ç'auroit été vouloir se perdre sans fruit. Toutes ces choses parloient en faveur de de Thou. Il pouvoit les faire valoir avec succès; mais le remord d'avoir trempé dans un complot devenu criminel, la douleur qu'il ressentoit de la perte de Cinq-Mars son ami, trois mois d'une étroite prison, & les mauvais traitemens qu'il avoit essuyés de la part de l'Exempt qui le gardoit, l'avoient plongé dans une mélancolie noire, qui lui faisoit regarder la vie comme un fardeau insupportable. Il s'imaginoit ne pouvoir plus trouver de douceur dans le monde, après l'éclat d'une affaire aussi malheureuse. Tous les chemins des emplois & des honneurs lui sembloient

fermés pour jamais ; & il s'imaginoit que sa vie ne seroit plus qu'une suite continuelle de trouble, d'agitation, d'ennui, d'inquiétude & de chagrin. L'esprit tout plein de ces pensées funestes, de Thou n'envisage de calme & de repos que dans la mort. Son aspect n'a rien d'effrayant selon lui, au prix des maux que son imagination lui représente dans la vie. La Religion se joint à ces autres motifs de désirer la mort : de Thou craint en la fuyant, de s'éloigner aussi de l'instant de son salut ; dès lors il ne s'occupe plus que de Dieu, & ne cesse d'implorer sa miséricorde, se rejouissant de pouvoir lui offrir sa vie pour l'expiation de ses péchés. Tels étoient les sentimens de M. de Thou, lorsqu'il se présenta devant ses Juges. Ils étoient tous dans les dispositions les plus favorables à son égard. En désavouant Cinq-Mars, sa vie étoit assurée ; & ces Magistrats, quoique dévoués à Richelieu, ne demandoient qu'à le sauver : mais de Thou ne vouloit plus vivre. Aussitôt qu'il se vit en présence de ses Juges, il avoua qu'il avoit eu connoissance du Traité de Cinq-Mars avec les Espagnols, & dit lui-même qu'il recon-

1642.

1642. noissoit mériter la mort, selon la Loi *Quisquis*, trop heureux, selon lui, de la subir pour un crime qui n'étoit ni noir, ni énorme. Les Juges étonnés de la résignation & de la constance d'un homme qui se condamnoit ainsi lui-même, prononcerent son Arrêt les larmes aux yeux, & le condamnerent comme Cinq-Mars à avoir la tête coupée.

Cinq-Mars & de Thou condamnés à mort.

Le Greffier vint leur lire cet Arrêt fatal.* Loin d'apporter du changement & du trouble dans l'esprit de de Thou, il témoigna de la joie; & continuant de regarder la mort comme l'azile du bonheur & de la paix, *qu'ils sont beaux*, dit-il, *les pieds de ceux qui nous apportent l'heureuse nouvelle de la paix, qui nous annoncent le bonheur!* Il écouta la lecture de son Arrêt d'un air tranquille & modeste, sans témoigner ni impatience, ni douleur. Cinq-Mars montra une autre sorte de courage, qui tenoit de son âge & de son état. Lorsqu'on lui parla de l'appliquer à la question, il s'emporta sur le peu d'égards que l'on avoit pour une personne de sa naissance & de son rang, & dit tout

* Mémoires de Bouillon & de Montresor. Recueil de Pieces sur le Procès de Cinq Mars & de de Thou.

ce que le déſeſpoir de ſe voir traité ſi indignement put lui mettre à la bouche. Les Juges en furent touchés, & ils l'exempterent de la queſtion. Alors Cinq-Mars parut auſſi réſigné que de Thou : il montra même de la fierté & de l'audace, bravant la mort en guerrier, & de Thou la mépriſant en Chrétien. Cinq-Mars ne ſongea qu'à ſa mere & à ſa famille ; l'autre en cacha le ſouvenir dans ſon cœur, & parut ne plus penſer aux hommes, que pour demander pardon à ceux qu'il croyoit avoir offenſés, & au Cardinal même. Il prit Dieu même à témoin, qu'il n'avoit jamais haï ſa perſonne, mais ſeulement ſon Gouvernement. » Je ne me » ſuis jamais tant aimé moi-même, » dit-il, que j'ai honoré le Roi, & » chéri la conſervation de l'Etat. Je » ſuis bien faché, qu'étant iſſu d'une » famille, qui a ſi bien & ſi fidélement » ſervi tant de Rois, j'ai failli en ne » révélant pas un ſécret important. 1642.

Enfin on le conduiſit dans la Chambre, où Cinq-Mars l'attendoit pour aller enſemble au ſupplice. Celui-ci devoit craindre les reproches que de Thou étoit en droit de lui faire, étant la ſeule cauſe de la mort qu'il alloit Ils ſont conduits au ſupplice.

1642. souffrir; mais cet ami généreux paroissoit au contraire plus sensible au malheur du Grand Ecuyer qu'au sien même; & celui-ci qui avoit entendu d'un œil sec lire sa propre condamnation, ne put retenir ses larmes, lorsqu'il vit l'infortuné Cinq-Mars accourir à lui les bras ouverts, en le conjurant de lui pardonner sa mort. Ils se tinrent long-tems étroitement embrassés, chacun plaignant seulement son ami, & paroissant insensible pour soi-même. Peu de momens après ils se confesserent, & monterent enfin dans le carrosse qui devoit les conduire au supplice.

De Thou jettant les yeux sur Cinq-Mars, qui avoit à peine vingt-deux ans, plaignit sa jeunesse & ses belles qualités : « Ne vous souvenez plus, » lui dit-il, que vous avez été Grand, » l'admiration de tous ceux qui vous » voyoient, & l'espoir de ceux qui » pouvoient vous approcher, Tout » cela est périssable & passager. Allons, » ajouta-t-il, se trouvant au bas de » l'échaffaut, montrez que vous sça- » vez bien mourir.

Cinq-Mars animé par son propre courage, & par les discours de son

ami, met le pié sur l'échelle, & monte sur l'échaffaut avec une résolution sans égale. Un Garde lui voyant le chapeau sur la tête, ose le lui ôter; mais le Grand Ecuyer se retournant brusquement sur cet Archer, lui arrache son chapeau & le remet fiérement sur sa tête. Le Boureau de Lyon étoit malade; un vieux Crocheteur de la Ville tenoit sa place. Cinq-Mars ne voulut pas souffrir qu'il le touchât. Ce Seigneur se coupa lui-même la moustache, & son Confesseur, Jésuite, lui coupa les cheveux, & reçut aussi quelques bijoux que le Grand Ecuyer lui donna pour faire des aumônes. Ce Seigneur se promenoit sur l'échaffaut la main gauche sur le côté, avec la même grace & la même assurance, que s'il n'eût point touché au dernier moment de sa vie. Il venoit de se mettre à genoux auprès du billot, pour essayer la posture qu'il devoit tenir, le demandant au Boureau d'une voix ferme, & sans paroître ému. Après avoir parlé encore quelques momens à son Confesseur, le Grand Ecuyer, sans vouloir permettre qu'on lui bandât les yeux, se remet à genoux devant le billot, qu'il tient étroitement em-

1642.

1642. brassé : *Suis-je bien ?* dit-il à l'Exécuteur ? *Oui Monsieur*, répondit celui-ci, *frappe donc*, reprit Cinq-Mars. D'un seul coup de hache le Boureau lui sépara la tête du corps. On le jetta un peu à côté, pour faire place à de Thou qui montoit sur l'échaffaut. Aussi modeste & recueilli, que Cinq-Mars avoit parut fier & animé, de Thou tenoit son chapeau à la main & baissoit les yeux, pour ne point voir le corps sanglant de son ami, que l'on n'avoit couvert d'un drap qu'à demi. Il ne put éviter de le voir, & cet aspect le troubla. Après s'être humblement recommandé aux prieres du peuple, il demanda aux assistans un mouchoir pour se bander les yeux, avouant qu'il craignoit la mort, & que la vue du corps de son ami lui causoit une peine extrême. Se défiant autant de sa fermeté, que Cinq-Mars avoit paru assuré de son courage, peut-être aussi par humilité, de Thou voulut être lié au billot, & que le Boureau, qu'il baisa en l'appel'ant son frere, lui coupât les cheveux ; enfin ayant la tête baissée, & n'attendant plus que le coup mortel, le Boureau lui donna un coup de hache, qui l'atteignit seulement au

Mort de M. de Thou.

haut de la tête, & ne fit que l'étourdir. Le peuple saisi de pitié se récria. 1642.
L'exécuteur plus ému qu'auparavant, ayant mis le corps du malheureux de Thou, qui respiroit encore, sur le plancher de l'échaffaut, le frappa douze fois, avant de séparer la tête du corps. Ainsi moururent Cinq-Mars & de Thou, le premier âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, & l'autre de trente-cinq; tous deux, après avoir donné des marques de courage & de la plus sincére piété, sans se plaindre, & bénissant au contraire le moment qui devoit les priver de la vie. Tous deux furent également plaints & regrettés, avec cette différence, que l'on accordoit à de Thou la gloire d'être mort pour avoir gardé le secret de son ami, au lieu que l'on reprochoit à Cinq-Mars son ingratitude envers le Cardinal son bienfaiteur. Mais sa grande jeunesse, & ses brillantes qualités suppléoient à ce qu'il avoit pû faire contre son devoir, & sa mort effaça tout ce qu'il avoit montré de défauts durant le coûrs de sa fortune & de sa vie. De Thou fut généralement admiré. On le regarda comme le martyr de la fidélité & de l'amitié. On le blâma seu-

lement de n'avoir pu vaincre cette
1642. mélancolie noire, contractée dans l'horreur de sa prison, & qui lui avoit donné de l'aversion pour la vie. Il ne tenoit qu'à de Thou de conserver la sienne, en traînant les choses en longueur. La mort du Cardinal, qui arriva peu de tems après, le sauvoit d'une prison perpétuelle : c'étoit la seule chose que de Thou craignoit, & qui lui fit souhaiter de mourir. Un citoyen se doit à sa Patrie, & la vertu de sacrifier à ses intérêts ce que l'on trouve de désagrémens dans la vie, est bien au-dessus de la vertu de sçavoir la mépriser.

Il ne restoit plus que le Duc de Bouillon à punir ; mais Richelieu ne vouloit point la mort de ce Seigneur. Etant déja assuré de la Principauté de Sedan, en cas que le Roi voulût faire grace au Duc, le Cardinal partit de Lyon, le jour même de l'exécution de Cinq-Mars & de Thou, après avoir chargé le Cardinal Mazarin de négocier avec Bouillon. Pour Richelieu, il reprit la route de Paris dans un brancard superbe, porté par plusieurs hommes, & dont il ne sortoit point, faisant abattre les fénêtres des maisons,

où son Eminence devoit loger, pour y entrer plus commodément. Il venoit d'apprendre l'entrée des François dans Perpignan, & la conquête d'une Place aussi importante donnoit un nouveau relief à son autorité. Toute la France continuoit de le hair; mais personne n'osoit se déclarer son ennemi; au contraire ses Courtisans s'empressoient de lui témoigner du respect. Ils quittoient le Roi qui ne donnoit rien, pour suivre un Ministre qui seul pouvoit tout. 1642.

En arrivant à Paris, Richelieu ordonna que l'on tendît les chaînes*, pour retenir la foule du peuple, qui accouroit de tous côtés pour voir le riche brancard du Cardinal, & le brillant cortége qui l'accompagnoit à son entrée; ce qui avoit assez l'air d'un petit triomphe. Il traversa de cette sorte tout Paris, jettant les yeux à droite & à gauche, pour reconnoître sur le visage des Parisiens leurs dispositions à son égard. Arrivé au Palais Royal, Richelieu répandit de tous côtés des graces & des bienfaits; ce qui lui attira une Cour si nombreuse, qu'il étoit obligé de se soustraire le

Arrivée de Richelieu à Paris.

* Vie de Richelieu.

plus souvent pour n'être pas acablé.
1642. Tous ceux qui ne se virent pas l'objet des récompenses de Richelieu, s'unirent ensemble pour lui susciter de nouveaux chagrins auprès du Roi. D'abord le Cardinal qui méprisoit leurs personnes, méprisa aussi leurs démarches; mais croyant s'appercevoir que Sa Majesté prêtoit quelquefois l'oreille à leurs discours, il travailla à éloigner tous ceux qui lui étoient devenus suspects. On a pu voir dans le cours de cet ouvrage, combien Richelieu s'étoit rendu redoutable; cependant il restoit encore des Courtisans assez hardis pour le braver hautement. & pour continuer de travailler à sa ruine; l'opiniâtreté de ces esprits effraya le Cardinal, il craignit qu'ils n'employassent contre lui des moyens violens; depuis ce moment, il prit le parti d'entrer avec ses Gardes jusques dans le Louvre, de peur d'y être assassiné. Troisvilles Lieutenant des Mousquetaires, Tillade, la Salle & des Essarts, Capitaines aux Gardes, étoient les principaux de ceux qui donnoient de l'ombrage au Cardinal, à cause de leurs emplois, qui les rendoient en quelque sorte les Maîtres du

Louvre. Ce Miniſtre avoit en vain
tenté de les gagner, ou du moins d'a- 1642.
doucir ces eſprits farouches ; n'ayant
pu en venir à bout, il demanda leur
éloignement, faiſant craindre à Sa
Majeſté d'abandonner entiérement
ſes affaires, s'il ne le délivroit de l'in-
quiétude que lui cauſoient ces Offi-
ciers. Chavigni fut chargé de commu-
niquer au Roi les demandes de Riche-
lieu. Ce Prince n'aimoit point Cha-
vigni, il ſe récria contre ſa propoſi-
tion, & s'emporta même vivement
contre lui : » S'il faut, dit le Roi à
» Chavigni, que Troisvilles & les
» autres ſoient éloignés, vous & votre
» bon ami des Noyers, je vous chaſ-
» ſerai tous les deux de la Cour. En-
fin le Roi témoigna tant de colere,
que Chavigni ſe voyant menacé, ſe
hâta de ſortir de ſa préſence, & alla
porter l'alarme chez le Cardinal. Ce-
lui-ci renvoya Mazarin à Louis, pour
lui repréſenter le tort qu'il feroit à ſes
affaires, s'il ſouffroit que le Cardinal
ſe retirât dans un tems où il s'agiſſoit
de donner la paix à l'Europe, & où les
Hollandois ſembloient diſpoſés à s'ac-
commoder avec l'Eſpagne, ſans vou-
loir attendre la paix générale. Le

Prince d'Orange avoit répandu ce
1642. bruit pour intimider le Roi, qui craignoit de se voir alors sur les bras les forces réunies de la Maison d'Autriche. Mazarin sçut de telle sorte se prévaloir de l'inquiétude du Roi sur ce sujet, qu'il arracha enfin de ce Prince la permission d'éloigner de la Cour Troisvilles & les autres, à condition néanmoins que leurs Charges seroient exercées par leurs Lieutenans, & que leurs pensions leur seroient continuées. Le Roi, dit-on, les fit même assurer en particulier de sa bienveillance, leur promettant de les rappeller auprès de sa personne, aussitôt que les soupçons de Richelieu seroient dissipés, & de leur accorder une pension considérable. Troisvilles partit le premier, & refusa de voir le Cardinal. Quelque danger qu'il y eût à irriter le Ministre, cet Officier s'étoit fait en quelque sorte un devoir de le braver; aussi sa hauteur déplacée lui étoit-elle insupportable.

Richelieu ayant obtenu du Roi de venir dans son Palais avec ses Gardes, il s'y étoit rendu un jour avec eux, & les avoit fait suivre jusqu'à la porte du

Cabinet de Louis, marchant entre deux hayes des Gardes du Roi. Cette démarche étoit sans exemple, mais l'aveu du Roi l'autorisoit. 1642.

Cependant tous les Gardes du Roi murmuroient, & leurs Officiers ne pouvoient retenir leurs plaintes. Troisvilles qui étoit encore en place, s'approche doucement du Roi, le supplie de lui permettre de charger le Cardinal. Le Roi ne voulant point que son Ministre s'apperçut de la demande de Troisvilles, lui répond en peu de mots, & lui défend expressément de rien entreprendre. Troisvilles redouble ses instances. Le Ministre s'apperçut alors de son dessein, il ne lui pardonna jamais, & après avoir obtenu l'éloignement de ce Gentilhomme, il fit chasser la Compagnie des Mousquetaires du Roi, que Troisville commandoit.

Ce fut-là le dernier trait par lequel le Cardinal signala son empire sur l'esprit du Roi. L'inquiétude & le chagrin augmenterent de telle sorte sa maladie, qu'en peu de jours ce Ministre se vit à l'extrêmité. Il affectoit néanmoins de se plaindre moins, & d'avoir le ton de voix plus ferme qu'à

Derniere maladie du Cardinal.

ordinaire, ou par un dernier effort
1642 de la nature prête à périr, ou pour donner aux autres la connoissance de son état. Un Médecin ignorant avoit imprudemment arrêté le flux de ses hémorroïdes. Depuis ce tems, Richelieu avoit souffert de grandes douleurs en différentes parties de son corps, & son bras droit étoit couvert d'ulcères. Il commença à sentir une grande difficulté de respirer : & enfin deux abcès s'étant formés au-dessus du poumon, il se plaignit d'une grande douleur de côté. Une grosse fièvre survint avec des crachemens de sang. Alors il se voyoit au [illegible] d'être suffoqué à chaque instant. Les Médecins du Roi & les siens s'empresserent pour le soulager ; mais ce fut en vain qu'ils employerent tout ce que leur art pouvoit leur fournir de ressources : on le voyoit baisser de moment en moment. Quatre saignées qu'on lui fit en vingt-quatre heures, l'ayant beaucoup affoibli, on désespéra absolument de sa vie.

Le Roi s'informoit souvent de la santé de son Ministre. Les uns tiroient de cet empressement des conséquences avantageuses au Cardinal ; d'autres jugeoient différemment, & consi-

toient le visage du Prince, pour y découvrir, s'il étoit possible, le secret de son ame. Louis se jouoit de leur curiosité en gardant un profond silence, & en composant de telle sorte son visage, que les Emissaires du Cardinal avoient autant lieu d'être satisfaits, que les ennemis de ce Ministre croyoient avoir sujet d'être contens. Le Roi voulut même, pour éloigner tout soupçon, que l'on fît des prieres publiques dans toutes les Eglises de Paris, pour la guérison de Richelieu. Les amis du Cardinal voyant toute la Cour attentive à la conduite du Roi au sujet de ce Prélat, le conjurerent de l'honorer d'une visite; ce qu'il leur avoit refusé jusques-là. Enfin il se rendit à leurs prieres & alla voir le Cardinal. L'accablement de ce Ministre ne lui avoit rien fait perdre de sa fermeté *, ni de sa présence d'esprit. Il regarda le Roi, & le remercia d'un air respectueux de l'honneur qu'il vouloit bien lui faire en venant recevoir ses derniers adieux. Le Cardinal ajouta, qu'ayant consacré toute sa vie au service de S. M., il mouroit avec la consolation de la laisser sans ennemis, & maîtresse d'un

1642.

Le Roi va lui rendre visite.

* Histoire de Louis XIII.

Etat aussi puissant & aussi paisible, qu'on l'avoit vu foible & divisé avant
1642. son administration. « La seule récompense, poursuivit le Cardinal, que j'ose demander à Votre Majesté, c'est la continuation de sa protection & de sa bienveillance pour mes neveux & mes parens. » Richelieu recommanda particuliérement au Roi le Cardinal Mazarin, Chavigny & des Noyers, comme des personnes capables de le bien servir. Le Roi ne parut nullement touché de l'état du Cardinal, & il lui répondit froidement, qu'il auroit égard à ses prieres & à ses avis. Cependant avant de sortir, il lui fit prendre lui-même des jaunes d'œufs. Il le laissa ensuite, & passa dans la Gallerie, où ce Prince s'amusa assez long-tems à considérer les rares peintures qui y étoient placées. Soit qu'on lui dît quelque chose de plaisant, ou que ce Prince trouvât du ridicule dans la phisionomie composée de la plûpart de ceux qui l'accompagnoient, il ne put s'empêcher de rire, ce qui scandalisa beaucoup les Partisans du Cardinal.

Ce Ministre attendoit la mort avec beaucoup de fermeté & de courage. Il sembloit même qu'elle ne venoit

point assez tôt à son gré, pour le délivrer des douleurs cuisantes qu'il ressentoit. Richelieu presse ses Médecins de lui dire sincérement ce qu'ils pensent de son état, & combien il a encore à vivre. Tous lui répondent qu'une vie si précieuse & si nécessaire au monde, intéresse le Ciel, & que Dieu fera un miracle pour le guérir. Peu satisfait de ce galimathias, Richelieu appelle Chicot, Médecin du Roi, & le conjure de lui dire en ami, s'il doit espérer de vivre, ou se préparer à la mort. *Dans 24 heures*, lui répond ce Médecin en homme d'esprit, *vous serez mort ou guéri*. Le Cardinal parut très-satisfait de cette sincérité; il remercia Chicot, & lui dit sans se montrer ému, qu'il entendoit bien ce que cela vouloit dire. Dès ce moment, Richelieu ne voulut plus s'appliquer qu'à la grande affaire de son Salut; il fait appeller son Confesseur, & lui témoigne un grand repentir de ses fautes. A minuit le Curé de Saint Eustache lui apporta le Viatique, qu'il reçut avec les sentimens de la piété la plus vive. *Voilà mon Juge*, dit le Prélat en regardant le Saint Ciboire : *je le prie de me condamner, si j'ai eu d'autre intention*

1642.

Mort du Cardinal.

que de bien servir le Roi & l'Etat. Le
1642. Curé de Saint Eustache crut devoir l'exhorter à la mort, & lui fit un long discours que le Cardinal écouta avec beaucoup d'attention, ne cessant de faire paroître son humilité & sa résignation aux volontés de Dieu. En lui donnant l'Extrême-Onction, le Curé demanda au Cardinal, s'il pardonnoit à ses ennemis, & à ceux qui l'avoient offensé. De tout mon coeur, répondit-il, & comme je prie Dieu de me pardonner. Il prononça ces paroles d'un air si touché, que les Spectateurs ne purent retenir leurs larmes, ni s'empêcher de faire des voeux pour sa guérison.

La Duchesse d'Aiguillon sa niéce, étoit dans une affliction extrême; elle fondoit en pleurs, chaque fois qu'elle entroit dans la chambre du Cardinal, qui demandoit souvent à la voir, plutôt pour la consoler, que pour recevoir lui-même de la consolation. Il l'exhorta à se soumettre comme lui aux décrets de la Providence, & à s'affliger moins d'une perte, à laquelle sa longue maladie devoit l'avoir préparée depuis long-tems. Enfin voyant que cette Dame s'affligeoit davanta-

ge, à mesure qu'il lui parloit, le Prélat lui recommanda ses neveux de Pont Courlai, & lui dit: *Je suis bien mal, retirez-vous, ma niéce, je vous en prie; épargnez-vous la douleur de me voir mourir.* Elle sortit toute éperdue de la chambre du Cardinal, & fut à peine arrivée dans la sienne, qu'il fallut la saigner du pied. Richelieu ayant pris des remedes d'un Empirique, parut un peu mieux; mais ce ne fut que pour quelques momens, & il mourut le 4 Décembre, dans la 58e. année de son âge. On s'empressa d'aller porter cette nouvelle au Roi: *Voilà*, dit-il froidement, *un grand Politique mort.*

1642.

Quelque peu de sensibilité que témoignât ce Prince de la mort du Cardinal, il est vrai de dire, que dans la situation présente des affaires, il ne pouvoit faire une plus grande perte. Tous les Historiens conviennent des défauts de Richelieu, qui sacrifia tout à son ambition & à sa vengeance; mais ils sont obligés d'avouer en même-tems qu'il a rendu les services les plus considérables au Roi & à l'Etat. Il délivra sa Patrie de mille Tyrans qui l'opprimoient. Je parle de ces Sei-

Jugement sur ses qualités.

gneurs accoutumés à accabler les Provinces dont ils avoient le Gouvernement : la plûpart régloient leur mérite par leur audace, & leurs prétentions par leurs succès ; & dans ces tems de troubles & de désordres, la fidélité étoit regardée comme une foiblesse, & la révolte comme une marque de générosité & de grandeur d'ame. Le Duc d'Espernon fut redevable de sa haute réputation aux entreprises qu'il forma contre le Gouvernement. Richelieu bravant les périls dont il fut continuellement environné, vint à bout de changer la disposition des esprits, & la face des affaires ; mais en réprimant l'ambition des Grands, il n'abattit point leur courage, & ne leur ôta rien de leurs droits légitimes. Par cette conduite, le Cardinal se fit admirer du grand nombre, aimer de plusieurs, & respecter de tous. Ce Ministre fut ennemi de tous ceux dont il ne put obtenir l'amitié ; mais sincère dans sa haine, & ami de bonne foi, il ne daigna jamais descendre jusqu'à la dissimulation, & laissa connoître sur son visage & dans ses manieres ce que l'on avoit à craindre & à espérer. Les reproches ni les menaces n'ob-

1642

tinrent jamais rien de lui ; inébranlable dans ses desseins, il punit quand il voulut, & récompensa de même ; il accorda tout au mérite, mais ce fut au mérite soumis. Fier, altier, impérieux dans ses manieres, comme dans ses actions, voulant que tout pliât sous son autorité, & incapable de fléchir sous aucun pouvoir, il n'eut que le titre de Ministre, & son Roi n'en eut que le nom. Mais s'il sçut se rendre en quelque sorte indépendant de son Maître, il le fit regner avec plus d'empire sur le reste de ses Sujets, & le rendit plus redoutable à ses voisins. Ce Ministre fut le premier dans sa place, qui connut les moyens les plus prompts d'abaisser la Maison d'Autriche, & sa politique leur trouvant des ennemis dans le fond du Nord, fit voir encore une fois les Goths Vainqueurs du nouvel Empire Romain. L'ame plus fière, plus élevée, le génie plus vaste, plus hardi, qu'il ne fut homme adroit & courtisan, il dut plutôt ses succès à la vigueur, qu'à la finesse de son esprit. 1642.

Le Ministre connoissoit les maux de l'Etat, & les moyens de les guérir ; persuadé de bonne foi, que de sa con-

servation dépendoit celle de l'Etat, il
1642. crut être en droit de sacrifier tout à son salut. Accusé à cet égard de cruauté par le Public, il fut justifié par les Loix. Ce Ministre en fit valoir toute la rigueur; mais il ne les changea point, & si le Cardinal fit des malheureux, il le fut lui-même. Les ennemis du Royaume, les siens ne furent point ses plus grands obstacles, il avoit continuellement à vaincre ceux que faisoient naître l'inconstance & les humeurs d'un Maître, souvent jaloux de l'honneur qu'on retiroit de ses succès & de sa gloire. Dans cette situation, le Ministre se trouva, pour ainsi dire, obligé de se rendre Maître par surprise de l'autorité Royale, dont il fut le Restaurateur. On lui doit rendre cette justice, que désirant la prééminence en tout, il n'en usa que pour l'avantage de ceux qui la lui céderent de bonne grace. Ayant besoin d'Alliés, il en trouva, & sçut aussi-tôt les dominer; loin de se plaindre, ils le rendirent l'arbitre de leurs intérêts, & s'attacherent à sa personne comme à un homme incapable de manquer à quiconque vouloit avouer sa supériorité; quelque grand que fût son pou-

voir, quelque brillante que fût sa réputation, il étoit peu satisfait de sa fortune; son vaste génie n'étoit point encore rempli par le gouvernement d'un puissant Royaume : ce n'étoit point assez pour lui d'être grand Ministre, grand homme, il vouloit être à la fois grand Capitaine, grand Orateur, grand Poëte. De-là, on prit occasion de l'accuser d'une espece de jalousie pour toutes les choses qui avoient de l'éclat, & contre ceux qui se distinguoient dans les différens genres qui conduisent à la gloire. Ceux qui se crurent maltraités, voulant se venger, rabaisserent ses actions & ses services, donnerent des interprétations malignes à toutes ses démarches, & tenterent de faire oublier ses succès. Protecteur & Bienfaiteur déclaré des Gens de Lettres, par inclination & par génerosité, il vit néanmoins s'élever contre lui les principaux de cette République, souvent si peu ménagée, en apparence si peu à craindre, & si redoutable en effet. Un grand nombre de Gens de guerre se joignirent à ces premiers. Le Public gagné par les mécontens, & les circonstances trahisant quelquefois les vues du Ministre, ce

1642.

peuple même qu'il avoit délivré du
1642. joug des Grands, désira sa perte avec ardeur; la Nation lui reprochant la longueur de la guerre, ne lui tint aucun compte des Villes & des Provinces entieres qu'il avoit ajoutées aux Etats de son Maître.

Cette ingratitude, ces reproches, la plûpart injustes, aigrirent sans peine un esprit fier & violent. Richelieu craignit qu'il n'y eût trop de risque pour lui dans la douceur & la clémence: & n'ayant pu réussir à se faire aimer, ce Ministre crut être obligé de se faire craindre. Mais quoi qu'il en soit de ses qualités & de ses défauts, ce mélange composa ce que l'on trouva de plus singulier & de plus grand dans son caractere. Il ne mourut qu'après avoir fixé la forme du Gouvernement jusques-là incertain & arbitraire, & avoir laissé des maximes qui furent admirées de toute l'Europe, & respectées même de son Successeur.

De plus, on doit dire que le Pere Joseph du Tremblai Capucin, en qui ce Ministre témoigna toujours beaucoup de confiance, fut la principale cause des exécutions funestes que le Cardinal ordonna. L'affaire des Reli-

gieuses de Loudun, où le malheureux Grandier se vit immolé à l'ignorance du siécle, & à l'iniquité de ses Juges, fut conduite en partie par le P. Joseph. S'il eût cherché à remplir exactement ses devoirs, il auroit parlé lui-même en faveur de Grandier, & démontré son innocence au Cardinal; par ce moyen, le Pere Joseph auroit épargné à la mémoire de son Protecteur, les reproches que l'injuste supplice de ce Prêtre lui a attirés. Loin de se conduire ainsi, le Capucin pour faire sa Cour au Ministre, qui en vouloit, dit-on, à cet Ecclésiastique, le fit passer à ses yeux pour un Séducteur, un Magicien, un Athée, & le chargea des titres & de tous les crimes les plus capables d'inspirer de l'horreur pour sa personne, & de faire regarder la punition la plus cruelle, comme un acte de Justice. Cet événement est décrit tout au long dans la Vie du Pere Joseph. 1642.

Le même amour de la vérité qui m'a fait rapporter sincérement les fautes de Richelieu, m'a empêché de suivre la route tracée à cet égard par la plûpart des Historiens, qui chargent Richelieu du crime de son Directeur.

1642. Le Cardinal avoit laissé de lui une si grande idée, qu'on ne put croire que la méchanique de son corps fût semblable à celle des autres hommes. On l'ouvrit, & on publia ridiculement que les Chirurgiens l'ayant examiné, avoient dit qu'il avoit les organes de l'entendement doubles. * Il resta quelques jours exposé sur un lit de parade. Les Parisiens accoururent en foule pour le voir : les rues voisines du Palais Royal étoient à toute heure si remplies de monde, qu'à peine pouvoit-on y passer. Enfin on porta le corps de l'Eminence dans l'Eglise de la Sorbonne, que ce Prélat avoit fait bâtir; ajoutant de grands édifices à ceux qui avoient été construits aux dépens du premier Fondateur, & laissant un revenu considérable pour l'entretien de cette Maison & des Docteurs qui l'habiteroient. On lui fit des obseques magnifiques, & depuis on y éleva un superbe Mausolée, qui passe aux yeux des connoisseurs pour un des plus beaux morceaux qu'il y ait en ce genre.

Un autre monument avoit été élevé à la gloire de Richelieu pendant sa vie, & par les propres soins de ce

* Le Clerc. Auberi.

Ministre. Je veux parler de la statue équestre de Louis XIII. que le Cardinal fit placer au milieu de la Place Royale à Paris. Les Vers tracés sur les quatre faces du pied d'estal de la statue ne célebrent que Richelieu, & lui accordent toute la gloire des grands événemens, qui signalerent le regne de son Maître. On y fait dire à ce Monarque : 1642.

Armand, le grand Armand, l'ame de mes exploits, &c.

Testament du Cardinal.

Ce Ministre avoit eu la précaution de faire son Testament à Narbonne, au commencement de la grande maladie dont il mourut. Le Cardinal Mazarin, l'Escot, nommé à l'Evêché de Chartres, Hardouin de Péréfixe, Maître de Chambre de Richelieu, depuis Précepteur de Louis XIV., Eveque de Rhodez, & enfin Archevêque de Paris, furent choisis pour les Exécuteurs de ce Testament, que plusieurs Témoins signerent, le Cardinal n'ayant pu le signer lui même. En 1636, ce Ministre voulant appaiser les clameurs de ceux qui crioient contre son luxe & contre son avidité, avoit donné au Roi ce magnifique Hô-

1642. tel qu'il avoit fait bâtir, & que l'on nomme aujourd'hui le Palais Royal; mais à condition qu'il seroit à jamais inaliénable de la Couronne, & qu'il ne pourroit servir que pour le logement de Sa Majesté, quand elle l'auroit agréable, de ses Successeurs Rois de France, ou de l'héritier de la Couronne seulement, & non d'autres. Le Cardinal ne laissoit à cet égard au Duc de Richelieu & à ses descendans, que la Capitainerie ou *Conciergerie de l'Hôtel, & un logement qui leur seroit désigné pour cet effet.*

Le Roi ne fut pas si flatté de ce présent, quelque considérable qu'il fût, que d'un legs de quinze cens mille livres en espéces, que le Cardinal lui laissa par son Testament. Richelieu justifioit l'amas de cette somme prodigieuse, dans un tems où le Roi cherchoit de l'argent de tous côtés, en disant qu'il s'en étoit servi fort utilement daus les plus grandes affaires de l'Etat, & que s'il n'eût eu cet argent à sa disposition, quelques projets qui avoient bien réussi, auroient eu apparemment un mauvais succès. Le Roi avoit reçu du Cardinal dans un autre tems, une Chapelle de diamans d'un prix inesti-

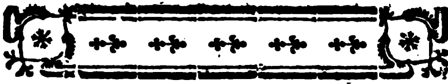
mable, & plusieurs autres présens en pierreries. On croiroit aisément que tant de richesses auroient formé à peu près toute la fortune du Cardinal de Richelieu, & que les ayant acquises au service du Roi, il les remettoit généreusement à ce Prince, dans le moment qu'elles lui devenoient inutiles; mais ce n'étoit-là que la moindre partie de ses biens immenses. La Duchesse d'Aiguillon sa niéce eut un partage digne de l'affection que le Cardinal son oncle avoit eue pour elle. Armand de Maillé, fils du Maréchal de Brezé & d'une sœur de Richelieu, hérita du Duché de Fronsac, d'un Marquisat, d'une Comté, d'une Baronnie, d'un revenu de cinquante mille livres de rente en Normandie, avec trois cens mille livres en argent, pour être employées en acquisition de terres. Armand de Vignerod, fils de François de Vignerod, Seigneur de Pont-Courlai, neveu du Cardinal par sa mere, & celui qui devoit faire revivre son nom, en prenant le nom & les armes de la Maison de du Plessis, eut pour sa part le Duché de Richelieu, une des plus belles terres du Royaume, plusieurs autres terres d'un grand revenu,

1642.

avec des tableaux & des meubles pré-
1642. cieux. A l'égard des Charges que Richelieu possédoit, il crut aussi en pouvoir disposer, & légua la Sur-Intendance des Mers au Duc de Richelieu, & le Généralat des Galeres au Duc de Brezé. Le Roi changea cette disposition, & accorda au dernier la Sur-Intendance des Mers. Ce fut seulement en ce point que le Testament du Cardinal reçut quelque contradiction; tout le reste fut exactement suivi. Les volontés de Richelieu furent en quelque sorte autant respectées après sa mort, qu'il avoit été lui même respecté durant sa vie. *

* Mémoires de la Rochefoucault.





CHARLES DE L'AUBESPINE, MARQUIS DE CHATEAU-NEUF,

Garde des Sceaux, Ministre sous la minorité de Louis XIV.

CHarles de l'Aubespine naquit à Paris, en 1580, de Guillaume de l'Aubespine, & de Marie de la Châtre. Il fut d'abord Page du Connétable de Montmorenci; ensuite on lui acheta une Charge de Conseiller au Parlement de Paris, où sa grande jeunesse ne l'empêcha pas de se distinguer si heureusement, que Henri IV. ayant d'ailleurs égard aux services que 1603. les Ancêtres du nouveau Magistrat avoient rendus à l'Etat, lui donna plusieurs marques de confiance, en l'employant à régler quelques affaires qui le regardoient personnellement. Charles de l'Aubespine se faisoit alors

appeller l'Abbé de Préaux. Henri IV.
1603. occupé du dessein de porter la guerre en Allemagne, & de se venger enfin des maux que lui avoient causés les Princes de la Maison d'Autriche, l'envoya en Hollande & à Bruxelles, sous le titre d'Ambassadeur extraordinaire. Ce Monarque désiroit engager les Hollandois à le soutenir; & il vouloit en même-tems effrayer la Cour de Bruxelles, où la Princesse de Condé, dont ce Prince étoit amoureux, venoit de se réfugier. La funeste catastrophe, qui priva la France du plus grand de ses Rois, rendit inutiles les négociations de l'Abbé de Préaux, qui revint en France offrir ses services à Marie de Médicis déclarée Régente du Royaume. Cette Princesse, sollicitée par le Comte de Soissons, ayant ôté la Sur-Intendance des Finances au Duc de Sulli, en accorda l'administration aux Présidens de Thou & Jeannin & à Château-Neuf.

Ce dernier entra fort avant dans la confiance de la Reine Régente & du Marquis d'Ancre son Favori. * Marie de Médicis se servit de l'Abbé de Préaux, pour ramener les Princes qui

* Histoire de Louis XIII.

toient sortis ensemble de Paris, dans
l'intention d'exciter des troubles dans 1608.
le Royaume, de lui enlever sa Régence, & d'en revêtir le Prince de Condé, que la Reine mere venoit de faire arrêter prisonnier. Le Duc de Guise se trouva d'abord à la tête du parti déclaré en faveur de M. le Prince;
mais plutôt par un effet de son incons- 1617.
tance naturelle, que par devoir, il s'accommoda secrétement avec la Cour, & parut peu de tems après à la tête de l'armée destinée à combattre les rebelles, qu'il venoit de quitter.

Caractere du Duc de Nevers.

Le Duc de Nevers étoit le plus opiniâtre de tous les révoltés, quoiqu'il n'eût reçu jusques-là que des bienfaits de la Reine mere; mais ce Seigneur aimoit les aventures, & se jettoit sans réflexion dans tout ce qui lui sembloit propre à lui procurer de la gloire, jusques-là qu'il s'étoit mis en tête le projet ridicule de se faire déclarer Chef d'une Croisade, d'enlever Constantinople au Sultan des Turcs, & de rendre l'Empire d'Orient à la race des Paléologues, dont il se vantoit d'être issu par les femmes. La Cour de France désirant éloigner un homme, dont le genre de folie étoit aussi rare,

que son caractere étoit dangereux
1617. dans un Etat rempli de mécontens, lui permit de parcourir l'Allemagne pour enrôler les Princes & les Seigneurs qui voudroient le suivre à Constantinople, & recevoir les sommes qu'il espéroit recueillir. La Régente mit la premiere son nom à la tête du Livre, où le Duc de Nevers avoit dessein d'écrire le nom des Croisés, & promit quatre cens écus pour sa part des frais de la guerre.

Mécontent de son voyage, & irrité sans doute des railleries qu'il avoit essuyées, le Duc de Nevers ne fut pas plutôt arrivé en France, que perdant le dessein d'enlever aux Turcs la Terre Sainte & l'Empire de Constantinople, il borna son zéle à vouloir réformer les abus du Gouvernement. Ce Seigneur avoit celui de Champagne. Il fit soulever la plûpart des Villes de cette Province; & secondé des autres mécontens, il mit le siége devant les Places qui étoient demeurées fidelles au Roi.

La Régente se vit alors obligée de lui opposer une armée, dont elle confia le commandement en chef au Duc de Guise, ayant sous lui le Marquis

de Thémines, à qui la détention de M. le Prince avoit procuré le Bâton de Maréchal de France. Le Duc de Nevers étoit perdu, sans la mort violente du Maréchal d'Ancre, & les intrigues de Château-Neuf. qui changerent en un instant toute la face de la Cour, & qui disposerent tous les esprits à la douceur & à la paix. Luines craignit d'abord d'employer Château-Neuf. Il redoutoit la vivacité de son esprit, & sur-tout son ambition, qui l'excitoit à tout oser; mais incapable de gouverner lui-même, Luines se vit obligé malgré lui, de confier à Château-Neuf les affaires les plus importantes. Pour se l'attacher davantage, il consentit que le Roi l'honorât de la dignité de Chancelier de ses ordres; mais appréhendant toujours que Château-Neuf ne se liât avec ses ennemis, & ne détruisît par son adresse la prodigieuse fortune, où la mort du Maréchal d'Ancre venoit de l'élever, il le fit nommer à l'Ambassade d'Allemagne, avec le Duc d'Angoulême & le Comte de Béthune. 1617.

Chateau-Neuf est envoyé en Allemagne.

Les peuples du Royaume de Bohême mécontens de l'Empereur Matthias, & de Ferdinand II. son Succes-

seur, venoient d'offrir leur Couronne
1617. à Fréderic Electeur Palatin, Prince plus courageux que prudent. Le Maréchal Duc de Bouillon, proche parent de l'Electeur, le pressa d'accepter l'offre des Bohémiens; & Fréderic sans examiner assez les conséquences de cette démarche, abandonna ses Etats héréditaires, se rendit à Prague, & se fit couronner Roi de Bohême. Ferdinand envoya contre lui des armées nombreuses; de son côté il leva des troupes, chercha des Alliés, & toute l'Allemagne se trouva divisée entre l'Empereur & le nouveau Roi de Bohême.

On a vu dans la vie du Connétable de Luines, les raisons qui engagerent le Roi de France à préferer les intérêts de Ferdinand à ceux du Palatin, quoique ce Prince travaillât à l'abaissement de la Maison d'Autriche, ennemie déclarée de nos Rois. Louis XIII. offrit d'abord sa médiation, & ce fut pour ce dessein, qu'il envoya à la Diette de Ulm, le Duc d'Angoulême *, Béthune & Château-Neuf, que l'on nommoit encore l'Abbé de Préaux. Le premier étoit ce même Comte d'Au-

* Ambassade d'Angoulême.

vergne,

ergne, fils naturel de Charles IX. si
ımeux par ses fréquentes révoltes 1617.
ous le regne précedent, & par plu-
eurs années d'une prison rigoureuse
ı Château de la Bastille, d'où la
eine mere l'avoit tiré pour l'opposer
ıx Princes mécontens. Le Comte de
ethune étoit un homme consommé
ans les affaires, & tout le poids de
Ambassade se trouvoit partagé entre
ıi & l'Abbé de Préaux, le Duc d'An-
oulême n'étant là que pour la repré-
ntation. Ils partirent ensemble de
aris le 8 Mai, suivis d'un grand nom- 1620.
re de personnes de qualité, & d'un
ain de quatre cens chevaux. Les Am-
ıssadeurs étant arrivés en Allemagne,
ayant fait part à l'Empereur des
ispositions du Roi leur Maître, ils
emanderent aux Princes de l'Union
roteftante, qui soutenoient Fréderic,
e leur indiquer un lieu où ils pussent
onférer tous ensemble. On choisit
lm; & les Ambassadeurs de France
étant arrivé, les Princes de l'Union
rotestante leur présenterent divers
lémoires, qui contenoient leurs pré-
ntions, & leurs plaintes sur la con-
ıite de l'Empereur. Ce Prince, se-
n eux, avoit enfraint manifeste-

tent les traités les plus saints, & les
1619. plus importans à la tranquillité de l'Empire. Ils se récrioient surtout sur la maniere violente, dont Ferdinand vouloit en agir avec le nouveau Roi de Boheme, jusqu'à prétendre être en droit de le dépouiller de ses Etats héréditaires, & d'intéresser tout le Corps Germanique dans sa querelle particuliere.

Château-Neuf, ainsi que le Duc d'Angoulême, & le Comte de Bethune étoient persuadés de la justice des plaintes du parti Protestant; mais ils avoient ordre du Roi de favoriser en tout l'Empereur, & d'empêcher que Frédéric ne s'assurât la possession du Trône de Boheme. On craignoit en France, que les Religionnaires de ce Royaume, fortifiés par leurs freres d'Allemagne, qui deviendroient plus puissans par l'acquisition d'une Couronne, ne fissent tous leurs efforts pour se délivrer de l'oppression où ils vivoient, & ne replongeassent ainsi le Royaume dans les malheurs d'une guerre civile. Les deux armées des Catholiques & des Protestans d'Allemagne, étoient en présence dans le voisinage d'Ulm, & toutes prêtes à en venir aux

ıs. D'Angoulême, Bethune & Châ-
-Neuf, allarmés du péril que cou- 1620.
l'un des deux partis, si l'on en ve-
à une bataille, firent consentir les
fs des deux Ligues, à un Traité,
equel ils s'engageoient mutuelle-
t à ne rien entreprendre en faveur
'Empereur, ni contre l'Electeur
ıtin, & de laisser à l'un & à l'autre
es deux Princes le soin de s'accom-
ler entr'eux à l'amiable, ou de ter-
er leurs différens par la voye des
es, par leurs propres forces ou seu-
ent avec le secours de leurs amis &
eurs Alliés, sans compromettre da-
tage l'Empire dans leur querelle.
Ce Traité fut un coup de foudre,
r l'Electeur Palatin. Les Princes
holiques n'ayant plus rien à crain-
des Protestans, augmenterent les
ours qu'ils donnoient déja à l'Em-
eur; & le Duc de Baviere, à qui
ı avoit promis la dépouille de la
ison Palatine, fut le premier à l'at-
uer dans ses Etats héréditaires,
ıt Fréderic fut bientôt entiérement
ouillé. Ferdinand se voyant victo-
ıx, souhaita que les Ambassadeurs
France sortissent d'Allemagne. Il
voit plus besoin de leur secours;

& ce Prince craignoit qu'après l'avoir
1620. favorisé, Louis XIII. connoissant ses véritables intérêts, ne prît enfin ceux de Fréderic, dont il n'avoit plus rien à appréhender comme Roi de Bohême, & qui pouvoit lui servir beaucoup en qualité d'Electeur. Ferdinand commença donc par témoigner beaucoup de froideur au Duc d'Angoulême & à ses Collégues, & à leur cacher tous ses desseins à l'égard de Fréderic. Ils en écrivirent à Louis, pour lui faire entendre, qu'il devoit se ressentir de l'ingratitude de l'Empereur, & qu'il ne devoit pas permettre que l'Electeur Palatin fût dépouillé de ses Etats héréditaires. » Si on ne rémédie promptement, disoient les Ambassadeurs de France, à l'ambition » de l'Empereur, & au malheur de » son concurrent au Royaume de Bohême, le Palatin tombera dans la » même disgrace, que Jean Fréderic * » Electeur de Saxe, qui perdit sa dignité & la meilleure partie de ses » Etats, par l'animosité de Charle-» Quint; changement qui augmente-» roit les forces & la réputation de la » Maison d'Autriche, & qui seroit

* Ambassade d'Angoulême.

d'une pernicieuſe conſéquence aux Princes Proteſtans d'Allemagne. 1620.
Secondés des Villes Impériales de la même Religion, ils contrebalancent l'autorité de l'Empereur, en lui rendant les membres de l'Empire moins ſouples, en ſe roidiſſant contre lui dans les occaſions, & en le réduiſant aux termes d'une égalité, & d'une modération néceſſaire aux Princes d'Allemagne, qui ſeroient ſans cela dans une entiere dépendance de l'Empereur; & utile aux autres Puiſſances de l'Europe, qui la doivent procurer autant qu'il leur eſt poſſible. Car enfin ſi la Maiſon d'Autriche manioit à ſon aiſe, & ſans contradiction le ſceptre de l'Empire, elle répandroit la terreur par toute le Chrétienneté; chacun devroit être en garde contre le projet chimérique & ambitieux de la Monarchie univerſelle... Tout le monde ſçait les bons offices & les devoirs d'amitié, que les Electeurs & Princes de la Maiſon Palatine ont rendus à Henri le Grand, avant ſon avenement à la Couronne, & au tems de ſon adverſité. Lorſqu'il étoit aſſailli de tous côtés au-dedans & au-

1620. » dehors, ces Princes étrangers, mais
» bons François en ce point, l'ont se-
» couru avec plus d'ardeur à la vérité
» que de bon succès.... Nous devons
» leur rendre cette justice, qu'ils ont
» contribué de leurs moyens & de leurs
» forces aux victoires & aux prospéri-
» tés du feu Roi. Bien loin de savoir
» mauvais gré à la Maison Palatine,
» des armées qu'elle a envoyées en
» France durant nos premieres gueres
» civiles, on doit lui en être obligé.
» Elle n'a point eu dessein d'attaquer
» nos Rois, ni leur Etat. L'unique but
» des Palatins, c'étoit de défendre les
» Princes du Sang Royal, mêlés dans
» ces querelles comme Chefs de parti.
» N'est-ce pas combattre pour la Fran-
» ce, que d'aider des personnes si pro-
» ches de la Couronne à conserver
» leur dignité ?

On ne peut rien de plus hardi, que cette derniere proposition. La suite a fait voir que les secours accordés aux Princes du Sang, les plus proches de la Couronne, bien loin d'être regardés comme des services rendus à l'Etat, ont été considérés au contraire comme une entreprise dangereuse, & dont les suites étoient plus à craindre,

en ce que ces ennemis attaquoient à la fois par ce moyen le dedans & le dehors du Royaume. J'ai rapporté un extrait de ce Mémoire, parce qu'il est l'ouvrage du Comte de Béthune & de Château-Neuf. Ils connoissoient les véritables intérêts de leur Maître, & vouloient lui ouvrir les yeux sur les conséquences de la ruine de l'Electeur Palatin. Mais ces Ministres avoient à combattre le Nonce du Pape, l'Archevêque de Sens & le Duc de Luine, qui ne respiroient que la destruction des Protestans. De sorte que l'on fit peu de cas à la Cour de France de leurs réflexions sur les affaires d'Allemagne, & qu'on les laissa exposés à la froideur de Ferdinand, & aux bravades des Espagnols qui régloient le Conseil de Vienne. 1620.

Château-Neuf avoit sçu se faire respecter des Allemans. L'Empereur & les Espagnols lui accordoient plus de confiance qu'au Duc d'Angoulême, & au Comte de Bethune. Ils le prierent de conférer avec Bethlen-Gabor, qui plus heureux que Fréderic, conservoit le Royaume de Hongrie, & avoit ajouté à ses conquêtes dans cet Etat, tout ce que les Bohêmiens avoient

pû conserver après la fuite de leur Roi.
1620. Loin de perdre courage après la défaite de son Allié, Bethlen-Gabor fit des courses dans l'Autriche, & jusqu'aux portes de Vienne ; mettant tout à feu & à sang, & menaçant d'appeller les Turcs à son secours, en cas qu'il se trouvât trop pressé. Il espéroit que la France abandonneroit tôt ou tard les intérêts de l'Empereur pour songer aux siens ; & il continuoit d'entretenir une étroite correspondance avec les Ambassadeurs de Louis. Gabor portoit avec lui dans ses expéditions la Couronne & les ornemens Royaux, pour lesquels les Hongrois ont une vénération extraordinaire ; c'étoit pour allarmer davantage Ferdinand, en lui faisant connoitre que son dessein étoit de se faire couronner dans peu Roi de Hongrie. L'Empereur, comme je viens de le dire, chargea Château-Neuf de s'aboucher avec Bethlen-Gabor. Il se rendit auprès de ce Prince, mais au lieu de lui inspirer des sentimens de paix, le Ministre l'exhorta à continuer la guerre, se vengeant ainsi de la conduite de Ferdinand à l'égard de la France.

Enfin Louis ouvrit les yeux : il écri-

vît au Duc d'Angoulême & à ses deux Collégues de revenir en France, puisque la Maison d'Autriche, sans avoir égard à l'état présent des affaires, ni à l'honneur de son nom & de son entremise, avoit mis l'Electeur Palatin au ban de l'Empire. » Retirez-vous » de Vienne, mandoit Louis à ses Ambassadeurs, dès que vous en trouverez un prétexte honnête; & le plutôt, sera le meilleur. Je fais réflexion, » qu'il est à propos d'arrêter le cours » des prospérités de la Maison d'Autriche, & de ne pas favoriser davantage son agrandissement. Cette réflexion venoit un peu tard; Ferdinand triomphoit de tous côtés, & l'Electeur Palatin étoit perdu sans ressource. » » Si vous voyez en passant, continuoit » Louis, quelques-uns des Princes de » l'union Protestante, exhortez-les à » demeurer dans une bonne correspondance les uns avec les autres, & à » rallier leurs amis. * 1620.

Château-Neuf avoit prévû ce retour, & il s'étoit conduit en conséquence, sans se mettre en peine de suivre les instructions que lui avoit données le Duc de Luine, toujours fa-

* Ambassade d'Angoulême.

vorable à l'Empereur. Aussi-tôt qu'il
1620. eut reçu l'ordre du Roi de sortir de la Cour de Vienne, il détermina le Duc d'Angoulême & le Comte de Bethune à obéir, bien plutôt que ces deux Seigneurs n'avoient dessein de le faire, s'opiniâtrant à vouloir mettre d'accord Ferdinand & Bethlen-Gabor pour le Royaume de Hongrie.

Les trois Ambassadeurs sortirent donc d'Allemagne, & arriverent peu de tems après à la Cour. Le Duc d'Angoulême fut extrêmement caressé. Château-Neuf & Bethune continuerent d'exercer leurs fonctions de Conseillers d'Etat. Peu de tems après, toute la Cour changea de face par l'éloignement de la Reine mere, & ensuite par la mort du Connétable de Luine, qui donna naissance à la fortune prodigieuse de Richelieu. Ce Ministre aimoit Château-Neuf, & voulant se l'attacher, il lui procura la confiance du Roi, & l'envoya à Venise en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. On vouloit engager cette République à une Ligue contre la France, à l'occasion de l'affaire de la Valteline, dont les Espagnols songoient à s'emparer. La Ligue fut conclue & signée entre

les Venitiens, le Duc de Savoye & les François, qui envoyerent aussi tôt des troupes aux Grisons, Seigneurs légitimes de la Valteline. 1620.

Château-Neuf revenu en France, resta quelque tems dans une espéce d'inaction, à cause des troubles qui agitoient la Cour, & de l'ambition de Richelieu, qui songeoit plutôt à détruire ses ennemis, qu'à avancer ses créatures. Enfin il lui procura l'Ambassade d'Angleterre; & lorsque ce Ministre fit ôter les Sceaux à Marillac son ennemi, il les fit donner à Château-Neuf; qui s'étoit joint au Cardinal de la Valette & aux autres amis de Richelieu, pour l'empêcher de sortir de la Cour, comme ce Prélat en avoit alors envie. Château Neuf alors étoit entiérement dévoué au premier Ministre; mais la hauteur avec laquelle le Cardinal traitoit ses créatures, le rendit bientôt un de ses plus redoutables adversaires; plus habile que le reste des mécontens, il cacha adroitemens ses démarches, & ne se hazarda jamais à nuire au premier Ministre à découvert. Celui-ci le pénétra & ne pensa plus qu'à le faire tomber du rang où sa protection l'avoit élevé. Le

Il est fait Garde des Sceaux.

1629.

1630.

1632. Garde des Sceaux fit sa brigue, & se maintint long-tems par sa prudence, malgré tous les efforts de Richelieu: peut-être même ce Ministre auroit-il oublié ses premiers sujets de plaintes, si Château-Neuf n'avoit continué de travailler sourdement à sa perte. Quoique l'un & l'autre de ces deux Ministres ne respirassent que leur ruine réciproque, le Garde des Sceaux affectoit au-dehors une soumission entiere aux volontés du Cardinal. Ce fut lui qui présida au jugement de mort du Maréchal de Marillac *, & peu de tems après à celui du Duc de Montmorenci, quoiqu'il eût été Page du Connétable pere de ce Seigneur. Peu après le Cardinal tomba dangereusement malade à Bordeaux. Tout le monde croyoit alors qu'il n'en reviendroit pas. Château-Neuf, qui espéroit de lui succéder, témoigna ouvertement sa joye; & agissant, quoique Garde des Sceaux de France, comme s'il eut encore été Page du Connétable de Montmorenci, il se mit à danser & à sauter devant des témoins qui le rapporterent au Cardinal. Il écrivit même à ce sujet des Lettres de plaisanterie à la Duchesse

* Histoire de Louis XIII.

de Chevreuse., & reçut de cette Princesse des Lettres où elle maltraitoit fort Richelieu, soupçonné d'être son amant, ainsi que le Garde des Sceaux. Ces Lettres furent interceptées & rendues au premier Ministre, qui dès ce moment jura la perte de Château-neuf; & se montra son ennemi à découvert. Le Magistrat s'apperçut bientôt du péril qui le menaçoit; mais il ne fut pas en son pouvoir de s'en garantir. Richelieu avoit eu soin de prévenir le Roi contre lui; & sans doute que ce Magistrat avoit donné lieu de le croire coupable de quelque intrigue contre l'État, car non-seulement on lui ôta les Sceaux, mais on prit la résolution de l'arrêter prisonnier. 1630.

Le 25 Février, la Vrilliere,, Sécretaire d'État se rendit chez le Marquis de Château-Neuf pour lui redemander les Sceaux, & le Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes, alla lui signifier l'arrêt de sa captivité. Château-Neuf le reçut avec beaucoup de fermeté; & partit sans se plaindre, conduit par un Exempt des Gardes du Corps, qui devoit le mener à Ruffec en Poitou; mais ayant reçu un ordre contraire pendant le voyage, il en- 1633.

On lui ôt les Sceaux il est arrêté

ferma ſon priſonnier dans le Château
633. d'Angoulême, où ce Magiſtrat reſta dix années entieres. Anne d'Autriche Mere de Louis XIV. lui donna la liberté au commencement de ſa Régence, & le retablit en ſa place.

Le Marquis d'Hauterive, frere du Garde des Sceaux, n'eut pas plutôt appris la diſgrace de ce Magiſtrat, qu'il ſortit de France, & ſe retira en Hollande, pour éviter les déſagrémens des pourſuites qu'il étoit ménacé de ſubir. On ne manqua pas de tirer de cette fuite précipitée des conſéquences déſavantageuſes à Château-Neuf, que l'on reſſerra plus étroitement : quelques-unes de ſes créatures, & pluſieurs de ſes amis furent arrêtés en même tems, & enfermés à la Baſtille, entr'autres le Marquis de Leuville, neveu du Garde des Sceaux, & le Chevalier de Jars ſon ami & ſon Confident.

Généreuſ… …rmeté du …hevalier d… …rs.

Ce dernier avoit peu de bien; & depuis long-tems Château-Neuf, rempli d'eſtime pour les qualités de ſon eſprit & de ſon cœur, ſuppléoit au défaut de ſa fortune; aſſuré de ſa diſcrétion & de ſon courage, il l'avoit rendu le dépoſitaire de tous ſes ſecrets,

On se persuada que si les promesses ne pouvoient résoudre le Chevalier de Jars à trahir son ami & son bienfaiteur, au moins le feroit on parler par la crainte de la mort, dans une circonstance où ce Gentilhomme ne se voyoit protégé de personne. On fit donc au Chevalier de Jars les promesses les plus magnifiques ; mais ayant rejetté avec indignation toutes les offres qu'on lui put faire, on se trouva obligé d'employer l'autre moyen.

1633.

Le Chevalier de Jars ; après avoir été quelque tems à la Bastille, se vit transferé à Troyes en Champagne, où l'Affemas Maître des Requêtes, & Intendant de cette Province, à la tête du Présidial de Troyes, venoit de condamner par contumace plusieurs Gentilhommes du parti de Monsieur, les uns à être écartelés, les autres à perdre la tête : rien n'échappoit à sa vigilance & à sa rigueur. Ce fut lui qui interrogea le Chevalier de Jars ; & il le condamna à la mort. Les Juges du Présidial montrerent d'abord de la répugnance à prononcer cet Arrêt ; mais l'Affemas les ayant assurés qu'on vouloit seulement faire peur

à ce Gentilhomme, & qu'il auroit sa
1633. grace sur l'échaffaut, ils le signerent,

Le Chevalier de Jars fut conduit au supplice, sa constance ne démentit point dans cet affreux moment le courage qu'il avoit témoigné durant le cours de sa vie; il sembloit au contraire souffrir la mort avec une espece de satisfaction, pour soutenir l'innocence de son bienfaiteur. Quelques interrogations que lui fit l'Affemas, ce Gentilhomme observa un profond silence, qu'il rompoit seulement pour attester le zéle & la fidélité de son ami. Monté sur l'échaffaut, & n'attendant plus que le coup mortel, le Chevalier entend crier *grace*, *grace*. Alors l'Affemas s'approche, lui faisant valoir la clémence du Roi, & l'exhortant à lui réveler les desseins coupables de Château-Neuf. » Je vois, lui dit le Chevalier, votre bas & criminel artifice. » Vous prétendez tirer avantage de » la frayeur que le péril de la mort » peut m'avoir causée... connoissez » mieux vos gens. Je suis autant maître de moi-même que je l'ai jamais » été. M. de Château-Neuf est un fort » honnête homme qui a bien servi

» le Roi. Je l'ai toujours cru tel. Et
» quand je sçaurois quelque chose de 1633.
» contraire; rien ne sera jamais capable de me faire découvrir les secrets,
» que mes amis m'auront confiés «.
On espéroit que la Cour satisfaite accorderoit enfin la liberté au Chevalier de Jars; mais on jugea à propos de le retenir en prison, jusqu'à ce que l'affaire de M. de Château-Neuf fût entiérement finie. Ainsi le Chevalier de Jars fut ramené à la Bastille, où il demeura long-tems prisonnier avec le Marquis de Leuville, sans que l'un ni l'autre daignassent demander leur liberté à Richelieu qui souhaitoit sans doute au milieu de sa fortune, un ami aussi attaché & aussi généreux, que Château-Neuf en avoit trouvé un dans son malheur.

Celuï-ci s'occupa durant son sejour à Angoulême à des œuvres de piété. Il y fonda au Collége des Jésuites six places pour des jeunes gens de bonne famille qu'on y éleveroit avec soin. Enfin le Cardinal étant mort, & quelqu'un ayant représenté au Roi, que les prisonniers d'Etat; enfermés au Château de la Bastille ou ailleurs, lui coû-

1650. lu les exclure du Miniſtere, en déclarant tous les Eccléſiaſtiques incapables d'en être revêtus; le Garde des Sceaux ſe recria contre cette propoſiſition, & proteſta qu'il perdroit plutôt ſa place, que de ſceller une Déclaration ſi contraire aux intérêts & à l'honneur du Clergé. On dit que Château-Neuf eſpéroit de devenir Cardinal, & il n'avoit garde de conſentir à ſon excluſion; en ſorte que ſon intérêt s'accordant ponr cette fois avec celui de Mazarin, il réſiſta aux ordres réitérés de la Reine, qui fut à la fin obligée de lui ôter les Sceaux, pour les donner au premier Préſident de Molé. La Déclaration du Roi fut donc ſcellée & vérifiée au Parlement, malgré la fermeté de Château-Neuf & l'oppoſition du Clergé.

On lui ô.. encore les Sceaux.

La diſgrace de Château-Neuf fut ſuivie de celle de Mazarin, qui ſe vit réduit à ſortir de Paris; & peu après du Royaume, cédant ainſi aux efforts des Frondeurs, qui vouloient venger Château-Neuf, & perdre à la fois Mazarin qu'ils déteſtoient, & le Prince de Condé qui les avoient abandonnés. Le Coadjuteur ami de Château-Neuf

le ſervoit de tout ſon pouvoir ; & après s'être accommodé avec la Reine, il força M. le Prince à ſortir de Paris & à ſe retirer à Saint Maur. En même tems la Régente rappella Château-Neuf, & ne pouvant lui rendre les Sceaux, elle lui donna la place de premier Miniſtre, vacante depuis l'éloignement du Cardinal Mazarin. * Château-Neuf mit tout en uſage pour empêcher le retour d'un homme, qui devoit lui faire perdre ſa place ; mais le Cardinal triompha de tous ſes efforts ; & il ſe hâta de rentrer en France, ſur ce qu'il apprit que le Garde des Sceaux commençoit à s'inſinuer dans l'eſprit de la Reine ſur le pié de Favori.

1650.

Il ne tint point contre la préſence du Cardinal ; & celui-ci étant arrivé à Poitiers, Château-Neuf encore chagrin de ce qu'on n'avoit pas ſuivi ſon avis touchant le ſiége d'Angers, ſembla céder de bonne grace une place qu'il ne perdoit qu'avec un chagrin extrême. Il demanda ſon congé & ſe retira à Bourges, il y vêcut pendant quelque temps dans une tran-

1652.

* Hiſtoire de Louis XIV.

quillité parfaite, ſans vouloir rentrer dans aucune intrigue, ni conſerver de commerce avec le Cardinal de Retz

1653. & ſes autres amis de Cour. Il mourut à Leuville le 26 Septembre, & ſon corps fut enterré à Bourges dans l'Egliſe Métropole, où l'on voit ſon Tombeau.

Fin du Tome IV.

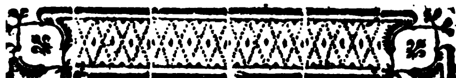


TABLE ALPHABETIQUE

Des Matieres contenues dans ce quatrième Volume.

A

E

G

H

J

L

M

[redacted]

S

[redacted]

Z

ZAMET achete de l'Evêque de Luçon la dignité d'Aumônier de la Reine, 4

Fin de la Table du quatriéme Volume.





